





MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

Tome I V.

AVIS.

On trouve chez les mêmes Libraires :

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV ; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. *in*-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8. avec fig. *On vend séparément le 4e aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8.

VIE privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

CORRESPONDANCE originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. *in*-8. avec fig.

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc.

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

SECONDE ÉDITION.

Avec des corrections considérables et des augmentations.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. *Anne d'Autriche.*

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, nº. 20.

A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.

A Londres, chez J. DEBOFFE gerard street Soho, nº. 7.

1793.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PRÉFACE
DE LA SECONDE ÉDITION
DU TOME QUATRIÈME.

CES mémoires doivent le jour au récit d'une anecdote piquante & peu connue, qu'on faisoit, en 1778, dans une société distinguée.

On disoit que le duc de la Vrillière avoit fait enlever le manuscrit d'une histoire du règne de Louis XV, composée par *Duclos*, & par ordre du gouvernement.

Je trouvois alors si étrange que le gouvernement anéantît son propre ouvrage, que je résolus d'approfondir l'histoire du règne de Louis XV. Le vulgaire des ministres ne connoissoit point dans ce temps-là quelle étoit la force de l'appétit du fruit défendu.

Quelques recherches me prouvè-

rent combien la Vrillière avoit raiſon de ſouſtraire aux regards du public l'hiſtoire du règne de Louis XV.

Il me tomba entre les mains, dans ce temps-là, un exemplaire imprimé d'une ſuite d'anecdotes relatives au même règne. Meaupou, chargé de la librairie de France, penſeur habile & profond, avoit ordonné la ſuppreſſion totale de l'édition de ce livre, qui ne contenoit cependant que des éloges; mais alors, en France comme à Veniſe, l'inquiſition défendoit de dire du bien & du mal du gouvernement.

Ces ruſes, ces ombrages, ces prohibitions me rendant plus curieux, je parvins à recueillir deux cents volumes imprimés ſur le ſeul règne de Louis XV, que j'ai encore dans ma bibliothèque. Je les lus, ou je les parcourus, ſans y trouver l'hiſtoire du dix-huitième ſiècle. Je pris le ſiècle de Louis XV de

Voltaire ; il m'indiquoit des faits ; il ne les racontoit pas, comme dans son panégyrique de Louis XIV : je n'y trouvai rien sur le droit public, ni la suite naturelle des évènemens, qu'il avoit pourtant bien observés. Il ne dit rien du devoir des rois, ni des crimes des ministres : je vis le flatteur des ministres en place, des maîtresses régnantes, & non l'historien des calamités de la France pendant le dix-huitième siècle : je ne trouvai qu'une portion d'histoire.

Je reconnus donc que les mêmes raisons qui avoient engagé le duc de la Vrillière à enlever les manuscrits de Duclos, pouvoient engager tout homme public qui avoit les mémoires manuscrits de son temps, à les cacher aux regards de tout le monde, comme on cache son argent, dans un temps de dangers & de calamité publique. Les François en effet étoient

encore silencieux & à genoux à Versailles ; timides à Paris , consternés , abattus, ou misérables dans les provinces.

Malgré ces *égards*, cette *timidité*, cet *amour de la tranquillité*, je parvins à pénétrer dans le cabinet de plusieurs personnes qui elles-mêmes, ou leurs ayeux, avoient été chargées des affaires publiques; & j'avois composé une histoire, quand je fus présenté au maréchal de Richelieu, comme historien du règne du feu roi. M. le maréchal répondit qu'il ne croyoit pas qu'on pût l'écrire complettement, sans avoir consulté ses portes-feuilles, ajoutant que notre histoire devoit s'y trouver; il donna des ordres pour que ces matériaux me fussent communiqués; & je dois dire ici ce que je publiai dans le Mercure de France, (n°. 48, le 29 novembre 1788, pag. 195). *M. le maréchal de Richelieu ne*

voulut point que rien fût soustrait à mes recherches. J'ai vu passer sous mes yeux l'histoire des quatre dernières années de Louis XIV, la minorité & le règne entier de Louis XV ; j'ai employé trois ans à choisir, étudier & extraire les pièces originales, aidé de l'intelligence & du zèle de M. Plocques, bibliothécaire de M. le maréchal, qui a bien voulu m'aider dans la connoissance & le choix des matériaux ; & qui avoit été chargé, depuis vingt-cinq ans, du soin des manuscrits & de la bibliothèque.

M. le maréchal de Richelieu prit un tel intérêt à ces recherches, à mes travaux, & au plan de mon ouvrage, qu'il voulut qu'il portât le titre de ses propres mémoires; & que j'écrivisse à la première personne, comme s'il eût raconté lui-même les évènemens. Il venoit dans sa bibliothèque pendant mes travaux ; il m'aidoit dans la recherche & le choix des matériaux ; il lioit les

faits ; il me montroit leur dépendance ; il ajoutoit des anecdotes ; il faisoit des portraits, & parloit des illustres morts, comme s'ils eussent été vivans & en place. Je lui dis un jour, qu'on ne croiroit jamais à l'authenticité de ses mémoires, quand on compareroit ses principes personnels à ceux de ses mémoires ; que mon but étoit de dévoiler les déprédations ministérielles ; les bassesses & l'avidité des courtisans ; l'indolence du feu roi ; les ravages des intendans dans les provinces ; la mobilité du ministère ; l'impudence des commissions ; l'administration & les travaux des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes, & de tous ces ministres en sous ordre, qui faisoient le malheur de la France : je lui dis que l'histoire, approfondie avec de tels principes, pourroit être utile à l'Etat lui-même & à tous les peuples du monde, mais que toutes ces images con-

trafteroient fingulièrement avec ce qu'on penfoit de fes principes.

M. le maréchal me répondit qu'il avoit été lié toute fa vie avec un grand écrivain qui avoit bien maltraité le cardinal de Richelieu, fon grand oncle. Ce qu'il ajouta des miniftres, des intendans, des maîtres des requêtes, me parut fi beau, fi vrai, fi piquant, que je me trouvai encouragé ; & je m'engageai à intituler l'ouvrage : MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE RICHELIEU. *Parlez, me difoit-il, à la première perfonne, comme dans les Mémoires du maréchal de Villars ; voyez comme il raconte naïvement, & dans le même ton, fes fautes & fes exploits. Il faudroit écrire de cette forte : j'entends qu'il foit parlé de moi avec cette liberté dont on jouit à Londres cent ans après les évènemens* (1).

(1) J'empruntai en effet ce langage dans la première édition de ce livre ; mais le contrafte

Le maréchal de Richelieu prit un tel intérêt à ce travail, que, malgré sa foiblesse & tout ce qu'on fit pour traverser une entreprise aussi hardie, il persista à la favoriser hautement.

Lui ayant représenté qu'il n'étoit point dans mes principes de traiter avec trop de détail les anecdotes galantes & personnelles du courtisan, & que je desirois taire toutes celles qui ne tenoient pas aux affaires publiques, M. de la Borde, son ami, qu'il embrassoit alors, se chargea d'écrire un volume sur sa vie privée de courtisan. M. de la Borde avoit vécu long-temps dans l'intérieur de la cour de Louis XV; il avoit la confiance de ce prince pour une infinité d'affaires, il fut dans une situation heureuse pour bien observer la source des évènemens.

des principes de l'auteur des Mémoires, avec les principes si connus du maréchal, fut tel qu'il a fallu, dans une seconde édition, changer le récit des faits à la première personne.

Les travaux ainſi diviſés, & m'étant chargé de la partie hiſtorique qui devoit traiter les affaires générales de la France & de l'Europe, tandis que M. de la Borde écrivoit la vie du courtiſan, M. le maréchal, qui s'intéreſſoit de plus en plus à mon entrepriſe, prenoit plaiſir à s'échapper de tout ce qui l'obſervoit & l'environnoit, pour venir dans ſa bibliothèque; il permit même que divers copiſtes étrangers fiſſent des extraits de tout ce que je voulus conſerver en entier. Au lieu de blâmer les principes qui m'ont guidé dans le choix des faits, il me donnoit du courage; &, peu de temps avant ſa mort, il demandoit encore à M. Plocques des nouvelles de ſes Mémoires, lors même que ſes idées étoient ſans liaiſon.

Après avoir indiqué les ſources des Mémoires du maréchal de Richelieu, je dois citer quels Mémoires des ſei-

gneurs ses contemporains j'ai consultés, pour enrichir mon ouvrage de nouveaux faits, pour entendre & juger tous les partis ; pour comparer la cour, le clergé, les parlemens, & toutes les factions.

Parmis tous les secours que j'ai trouvés, j'indiquerai sur-tout M. le duc de Luynes, député à l'assemblée nationale constituante, qui m'a permis de faire des recherches, pendant un an, dans son cabinet, riche des papiers de Colbert, & de tant de précieux mémoires sur l'histoire des temps modernes.

M. le Président d'Ormesson, député à l'assemblée nationale, & bibliothécaire du roi, a eu la bonté de me communiquer ses manuscrits relatifs aux combats fréquens entre la magistrature & le ministère.

M. le président de Mesnières avoit un recueil immense de toutes les affai-

faires des parlemens & des cours souveraines; je dois à M. de Brunville, procureur du roi; à qui l'hiſtoire de France doit d'avoir acquis cette collection unique dans ce genre, de m'avoir permis d'extraire les négociations des miniſtres avec les parlemens, de conſulter les regiſtres ſecrets des cours & des chambres, & les procédures de diverſes commiſſions, &c. Voilà mes ſources pour tout ce qui regarde les affaires politiques des parlemens. Voici la notice de quelques manuſcrits.

I. *Chronique ſcandaleuſe & politique de la règence & du régne de Louis XV, par M. le maréchal de Richelieu.*

La première partie, depuis 1715 juſqu'à à la fin de la régence, eſt écrite de la main de M. le maréchal, avec mille ratures de ſa main, qui prouvent qu'il eſt véritablement l'auteur de cet ouvrage.

II. *Seconde partie, depuis le commencement du miniſtère de M. le duc, juſqu'à la fin de celui de M. de Choiſeul.*

C'eſt un recueil d'anecdotes; c'eſt le récit de la cauſe ſecrète de divers évènemens....... L'ouvrage eſt diffus, mal écrit, mais curieux & piquant; il ſemble avoir été fait pour amuſer le feu roi dans ſa vieilleſſe; il eſt différent d'un cahier que M. le maréchal eut l'honneur de remettre à Louis XVI, & que cet auguſte monarque peut avoir encore dans ſa bibliothèque.

III. *Recueil de pièces originales, & anecdotes du premier miniſtère du comte de Maurepas, miniſtre de la marine, 50 vol., très-grand in-fol.*

Ce manuſcrit eſt, 1°. l'hiſtoire très-détaillée de la cour; car il renferme une infinité d'anecdotes ſur les princes, les princeſſes, & ſur l'exil des miniſtres, dont il raconte ſouvent les cauſes; 2°. c'eſt l'hiſtoire, par figures, du commence-

ment du règne de Louis XV, que M. de Maurepas avoit fait dessiner, quand les évènemens n'étoient pas gravés; 3°. c'est l'histoire des manufactures, des modes, du progrès des métiers; car l'échantillon d'une nouvelle étoffe, d'un nouveau métier, d'une nouvelle mode, y est placé dans l'ordre des dates; 4°. c'est l'histoire de la marine, un combat naval, un nouveau vaisseau; toutes les opérations des ports y sont décrites, dessinées avec une délicatesse & une beauté dont les meilleurs artistes du temps étoient capables; 5°. c'est l'histoire des arts; car on y voit le récit de leurs progrès, & les belles gravures du siècle, dans l'ordre de leur publication. Tous les commis ont contribué à former ce précieux dépôt des connoissances, & cette histoire instrumentale de tout un ministère qui commence en 1715, & finit en 1742.

IV. *Mémoires du premier ministère du comte de Maurepas, 6 vol. in-4°.*

L'ovrage précédent est le recueil des pièces justificatives du présent manuscrit.

M. de Maurepas n'eſt pas un hiſtorien très-profond; ſes mémoires portent l'empreinte de ſon caractère; ils ſont légers, parſemés de pointes, de poëſies fugitives, & de bons mots, qu'il diſoit à la cour, & qu'on répétoit à la ville; mais ils ſont pleins de faits, qui ſont les baſes ſeules de l'hiſtoire; & ces faits étoient la plupart très-ignorés.

Il parle des princes, des ſeigneurs de la cour, des dames, & plus rarement des affaires.

Il eſt libertin; il n'eſt pas très-religieux; s'il eût fallu s'attacher à quelque parti, c'eût été à celui de Janſéniſtes. (1)

V. *Mémoires du préſident Hénault, 1 vol. in-fol.*

Ce magiſtrat a laiſſé un volume de mémoires fort piquans ſur le commencement de ce ſiècle; il approfondit ſur-tout, avec ſagacité, les affaires

(1) J'ai fait imprimer depuis ce temps-là ces Mémoires; & M. *Buiſſon*, libraire, vient d'en publier une nouvelle édition.

politiques de la magiſtrature, dont il s'étoit occupé avec beaucoup de détails. Hénault voyoit les miniſtres; il étoit courtiſan; il négocioit. Son caractère ſouple, pliant, aimable, poli, ruſé, facilita ſon avancement à la cour de la feue reine.

VI. *Mémoires de Maſſillon, évêque de Clermont* (1).

Le feu roi conſervoit, dans ſon cabinet l'hiſtoire manuſcrite de ſa minorité, à côté du petit carême du prélat à qui il avoit demandé cette hiſtoire, pour s'inſtruire des évènemens de ſon jeune âge.

Autant la *Chronique* citée ci-deſſus s'éloigne des belles formes de l'hiſtoire, autant celle-ci excelle dans l'art, par la beauté des portraits, la liaiſon des évènemens, & la peinture du vice, qu'il montre à découvert, ſans le préſenter avec ſes dangereuſes influences.

---

(1) Cet ouvrage ſe vend actuellement chez M. *Buiſſon*, rue Hautefeuille, le propriétaire ayant conſenti à ſa publication.

VII. *Œuvres & Mémoires des frères Pâris & de Law, ſur le ſyſtême ſur l'adminiſtration des finances, 8 vol. grand in-fol.*

VIII. *Mémoires, Annales, Recueils de Luynes, de Breteuil, du maréchal d'Asfeld; la continuation manuſcrite de Torcy, juſqu'à la quadruple alliance; les froides & volumineuſes annales du marquis d'Angeau.*

J'ai conſulté, comparé, étudié, & rapproché ces mémoires, pour être certain qu'il n'exiſte pas de manuſcrits connus & contemporains du maréchal de Richelieu, que je n'aie mis en parallèle les uns avec les autres.

IX. *Correſpondance de Maintenon, des Urſins, du maréchal de Villars, du Marquis de Silly, du cardinal de Polignac, de madame de Prie, de madame de Tencin, du cardinal de Tencin, du duc de St.-Simon, &c, &c, &c.*

Ce dernier eſt partial, dur, fier, implacable. Je dois dire cependant que, malgré ſes caprices &

& ſes paſſions, c'eſt encore un des plus beaux génies de ce temps-là. Enfin j'ai pénétré juſques dans le recueil des correſpondances des miniſtres ſecrètement envoyés dans les cours de Rome, Vienne, Madrid, Londres, Turin, &c..... Louis XIV avoit imaginé ces eſpions inviſibles, chargés d'obſerver les miniſtres avoués, & quelquefois de commiſſion ſecrètes & délicates. Je citerai dans le temps les matériaux des volumes ſuivans, & les cabinets qui m'ont été ouverts. J'ai pu être égaré, par quelques-uns de ces manuſcrits, ſur des faits particuliers; mais je ne l'ai jamais été ſur les intérêts des peuples. Je conſens que des miniſtres, des intendans, une portion du clergé, quelques académiciens me prennent pour un hiſtorien attaché à un parti; ce parti eſt celui de l'humanité toute entière; les rois n'exiſtent que pour elle; les prélatures n'ont été inſtituées que pour ſon ſervice & ſon inſtruction, & les diſtinctions & les places ne ſont que des inventions humaines pour le bien-être des peuples.

Quand les princes & les grands abusent du pouvoir que les hommes leur confient, il est du devoir d'un académicien de taire leurs fautes & de faire des éloges. L'historien juge sans pitié ces prévaricateurs, & livre leur mémoire à l'ignominie. je consens donc que les ministres & quelques-un du haut-clergé qui ont regardé ce beau royaume comme leur moisson, me prennent pour un historien partial, qui refuse de faire leur apologie. Ma faction est celle du genre humain : j'ai vécu, & veux mourir dans ce parti-là.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Miniſtère de M. le duc, de la maiſon de Condé. Caractère de M. le duc, premier miniſtre. Mœurs du temps, & anecdotes de la cour.

M. le duc étoit entré dans le monde avec des paſſions étranges; & cependant, quoique le courage & l'eſprit militaire s'allient rarement avec des vices de cette nature, je dois dire de ce prince, alors chef de la maiſon de Condé, que dès ſon jeune âge il avoit donné des preuves de courage en préſence de l'ennemi, dont il avoit ſoutenu le feu avec tant de ſang-froid, qu'on dit alors qu'il feroit l'héritier des talens militaires des princes de ſa maiſon.

Les pourſuites de ſa mère, ſes ſupplications & ſes remontrances ramenèrent à la fin ce jeune

prince de ses égaremens, & madame de Nesl*, femme coquette, libertine, accoutumée aux princes & aux beaux hommes du temps, sut en peu de temps donner à ce prince le goût de la belle nature, & porta l'adresse au point d'en avoir plusieurs enfans. Mais par malheur pour la France & pour M. le duc, le sort voulut qu'il rencontrât un jour au bal de l'opéra deux dames masquées, dont l'une, qui l'agaça très-vivement, eut, à travers son masque, le talent de lui plaire, de l'animer, & de lui inspirer le desir de la connoître.

Le surlendemain, ces femmes s'étant apperçues qu'elles avoient su plaire, ne manquèrent point au rendez-vous dans le même lieu, avec le même costume; & le prince fut de nouveau l'objet de leurs plaisanteries. M. le duc distingua madame d'Aussi; mais il ne pu reconnoître sa compagne, qui ne voulut pas se démasquer. Elles s'appliquèrent donc à l'envi à augmenter la curiosité du prince, à se rendre intéressantes, & finirent en lui promettant de se découvrir au premier bal, s'il desiroit encore de les connoître.

M. le duc ne manqua pas au rendez-vous, & le bal ouvert, elles s'efforcèrent de piquer davantage sa curiosité: après mille manières & mille propos d'une femme coquette & spirituelle,

la marquise de Prie, née Berthelot, épouse de notre ambassadeur à Turin, se fit connoître.

L'ambassadrice étoit alors fort jolie, spirituelle, intrigante, & même un peu tracassière; elle tenoit des propos séduisans, hardis & libertins; elle étoit ambitieuse, & avoit apporté en France tout ce que les dames italiennes connoissent d'usages voluptueux & différens des moyens des dames françoises, pour plaire à leurs amans ou à leurs maris, ce qui la rendoit encore plus séduisante. M. le duc en fut si épris, qu'il abandonna madame de Nesl*, & ne soupira que pour celle-ci; & l'ambassadeur, qui arriva de Turin, & qui n'en fut ni fâché, ni jaloux, étoit si sot, ou vouloit si bien passer pour tel, qu'il se vantoit dans les compagnies des bontés de M. le duc, & de ses familiarités, qu'il portoit au point, disoit-il, qu'il venoit manger sa soupe, & coucher sans façon chez lui.

Madame de Prie, qui avoit l'art de gouverner son époux, eut celui d'*ensorceler* M. le duc, dans toute la force du terme. Elle l'engageoit, pendant la régence, à s'occuper des affaires d'Etat; elle s'étoit environnée des frères Pâris, dont tout le monde connoissoit l'habileté dans le département des finances; & jugeant que le duc d'Orléans, qu'un coup d'apoplexie frappa de

mort, ne pourroit vivre long-temps, à cause de sa conduite, elle avoit deviné que M. le duc pourroit peut-être remplir un jour sa place; & le duc d'Orléans expiroit à peine, qu'elle eut en sa disposition toutes les affaires de France. Dès ce moment, les ministres en place, choisis par Dubois, tous d'un caractère souple, se trouvèrent ce qu'ils devoient être pour plaire à la favorite. La Vrillière, qui n'avoit d'autres talens que de suivre aveuglément le parti qui dominoit, étoit très-propre à exécuter les volontés d'une femme impérieuse. D'Armenonville, qui avoit les sceaux, homme sans principes, courtisan versatil, *capable* (d'autres ajoutoient FRIAND) *des œuvres de prévarication*, sans cesse attaché au char de Dubois, ayant des rapports avec tous les jésuites du monde, se dévoua également à madame de Prie. Morville, qui avoit plus de talens, mais le même caractère, homme gagné & vendu même aux Anglois, lui facilita des correspondances & des moyens de jouir de la pension que le cabinet de Londres faisoit à Dubois. Quant à Breteuil, ministre de la guerre, il avoit d'autres moyens de lui plaire, ayant eu l'adresse de la rendre infidelle à M. le duc : aussi le baron avoit-il plus d'influence sur son esprit que les autres ministres; & si ces derniers avoient sa con-

ſiance pour la mécanique du miniſtère, & pour l'exécution, Breteuil l'avoit obtenue au commencement pour la direction des affaires. Breteuil n'étoit point un homme de génie, mais un honnête homme, qui n'avoit à ſe reprocher que ſa grande complaiſance pour Dubois. Il étoit la créature de la maiſon d'Orléans ; & devenu miniſtre ſous M. le duc, il ſe comporta honnêtement avec elle dans une poſition auſſi difficile.

Dodun étoit pour madame de Prie un perſonnage plus important que tous ceux-là ; car il avoit les finances : il étoit auſſi le plus ſoumis & le plus dévoué des miniſtres à la favorite ; d'ailleurs, elle avoit eu l'adreſſe de protéger ouvertement le fameux Duvernay, qu'elle pouvoit à tout inſtant élever, en précipitant Dodun, s'il n'étoit avec elle de bonne intelligence. Dodun, qui ne regardoit point Duvernay comme un vain épouvantail, étoit d'une humilité ſans exemple, ſans volonté perſonnelle, & le premier courrier, le premier ſerviteur même de madame Berthelot de Prie, qui l'avoit accoutumé aux fonctions d'un ſimple valet de chambre.

Voilà par qui étoient gouvernées, en 1724, les affaires de France. Dubois avoit compoſé le miniſtère de tous ces médiocres perſonnages; le régent les avoit accablés de ridicules en pleine

ſociété, comme on l'a vu ci-deſſus ; madame de Prie en faiſoit ſes commis ; & nous verrons dans peu de quelles pauvretés s'occupèrent tous ces grands hommes d'Etat ſous le miniſtère de M. le duc.

CHAPITRE II.

Rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Suite du tableau des mœurs.

LA rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé rompoit la monotonie d'un auſſi pitoyable miniſtère ; & le fils du régent, qu'on avoit introduit depuis quelques mois dans les affaires, ne pouvoit ſouffrir de ſe voir dominé par M. le duc, qu'il regardoit comme un prince au-deſſous de lui, ſoit du côté du rang, ſoit du côté des talens & de l'eſprit. Le régent néanmoins, habile dans l'art de connoître les hommes, lui avoit dit aſſez nettement qu'il ne ſeroit jamais un perſonnage bien diſtingué. Il lui dit même un jour en propres termes & en pleine aſſemblée, au Palais-royal : *Sachez, mon fils, que vous ne ſerez jamais qu'un honnête homme.*

Malgré cette horoſcope, le duc d'Orléans ſe montra publiquement jaloux de M. le duc, premier miniſtre, & refuſa d'avoir pour lui des manières & des égards différens de ceux qu'il lui avoit montrés pendant la régence de ſon père. Il ſe tenoit ferme dans l'étiquette du premier prince du ſang; & ſi, pour les affaires, M. le duc jouiſſoit du pouvoir, M. le duc d'Orléans le retenoit ſans ceſſe dans ſon rang de prince, & conſervoit à ſon égard, juſques dans les minuties, ſa prééminence de premier prince du ſang de France, d'héritier préſomptif de la couronne, & le força à venir lui apprendre qu'il étoit premier miniſtre.

Ainſi tout étoit devenu trivial & petit à la cour. Le grand appareil, le ton impoſant de Louis XIV avoient diſparu. Les révolutions de la régence, opérées par des miniſtres volontaires & vicieux, ne remuoient plus les eſprits; les grands caractères, dans le bien & le mal, n'étoient plus, ou étoient éloignés; de jeunes princes ſans talens; des princeſſes belles, ſpirituelles, aimables, mais débauchées; des enfans légitimés de Louis XIV, tous conſternés encore des coups d'Etat de la régence; un jeune roi, âgé de quatorze ans, foible, ſans la volonté, ni l'énergie de ſon âge, & gouverné par un vieux

dévot : telle étoit la triſte image de la cour de France.

Le bon ton de Louis XIV, les règles générales de décence & de conduite exiſtoient cependant encore : mais ces belles choſes étoient éparſes dans quelques ſociétés choiſies; elles ſe trouvoient avec toute leur pureté, & ſans le mélange impur du faux ton, qui, du temps de la régence, dominoit dans la ſociété, à Rambouillet, par exemple, où le jeune roi devoit prendre les principes de ce bon goût & de la véritable galanterie, qu'on devoit admirer dans ſa cour pendant le miniſtère de Fleury. On admiroit encore ce ton décent, délicat & naturel, reſtes du ſiècle de Louis XIV, dans quelques maiſons titrées de ce temps-là; dans celles des Luynes, des Larochefoucault, des Mortemart, Sully, la Vallière, la Feuillade, &c. &c., toutes gouvernées par des chefs qui, ayant puiſé leurs principes dans les mœurs de l'ancien temps, avoient vu paſſer ſans danger les exemples vicieux de la régence, & ſe montroient encore ſains & ſaufs de toute dépravation à la génération ſuivante. Il n'y avoit guère au contraire que les familles parvenues, élevées, enrichies par la faveur, par les révolutions du ſyſtême, qui conſervaſſent le mauvais ton des courtiſans du Palais-royal.

CHAPITRE III.

Suite de la rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Mariage du duc d'Orléans.

DANS cette incertitude ſur les mœurs & les uſages, l'héritier préſomptif de la couronne, & le premier miniſtre, chef de deux branches de la même maiſon, paſsèrent bientôt de la rivalité aux brouilleries, & aux propos indiſcrets & mal rendus par les valets ou les courtiſans. Des mauvais propos on vint à la haine, puis à la calomnie. Le régent avoit procuré à ſon fils les proviſions de colonel général de l'infanterie françoiſe & étrangère, & les colonels généraux avoient eu, entr'autres prérogatives, celle de travailler perſonnellement avec le roi. M. le duc, inflexible dans ſon projet d'*humilier*, diſoit-il, *les Orléans*, trouvoit cette prétention *énorme*, *exorbitante*. Madame d'Orléans vouloit encore que ſon fils conſervât deux régimens. Elle ſoutenoit Leblanc, miniſtre dont nous allons parler, voulant le remettre en place, parce qu'il ne pouvoit être attaché à M. le duc qui le pourſuivoit;

& non feulement elle defiroit d'obtenir les graces directement du roi, mais elle n'en vouloit aucune, fi elles devoient lui arriver par le canal de M. le duc.

Ainfi, lorfqu'on fit la diftribution des appartemens de Verfailles, en 1724, elle refufa d'accepter ceux que fon fils defiroit, parce que cette diftribution étoit faite par M. le duc; mais elle obligea fon fils à aller demander au roi l'appartement qui étoit à fa bienféance.

M. le duc, de fon côté, ne ceffoit de fe venger de la hauteur de M. & de Madame d'Orléans, & ne tarda pas, pour leur déplaire, de chaffer leur créature de la police. D'Argenfon la gouvernoit avec moins de talens que fon père, mais auffi avec plus de circonfpection, & avec plus d'égards pour les hommes. Cette place, devenue délicate & importante, étoit alors d'une telle influence, qu'un premier miniftre avoit befoin, depuis la fituation où l'avoit élevée d'Argenfon le père, d'avoir ce magiftrat dans fes intérêts. Ainfi, madame de Prie qui avoit toute la curiofité de fon fexe, & M. le duc fon amant, fans ceffe agités des foupçons qui tourmentent les efprits bornés, appelèrent à cette place un homme affuré, un parent de madame de Prie,

le fameux d'Ombreval, connu par ſes monopoles, & qui, à peine arrivé à ce poſte, fut ſoupçonné, & non ſans motifs, d'accaparemens.

Madame d'Orléans étoit furieuſe; car on chaſſoit auſſi des logemens de Verſailles les ſeigneurs que le régent y avoit placés, & qui étoient à la cour les maintiens de ſa faction. Belle-Iſle, Clermont, Simiane, & *les Roués*, perdirent leurs appartemens. La ruine du parti qu'avoit formé le régent ſon époux, l'élévation de ſes ennemis, occaſionnèrent des aſſemblées ſecrètes au Palais-royal, contre M. le duc. Ce prince avoit dit qu'il humilieroit les *Orléans*, & ceux-ci, qui le ſavoient, cherchoient le moyen de le perdre; mais il n'y avoit parmi ces meſſieurs, que des caractères foibles, des ſeigneurs d'un génie ordinaire, accoutumés aux parties nocturnes du régent, & incapables de conduire & de prévoir la ruine d'un miniſtre.

Madame d'Orléans, ayant voulu marier ſon fils, avoit, un an auparavant, jeté les yeux ſur mademoiſelle de Vermandois; car elle ne vouloit pas que ſon fils épouſât mademoiſelle de la Roche-ſur-Yon, à laquelle il étoit fort attaché, parce qu'elle étoit haute, tracaſſière, & ſur-tout fort libertine. La propoſition en fut faite à madame la ducheſſe, qui ayant, dès ce temps-là, l'am-

bition ſecrète de marier un jour mademoiſelle de Vermandois au roi Louis XV, offrit à ſa place mademoiſelle de Sens. Mais ſoit que madame d'Orléans eût pénétré ce grand projet, ou que d'ailleurs elle ſe ſentît piquée du refus, elle demanda, après la mort du duc d'Orléans ſon époux, à d'Argenſon, chancelier de l'apanage de ſon fils, tous ſes almanachs; & chercha avec lui quelle princeſſe de l'Europe pouvoit convenir au jeune duc d'Orléans, relativement à l'âge.

Elle trouva la princeſſe de Bade-Baden; & ſur le champ elle envoya Cangès, homme de confiance, & valet de chambre du feu duc d'Orléans ſon époux, en Allemagne, en qualité de curieux & de voyageur, avec la commiſſion de s'inſtruire ſur la princeſſe de Bade. Cangès obſerva tout; & fit la plus belle relation à ſon retour en France. Alors madame d'Orléans envoya d'Argenſon pour en faire la demande préliminaire, qui précède celle que font avec appareil les princes, les ſouverains & les têtes couronnées.

Le duc d'Orléans, dans ces circonſtances, montroit un inſurmontable éloignement pour la perſonne de M. le duc. On ne l'appeloit plus que le *borgne* au Palais-royal; on refuſoit de communiquer avec lui, même pour obtenir du roi

la permiſſion que les princes du ſang doivent demander au ſouverain, quand ils deſirent de contracter des mariages. Madame la ducheſſe d'Orléans, qui vouloit que ſon fils fût établi, exigea qu'il s'adreſsât directement au roi, ſans communiquer aucun des articles à ſon miniſtre; & M. le duc, qui vouloit qu'on lui en parlât, & qui étoit piqué de ce qu'il n'étoit, ni conſulté, ni recherché, ni employé pour les concluſions de ce mariage, répandit que l'alliance du duc d'Orléans avec la princeſſe de Bade ne s'effectueroit jamais; ou que ſi elle avoit lieu, ce ſeroit avec les cérémonies & la ſimplicité d'un particulier, ou bien qu'il laiſſeroit ſa place.

Il empêcha en effet, pendant pluſieurs ſemaines, que Louis XV, ſelon l'uſage, ne fît la demande de cette princeſſe, & n'envoyât une perſonne de diſtinction pour la faire en ſon nom; ce qui fut pour les *Orléans* un autre ſujet des plus graves querelles, prétendant que l'héritier préſomptif de la couronne avoit des droits inconteſtables au cérémonial accoutumé, qu'il n'étoit pas donné à un miniſtre de changer; & comme le cérémonial & l'étiquette ſont toujours en France la cauſe ou le motif de querelles interminables, les *Orléaniſtes* & le parti

de M. le duc se disputèrent vivement & avec éclat sur tous ces hochets. Le roi, qui intervint, voulut enfin que son ministre cédât; & M. le duc fut obligé de faire dresser les instructions pour la demande de la princesse de Bade, & de choisir une personne titrée; mais toujours, plein d'un ressentiment secret, il se retourna encore; & ne pouvant refuser ni l'instruction, ni le choix d'une personne titrée, il prit un personnage peu ami des *Orléans*, & donna la commission à sa créature le marquis de Matignon. Quant à la demande à faire au nom du roi, il ordonna à Matignon de faire un simple compliment, & non une demande, selon les anciens usages. Les Matignon, sous M. le duc, avoient toutes les faveurs, & s'attiroient déja la jalousie des courtisans, selon l'usage.

CHAPITRE IV.

Affaire de le Blanc. Mœurs & caractère des François.

Pour aller à la source des évènemens, & pénétrer jusques dans les causes de l'affaire de le Blanc, je dois observer que madame de Prie &

& madame de Pleneuf, sa mère, vivoient dans une inimitié scandaleuse.

Madame de Pleneuf étoit maîtresse déclarée de le Blanc;

Et madame de Prie étoit celle de M. le duc.

La mère & la fille, jalouses comme des femmes, s'étoient brouillées, parce que madame de Pleneuf vouloit commander chez sa fille, qui étoit elle-même impérieuse, capricieuse, indépendante, pleine de vivacité, & qui n'aimoit point des entraves dans sa conduite. Elles se brouillèrent donc ouvertement; elles se reprochèrent en public leur genre de vie, leurs doubles infidélités, & laissèrent éclater toute leur jalousie, & bientôt leurs petites fureurs.

Le marquis d'Angennes, d'ailleurs, accéléra la rupture; parce qu'étant jeune, beau, bien fait, spirituel & ambitieux, il avoit plu à l'une & à l'autre, & avoit pris plaisir à augmenter leur passion, quand il voyoit qu'elles s'efforçoient à l'envi de l'attirer à elles. Après de longues disputes sur cette conquête, le beau d'Angennes resta à madame de Prie; & comme il disparut de la société dans ce temps-là, les uns dirent qu'il étoit mort de la petite vérole, & d'autres de deux coups d'épée.

La haine de ces femmes, qui alloit en augmentant, augmenta bientôt au point que la mère & la fille résolurent de se perdre. Leurs maisons étoient le rendez-vous de beaucoup de gens en crédit, & employés, qui prenoient parti dans leurs querelles ; & les quatre frères Pâris, dont l'aîné avoit été renfermé pour dettes à Dunkerque, par le Blanc qui en étoit intendant, s'unirent plus intimement avec madame de Prie, pour perdre le Blanc, l'ami de sa mère. Ils approfondirent les manœuvres de la caisse de l'extraordinaire des guerres, où les paiemens avoient dû être faits en argent, & non en billets de banque.

Madame de Prie, ravie d'ôter à sa mère un amoureux qui substituoit si libéralement, disoit-on, le papier, déja décrié, à l'argent effectif, & qui versoit dans une maison (qu'elle haïssoit) des sommes énormes, pour en soutenir les dépenses, dévoila ces manœuvres au cardinal Dubois, au régent & à M. le duc; & Dubois, qui voyoit le Blanc méprisé du public, accusé de rapines, & dévoué intimement au régent, à qui il étoit nécessaire dans le ministère de ses plaisirs, fit renvoyer ce le Blanc, & Breteuil fut mis à sa place.

Le déficit & les déprédations de la caisse de

l'extraordinaire des guerres engagèrent à faire arrêter la Jonchère, trésorier général, auquel on demanda la représentation de Sandrié, son premier commis, qui avoit disparu depuis un an; & les ennemis du duc d'Orléans ne manquèrent point de dire que ce prince ayant fait tirer six millions de la caisse de l'extraordinaire des guerres, pour le mariage de mademoiselle de Valois sa fille au prince de Modène, avoit fait périr le témoin d'une action que le Blanc avoit promis devoir être secrète : on nommoit même du Chevron, prévôt de la connétablie, & la Barre, son lieutenant, comme les auteurs de ce complôt, exécuté, disoit-on, par l'ordre du duc d'Orléans. C'est dans cette circonstance que les ennemis de la maison d'Orléans, & madame de Prie sur-tout, qui dirigeoit cette cabale, crurent trouver le moment & l'occasion favorable d'exercer contre la mémoire de ce prince leurs vengeances, & de perdre le parti des *Orléans.*

Madame de Prie alloit donc se venger de madame d'Orléans & de son fils, qui cabaloient contre M. le duc, & par conséquent contre elle-même, puisqu'elle tenoit de ce prince son existence & sa considération : elle se vengeoit encore de sa mère, en attaquant son bon ami le Blanc, alors

exilé en Normandie depuis la régence, & qu'elle fit conduire à la Baſtille. Maurepas déclare dans ſes mémoires, qu'il y fut traité ſi durement qu'on jugeoit bien qu'on cherchoit à le faire périr.

On arrêta auſſi Conches, brigadier des armées du roi, & Sechelles, impliqués dans l'affaire, & ils furent renfermés; le Vaſſeur, ſon premier commis, du Chevron & la Barre, dont j'ai parlé, furent auſſi ſaiſis : les deux Belle-Iſle, depuis ſi célèbre, étoient déja arrêtés; & des commiſſaires nommés pourſuivirent l'affaire à l'arſenal. Cette méchante Bertelot de Prie avoit oſé nommer, pour rapporteur de l'affaire, ſon proche parent Dombreval, qu'elle avoit fait lieutenant général de police, & le nommé Armand de Boe, maître des requêtes, qui l'interrogea. Vainement les amis de M. le duc lui faiſoient-ils obſerver qu'il étoit peu convenable à un prince du ſang de choiſir les juges de ſes ennemis. *Ma gloire eſt intéreſſée*, leur diſoit-il, *à faire connoître au public que j'ai eu raiſon quand je les ai fait arrêter.* Tel étoit donc le pouvoir du viſiriat en France, qu'il ſe permettoit d'abord de *punir, par l'effet de ſa puiſſance; & quand il vouloit couvrir ſon crime d'une apparence*

de justice, il déclaroit sa punition juste & valable par des jugemens dictés à des maîtres des requêtes, à des intendans, à des inquisiteurs, & autres personnages de cette sorte. Le bon peuple observoit, sans se plaindre, ces suppôts de l'inquisition françoise, ces intendans, ces hommes de police, ces commissaires, ces maîtres des requêtes, ces espions, & tous ces hommes de boue, qui, à force de patience, d'humiliations, de servitudes, de bassesses, d'espionnage, s'élevoient d'un rang à l'autre jusqu'au ministère, pour y gouverner, à leur tour, en souverains, & au nom du roi, le royaume de France. Ces infamies cependant devoient, si je ne me trompe, connoître des termes; & si jamais les François pouvoient acquérir des lumières dans l'administration, ils devoient, avec le fer, déraciner un jour ces plantes parasites adhérentes aux marches du trône.

Le Blanc voyant sa tête entre les mains de ces sortes de commissaires, & les connoissant indulgens ou sanguinaires, selon les vues du ministre en crédit qui les employoit, protesta contre la commission, & se jeta dans les bras du parlement, qu'il avoit jadis tant persécuté, lorsqu'il étoit en place: & telle étoit l'idée qu'il avoit, par expérience, de la lâcheté des commissions,

qu'il préféra même d'abandonner son fort à un corps animé contre les ministres, plutôt qu'à des lieutenans de police, à des maîtres des requêtes, à des conseillers d'Etat. La maison d'Orléans préféra de même de voir une affaire où l'on impliquoit le régent, soumise au parlement, plutôt que de la voir juger par des commissaires. La famille d'Orléans & toute sa faction poussoient donc de hauts cris contre ces commissaires; & comme il se trouva que ces juges choisis étoient gens de mauvaise réputation, & déja tâchés de quelque lâcheté, les Orléans dévoilèrent les intrigues, les haines, & les manœuvres de madame de Prie, & la déshonorèrent. Ils s'unirent au parlement; l'opinion publique s'en méla, & voulut que le Blanc, étant maître des requêtes honoraire, fût jugé par le parlement, selon son droit. M. le duc, consterné & forcé d'un côté par cette voix publique, tourmenté de l'autre par madame de Prie, qui vouloit que son parent jugeât le Blanc, fut obligé d'abandonner l'affaire au parlement; mais il eut assez de pouvoir encore pour faire nommer le commissaire qui devoit l'interroger. Alors madame de Prie, ses partisans & les ministres s'agitèrent & se tourmentèrent pour corrompre le parlement.

Cette cour, satisfaite de voir un homme attaché aux affaires du roi lui demander son assistance, le protégea visiblement. Le commissaire dévoué, au parti de M. le duc, eut beau faire des interrogatoires insidieux & préparés, le parlement n'agissoit pas; & le public, attentif aux suites de cette affaire, applaudissoit à cette inaction. Il y avoit dans la conduite de la Bertelot de Prie tant de noirceur, de petitesse, & d'infamie, que quoique le Blanc, Belle-Isle & les autres eussent à se reprocher de grandes déprédations, on leur pardonnoit, comme à tous les ministres du temps, & on louoit publiquement l'assistance que le parlement leur accordoit contre les efforts d'une femme que les Orléans avoient déja livrée à l'ignominie & au mépris.

Pour relever son parti chancelant, M. le duc envoya au parlement, en qualité de ducs & pairs, Brancas, le maréchal de la Feuillade & le duc de Richelieu, qui devoient y renforcer sa faction. M. le duc d'Orléans, pour soutenir celle de le Blanc, s'y trouva; même il fut applaudi, mais les trois pairs furent hués & chansonnés dans la capitale; & le bruit, les mouvemens populaires ne leur permirent plus de paroître que deux fois au parlement. On désapprouvoit leur complaisance à servir la

haine de madame de Prie & des Pâris contre le Blanc. Voici, de toutes les chanſons qu'on leur fit, celle qui étoit la plus méchante. Le premier couplet, composé à l'honneur du maréchal de la Feuillade, qui en fut conſterné, ne manquoit pas de lui rappeler ſa fuite devant Turin.

Margo la chiffonnière
A dit à Feuilladin,
Prends ta vieille rapière,
Et retourne à Turin;
Enfuis-t'en de la ville,
Et de la cour auſſi,
Où tu es trop honni.

Quant au duc de Brancas, la chanſon lui reprochoit la dépravation de ſes mœurs, qui avoient ſcandaliſé toute la ville. On critiquoit auſſi l'élégance de ſes habits; car il ne paroiſſoit nulle part ſans être ſuperbement paré.

Brancas, le pauvre hère,
Toujours ſi bien vêtu,
N'a jamais ſu rien faire
Que de tourner le cu
Au régent, à du Maine,
Aux laquais favoris,
Et à nos ennemis.

Le duc de Richelieu avoit auſſi une bonne part à la chanſon; mais le public, qui ignoroit les

propos, les interrogatoires insidieux de le Blanc qui l'avoit trouvé autrefois, sans en être touché, étendu sur des bottes de paille, dans un cachot de la Bastille, désapprouvoit beaucoup qu'il fût à son tour le juge de le Blanc. Comme autrefois les ennemis du cardinal de Richelieu avoient imaginé que son grand-père étoit joueur de violon, on renouvela cette fausseté, quoique les preuves de son père pour le collier de l'ordre, ostensibles à tout le monde dans les bureaux du commissaire, eussent été visitées de tous ceux qui doutoient que les Vignerot n'étoient pas bons gentilshommes. On lui reprochoit aussi, dans ce couplet, les recherches qu'il faisoit sur les intérêts des puissances de l'Europe, parce qu'effectivement il se préparoit à l'ambassade de Vienne, ou à quelque autre; enfin on parloit de ses galanteries, de son attachement à Voltaire, & on chantoit dans tout Paris, & surtout au Palais-royal :

Vignerot le grand-père
Etoit menestrier ;
Celui-ci dégénère,
Etant de tout métier ;
Etourdi, politique,
Galant, ambassadeur,
Et d'Arrouet protecteur.

Ces chanſons, & d'autres bien plus horribles qu'on fit contre madame de Prie & contre M. le duc, déſoloient cette favorite, qui ne ceſſoit, par ſes émiſſaires, d'animer le parlement contre le Blanc : elle dévoiloit ſes anciennes manœuvres pour l'exiler, le perdre, & le faire reléguer à Pontoiſe, agiſſant alors de concert avec Law & Dubois ; elle fit répandre même les originaux de quelques lettres de cachet contreſignées le Blanc, pour exiler des magiſtrats, leſquelles n'avoient pas été expédiées ; elle négocia enfin pour qu'il fût condamné, & répandit de l'argent &c. des promeſſes.

Mais le parlement traita de bagatelles l'accuſation de crime de lèze-majeſté contre quelques-uns des priſonniers ; il déchargea le Blanc de toute accuſation, & s'éleva même contre la facilité des miniſtres, qui ſe permettoient, ſur la ſimple dénonciation d'un ennemi, d'empriſonner un citoyen ; enſorte que M. le duc ſe ſentit outragé de cet arrêt du parlement ; & madame de Prie, qui avoit perdu ſon procès, & s'étoit déshonorée aux yeux du public, après avoit laiſſé approfondir ſes manœuvres contre le Blanc, ſe livrant à ſes fureurs ordinaires, jura que le Blanc pourriroit à la Baſtille avec tous ſes adhérens. M. le duc eut la foibleſſe

d'écouter ces méchancetés, & le Blanc fut renfermé pendant huit mois, après l'arrêt même qui déclaroit ſon innocence; mais le public & les Orléaniſtes ne l'appelant plus que le *borgne*, le *cyclope* & l'*aſſaſſin*, *parce qu'il vouloit*, diſoit-on, *faire périr le Blanc*, chantoient des chanſons mortifiantes contre la Bertelot de Prie & contre le prince. Ils diſoient que leurs principes étoient tels, que *le Blanc innocent* devoit être puni par la cour, & que *le Blanc*, *trouvé coupable*, devoit l'être du parlement; & qu'ainſi, ſoit innocent, ſoit coupable, la Bertelot devoit à coup sûr attenter à la vie ou à la liberté de l'amant de ſa mère; enfin que les François étoient bien endurans de ſe laiſſer gouverner par de pareilles femmes.

Ceux qui étoient mécontens de M. le duc, les gens de mérite ou de talent, éloignés des emplois, s'niſſoient auſſi aux Orléans; l'orage ſe formoit, & madame de Prie, qui l'obſervoit, & qui s'en jouoit, retenoit toujours le Blanc à la Baſtille: mais M. le duc reconnut à la fin qu'il n'étoit que l'inſtrument de la haine de cette femme, & qu'il jouoit un rôle peu décent pour un prince de la maiſon de Condé. Il ouvrit donc la Baſtille à le Blanc, après huit mois de ſouffrances que lui firent endurer les officiers de cette pri-

ſon. Mais madame de Prie, toujours plus conſtante dans ſes méchancetés, eut encore le pouvoir de l'envoyer à Lizieux en exil, où il alla dans le mois de mai 1725. Conches & Sechelles ſortirent auſſi de leurs priſons; mais celui-ci fut envoyé à dix lieues de Paris; & les deux Belle-Iſle reçurent l'ordre de ſe rendre à Carcaſſonne.

Tel fut le ſort de le Blanc, connu d'abord par ſes complaiſances libertines pour le régent; élevé au miniſtère, & chaſſé par le cardinal Dubois qui en étoit jaloux, & qui lui ſubſtitua Breteuil; empriſonné par ordre de M. le duc, qui le trouvoit coupable; empriſonné de nouveau, & exilé, quand il fut trouvé innocent; rappelé enfin au miniſtère par le cardinal de Fleury, qui vouloit employer des perſonnes animées contre le miniſtère qu'il renverſa.

Si un chaos de cette ſorte n'eſt pas une tyrannie parfaite, quel empire en méritera la qualification. Les peuples le ſentoient, ils ſe plaignoient; mais ils ne faiſoient que des chanſons.

Il étoit poſſible pourtant que ce peuple, au lieu de chanter, tirât un jour l'épée, & qu'une inſurrection ſanglante terminât les plaiſanteries.

Les révolutions de cette ſorte ſont l'éveil du peuple, de qui les rois tiennent ce qu'ils ſont

& ce qu'ils ont de richesses & de prérogatives. La Suisse en a donné une grande leçon à la maison d'Autriche, la Hollande à celle d'Espagne, l'Angleterre à celle des Stuarts, les Etats-Unis à la maison de Brunswick ; mais cette grande époque n'étoit point assez bien préparée en France; le peuple chantoit encore, & nous avons montré ci-dessus quel étoit le style de ces chansons (1).

---

(1) Le jour même qu'on envoyoit cet article à l'impression, on lisoit, dans les papiers du jour, ce qui suit :

« A une représentation du mariage de Figaro, on » avoit chanté les couplets de la fin de cette comédie, » qui se terminent par ces mots :

» *Tout finit par des chansons.*

» Un aristocrate des premières loges cria *bis*, *bis*; » comme pour inculper la légèreté de la nation.

» Mais un patriote du parterre, à voix forte & » sonore, se leva, & cria aux acteurs :

» *Tout finit par des canons* ».

CHAPITRE V.

Des cinquante-ſept promotions de l'ordre du Saint-Eſprit, & des ſept maréchaux de France.

MADAME de Prie & M. le duc étoient déſolés de ſe voir pourſuivis par une faction qui ſe fortifioit chaque jour. Ils eſſayèrent de lui oppoſer une faction plus puiſſante, toute formée de leurs créatures, & imaginèrent de créer des maréchaux de France, & de faire une grande promotion de chevaliers des ordres. Les nuages groſſiſſoient, l'orage menaçoit, & ils ſe crurent capables de le conjurer par des bienfaits, oubliant cette grande maxime, que les hommes ſont mieux contenus par l'eſpoir que par la réconnoiſſance, & le grand mot de Louis XIV, qui diſoit *qu'en dònnant une place, il faiſoit des mécontens & un ingrat.*

On fit doncdes promotions militaires, & on créa des maréchaux de France inutiles, & la plupart eſtropiés, ou peu dignes de l'être; mais le nombre des chevaliers des ordres qu'on créa fut tel, qu'il parut ſcandaleux à la multitude; & il arriva que la plupart de ceux qui recevoient les graces, ſe

croyoient à peine récompensés, & que ceux qui n'en recevoient pas, poussoient les plaintes les plus amères. Ainsi la promotion servit à perdre M. le duc, à cause des brocards qui le couvrirent de ridicule, lui, & madame de Prie, sa favorite, encore plus. Ils furent l'ouvrage du mécontentement de ceux qu'on avoit oubliés, & des *Orléanistes* sur-tout, quoique M. le duc d'Orléans, avec qui M. le duc tenta de se raccommoder eût eu quelqu'influence sur le choix de plusieurs chevaliers, principalement sur celui de Canillac, Brancas, Simiane, &c., qui étoient du parti du Palais-royal.

Dans le nombre de ceux qu'on nomma chevaliers, peu se distinguèrent par la suite au service du roi. On donna le collier à quelques mécontens, qui crièrent davantage ; à des *Orléanistes*, qui ne se trouvèrent point récompensés ; à des facétieux, qui ne perdirent point leur caractère satirique ; à des seigneurs qui avoient des prétentions, & qui en conçurent de plus hautes. Il n'y eut presque que les Matignon, Livry, Prie, Nesle, Lassay, Silly, Clermont-Tonnerre, Clermont-Gallerande, qui n'oublièrent point cette faveur. Plusieurs autres affectoient de dire qu'ils en étoient redevables à Fleury, qui disposoit déjà de beaucoup de graces, étant présent au tra-

vail de M. le duc avec le roi, & conduisant même sa volonté naissante. Il se formoit donc un parti autour du prélat ; & M. le duc voyoit la faction du parlement, celle de Fleury, celle des *Orléanistes*, prêtes à se réunir contre son ministère, & contre madame de Prie sur-tout, qui, se sentant contrariée, disoit bonnement qu'on troubloit la tranquillité de l'Etat, & que c'étoit l'usage des François, *quand ils étoient trop bien.*

CHAPITRE VI.

Renvoi de l'Infante. Louis XV épouse la fille de Stanislas.

LA fureur de madame de Prie contre les *Orléans* étoit donc aussi énergique qu'elle étoit concentrée : ni les graces ni les prévenances ne pouvant fléchir le premier prince du sang, madame de Prie & M. le duc résolurent d'attaquer les intérêts les plus chers de ce prince. La santé de Louis XV étoit encore délicate ; il avoit de fréquentes maladies, & M. le duc avoit tout à craindre pour son repos & pour son crédit, si le roi venoit à mourir. Plein de jalousie contre la maison d'Orléans, poussé d'ailleurs par sa mère

&

& par madame de Prie, M. le duc résolut de négocier le mariage de sa sœur avec le jeune roi, alors âgé de quinze ans commencés. Quoiqu'il fût d'une santé peu robuste, la nature l'avoit déja rendu si capable d'avoir des enfans, que les valets, quelques pages, & de jeunes seigneurs de la cour en rendoient le plus sûr témoignage. Madame la duchesse ne cessoit donc de presser M. le duc de marier le jeune monarque. Comme le régent & la reine d'Espagne avoient marié le jeune roi suivant leurs intérêts, & pour des raisons d'une politique très-rafinée, M. le duc, qui avoit tout pénétré, le démaria pour le même intérêt.

Mademoiselle de Vermandois, sœur de ce prince, premier ministre, étoit belle, aimable, modeste, pieuse, hautaine, spirituelle & véridique: sa beauté étoit relevée par ces traits adoucis, & par cette fraicheur qu'on ne trouve que dans l'innocence des mœurs du premier âge: sa modestie étoit celle de la nature même, n'ayant pu recevoir dans le monde aucun des principes de la régence, ni le ton de facilité que les mœurs du temps avoient introduit par-tout. Elle étoit hautaine; car elle avoit comparé au couvent la différence de son nom d'avec celui des autres pensionnaires, & jouissoit de leurs respects,

quand chacune s'empressoit de lui être agréable; ce qui lui avoit donné ce ton qui pouvoit déplaire en elle,. & cette vétacité dans ses discours, laquelle annonçoit son indépendance. Madame de Prie approuvoit beaucoup le mariage d'une sœur de son amant avec le roi; mais elle vouloit, avant la conclusion, connoître son caractère, & l'exclure du trône, si après quelques conversations, elle reconnoissoit dans la jeune princesse des indices de quelque esprit de domination; dans ce cas, elle vouloit donner pour épouse au jeune Louis XV une autre princesse, qui eût de la facilité & de la bonhommie dans le caractère. Toute animée de cette ambition réfléchie, madame de Prie se déguisa, changea de nom, & se qualifia dame titrée, pour avoir la prérogative, & plus de moyens de parler à son aise à la jeune princesse, qui étoit au couvent à Tours. Elle alla donc la demander au nom d'une dame qui voyageoit, & qui avoit pour elle des lettres & des commissions de M. le duc. Ainsi madame de Prie se disant connue, & donnant des nouvelles de la cour, s'exprima si bien, & avec tant de détails, que mademoiselle de Vermandois entra avec elle dans une conversation très-particulière.

D'un objet à l'autre, madame de Prie alla

juſqu'à demander à la jeune penſionnaire, ſi elle avoit entendu parler, dans ſon couvent, de madame de Prie, favorite de ſon frère. C'eſt alors que la princeſſe ſe mit à en dire toutes les horreurs poſſibles à madame de Prie elle-même, qui n'en fut pas déconcertée. Elle dit *qu'elle ne connoiſſoit que trop bien cette méchante créature; qu'on n'en parloit dans le couvent que d'une manière horrible; qu'il étoit bien fâcheux que ſon frère eût auprès de lui une perſonne qui ſeule le faiſoit déteſter de toute la France, qui l'induiſoit à faire des ſotiſes; & qu'il ſeroit bien à deſirer que ſes bons amis lui conſeillaſſent de l'éloigner de ſa perſonne.*

Ainſi madame de Prie entendoit prononcer ſa ſentence par la jeune princeſſe, qui lui rapportoit naïvement tout ce qu'on diſoit d'elle dans tout le royaume; elle ſortit donc du parloir pleine de dépit & de colère, diſant, de manière que la princeſſe pût l'entendre : *Va, tu ne ſeras point reine de France.*

Arrivée à Verſailles, elle rendit compte de ſon voyage au prince premier miniſtre; & lui aſſura que ſa ſœur avoit toutes les qualités convenables pour être reine de France : elle dit que la princeſſe étoit très-aimable, elle le preſſa même de s'occuper de la concluſion prochaine de ce

mariage ; mais en même temps elle en parla différemment à Pâris Duvernay, qui jouissoit de la confiance du prince, & gouvernoit sous lui les plus grandes affaires de l'Etat. Elle lui fit observer que quand ce mariage seroit une fois conclu avec mademoiselle de Vermandois, il auroit cinq maîtres pour un, le *roi*, la *reine*, *madame la duchesse*, & *Lassay* (qui avoit un empire absolu & bien connu sur elle), & M. *le duc*. Duvernay persuada si bien ce prince, qu'il changea de dessein, faisant entendre à la cour, qui connoissoit le voyage de madame de Prie, que si le mariage ne s'étoit pas effectué, le refus de sa sœur, sa modestie & sa piété en avoient été la cause. Il fut donc résolu de se tourner d'un autre côté, sans perdre de temps; car le renvoi de l'infante étoit arrêté.

L'impossibilité de donner au roi une princesse du sang françois étant aussi bien avérée, on jeta les yeux sur les familles souveraines en Europe ; aucune ne pouvoit nous donner une reine de France. M. le duc ne vouloit pas de la princesse de Lorraine, à cause sa parenté trop prochaine avec le duc d'Orléans. On parla d'une princesse portugaise; mais un sang redoutable, & un soupçon de folie la fit exclure. On alla en esprit dans toutes les cours d'Allemagne,

& on trouva ou des taches dans les maisons, ou de la médiocrité dans les souverainetés.

Il y avoit à Modène trois princesses d'âge; mais elles furent exclues encore, à cause de mademoiselle de Valois, fille du régent, qui avoit épousé le prince héréditaire. La Czarine avoit déja offert sa fille Elisabeth ; mais on avoit observé que sa naissance étoit équivoque, & sa conduite suspecte; & telle étoit encore l'idée qu'on avoit de cette famille des Czars, qu'on regardoit son sang comme barbare, ignoble, & trop impur, pour se mêler au sang françois.

On fit entendre au roi d'Angleterre qu'on verroit avec plaisir une de ses petites-filles reine de France; mais ses ministres les plus attachés lui firent comprendre, qu'en favorisant cette alliance, il réveilleroit la jalousie des Anglois, & commettroit une prévarication contre les loix de la Grande-Bretagne. Le roi d'Angleterre néanmoins nous sut gré de cette confiance : c'étoit un bon & brave gentilhomme, qui étoit père, qui sentit la valeur de cette offre, & qui se lia ensuite avec nous avec plus de confiance, quoiqu'il le fût déja beaucoup par intérêt, au grand préjudice de notre marine & du commerce de France.

On chercha donc une princeſſe qui ne fût gouvernée par perſonne, qui fût d'un caractère tranquille, & qui n'eût d'autre appui que celui de M. le duc & de madame de Prie: on prit donc l'almanach royal, répertoire de ces princeſſes; mais on n'en trouvoit pas. Alors Duvernay, connu du roi de Pologne, à qui il avoit prêté de l'argent à Wirtemberg, propoſa la fille de Staniſlas: comme on vouloit une princeſſe ſans crédit, fille d'un ſouverain ſans puiſſance en Europe, on trouva les qualités requiſes dans cette princeſſe, fille d'un roi de Pologne détrôné. Pâris aſſuroit d'ailleurs, qu'étant d'un naturel timide & bonne de caractère, elle n'auroit jamais en France d'autre volonté que celle de M. le duc.

Ce roi de Pologne vouloit marier alors cette princeſſe, à quelque prix que ce fût, pour la tirer d'auprès de ſa mère, qui ne l'aimoit pas. Depuis peu, il avoit chargé un capitaine de cavalerie, nommé Vauchoux, de négocier ſon mariage avec M. le duc. S'il ne pouvoit y réuſſir, il devoit traiter avec M. le comte de Charolois, & ainſi de ſuite d'un ſeigneur à l'autre, juſqu'à M. de Courtanvaux.

La propoſition avoit été faite du vivant de madame la princeſſe, qui s'y oppoſa formel-

lement, & recommanda à sa mort à l'abbé Mongin, précepteur de M. le duc, d'empêcher ce mariage, disant qu'il y avoit assez de princesses en Europe pour son petit-fils, sans lui donner la fille d'un roi détrôné.

Stanislas voyoit donc toutes les espérances de marier sa fille s'évanouir, quand Vauchoux alla lui annoncer que sa fille étoit choisie pour épouser le roi. Il étoit à la chasse, & Vauchoux y étoit accouru pour lui en apprendre l'agréable nouvelle, qui le fit évanouir dans sa calèche; & il ne recouvra la parole qu'à Weissembourg, où il dit : *Je n'ai jamais desiré de remonter sur le trône, que pour placer ma fille, & je n'y songe plus, puisque ce mariage comble tous mes desirs.*

Cependant l'avis des courtisans appelés au conseil par M. le duc, pour traiter du renvoi de l'infante, & pour donner au roi une épouse capable de lui donner des enfans, avoit été partagé : & si M. le duc, si le cardinal de Bissy, si le maréchal de Villars, Morville & la Marck avoient été d'avis de renvoyer l'infante, l'évêque de Fréjus & quelques autres avoient résisté opiniâtrement. Le maréchal de Villars le pressa en vain, mais avec politesse. Les raisons les plus fortes pour renvoyer l'infante, furent inutiles; Fleury résista sans répondre, & les autres for-

tirent mécontens de ſa manière ; la pluralité des voix l'emporta ; mais Fleury ne changea pas de ſyſtême. On ſe trouva donc fort embarraſſé, à cauſe de ſon influence ſur l'eſprit & la volonté du jeune roi, & ſur le choix des moyens honnêtes & praticables pour renvoyer la princeſſe. Les uns vouloient qu'on traitât avec la cour d'Eſpagne ; d'autres plus paſſionnés (& M. le duc étoit à leur tête) vouloient qu'on la renvoyât ſans délai, *& ſans ces négociations antérieures, qui pourroient retarder l'opération, ou la rendre moins praticable, trop délicate, & plus dangereuſe pour les conſeillers, en les expoſant au reſſentiment de la reine d'Eſpagne, qui vouloit retarder ſon projet d'eſſayer encore de venir régner en France, ou nous donner ſa fille pour ſouveraine, au pis aller.*

Cette princeſſe entretenoit toujours en France des liaiſons ſecrètes : elle avoit à Paris dans ſes intérêts un grand nombre de vieux courtiſans, encore ſerviteurs fidèles de Louis XIV, qui ſouffroient avec peine de la mobilité des principes & de la ſucceſſion rapide des évènemens inopinés qu'entraînoit un ſi fréquent changement de miniſtres. Elle fut donc avertie des deſſeins de M. le duc ; & voyant le maréchal de Teſſé, notre ambaſſadeur, rappelé par la

cour, parce qu'on voulut lui épargner les désagrémens de l'avis que nous devions en donner au roi Philippe V, cette princesse, pour s'assurer de nos desseins, envoya courriers sur courriers, nous engageant d'accélérer les fiançailles de Louis XV avec sa fille.

C'est dans cette circonstance que l'abbé de Livry, ministre de France en Portugal, fut chargé de lui porter la nouvelle de la nécessité de rompre tout engagement pour le mariage projeté. L'abbé devoit d'abord, selon ses instructions, demander audience à leurs majestés; après l'avoir obtenue, il devoit leur remettre la lettre de Louis XV, sans laisser connoître le contenu des dépêches. Par ce moyen, le roi & la reine auroient donné une réponse quelconque au ministre; mais l'abbé, au lieu de suivre littéralement ses instructions, ayant obtenu son audience, commença par se jeter aux pieds du roi & de la reine, qu'il arrosa de ses larmes. Il parla en termes ambigus & entrecoupés du renvoi prochain de l'infante; ce qui jeta soudain le roi & la reine dans une incertitude inquiète, & puis dans une telle fureur, qu'ils refusèrent les lettres du roi Louis XV, dont l'abbé se trouva embarrassé; dans le moment même, ils ordonnèrent à l'envoyé de sortir du château & des

terres d'Eſpagne, englobant dans la diſgrace mademoiſelle de Beaujolois, fille du régent, qui s'étoit déja rendue en Eſpagne, pour être mariée au fils de la reine, dom Carlos. Enfin la ſenſibilité des Eſpagnols fut telle, à la nouvelle du renvoi de leur princeſſe, que les François furent inſultés publiquement dans les rues de Madrid par la populace. La reine en montroit l'exemple elle-même, par les ordres qu'elle faiſoit donner aux conſuls françois de ſortir de ſes terres d'Eſpagne, & par le rappel de ſes miniſtres à la cour de France : elle permit auſſi aux troupes répandues dans les frontières d'Eſpagne, du côté des Pyrénées, de faire des incurſions dans les terres de France ; & voulut que le baron de Riperda, ſon miniſtre à Vienne, conclût, à quelque condition que ce fût, ſon traité avec l'empereur, défendant à tout le monde de lui parler d'accommodement avec la cour de France, ni de tenter de diminuer à ſes yeux l'*énormité* de l'injure qu'on avoit faite à ſa perſonne, & dont elle vouloit tirer une *ſatisfaction éclatante*, ſelon ſes expreſſions.

La cour de France, qui ſentit qu'elle avoit manqué eſſentiellement, au moins dans les formes, fit ſemblant d'ignorer ces témoignages de reſſentiment, & crut que les négociations du

confeſſionnal ramèneroient le roi d'Eſpagne. Le père de Linières, confeſſeur de Louis XV, écrivit pour cela au père Bermondès, confeſſeur de Philippe, qui avoit ſuccédé à d'Aubenton; mais le nouveau jéſuite vivoit à la cour dans un grand recueillement; & autant d'Aubenton étoit actif & entreprenant, autant celui-ci étoit puſillanime, & peu porté à ſe mêler d'affaires. La reine d'ailleurs ne pouvoit réprimer ſon reſſentiment; elle vouloit que toute l'Europe fût ſenſible à ſon affront; elle annonçoit que l'Eſpagne alloit s'armer de nouveau contre la France; elle demandoit l'expulſion de M. le duc, premier miniſtre, avant de traiter avec nous, & avant même d'écouter nos raiſons. Louis XV, qui avoit déja un naturel inſouciant, & ſans attachement pour l'infante, dont le tempérament étoit retardé, & la ſanté foible, tandis qu'il étoit déja ſi bien diſpoſé lui-même à conſommer un mariage, la laiſſa partir avec indifférence, & *comme un meuble inutile*, ſelon les expreſſions du temps.

CHAPITRE VII.

Formation de la maiſon de la reine. Portrait de ſes dames & de ſes officiers.

LE moment de créer la maiſon de la reine étant donc arrivé les intrigues & les cabales agitèrent toutes les femmes jolies & titrées. Chacune attendoit de jouer ſon rôle ; chacune étoit tourmentée ſecrètement du deſir de figurer dans une cour qui alloit devenir brillante, après une vacance des places deſtinées aux femmes, qui avoit duré dix ans. Ainſi toutes s'attendoient à voir renouveler les beaux jours de Louis XIV, galant ou amoureux, mais toujours libéral ; ce qui fit tourner un moment la tête à toutes les jolies femmes qui avoient des prétentions.

Mais Fleury, qui formoit des deſſeins pour lui-même, qui voyoit dans le roi des mœurs pures, & qui craignoit qu'on ne donnât à la reine quelqu'une de ces femmes qui avoient pris à la cour de la régence le ton facile du temps & les mœurs à la mode, demanda très-inſtamment à M. le duc de ne favoriſer que la vertu & le mérite, ajoutant que la fille de Staniſlas étoit

simple, d'un caractère pieux, timide, plein de réserve, & qu'elle seroit assurément troublée *à la vue des dévergondées de la régence*, qui ne manqueroient pas à la fin de la corrompre.

Il parla d'abord du choix d'une dame d'honneur; mais quand on entra dans le détail, on trouva toujours quelques motifs d'exclusion dans les femmes titrées dont on parla. Madame de Saint-Simon fut la seule qui se trouva sans raisons d'exclusion personnelle. Mais le duc de Saint-Simon, son mari, s'étoit fait tant d'ennemis, & son genre d'esprit & de caractère étoit si redouté du prélat & de M. le duc', qu'on n'osa fixer les yeux sur elle. Son mari étoit attaché d'ailleurs aux *Orléans*, ce qui n'étoit point agréable à M. le duc. Ensuite il haïssoit les partisans de la cour de Louis XIV; il en parloit si mal, il les attaquoit dans toutes les rencontres, avec une telle outrance, que Fleury, qui en avoit conservé tous les principes, lui donna l'exclusion. On dit que, favorisant d'ailleurs si ouvertement la faction des jansénistes, il étoit à craindre que, par sa femme, il ne se mêlât de trop. Ainsi fut exclue madame la duchesse de Saint-Simon, malgré son rare mérite, sa grande réserve, & ses mœurs sévères.

Après avoir beaucoup cherché, on trouva que

la maréchale de Boufflers avoit les qualités & la vertu requises pour être dame d'honneur; d'où l'on peut inférer à quelle corruption s'étoit livré le sexe; combien la régence avoit favorisé le libertinage scandaleux, & combien on avoit oublié les règles du temps de Louis XIV.

C'est pour ces raisons qu'on choisit la comtesse de Mailly pour dame d'atours; car elle n'étoit ni capricieuse, ni intrigante, ni ambitieuse; son caractère au contraire pouvoit s'accommoder aisément avec celui de la reine, avec lequel il avoit beaucoup de sympathie, & quelques ressemblances. Madame de Mailly avoit d'ailleurs des qualités dans le cœur; elle étoit d'une amitié sûre; d'un caractère égal, d'une probité connue de tout le monde, jointe à beaucoup de modestie.

On n'y regarda pas de si près pour les douze places des dames du palais; il eût été trop difficile, dit Massillon dans ses mémoires, d'en remplir les places, de femmes intactes du côté des mœurs. M. le duc fut même forcé de récompenser madame de Prie & madame d'Egmont, dont toute la cour connoissoit la galanterie, & quelques autres, qui, en passant & comme par distraction, ne lui étoient pas cruelles; car si ce prince étoit borgne, ayant été blessé à la chasse, il étoit aussi le plus grand & l'un des

plus beaux hommes de la cour ; & par dessus tout, fort généreux envers ses maîtresses.

Parmi les autres femmes galantes, admises dans la maison de la reine, on distinguoit aussi madame de Nesle & madame de Gontaut, qui avoient pour le duc de Richelieu, en-tr'autres, des sentimens moins intéressés, mais plus vifs & plus naturels que ceux de madame de Prie pour M. le duc. Madame de Nesle avoit de l'esprit, du courage, de l'activité & des passions énergiques ; il y avoit au contraire dans madame de Gontaut plus de sensibilité & de réflexion ; les mœurs des dames du palais de la reine étoient donc assez variées. Enfin les autres dames du palais étoient la maréchale de Villars, les duchesses de Tallard, de Béthune & d'Epernon ; les dames d'Egmont, de Chalais, de Rupelmonde, de Mérode & de Matignon soupçonnées de quelques galanteries moins hardies & moins connues que celles des autres dames.

Quant aux officiers de la chapelle de la reine, Fleury accepta, après beaucoup d'excuses, d'en être le grand aumônier. Tavannes, évêque de Châlons-sur-Marne, depuis archevêque de Rouen, & cardinal, fut déclaré premier aumônier. C'étoit un homme familier, & néanmoins courtisan délié,

qui pour parvenir à ses fins, employoit, dans l'ordre suivant, la douceur, les politesses, puis les caresses & les ruses. Le marquis de Breteuil fut nommé son chancelier; Bernard, qui avoit rendu de fréquens services, fut surintendant des affaires; & Pâris Duvernay, dont il sera parlé ailleurs, son secrétaire des commandemens. On avoit d'abord destiné la place de surintendante de la maison de la reine, qui est la première de toutes les charges, à la jeune princesse de Conti; mais les discours peu mesurés de son mari, & les prétentions de madame la duchesse furent des prétextes pour préférer mademoiselle de Clermont, sœur de M. le duc, lors même que la princesse de Conti arrivoit à Versailles pour prendre la place qu'on déclaroit lui avoir donnée. Cet affront lui fut si sensible, & à M. de Conti, que ce prince ne put souffrir, depuis ce temps-là, M. le duc.

La princesse polonoise étant en chemin, & sa maison étant ainsi formée, il fallut instruire le roi des devoirs des gens mariés. Le cardinal lui avoit inspiré un si grand respect pour les mœurs, dès l'enfance, qu'il avoit pleuré le jour même de l'arrivée de l'infante, étant alors âgé de onze ans, crainte d'être obligé de coucher ce soir-là avec elle. Depuis ce temps-là, il avoit

avoit été d'une modestie exemplaire, toujours épié la nuit par Bachelier, son valet de chambre, & le jour, par des personnes âgées & incapables de lui donner de mauvaises leçons : on savoit seulement que les jeunes seigneurs prenoient le moment de la garde-robe pour aller le trouver. On ne voyoit encore dans ses amusemens avec mademoiselle de Charolois, que le plus pur enfantillage. On ne croyoit pas que madame de Toulouse lui eût permis davantage à Rambouillet; & Fleury, qui l'avoit toujours observé, ne présumoit pas que ce prince, qui n'avoit, à son mariage, que l'âge de quinze ans, en connût les devoirs; car il fuyoit les femmes, & n'avoit aucun attrait pour elles. Fleury imagina donc de faire voir des peintures lascives, pour l'endoctriner, & Bachelier chargea mademoiselle R**, dont le talent étoit connu pour peindre de belles nudités, d'apporter des dessins de la nature en action.

On alla plus loin; on rechercha les sculptures les plus obscènes, pour qu'il pût les palper & les voir dans tous les sens, & pour qu'il ne fût point entrepris, lorsque la princesse polonoise, aussi neuve & aussi modeste que lui, seroit arrivée. Douze tableaux, dessinés & peints par l'habile peintre des graces, & représentant les amours

des patriarches, furent placés dans un lieu où la curiosité pouvoit engager le prince, dans un moment de solitude, à y jeter les yeux. On représentoit, dans le premier numéro, l'innocente société d'un berger & d'une bergère; dans le numéro suivant, on voyoit dans le berger une passion naissante avec des regards, & quelques libertés galantes. Le numéro troisième représentoit des attouchemens. Dans le quatrième, le berger cherchoit autre chose; & ainsi de suite jusqu'au grand dénouement. En attendant, madame de Prie étoit partie pour Strasbourg, pour apprendre la même chose à la princesse, ou plutôt pour l'instruire sur-tout de l'état de la cour, & des obligations qu'elle contractoit envers le premier ministre. La méchante femme ne manqua pas de lui faire connoître ceux qu'elle devoit prendre pour ses ennemis, qui étoient, comme on le pense bien, ceux de M. le duc & de madame de Prie. Ainsi, tout se conduisoit à la cour d'une manière aussi fausse que gauche. Pour endoctriner le roi, on risquoit de lui gâter l'imagination; & pour instruire la reine, on lui envoyoit une prostituée, capable de lui donner des préventions & de lui gâter en même temps l'esprit & l'imagination.

Madame de Prie fit plus; elle avoit pour la

princesse de Pologne une infinité de présens de la part de M. le duc ; & comme notre reine future n'avoit pas de chemises, la favorite profita de cette situation d'une détresse extrême du roi Stanislas, pour lui en porter, avec une si grande affectation & si peu de délicatesse, qu'on dit qu'elle avoit voulu que la reine eût pour elle toutes les sortes d'obligations, & qu'elle y avoit mis toute cette importance pour avoir dans sa dépendance & humilier la jeune princesse, qui disoit en effet, en recevant les premiers présens de la France : *Jamais de la vie je n'avois vu tant de richesses.*

CHAPITRE VIII.

Etat réel des finances en 1726. Compte rendu infidèle. Besoins de l'Etat supposés. Impôt du cinquantième.

DODUN avoit l'art de gouverner les finances ; mais elles l'étoient par les frères Pâris, sous les ordres de madame de Prie.

L'aîné, qui s'appeloit *Pâris*, passoit pour avoir le don d'inventer. Son génie étoit supérieur en effet à celui de ses frères, & ses manières no-

bles ne rappeloient pas l'éducation obſcure qu'il avoit reçue.

Le ſecond, qu'on appeloit *Pâris la Montagne*, avoit au contraire le talent de l'exécution, de ſuivre le fil & les détails d'une affaire, de bien faire tenir les regiſtres ; & ſon genre d'eſprit étoit propre à la mécanique de la finance.

Pâris Montmartel, le troiſième des frères, ſe connoiſſoit parfaitement en viremens de parties : il avoit approfondi les objets relatifs aux changes étrangers ; & à notre commerce avec les différentes puiſſances de l'Europe.

Enfin *Pâris Duvernay*, le plus jeune de tous, avoit le talent d'un habile courtiſan ; il voyoit les miniſtres, les princes, les ſeigneurs de la cour, les maîtreſſes ſur-tout, & ſavoit leur plaire, quelquefois aux dépens de l'Etat ; moyens alors fort connus des miniſtres des finances, pour ſoutenir leur crédit à la cour & leur réputation.

Les frères Pâris n'avoient jamais voulu occuper les places des miniſtres ; ils s'étoient toujours contentés d'en avoir la puiſſance, de les créer quelquefois, & de contribuer à les faire chaſſer, lorſqu'ils trouvoient en eux une trop grande réſiſtance. C'eſt aux Pâris à qui la finance devoit le premier établiſſement des regiſtres & journaux

de recette générale, & ils avoient influé sur l'ordre des caisses, que Desmaiest avoit établies sous le feu roi. Ils furent ensuite consultés & employés sous l'administration du duc de Noailles, & sous celle d'Argenson. Law eut bien de la peine à leur enlever la confiance du régent : ils furent un moment exilés ; mais bien ligués & bien unis, ils ne contribuèrent pas peu à renverser le système, & furent rappelés : l'aîné inventa le *visa*, & Duvernay le fit exécuter.

Contrôleurs généraux, sous le nom de la Houssaye & de Dodun, ils continuèrent à gouverner les finances, & toujours avec distinction. Madame de Prie s'attacha à Duvernay, & lui réciproquement à elle ; car l'un & l'autre avoient des besoins réels de leurs lumières ou de leur crédit respectif. Voici quel étoit l'état des finances, tiré des mémoires originaux & manuscrits des frères Pâris, tom. I du *Traité des administrations des recettes & dépenses de l'Etat*, pag. 329.

« Les dispositions (qu'on avoit mises dans la » manutention des finances) excluoient sur-tout » toutes demandes injustes des courtisans ; elles » prescrivoient des termes fixes pour les paie- » mens, ne laissoient plus d'importunités à » craindre aux ministres, ni de portes ouver- » tes aux manéges de cour, qui font si souvent

» admettre & payer des créances mal fondées ;
» par préférence même aux demandes les plus
» intéressantes de l'Etat.

» Par l'effet de ces arrangemens, toute la
» finance étoit en ordre, les dettes liquidées,
» les paiemens certains ; enfin tout étoit au cou-
» rant.

» Et comment les revenus ordinaires n'au-
» roient-ils pas suffi jusqu'à présent pour les
» dépenses de chaque année ? Dans l'état des
» fonds pour l'année 1726, la dépense n'excé-
» doit la recette que de 2,854,202 liv.

» Sans doute que ce vide auroit été remplacé
» par de nouveaux retranchemens dans la dé-
» pense, comme on l'a dit, & sur-tout par
» l'augmentation des revenus, qui excédoient
» réellement de treize millions le montant des
» dépenses, quoiqu'ils n'eussent été évalués que
» sur le produit net & effectif de 1725 ; produit
» que la disette des grains & la misère des peu-
» ples avoient beaucoup diminué.

» Que cette situation est différente de celle
» où l'on est quand on consomme les revenus
» de l'Etat par anticipation, & souvent à grands
» frais d'escomptes & d'intérêts !

« Le roi touchoit donc au moment heureux
» où Louis XIV ne s'étoit trouvé qu'à la fin

» du ministère de M. Colbert, par les soins de » ce grand ministre, & où nul de ses prédé» cesseurs ne s'étoit vu depuis très-long-temps; » & comme on n'auroit plus eu besoin d'affaires » extraordinaires, les sujets remis de leurs épui» semens, seroient en état de fournir aux besoins » à venir. Lorsque de pareils momens sont » échappés, qu'il est rare de les trouver » !

Tel est le langage des frères Pâris dans leurs mémoires particuliers. L'état des fonds & des dépenses pour l'année 1726 qui suit, confirme le discours précédent, & montre que, dans le sein de l'abondance, on supposa un énorme déficit. On menaça de la guerre pour créer un impôt; & M. le duc, qui étoit honnête homme, & qui fut trompé, consentit à tout ce qu'on voulut.

On fit plus; pour en cacher au peuple le produit, pour lui donner un nom modeste, on imagina le mot de *cinquantième*, moins capable d'effaroucher les François. Pour l'établissement de cet impôt, M. le duc tint un conseil, composé de Villars, de Noailles, d'Antin, de Fleury, du contrôleur-général, & de quatre conseillers d'Etat. Le ministre des finances assura qu'il étoit dû cinquante-sept millions d'arrérages de rentes des trois dernières années, & fit pas-

ſer au conſeil, qu'un tiers ſeroit converti en capitaux, dont on feroit la rente, & qu'on augmenteroit la finance de diverſes charges pour payer le reſtant.

Il dit que le cinquantième ne produiroit que vingt-cinq millions deſtinés à payer les anciennes dettes, & à libérer l'Etat; & cet impôt paſſa dans le conſeil à la pluralité des voix : ſur quoi il eſt bon d'obſerver que le témoignage d'un miniſtre ſuffiſoit alors pour entraîner tout le conſeil, & pour aggraver le fardeau de tout le peuple françois, ſans que le conſeil fût inſtruit, ni des déprédations, ni du beſoin réel de l'Etat.

Mais auſſi la ſituation de la favorite étoit telle, qu'elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir qu'en répandant l'or & l'argent ſous les formes de *gratifications*, & ſous des prétextes de ſervices. Ces gratifications périodiques étoient plus capables que tout autre moyen d'opérer ce que madame de Prie en attendoit. Elle voyoit ſe former déja contre elle un orage à la cour, & s'appercevoit que Fleury ſe préparoit à ſupplanter M. le duc. Il falloit donc attacher à ſa cauſe les courtiſans; & comme on avoit beaucoup volé juſqu'à ce moment-là; comme pendant le ſyſtême, tout le monde en avoit appris le métier, qu'on faiſoit impunément dans

les bureaux des finances; comme les commis eux-mêmes en avoient depuis long-temps l'expérience & les moyens, il falloit continuer ce systême de déprédation, ou s'avouer, en présence de toute la cour, ministre incapable de gérer les finances ou favorite impuissante, & cesser d'être dès ce moment-là. Les frères Pâris se cachoient derrière Dodun, le mettoient en avant en toutes choses; & le pauvre Dodun, qui n'avoit ni la force d'agir & de vouloir, ni celle de se retirer des finances, se laissoit pousser: tant étoit attrayante la place d'un ministre, puisque le nom seul étoit capable de voiler la nullité, la bassesse, ou les crimes de ceux qui étoient revêtus de ces grandes places.

Dans cette circonstance, le besoin d'argent devenant chaque jour plus urgent, l'avidité des courtisans & les folies de madame de Prie le dissipant chaque jour, on résolut, pour en obtenir des peuples, d'employer la puissance royale, & de l'opposer au parlement, au clergé, aux états des provinces, dont on attendoit quelque résistance. On imagina une espèce de compte rendu des dépenses de l'Etat; & pour tromper les peuples, on assura qu'à la mort du régent, il y avoit pour dix-neuf cents millions cinq cent mille livres de capitaux de rente qui exis-

toient encore ; on ajouta même que les capitaux des dettes excédoient de 685 millions, ce qu'il y avoit en 1715.

On assura encore dans ce compte rendu, qu'en 1715 les arrérages des rentes étoient de trente-huit millions neuf cent mille livres ; & qu'en 1723, il s'en étoit trouvé pour cinquante-un millions cinq cent mille liv. ; & cette augmentation de dettes & d'arrérages étoit rejetée, non sur le ministère de M. le duc, mais on en attribuoit la cause aux opérations de la banque, *qui sans doute*, disoit-on, *furent entreprises dans la vue de libérer l'Etat, mais dont le succès fut bien différent.*

M. le duc attribuoit ainsi au duc d'Orléans le déficit des finances. Il parloit ensuite de la formation de la maison de la reine ; des dépenses du mariage du roi, & du voyage de l'infante ; des arrérages des rentes, & des appointemens qu'il étoit nécessaire de payer ; des années de stérilité qu'il falloit prévenir, par l'établissement de magasins de blé ; & enfin de la nécessité de satisfaire à ces besoins, par des secours extraordinaires & pressans.

Le ministre des finances espéroit satisfaire à ces besoins, en exigeant la levée du *joyeux avènement*, en établissant des maîtrises nou-

velles, en demandant une augmentation de finance aux receveurs des domaines, efpérant que ces moyens combleroient le déficit paffé, qui fe trouvoit dans les finances de l'Etat.

Quant au déficit futur, le gouvernement fe propofoit de le combler par des retranchemens, par des améliorations de régie & de recette, dont il efpéroit un profit de douze millions.

Pour fe libérer de la dette de l'Etat, & réduire les impofitions, il propofoit un *modique fardeau*, mais réparti entre tous les fujets avec une jufte proportion, afin que tout le monde contribuât au foutien de l'Etat. En deux mots, il demandoit ce que Calonne a follicité, dans la même circonftance, un *impôt territorial.*

« L'établiffement, difoit le miniftère, du cinquantième du produit des terres, maifons & biens-fonds, nous eft indiqué par la Hollande, qui lève d'ailleurs tant d'autres droits fur fes peuples : les habitans des campagnes & leur induftrie font affez chargés par le paiement de l'impofition des tailles; ils ont peu d'intérêt au paiement des rentes dues par le roi. Ceux qui pofsèdent des biens-fonds doivent donc être appelés au fecours de l'Etat, pour la libération : c'eft pourquoi le gouver-

nement s'eſt déterminé à l'établiſſement du cinquantième pendant douze années. Ce n'eſt point la quantité des perſonnes, c'eſt la quantité des biens qui fournira le ſecours; il ne portera donc que ſur ceux qui auront le moyen d'y contribuer; ce ſont eux qui retireront tout le fruit de l'impoſition, puiſque ſon produit ſera exactement employé au rembourſement des capitaux des rentes. Ces paiemens réguliers & ſucceſſifs de ſix mois en ſix moins établiront une abondante circulation dans le public, & la conſtitution, remiſe au denier 20, fera prêter de particulier en particulier les ſommes rembourſées par le roi. Ainſi, les ſujets ont un intérêt ſenſible à la diminution des dettes de ſa majeſté, pour faire valoir leurs rentes, & pour parvenir à pouvoir faire uſage des capitaux dans le commerce & dans les diſpoſitions de famille ».

» Il n'y a perſonne qui ne ſe convainque de vérités auſſi évidentes. *Mais ſi le public ne peut croire que le produit du cinquantième ſoit fidellement employé à l'exécution des capitaux, ce n'eſt pas une raiſon que la difficulté d'établir cette opinion, pour renoncer à l'entreprendre; plus on a donné juſqu'à préſent d'exemples oppoſés à la confiance, plus le gouvernement doit employer*

de soins & d'exactitude dans ses promesses, afin de ramener cette confiance précieuse, & pour en faire un usage modéré au profit de l'Etat, même lorsqu'il faut veiller à sa conservation ».

» Il est néanmoins sensible qu'il n'y a qu'à commencer une fois les remboursemens, pour se donner de plus en plus les moyens de les continuer, & mettre le roi en état de satisfaire à tous les besoins qui pourroient naître, de quelque nature qu'ils fussent, sans toucher à la destination du produit du cinquantième. Les remboursemens des capitaux libéreront tous les ans les sommes affectées sur les revenus ordinaires, au paiement des arrérages de ces mêmes capitaux; & tous les ans il s'éteindra des rentes viagères par le décès des rentiers; par conséquent voilà des fonds libres, qui d'années en années, s'accroîtront beaucoup, & seront appliqués à d'autres remboursemens, qui laisseront encore de nouveaux fonds libres. S'il arrivoit des besoins urgens, le roi trouveroit une ressource suffisante dans la partie de ses revenus libérée; & pour l'augmenter encore successivement, il seroit de son intérêt de soutenir invariablement la destination du cinquantième, & d'en appliquer le produit aux remboursemens ».

» Ainsi l'intérêt du roi s'accorde parfaitement

avec celui de ses sujets dans cette opération ; & ce doit être un grand motif de confiance pour le public. »

A ce ton hypocrite, on eût cru que toutes les dettes de l'Etat alloient être éteintes, & que les ministres étoient touchés de la souffrance des peuples.

Mais l'avidité de madame de Prie étoit telle, qu'elle vouloit en réalité une grande masse d'or pour soutenir ses gratifications, son crédit & ses folies. Elle n'imaginoit pas qu'en attribuant au régent le dégât des finances, elle trouveroit dans la maison du duc d'Orléans un fils & une princesse qui repousseroient cette attaque. Elle ne se doutoit pas des anciennes oppositions qu'avoit éprouvées le ministère, celui de Louis XIV lui-même, qui ne put jamais voir s'effectuer le projet d'un impôt réparti sur toutes les terres. Elle ne savoit pas que le parlement, intéressé à repousser un impôt qui frappoit sur ses possessions privilégiées, ni que le clergé, qui, depuis le commencement de la monarchie, étoit dans l'usage de s'imposer lui-même, rejetteroient le *cinquantième*, odieux, par sa forme & par sa nouveauté, aux différens ordres favorisés qui composoient la hiérarchie de l'Etat. Madame de Prie étoit détestée, mépri-

sées, honnie de toutte la France; elle osa lutter contre tous ces corps, pour avoir de l'argent, le répandre, enrichir ses parens, ses adorateurs, détruire le parti qui lui étoit si contraire, l'éloigner de la cour, & le dissiper. Elle tourmenta M. le duc; elle redoubla ses caresses; elle l'environna, sans jamais le quitter. Le pauvre prince s'abandonna; l'impôt fut résolu; il fut annoncé, & les baïonnettes eurent ordre d'escorter un lit de justice.

Madame de Prie fit alors courir le bruit que le roi, comme Louis XIV, étoit disposé, s'il le falloit, de montrer son fouet au parlement; & que s'il faisoit quelque résistance, on pourroit le renvoyer à Pontoise ou à Blois. Ces fausses alarmes étoient bien capables d'intimider le parlement.

CHAPITRE IX.

Le cinquantième. Lit de justice. Insurrection du clergé & du parlement contre cet édit. Considération sur les représentans héréditaires, & sur les représentans éligibles dans les monarchies.

QUAND on réfléchit sur les principes qui se sont maintenus dans le clergé & dans le parlement, depuis que la nation françoise a perdu ses anciennes prérogatives, on ne peut qu'être satisfait, avec tous les bons citoyens, de voir l'avidité des courtisans & des ministres, & les efforts du despotisme, sans cesse surveillés, & dans un combat perpétuel avec les principes du clergé & des parlemens. Ces deux corps, dans la dégénération actuelle de la nation, & de notre ancien gouvernement, sont les seuls que le despotisme n'a pu détruire, & que l'opinion a toujours soutenus & opposés aux progrès de la puissance usurpée de nos monarques.

Il y a donc deux grands faits à démêler dans notre histoire, notre attachement & notre amour pour nos souverains, & l'énergie de l'esprit patriotique, qui

qui a toujours fait applaudir aux principes & à toutes les résistances que le clergé & les parlemens ont opposés au pouvoir armé de nos souverains.

Une mobilité singulière dans la face de l'Etat, une administration versatile, des ministres sans cesse renouvellés, ont, depuis plusieurs siècles, tourmentés la France. Les principes seuls de ces deux corps ont été constans; ils ont toujours dit à l'autorité armée, *qu'elle ne pouvoit etablir en France que des loix & des impôts, verifiés, consentis & enregistrés librement.* Des actes de despotisme ont souvent forcé ces parlemens, & Louis XI, François premier, Louis XIV surtout, ont pu fléchir les volontés; jamais ils n'ont pu détruire totalement ces grands principes, qui sont toujours les bases du peu de liberté qui nous reste encore dans la situation actuelle de la France : ainsi lorsqu'en 1725, le roi établit le cinquantième, on entendit le clergé lui dire comme jadis Injuriosus dit en pareil cas à Clotaire, que le roi n'avoit pas le droit d'établir des impôts; & comme ce Clotaire blâma l'édit qu'il avoit créé de son chef, Louis XV se vit obligé de même de retirer son édit du cinquantième.

Ainsi, lorsque la loi fondamentale de l'Etat établit l'hérédité du trône; lorsque la permanence

d'une autorité toujours armée & toujours subsistante, parvient à renverser à la longue notre gouvernement; lorsque les prérogatives populaires sont anéanties parmi nous; que notre influence primitive sur les affaires du gouvernement nous est ravie; lorsque la noblesse de France asservie ne parle plus que le langage du courtisan, & que la pairie elle-même quitte son tribunal pour ramper à la cour; ce clergé & ces parlemens conservent encore quelques principes fondamentaux de notre ancienne constitution sur l'impôt & sur les loix. La philosophie moderne devoit donc respecter & soutenir ces deux corps, au lieu de les attaquer à toute outrance; elle devoit les encourager, au lieu de leur envier l'estime des peuples, comme Voltaire, par exemple, qui prostituoit ses louanges, en accabloit toutes sortes de ministres, & toutes les maîtresses du temps, & tournoit en ridicule les parlemens.

J'avoue bien que ces deux corps n'ont qu'une constitution gothique & féodale; je reconnois les vices inhérens à leur constitution; on ne trouve pas en eux les vrais représentans du royaume de France. Mais enfin qu'on examine les luttes perpétuelles de ces deux corps contre les progrès de nos ministres; qu'on observe leur

courage, l'énergie, la vertu de plusieurs citoyens qui ont souffert parmi eux les exils & les emprisonnemens, plutôt que de souscrire au vice ou aux ordres des tyrans, & on reconnoîtra que nous sommes heureux encore d'avoir ces défenseurs généreux, qui rendent au roi lui-même des services inappréciables, lors même qu'ils s'opposent à la marche aveugle du pouvoir royal (1).

---

(1) Ce chapitre fut composé lorsque le clergé & le parlement combattoient contre l'archevêque de Sens.

Alors M. d'Epréménil au parlement, & M. de Themines dans l'assemblée du clergé, déconcertoient avec courage la marche astucieuse & incertaine d'un ministère injuste, sans caractère, & chancelant.

Alors le parlement & le clergé méritoient toute sorte d'éloges de la part du peuple, qui seul ne pouvoit encore qu'applaudir & admirer sans autre influence ; il étoit éloigné de toutes les places actives du clergé & du parlement.

Aujourd'hui qu'il n'est plus de parlement, ni de clergé, & que la nation veut être représentée par des citoyens éligibles, je dois ajouter quelques observations sur sa constitution actuelle, en comparant le caractère d'une représentation héréditaire, à celui d'une représentation éligible.

Je vois d'abord, dans une monarchie héréditaire, une famille toujours subsistante, toujours intéressée à aug-

Le ministère, voyant que le parlement n'étoit point porté, dans un temps de paix sur-tout, à

---

menter sa fortune, ses richesses, ses états, son pouvoir; à récupérer enfin l'ancienne puissance qu'elle avoit acquise. Cette famille dirige le pouvoir national, & commande les armées.

Je vois aussi dans le cœur des François un principe toujours royal, une passion innée pour le gouvernement d'un seul; un attachement, un amour bien connu pour sa personne & pour sa famille.

C'est avec ces sentimens d'attachement du côté des peuples, & d'ambition du côté des dynasties royales, que les ministres ont toujours attaqué les plus belles constitutions des empires. Ce sont ces sentimens qui nous ont ravi la constitution primitive de la monarchie.

Si donc nous ne pouvons opposer à cette puissance royale qu'une assemblée élective périodiquement, je vois dans cette assemblée une puissance artificielle; & je ne cesserai jamais de dire, que dans le conflit d'une puissance morale, dont l'esprit & l'opinion ne pourront être que l'esprit versatile des siècles, contre l'autorité effective d'un souverain armé, & qui n'a à suivre que quelques principes d'agrandissement, il faut nécessairement que la puissance royale, héréditaire & armée, l'emporte à la longue sur l'esprit des siècles.

En Angleterre, je vois à côté du pouvoir exécutif héréditaire une partie du pouvoir législatif, qui est héréditaire comme le trône. Chaque pair voit dans sa fa-

l'enregistrement d'un nouvel impôt, engagea le roi à tenir un lit de justice, pour l'exiger, pour

---

mille une portion de la souveraineté. Cette prérogative est une espèce de propriété. Le roi de la Grande-Bretagne peut bien faire des pairs de son royaume les instrumens de sa volonté, de ses passions ; jamais il ne pourra abolir les prérogatives législatives héréditaires : nul avantage équivalent ne pourroit être offert par le roi ; en sorte que l'Angleterre conservera sa constitution tant que la pairie subsistera ; car les résistances réciproques seront permanentes comme les intérêts.

Je vois au contraire dans la constitution du royaume de France, dans l'état où elle est, le 19 janvier 1790, que le pouvoir exécutif n'est réprimé & environné que d'une puissance morale législative, sans force effective, purement éligible ; & qui n'apportera dans les assemblées nationales que l'opinion & la volonté régnantes. Il est beau sans doute de voir la fin du dix-huitième siècle, toute animée de l'amour de la liberté & de la haine des tyrans.

Mais quand je réfléchis sur la mobilité de l'opinion en France, & sur le pouvoir permanent des rois ; quand je vois la France, jadis soumise à la noblesse, & ensuite soumise à ses rois ; quand je la vois, tantôt ignorante, tantôt éclairée, tantôt féodale, & tantôt ministérielle ; attachée à la folle gloire du règne de Louis XIV, superstitieuse comme lui, querelleuse sur les matières religieuses, dévote ou fanatique même, comme son roi & ses ministres, & indifférente sur la

l'ordonner par autorité, & pour en imposer à la magistrature par l'éclat de la cour. Les princes

---

religion, quand ils deviennent indévots ; je ne puis m'empêcher de tout craindre de la mobilité de l'opinion & de l'esprit national.

Il en est chez tous les peuples du monde de l'amour de la liberté, comme des sciences & de la religion ; les siècles religieux, libres & éclairés se succédèrent rapidement à Rome : la seule ambition du pouvoir ne passa jamais ; & cette passion triompha de toutes les autres.

En France, nous avons toujours été dirigés par nos rois ; la facilité de notre caractère nous a toujours laissé conduire au but qu'on nous a indiqué ; & nous avons été dévots ou irreligieux, fanatiques ou indifférens sur la religion, militaires & conquérans, ou vivant dans une sorte de servitude, sous le joug ultramontain, comme nos monarques. Leur fierté fut la nôtre : notre caractère a sans cesse imité le leur ; ils ont toujours créé, modifié, changé, établi l'opinion nationale & la volonté générale des François.

Et cependant c'est de l'opinion seule, des lumières, de la constance de l'amour de la liberté, & de la permanence de notre volonté actuelle, que dépend le maintien de notre constitution. Le pouvoir ne sera jamais héréditaire du côté des représentans élus. Cette hérédité de représentans est détruite jusques dans l'intérieur de nos provinces ; il n'est plus de droit de représentation attaché aux baronnies, aux évêchés, ni aux fiefs.

du sang, le duc d'Orléans lui-même, quoiqu'il détestât M. le duc & madame de Prie, furent

Le salut de la patrie dépend donc de la permanence de la volonté & de l'opinion, & de la constance des François dans leurs principes actuels. Aucune famille ne conservera des droits législatifs, & la permanence des principes de la famille royale ne sera en opposition qu'avec la mobilité des législatures.

Or, l'histoire de tous les peuples nous montre que les rois savent occuper leurs sujets ; qu'ils ont l'art de créer peu-à-peu des passions aussi énergiques que l'amour de la liberté qui nous anime actuellement. L'esprit militaire dans les monarchies, par exemple, n'a-t-il pas toujours étouffé les vertus civiles & patriotiques ? Un conquérant, un autre Louis XIV, un César, un Charles XII ne sont-ils pas assurés, au retour de leurs expéditions, de se soumettre les cœurs, même des ennemis vaincus ? Un général d'armée, un roi militaire, heureux dans ses expéditions, ne finit-il pas ordinairement par enchaîner un peuple enivré, à qui il fait entendre qu'il veut maintenir sa liberté & abolir le règne de ses tyrans. Un simple général n'asservit-il pas ainsi les romains, peuple passionné pour la liberté & les vertus patriotiques ? Ce caractère militaire a d'ailleurs je ne sais quoi d'imposant sur l'esprit des peuples, qu'il efface aux yeux de toutes les générations la honte de l'injustice, & l'horreur qu'on pourroit concevoir d'un tyran.

Mais non-seulement tout pouvoir héréditaire est banni du pouvoir législatif en France, je vois même

obligés d'y aller. Le duc de Richelieu y assista, en sa qualité de pair, quelques jours avant son

---

contre cette constitution étonnante des milliers de familles nobles, qui ne se mêleront pas avec nous; qui conserveront, avec leur opulence, des principes particuliers: elles diront à leurs derniers neveux, comme les protestans persécutés par Louis XIV ont dit à la génération actuelle, qu'ils ne doivent jamais oublier leurs anciennes prérogatives. Aucun avantage ne sera plus attaché à ces familles; le clergé ne s'assemblera plus; la seule volonté, la seule opinion régnante dirigeront les représentans des peuples; les générations futures de nos rois, le clergé présent & à venir, toutes les familles nobles, considérant avec regret leur existence passée, seront intéressés à abolir notre constitution actuelle.

Il seroit donc nécessaire, ce me semble, de rechercher quelque institution dans les corps représentatifs, qui fixât ces principes; qui s'opposât à leur altération; qui rendît nos vertus & nos qualités sociales permanentes; puisque la mobilité de l'opinion, le caractère des peuples, & l'amour de la liberté sont, comme la religion, des qualités passagères; puisque la permanence de l'autorité royale, armée, effective, héréditaire, & l'ambition innée & constante des souverains sont contraires à cette constitution; puisque l'éligibilité des représentans n'est point une qualité aussi naturelle, aussi bien constituée que l'hérédité du pouvoir monarchique; puisque les principes des ennemis de cette constitution, de la noblesse sur-tout sont héréditaires; puisque la noblesse sera à jamais dans le royaume un corps séparé, qui ne mêlera

départ pour Vienne ; car les seigneurs de la cour, pairs de France, que le ministère éloignoit

---

point son sang avec celui des familles toujours roturières à ses yeux ; puisqu'enfin elle conservera ses systêmes & ses principes particuliers, & formera un état dans l'état qui influera sur l'esprit public.

L'assemblée nationale a prévu tous ces inconvéniens, & ne cesse chaque jour d'opposer des obstacles aux ennemis de la constitution.

La similitude, par exemple de l'administration provinciale, dans tous les départemens, est peut-être même la plus sublime des conceptions de l'assemblée, puisqu'une seule division ne peut être attaquée, que sur-le-champ toutes les autres ne réclament, comme par une espèce de sensibilité générale & commune. D'ailleurs tous les agens du pouvoir exécutif sont responsables, tandis que le pouvoir exécutif aura besoin de demander des subsides périodiquement à la nation. Cependant je ne vois rien, dans ces institutions, que l'ambition des rois n'ait aboli à Rome, dans la Grèce, en France, en Espagne, en Angleterre, & dans toutes les monarchies de l'Europe moderne, fondées par des peuples conquérans & législateurs, qui ne voyoient d'abord dans leur roi que le premier de leurs capitaines.

Le grand problême politique à résoudre consiste donc à trouver un pouvoir législatif toujours constant dans ses principes, & toujours éclairé, d'une existence indestructible, permanent, & dont l'autorité & les intérêts aussi bien constitués & durables, que ceux de la puis-

tant qu'il pouvoit du parlement, & qui entretenoit sans cesse des différens entre la noblesse de cour & celle de robe, obligeoit les pairs d'aller siéger au parlement, lorsqu'il vouloit faire passer quelque édit ou impôt; & telle étoit leur servi-

---

sance héréditaire & souveraine, qui s'est maintenue en France pendant tant de siècles, en se jouant de tout pouvoir représentatif & national. Car l'histoire nous apprend que la puissance royale a successivement aboli, 1°. nos assemblées nationales des Champs-de-Mars; 2°. les représantans héréditaires, connus sous le nom de pairs, barons, comtes; 3°. les états-généraux que le gouvernement lui-même avoit créés, pour les opposer aux grands, aux représentans héréditaires; 4°. nos rois ont conduit, tantôt par prières, tantôt par menaces, toujours par des négociations & par la corruption, les parlemens, dont ils se servoient à la place des états-généraux, sans que les cours aient jamais cependant sacrifié leurs principes.

L'assemblée nationale, instruite des temps passés, ne saura donc assez imaginer de loix pour contenir ce pouvoir qui avoit tout envahi en France, tout aboli, tout détruit; car elle est bien persuadée que nous n'aurons pas toujours pour souverain un honnête homme. Qui nous a dit qu'un Charles IX, un Louis XI, un Louis XIV, un Henri III, n'essaieront pas de nous ravir encore cette admirable & étonnante constitution?

(*Note écrite le 20 janvier 1790.*)

tude, que l'attachement au parlement étoit devenu une conduite ridicule, tandis qu'il étoit de bon ton de se moquer de ses arrêtés ; c'est-à-dire, de sa résistance patriotique à toutes les folies qu'imaginoit chaque ministre nouveau. La grande maxime des ministres sur le pouvoir royal, & la dépravation des principes de notre gouvernement étoient tels, que les ministres, les chanceliers de France & gardes-des-sceaux annonçoient alors, *que lorsque le roi parle, la loi s'accomplit ;* & que toutes les fois que le roi tient en personne quelque séance royale, alors sont effacés & anéantis tous les pouvoirs ; & ce que le roi ordonne devient incontinent, & par le fait, la loi de l'Etat. Malheureusement cette funeste maxime est perpétuellement enseignée, dans des ouvrages même qui sortent de l'imprimerie royale, & sur-tout dans le livre d'un nommé Moreau, qui dit avoir été employé par le Dauphin, père de Louis XVI. Certainement ce prince réservé & prudent n'avoit pas ordonné de publier aussi hautement des principes de cette nature. Les despotes avisés ne permettent pas qu'on en parle ; & la discussion étant capable d'ouvrir les yeux aux peuples, assez irrités, dans les siècles éclairés, contre l'abus de la puissance, c'est une grande imprudence dans ce Moreau, d'exposer

aux regards de la philosophie les mauvais principes de nos anciens monarques. Et que répondra Moreau, avec toutes ses chartes & ses diplômes, lorsque le peuple irrité, qui crée les rois & leur donne la puissance, parlera le langage des Mably & des Raynal; car ont voit peu-à-peu les peuples s'attacher en France, à leur doctrine, & mépriser celle des Gin & des Moreau.

Le garde des sceaux, qui professoit cette doctrine, ne manqua pas, dans le lit de justice, de parler de l'insuffisance des revenus de l'Etat, de la diminution du produit des fermes, de la néceffité d'augmenter les offices, d'établir, en un mot, le cinquantième. Le premier président lui assura, dans sa réponse, que la compagnie ne manqueroit pas aussi de souscrire aux ordres du roi. Mais l'avocat général Gilbert dit que, s'il lui falloit donner sa vie & ses biens, ce sacrifice lui coûteroit moins encore que les dernières paroles qu'il étoit obligé de prononcer, celles qui tendoient à l'enregistrement. Le garde des sceaux dit ensuite, que le roi vouloit bien permettre des remontrances; mais que, par un édit qu'il alloit lire, il vouloit que les conseillers qui n'auroient pas dix ans de service dans les cours supérieures, n'eussent ni séance, ni entrée aux assemblées de chambres

où il s'agiroit d'enregistrement d'édits. Gilbert se leva encore, & dit que la lecture de l'édit qu'ils venoient d'entendre, mettoient le comble à l'affliction & aux malheurs de la compagnie. Avant de requérir l'enregistrement, il fit une pause, disant au roi que la cour attendoit ses ordres de sa propre bouche. Le roi ne dit mot, & Gilbert requit l'enregistrement.

Mais lorsque le garde-des-sceaux alloit aux voix, on lui répondoit qu'on ne délibéroit pas, & on l'en assura tout haut : le garde-des-sceaux ne manqua pas néanmoins d'aller mentir impudemment au roi, en lui disant que les voix étoient pour l'enregistrement ; & tous les édits furent enregistrés. Le ministère cependant, au milieu de l'appareil imposant & formidable d'un roi qui étaloit d'un côté la magnificence de sa cour, & de l'autre ses forces militaires, se voyant joué, & par le refus d'opiner des conseillers, & par le discours de Gilbert, fit entendre à ce dernier qu'il alloit être puni de son insolence. Gilbert avoit du courage, mais il ne se soutenoit pas ; & dans l'incertitude s'il seroit exilé ou s'il ne le seroit pas, il écrivit à Maurepas, dans le style d'un homme timide & repentant. Ses excuses & sa soumission furent acceptées dans le conseil ; &, par grace, on

ne l'exila point; car Maurepas dit que si on tourmentoit ce magistrat, les mécontens du parlement se souleveroient; que le peuple peut-être ne paieroit pas; & que l'impôt qu'on en attendoit valoit bien un pardon.

Il est vrai que le produit du cinquantième méritoit bien quelque indulgence de la part de ces messieurs-là; car si le conseil, de son propre aveu, ne portoit la totalité du produit qu'à la somme de trois cents millions; si, d'un autre côté, le conseil ne payoit pas les arrérages de rentes qu'il osoit convertir, malgré le nouvel impôt, en nouvelles rentes, le cinquantième devoit rendre au gouvernement le tiers du produit de tous les biens du royaume. La complaisance des François, qu'il ne falloit pas effaroucher, méritoit donc bien que le patriotisme de Gilbert ne fût point puni d'une manière éclatante.

Heureusement les parlemens des provinces ne permirent pas que cet impôt désastreux, inutile, créé pour les déprédations de la cour, imaginé par les Pâris, & d'un produit peut-être incalculable, fût établi tranquillement. Les têtes méridionales du parlement de Toulouse parlèrent avec energie, en termes éclatans, & selon le génie des esprits de leur province. Ils firent des remontrances; ils remercièrent d'abord le

roi de ce qu'il avoit donné, à son avènement à la couronne, la connoissance de l'état des finances : ils disoient, entr'autres, que la dépopulation du Languedoc & les grêles n'en permettoient pas le paiement, & que l'impôt, au lieu d'être le cinquantième du revenu, seroit plus que le tiers du produit net des propriétaires. Ils ajoutoient que si on forçoit le peuple à payer l'impôt, on le forceroit aussi à l'abandon de ses possessions. Le parlement parla ensuite de la consternation du peuple. Il dit que la vraie richesse du royaume étoit dans les biens-fonds ; & se plaignit de voir la noblesse & le clergé confondus avec le peuple, par cette imposition, malgré les priviléges des deux premiers ordres de l'Etat.

Celui de Bordeaux faisoit, dans ses remontrances, le récit des funestes maux des billets de banque : il exposoit les difficultés de retirer le produit de ses cultures, & la cessation de tout commerce des vins, résultant d'impôts aussi désastreux. La langue françoise étoit alors si servile, qu'on lisoit dans leurs remontrances : *Quand les préposés, exécuteurs des ordres de votre majesté, feront la levée des petits domaines appartenant à des paysans, ou gens d'une certaine bassesse, ils y prendront avec impunité au-*

dessus du cinquantième; *leur avidité doit tout faire craindre de leur injustice.* On demanderoit volontiers à ce parlement où étoit la bassesse? Etoit-elle dans le bon cultivateur, ou dans l'injuste suppôt du traitant?

Le parlement de Metz disoit dans ses remontrances : « Nous sommes l'instrument qui sert » à porter aux pieds de votre majesté les vœux » de son peuple, & nous vous représentons, » avec toute la soumission, que la déclaration » est presque impossible ». La cour le Metz rappeloit les guerres qui avoient ruiné les pays; & finissoit en disant, *que si l'étranger voyoit dans ce dernier effort la dernière ressource de la France, & l'impossibilité d'être maintenue sans cet impôt, les ennemis viendroient l'attaquer.*

Le parlement de Bretagne montroit plus de caractère & de cet esprit original qui est propre aux peuples libres. Il disoit que les longues guerres avoient permis de porter avec patience les impôts; que les François s'étoient consolés sous le règne de Louis le Grand, par l'éclat de ses victoires, & par la satisfaction de voir une branche de Bourbon régner sur le second trône du monde. Il ajoutoit, d'une manière libre & facétieuse, que le systême avoit été la récompense de ce dévouement. Il disoit que Henri IV avoit bien

bien soulagé ses peuples, & amassé des trésors après les troubles, & que le parlement avoit eu lieu d'attendre du roi un pareil soulagement.

Il ajoutoit, qu'il ne doutoit pas que l'état des finances, que le roi vouloit bien communiquer, NE FUT TRÈS-VRAI; mais il disoit que le cinquantième, pour fermer la plaie de l'Etat, étoit l'impôt le moins propre & le plus onéreux au peuple. Il se plaignoit de voir la noblesse & le clergé confondus: il disoit que les privilégiés étoient déja chargés de taille sous un autre nom; & que cet impôt, au lieu d'être la cinquantième partie du produit des terres, en seroit la sixième. Il parloit de ses landes, que les impositions rendoient désertes, tandis qu'elles étoient autrefois fertiles & cultivées. Le parlement assuroit enfin que la province avoit des titres pour ne point payer de nouvelles impositions, & que le don gratuit en tenoit la place.

Le parlement terminoit ses remontrances par ces expressions: « Daignez, sire, jeter des yeux » de compassion sur votre province de Bretagne; » jamais aucun peuple n'a mieux mérité l'amour » de leur prince, que par celui qu'ils ont pour votre majesté. Vous êtes leur père, sire; ne les » attristez pas dans le temps qu'ils redoublent » leurs vœux pour la prospérité de votre règne.

» N'étouffez pas leurs gémissemens, ni les cris » de joie qu'ils commençoient à faire éclater » à la nouvelle de la célébration de votre ma» riage: la joie publique est le plus heureux & » le plus assuré présage de son bonheur. Com» blez-en vos peuples, sire, en remettant un » édit qui cause tant de larmes. »

Tel étoit le langage des parlemens, que M. le duc & madame de Prie ne pouvoient entendre sans émotion. La favorite les lisoit au prince, & ni l'un ni l'autre n'avoient le courage de lire jusqu'au bout. A leur jugement, ces remontrances *n'avoient pas le sens commun; elles n'étoient pas de bon goût; elles sentoient la province & la Garonne, &c. &c.* Ainsi les cahiers leur tomboient des mains, car ils ne s'attendoient pas à de semblables obstacles. Madame de Prie en devenoit plus aigre & plus capricieuse: elle frappoit ses laquais; elle étoit dévorée d'une humeur noire; elle parloit d'exil & d'emprisonnement; puis elle s'arrêtoit au milieu des accès de sa colère, & proposoit des expédiens. M. le duc lui ayant apporté un matin à sa toilette, environnée de plats courtisans, les remontrances du parlement de Bretagne, qui étoient arrivées des dernières, pour savoir ce qu'elle avoit à répondre à des raisons que le con-

seil avoit trouvées valables pour la plupart, & dignes d'attention, madame de Prie les prit, s'en donna un coup sur le derrière, & les envoya à la garde-robe : heureusement le conseil les avoit examinées. C'est ainsi que les maîtresses répondoient alors aux remontrances des parlemens.

Le clergé de France, d'un autre côté, fut plus courageux encore que le parlement de Paris; & d'abord il ne voulut ni enregistrer, ni payer, ni même consentir le don gratuit ordinaire ; en quoi il fut loué & applaudi par tous les corps & tous les bons esprits de ce temps-là. Il étoit incité dans sa résistance par Fleury, charmé de mettre des entraves aux dissipations de la favorite & de ses courtisans : & comme le clergé étoit assemblé depuis peu, lorsque l'édit parut, Nesmond, archevêque de Toulouse & président, en parla à Dodun, qui proposa des conférences de conciliation, qui durèrent six semaines, & où l'on monta jusqu'à l'année 1743 de la monarchie, pour prouver que le clergé étoit libre dans les subsides que les rois lui demandoient, & que le caractère de leurs dons gratuits étoit d'être consentis & répartis par le clergé lui-même. Ces conférences furent suivies d'une let-

tre à Dodun, ensuite de remontrances au roi, où le clergé s'exprimoit en ces termes.

» L'édit qu'il a plû à votre majesté de pu-
» blier, pour la levée du cinquantième en es-
» pèces, sur tous les biens de vos sujets ne
» paroît pas, il est vrai, regarder les biens
» ecclésiastiques : ils n'y sont pas nommément
» compris, & il semble que votre majesté n'a pas
» entendu les y comprendre; l'édit ne chargeant
» de cette imposition que ceux qui sont pro-
» priétaires, tandis que les biens du clergé ne
» pouvant être possédés que par usufruit, ils ne
» peuvent être compris dans la loi ».

Ensuite le clergé réclamoit ses immunités, qui appartenoient, disoit-il, à la religion. Il assuroit que si le cinquantième frappoit sur toutes les possessions du territoire de France, les biens consacrés seroient livrés à des mains laïques, tandis que les bénéficiers eux-mêmes n'en pouvoient disposer. Il s'appuya de l'exemple des payens; & dit que leurs prêtres jouissoient des franchises. Il cita ensuite le roi Carloman, qui s'adressa à un concile, pour être aidé du clergé. Il parla de Philippe Auguste, qui obtint des évêques la levée d'une *décime*; & n'oublia pas la résistance perpétuelle des parlemens à sanctionner des impôts *invitis clericis*, malgré les béné-

ficiers; enfin il cita Saint-Louis. Le clergé parla encore des états-généraux de Blois. Il dit que la chambre du clergé avoit résolu que les rois ne pourroient jamais lever de subsides sur les biens ecclésiastiques, même pour faire la guerre aux hérétiques, qu'au préalable on n'eût consulté l'église. Enfin il dit que le roi Louis XIV avoit excepté le clergé de l'imposition générale, de la capitation, & de celle du dixième. Mais toutes ces remontrances du clergé n'opéroient rien à la cour; il falloit de l'argent à madame de Prie. Le clergé attendit donc jusqu'au 18 octobre pour avoir une réponse que le ministre ne donna pas.

Le clergé alors renouvela son adhésion à ses remontrances. Il déclara que c'étoit la première fois que l'assemblée se séparoit sans souscrire aux desirs de sa majesté; & finit par écrire au roi, contre le cinquantième, une lettre qui fut insérée dans ses registres. La cour & la maîtresse en furent outrés, & Maurepas se fit apporter ces registres du clergé; &, par ordre du roi, la minute de cette lettre fut biffée & déchirée.

Le clergé alors cria à la violence, & trouva le moyen d'en faire parvenir au roi une copie. Duvernay, M. le duc lui-même, négocioient en vain avec le parlement, pour que cette lettre

fût flétrie : le parlement s'y refusa, & les chefs répondirent que, cette fois-ci, le clergé avoit raison.

L'impôt du cinquantième n'ayant pu réussir, la dame de Prie, toujours insatiable & avide d'or, s'attacha davantage au prévôt des marchands & à d'Ombreval son parent, lieutenant de police, l'un & l'autre accapareurs de grains. On vouloit que le duc de Richelieu fût immiscé dans ces sales affaires, parce qu'on savoit qu'il aimoit l'argent ; mais il refusa à Vienne de s'occuper de ces projets coupables & dangereux. Peu de temps après il reconnut combien il avoit agi avec prudence, parce qu'on fut obligé, à cause des clameurs des Parisiens, de sacrifier cet inique d'Ombreval, qui avoit contribué, avec la mauvaise saison, à affamer Paris, pour avoir le prétexte d'augmenter le prix du pain ; ce qui irrita tellement le peuple, si souvent juste dans ses insurrections, qu'on vit le moment d'une sédition, d'un éclat qui alarma tout le conseil. La cour de Versailles traite le peuple de Paris avec trop de mépris ; elle n'en a jamais connu, malgré ses espions & sa police, le caractère, ni même tout ce qu'il y a dans ce peuple de redoutable à l'autorité. Les ministres dorment tranquillement à Versailles ; ils se reposent sur la police de Paris :

ils ne voient pas que Paris est la tête prodigieuse d'un royaume, & que cette tête peut mettre les autres parties du corps dans des mouvemens dangereux au despotisme.

Le pain ayant presque manqué à la fin du mois d'août 1725, le scandale fut tel à Paris, que d'Ombreval ne put empêcher des attroupemens. On disoit hautement que ses monopoles en étoient la cause : on vouloit le pendre : le peuple se portoit à l'hôtel-de-ville, & demandoit, à grands cris, le prévôt des marchands, lui attribuant les mêmes concussions. Le tumulte, les huées furent si fortes, qu'il fallut sacrifier ce d'Ombreval, cousin de madame de Prie, qu'on envoya à Tours, en qualité d'intendant. Dodun, contrôleur-général, qu'on soupçonnoit aussi, faillit à perdre sa place; & on parla de Fagon, de Desforts de Bercy & d'Angervilliers, pour lui succéder. Une autre disette de blé, occasionnée par un été pluvieux, s'annonçoit encore: la circulation de l'argent étoit interceptée, le commerce intérieur dépérissoit: on maudissoit Dodun, ministre des finances, à qui on attribuoit ces calamités : tous les ordres de l'Etat, le clergé sur-tout, se roidissoient avec raison pour ne pas payer le cinquantième ; les troupes n'étoient pas contentes.

Ce fut dans ces circonstances déplorables que

M. le duc retrancha les pensions du feu roi, celles de la régence, & réduisit, à moins de la moitié, celles qui avoient été données depuis la majorité du roi. On ne pourroit s'imaginer le train que cela produisit à Versailles. On publia aussi la diminution des espèces; & l'unique remède qu'on apporta au défaut de circulation, étoit la diminution d'un quart du peu d'argent qui restoit en France.

CHAPITRE X.

Ambassade du duc de Richelieu à Vienne, en 1725. Tableau de la cour de Vienne.

TANDIS que l'intérieur de la cour de France étoit ainsi agité, que les partis se formoient, que les parlemens se liguoient, & que Fleury observoit en silence le ministre qu'il vouloit supplanter, le duc de Richelieu, nommé ambassadeur à Vienne, se préparoit à traiter avec l'empereur.

Ce prince écoutoit alors la reine d'Espagne; & lui assuroit qu'il favoriseroit ses projets sur la couronne de France, en cas de mort du jeune Louis XV. Il avoit cependant de grands pro-

jets à exécuter ; car n'ayant pour héritier que des filles, pouvant lui-même mourir chaque jour, il desiroit avec ardeur de laisser à sa maison la succession intacte de ses domaines. Le duc de Richelieu manda dans cette circonstance à M. le duc, combien nous devions être prudens dans cette crise de la maison d'Autriche ; & comme le cardinal de Polignac s'ouvroit au duc sur les affaires générales de l'Europe, le duc lui écrivoit ses projets sur la Lorraine, ou relativement à d'autres avantages pour la France, en ces termes, le 22 décembre 1725.

L'empereur est plein de projets & de fortes idées, qu'il faut prévenir, & qui nous doivent engager à lier une négociation, qui, bien conduite, tournera à notre avantage. Il aura beau vouloir transmettre toute sa succession à sa fille aînée, nous serons plus maîtres de la négociation que lui, & il sera très-difficile que les autres puissances ne nous forcent d'accepter en Flandres ou en Lorraine, des possessions qui pourroient être à notre convenance.

Charles VI, le treizième & dernier empereur de la maison d'Autriche, avoit hérité de l'ambition, de la fierté, de la dureté même des principes de sa famille. En lui finissoient les

mâles de cette ſuperbe race autrichienne, qui, par ſon orgueil & ſon deſpotiſme, avoit perdu jadis la Suiſſe & la Hollande; qui avoit rendu le trône impérial preſque héréditaire pendant trois ſiècles dans ſa maiſon, quoique, par ſa conſtitution, il fût électif. Elle avoit incorporé dans ſes poſſeſſions tant de royaumes ou de ſouverainetés, à titre de ſoumiſſion, ou par droit de conquêtes, & ſon influence ſur les cours de l'empire étoit telle que toute l'Allemagne trembloit, ſur-tout ſous les trois derniers empereurs. Redoutable à la liberté de l'Europe, elle avoit montré combien une conduite conſtante & des principes ſuivis dans les ſouverains diſſipent à la longue toutes aſſemblées nationales, & triomphent de la multitude, qui ne porte dans ces compagnies que les opinions verſatiles des ſiècles, que les princes aviſés ont toujours l'art de modifier lorſqu'elles leur ſont funeſtes. En Eſpagne, l'Autriche avoit anéanti la puiſſance des Cortès & des Grands; en Hongrie, elle travailloit à la même opération, & tentoit avec les Flamands, par de petites attaques ſouvent renouvelées, de leur enlever leurs priviléges & de laſſer la liberté publique. Tel étoit le génie de la maiſon d'Autriche, qui alloit s'éteindre.

Charles VI étoit âgé de quarante ans quand le duc de Richelieu arriva à Vienne, étant né en 1685. Il n'avoit de son épouse, née princesse de Brunswick-Blankenberg-Wolfenbuttel, que deux filles, la célèbre Marie-Thérèse, alors âgée de huit ans, Marie-Eléonore, née en 1718, & une troisième, qui mourut âgée de deux ans. Il étoit d'une humeur sombre & mélancolique, dur envers ses généraux & ses courtisans; sa cour n'avoit que de l'éclat & de la représentation, rien d'aisé, & peu de galant. Il ne connoissoit ni la générosité, ni la compassion, & cependant il valoit mieux que la plupart de ses prédécesseurs, pour les principes & pour le caractère; car sa sévérité tenoit plutôt à sa politique qu'à la trempe de son ame.

Quant à l'intérieur de la cour de Charles VI, l'étiquette scrupuleuse & le cérémonial du despotisme y étoient observés avec une extrême rigueur. La dévotion y régnoit aussi avec appareil; & parce que l'empereur étoit dévot, tout le monde étoit obligé de le paroître. Voici à ce sujet la lettre que le duc Richelieu écrivit au cardinal de Polignac: elle fera connoître l'intérieur de la cour de Charles VI.

« J'ai mené ici une vie pieuse pendant le » carême, qui ne m'a pas laissé libre un quart- » d'heure par jour; & j'avoue que si j'avois

» connu la vie que mène ici un ambassadeur, » rien, dans la nature, ne m'auroit déterminé » à accepter cette ambassade, où, sous prétexte » d'invitations & de représentations aux cha- » pelles, l'empereur se fait suivre par les am- » bassadeurs comme par ses valets de chambre. » Il n'y a qu'un capucin, avec la santé la plus » robuste, qui puisse résister à cette vie pen- » dant le carême. Pour en donner une idée à » votre éminence, j'ai été de compte fait, » depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au mer- » credi d'après Pâques, cent heures à l'église » avec l'empereur. M. le comte du Luc, » qui avoit été dix-huit mois ici, dont il en » avoit passé neuf ou dix avant de faire son » entrée, & le reste à être malade, nous avoit » laissé ignorer ce trésor de dévotion que je » viens de découvrir à mes dépens. J'avoue que » je pense que la dévotion veut un peu plus » de liberté, & que cette contrainte inouie » que l'on approuve ici, & qui n'est dans au- » cune cour du monde, est pour moi quelque » chose d'insoutenable, & dont je ne puis m'em- » pêcher de marquer ma mauvaise humeur à » votre éminence ».

Le cardinal de Polignac répondoit de Rome en ces termes au duc de Richelieu.

« Sur la peinture que vous me faites de la » manière dont vous avez rempli tous les de- » voirs du carême, de la ſemaine-ſainte & de » Pâques, je crois ne pouvoir mieux faire que » de vous féliciter d'en être ſorti : peut-être » n'en aviez-vous jamais fait autant de votre » vie. Imaginez-vous préciſément la même » choſe d'un cardinal à Rome. Il eſt vrai que » nous ſommes payés pour cela ».

Tel étoit l'intérieur de la cour de Charles VI : elle avoit, comme on le voit, quelque reſſemblance avec la cour de Rome. Voici l'eſprit du miniſtère de ce temps-là.

Le duc de Richelieu étoit prévenu, avant de partir pour Vienne, de la méthode que les miniſtres allemands en général obſervent en traitant, & de celle qu'il falloit ſuivre avec eux. Accoutumés à avancer des faits dont ils connoiſſent ſouvent la fauſſeté, *ils ne ſavent point rougir, aux termes des inſtructions du duc, lorſqu'en leur répondant, on leur fait voir qu'ils ont falſifié juſqu'aux actes les plus authentiques, & aux articles des traités les plus ſolemnels*; *ainſi que le comte de Konigsek fit ſur un article des traités de Raſtadt, & de Baden concernant la reſtitution de Mortagne au roi.* Les miniſtres de l'empereur en firent de même à Vienne, en

produifant au comte du Luc une déclaration d'Obrecht, & une autre de Chamois fur les affaires d'Alface, dont ils avoient retranché une partie, fans doute pour induire le comte du Luc en erreur.

Obligés enfuite d'abandonner ce qu'on leur fait voir qu'ils ont foutenu fans fondement, ils favent reprendre plufieurs fois la même matière qu'ils avoient déja abandonnée, comme fi elle étoit abfolument nouvelle, & qu'il n'en eût jamais été queftion. La feule manière de traiter avec eux étoit donc de s'armer de beaucoup de patience, de répondre, par les mêmes raifons, autant de fois qu'ils traitoient la même matière; & fur-tout il falloit avoir attention de ne laiffer paffer aucun des traits de hauteur qui leur étoient ordinaires. Ils favoient en tirer des avantages, lorfqu'on n'y avoit point répondu; & ils donnoient après cela des réponfes dures, & même injurieufes, pour des raifons.

Telle eft, continuent les mêmes inftructions de la cour de Verfailles, la méthode que fuivent les miniftres allemands, & même fouvent ceux de la cour de Vienne; & rien n'étoit plus difficile à connoître & à démêler, que les différentes intrigues & les cabales particulières de ces derniers : comme elles changeoient fouvent,

le duc devoit approfondir le caractère des ministres négociateurs de la cour de Vienne.

Le prince Eugène, que l'on pouvoit regarder avec raison comme celui qui avoit rendu les plus grands services à l'empereur, étoit devenu aussi le principal objet de la jalousie de tous les autres ministres; mais son crédit avoit paru si solide, qu'il étoit difficile aux autres d'attaquer le prince Eugène directement; en sorte que le comte de Sinzendorf, qui s'étoit séparé de ses intérêts, pour se lier avec ses ennemis, avec le marquis de Perlas, & avec le comte Savaglia Catalan, jugea n'avoir point d'autre parti à prendre, que celui de faire naître des plaintes continuelles contre le marquis de Prie, que le prince Eugène soutenoit.

Le dernier voyage de l'empereur à Prague, où le prince Eugène n'alla point, avoit été une occasion favorable pour le comte de Sinzendorf; & l'affaire qui survint ensuite au comte de Bonneval avec le marquis de Prie, donna aux ennemis du prince Eugène des moyens de parvenir à leurs fins. D'un côté, ils suggérèrent à l'empereur le dessein d'envoyer une archiduchesse dans les Pays-Bas; & de l'autre, ils firent passer au prince Eugène différens discours

qui lui firent croire que le comte de Bonneval étoit le plus grand ennemi qu'il eût.

Le prince Eugène, trompé par ces fauſſes apparences, crut qu'en remettant à l'empereur le gouvernement des Pays-Bas, ce prince refuſeroit de recevoir ſa démiſſion; enſorte que par-là il acquerroit plus de crédit que jamais, & pourroit aiſément rendre inutiles les cabales de ſes ennemis; mais l'empereur ayant reçu la démiſſion, & ayant enſuite été forcé, pour ainſi dire, par le prince Eugène de ſigner la condamnation du comte de Bonneval, ce miniſtre ſe perdit par les moyens qu'il avoit cru le devoir mettre à l'abri de tous les revers de la fortune. Le prince Eugène n'étoit donc plus qu'un général qui n'avoit pour lui, auprès de ſon maître, que le ſouvenir des ſervices qu'il lui avoit rendus; & quoique l'on pût croire que, dans les délibérations importantes, ſon avis prévaudroit ſur celui des autres miniſtres, ſon canal n'étoit pas un moyen de réuſſir auprès de l'empereur, dont il n'avoit ni la confiance, ni l'amitié véritable; on pouvoit ſeulement s'en ſervir utilement pour empêcher les délibérations qui pouvoient tendre à la guerre; car les diſpoſitions perſonnelles du prince Eugène pour la France n'étoient pas mauvaiſes. Il étoit poli,

mais

mais il se livroit aisément à des préventions dont il ne revenoit qu'avec beaucoup de peine; il avoit d'ailleurs une confiance entière dans la comtesse de Badiani : comme elle étoit extrêmement intéressée, & qu'elle avoit amassé de grands biens, il falloit, pour la porter à quelques démarches, la tenter par des objets beaucoup plus considérables que l'utilité qu'on pouvoit en tirer.

Le comte Sinzendorf, second ministre de la conférence, étoit agréable dans la conversation, fort spirituel, ne manquant pas de talens en affaires; mais il étoit regardé comme un homme plein d'amour-propre, de foiblesse & d'inégalité; peu sincère & peu vrai dans les affaires, rempli de prévention & de jalousie contre la France, entièrement dévoué aux intérêts du duc d'Holstein, dont on prétendoit qu'il recevoit une pension; & confident des vues du duc de Lorraine sur la succession d'Autriche.

Le comte de Staremberg, troisième ministre de la conférence, brouillé avec le prince Eugène, méprisant les autres ministres, & ne les ménageant pas, ne se mêloit presque plus que des affaires de finances dont il étoit chargé. Il passoit pour un homme orgueilleux, dévot, & n'avoit aucun crédit dans la conférence.

Le marquis de Perlas, quatrième ministre de la conférence, intimement lié avec le comte de Sinzendorf, étoit peu capable d'affaires; zélé pour le service de son maître, qui avoit de la confiance en lui; honnête homme, peu solide dans ses projets, craignant la guerre plus qu'aucune autre chose, il faisoit souvent, par incapacité, ce qui pouvoit y conduire : il étoit d'ailleurs ennemi de la France, & s'étant, pour ainsi dire, toujours attaché à faire manquer les affaires qui avoient été sollicitées au nom du roi. Tels étoient les quatre ministres qui composoient la conférence. On n'en admettoit point d'autres dans cette assemblée ou conseil des affaires de Vienne, excepté dans les cas où l'on y portoit des affaires de l'intérieur de l'empire: alors on y admettoit le comte de Windisgratz, comme président du conseil aulique, & le comte de Schonborn, comme vice-chancelier de l'empire.

Le premier, homme droit, plein de probité & d'esprit de justice, mais portant quelquefois trop loin l'opinion qu'il avoit de la grandeur de son maître, avoit ce foible au point, que le comte de Schonborn, dont il étoit le plus grand ennemi, le faisoit entrer dans toutes les vues qu'il vouloit faire réussir. Pour ce qui

eſt du comte de Schonborn, vice-chancelier de l'empire, c'étoit un homme d'eſprit, fort poli, & avec qui il étoit fort agréable de traiter; mais la conduite qu'il avoit tenue dans la dernière affaire des inveſtitures, n'avoit pas permis de croire que ſes intentions fuſſent bonnes: autant ſa famille avoit eu autrefois d'attachement pour la France, autant paroiſſoit-il éloigné de ces ſentimens. Le parti qu'il prit de s'éloigner de Vienne, lorſqu'il vit que l'affaire des inveſtitures ne tournoit pas comme il l'avoit deſiré, fit juger dès-lors que ſon crédit n'étoit pas ſupérieur. Il avoit de plus contribué à mettre les affaires de la religion dans l'état de fermentation où elles ſont; & c'étoit une opinion preſque générale, que le comte de Sihonborn ne réſiſtoit pas à la tentation de l'argent de France. Il s'étoit brouillé avec tous les miniſtres, excepté avec le prince Eugène, ſacrifiant toutes choſes, pour donner au comte de Senzendorf des marques de ſon amitié. Il avoit d'ailleurs des eſpions chez tous les miniſtres; il étoit zélé partiſan de la maiſon palatine, & dévoué aux intérêts du Czar, qu'il avoit bien ſervi longtemps.

Enfin le ſieur Inſen, ſecrétaire de l'empereur, paroiſſoit avoir aſſez de faveur auprès de

fon maître, mais il paffoit pour homme de peu de talens.

Il y avoit encore à Vienne un confeil pour les affaires d'Efpagne; mais fon influence fur les décifions étoit auffi légère qu'elle avoit été autrefois confidérable. Le marquis de Perlas, qui repréfentoit lui feul tout le confeil, étoit, pour ainfi dire, le feul miniftre qui fût écouté, & qui eût du crédit auprès de fon maître, pour cette partie.

L'intention du gouvernement de France étoit alors, que les ambaffadeurs & miniftres au dehors lui rapportaffent, au retour de leurs emplois, une relation exacte de ce qui fe paffoit dans les négociations, de l'état du pays où ils fervoient, des cérémonies qui s'y obfervoient, foit dans les audiences, foit dans les autres rencontres; enfin de tout ce qui peut donner une connoiffance particulière des lieux où ils auroient été employés, & des perfonnes avec qui ils auroient négocié. Ainfi, indépendamment du compte que le duc de Richelieu devoit rendre au roi, tous les jours d'ordinaire, fur ce qui pouvoit avoir du rapport à fon fervice, il devoit préparer des mémoires hiftoriques, pour les remettre, à fon retour, entre les mains du roi.

Il ne manqua point à ce devoir, il forma fur

cet article trois volumes in-folio, relatifs à son ambassade, & il voulut qu'on les communiquât à l'auteur de ces mémoires.

CHAPITRE XI.

Tentatives de la reine & de M. le duc pour éloigner Fleury. Triomphe du prélat. Caractère du duc de Mortemart.

FLEURY brûloit du desir de gouverner les affaires de l'Etat; mais il faut reconnoître aussi que s'il avoit l'ambition secrète de régner, il avoit celle de travailler au bonheur de la France, tourmentée par tant de révolutions, & de la délivrer du ministère de M. le duc, trop gouverné par une aussi méchante femme que madame de Prie. Vainement ce prince laissoit-il au prélat les affaires ecclésiastiques à diriger & la plus grande part aux distributions des graces, des emplois, des bénéfices; Fleury vouloit jouir de l'ensemble du pouvoir, & chasser la favorite puissante, dont il redoutoit l'adresse.

Un jour elle tendit un piége qui pouvoit éloigner Fleury & lui faire perdre sa place à

la cour ; l'adroit prélat en fit son triomphe ; & un exemple qui devoit en imposer à ses ennemis & à tout ambitieux qui voudroit lui ravir la confiance de son élève.

En effet, madame de Prie dirigée par Duvernay, inspira un jour à M. le duc le stratagême d'éloigner Fleury du travail avec le roi, auquel il assistoit, & bientôt de toute influence sur les affaires, en l'obligeant de se retirer. Pour y réussir, il fut résolu qu'au premier travail avec le monarque, la reine le prieroit de se rendre chez elle, qu'on y occuperoit longtemps le roi avec M. le duc, & qu'en établissant ainsi le travail chez cette princesse son épouse, on laisseroit Fleury.

Ainsi le lundi au soir 17 décembre 1725, on joua chez la reine, qui ne parut qu'un moment; car elle s'en retourna dans ses entresols, où vint M. le duc. Alors elle envoya chercher le roi qui étoit dans son appartement avec M. de Fréjus, & dans ce moment toutes les portes furent fermées; elles ne s'ouvrirent même qu'à onze heures.

M. de Fréjus étoit sorti à huit heures & demie, impatient d'attendre vainement le roi, & sans paroître ému; ainsi ceux qui passèrent la soirée avec lui, ne s'apperçurent de rien ;

le roi lui-même ne fut averti de ſon départ que le 18 au ſoir, au retour de la chaſſe; car il n'avoit pas encore lu la lettre que M. de Fréjus lui avoit écrite le matin; perſonne n'ayant voulu la lui remettre. Le prélat diſoit dans cette lettre, qu'il partoit pour Iſſy, & que S. M. ne le verroit jamais plus à la cour.

La même conduite avoit autrefois touché le roi, & l'avoit beaucoup fait pleurer à l'époque de la diſgrace du maréchal de Villeroi ſon gouverneur. Elle avoit auſſi fort bien réuſſi à Fleury, qu'il fallut aller chercher, & bien vîte, pour adoucir la douleur du roi & arrêter ſes larmes. Fleury allant bouder cette fois à Iſſy, le roi ne parut pas moins touché, & alla de ſon côté bouder contre M. le duc dans ſa garde-robe, où il ſe cacha, ne ceſſant de demander ſon précepteur, les larmes aux yeux, à tout ce qui ſe préſentoit devant lui.

Le parti que Fleury avoit à la cour pouſſoit les hauts cris : il ſe tenoit de petits comités; & les perſonnages qui auroient approuvé la diſgrace de Fleury, ſi elle eût été l'ouvrage du roi, ſe montroient courageuſément ſes défenſeurs. Le duc de Mortemart décidé, d'un grand caractère, & moins attaché par ſa place de premier gentilhomme de la chambre, que

par principes, au jeune roi, étoit dans ce moment-là de service à la cour. Résolu de parler au jeune monarque de la fuite du prélat, il se mit à la tête des mécontens de M. le duc, prit la lettre de Fleury, & la porta au roi; & cet acte de générosité fut même si loué à la cour & dans le parti de M. le duc, que Mortemart en acquit une réputation d'homme vertueux, décidé, & loyal, tandis que le reste des partisans de Fleury perdoit le temps à délibérer ou à faire des démarches indécises, entortillées & pusillanimes. Mortemart, voyant les regrets du roi, fit encore plus; il lui dit courageusement: *Mais S. M. n'est-elle pas le maître de rappeler son précepteur? Pour moi, je déclare que si sa majesté me l'ordonnoit, j'irois le prendre à Issy, & je le mettrois dans mon carrosse; je ferai plus encore*, ajouta-t-il; *j'irois dire à M. le duc de Bourbon lui-même, mais toujours de la part de V. M., qu'elle lui ordonne d'envoyer sur le champ un courier à l'évêque de Fréjus, pour lui mander de revenir.*

Dans son trouble, le roi, qui laissa couler des larmes, se sentit soulagé de l'offre, & consentit à tout ce que Mortemart lui suggéra. Le marquis de Silly, qui n'écrivoit pas tout,

mais beaucoup d'anecdotes de la cour, au duc de Richelieu, lui manda que le roi avoit montré de la sensibilité & une volonté déterminée, prononçant de lui-même le mot J'ORDONNE, & de son propre mouvement : il ajoute, que ce ne fut qu'après cet ordre donné, que Mortemart parla au roi très-fortement sur madame de Prie & sur Duvernay, & qu'il instruisit le roi des sources des malheurs de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, Mortemart alla lui-même dans l'instant trouver le duc de Bourbon, & lui déclara que la volonté du roi étoit qu'il rappellât de la campagne l'ancien évêque de Fréjus. M. le duc, qui ne put contenir son ressentiment contre Mortemart, lui dit qu'il s'étoit chargé d'une mauvaise commission, & sur-le-champ il fit partir un courier pour notifier au prélat les ordres de Louis XV.

Fleury rentra donc, mais en triomphe, au service du roi ; & on observa, dans le parti du duc de Bourbon, la plus étrange consternation, la reine elle-même fut embarrassée de lui : elle n'étoit point fausse, ni dissimulée, ni très-rusée ; les mesures qu'elle avoit prises avec M. le duc, étoient, comme on le voit, bien frivoless.

Quant au duc de Mortemart, c'étoit un honnête gentilhomme, qui avoit à la cour de

Louis XV un caractère décidé, & les mœurs & le ton de l'ancienne cour; il étoit d'une galanterie aimable, mais respectueuse, envers les femmes dont il vouloit être estimé; il étoit respecté des seigneurs à cause de son caractère, & s'attachoit à sa femme, dont il étoit jaloux & amoureux.

Madame de Mortemart, au contraire, montroit d'autres goûts, & le rebutoit si fort, qu'en 1736, il fallut plaider en séparation. Le duc de Mortemart étoit néanmoins toujours amoureux d'elle, & n'avoit été pris en aversion qu'à cause de sa passion qui étoit extrême depuis le commencement de leur union. Cette passion, énergique d'un côté, & l'aversion de l'autre, occasionnèrent des scènes si éclatantes, que les amis communs eurent bien de la peine à les cacher au public. Les querelles finirent quand madame de Mortemart, allant se retirer au couvent du Cherche-Midi, pour plaider en séparation, sentit, après quelques mois de privation, les besoins d'un mari, & son bonheur réel d'avoir celui-ci pour époux. Le duc, toujours amoureux, alla donc la prendre au couvent, l'emmena avec lui, & ils allèrent tous les deux chez le président de Nassigny, leur juge, déclarer qu'ils étoient raccommodés & bons amis.

Cependant, depuis l'aventure de l'évêque de Fréjus, Duvernay & madame de Prie étoient devenus l'objet de la haine de toute la France. Le marquis de Silly écrivoit au duc de Richelieu : « M. le duc est plus ferme que jamais à soutenir ces deux personnages; il y croit son honneur engagé, & la démarche légère & mal concertée que Pâris Duvernay & madame de Prie ont fait faire à la reine & à lui au sujet de M. de Fréjus, les a décrédités, même parmi leurs amis, au point que l'épithète de *tête de papier* leur demeurera, s'ils n'y prennent garde. Voilà un tableau de la situation de la cour; jugez vous-même des évènemens.

» Le crédit & la considération de la reine paroissent tomber; le goût que le roi montre avoir pour elle, ne semble tout au plus que marital; & je ne sais ce qu'elle deviendra, si elle est encore long-temps sans devenir grosse.

» Depuis que la cour est à Marly, le roi parle bien plus qu'à l'ordinaire. On commence à dire qu'il a de l'esprit. Il y a long-temps que je le pense, vous le savez; c'est, ou je me trompe, une machine fort tardive à se développer, difficile à émouvoir, mais qui peut l'être fortement. L'exemple de M. de Fréjus en est une preuve.

» M. le duc eſt toujours fort en colère contre M. de Mortemart ; cela n'a pas empêché le roi de lui demander, quand il prit congé de lui à la fin de ſon année, s'il ne reviendroit pas le voir à Marly.

» Chabannes, homme fort attaché à M. le duc, & en réputation d'être fort honnête homme, eſt perdu auprès de lui, pour lui avoir parlé.

» Après tout cela, je ne vois point encore aſſez clair pour obtenir une opinion certaine ſur l'avenir. Une nouvelle retraite de M. Fréjus ne me ſurprendroit pas ; je ne le ſerois pas davantage de la cullebute de madame de Prie & de Duvernay. Bien des gens ont plus de foi à ce dernier évènement ; pour moi je ſuſpens ma déciſion : je crois cependant que ſi le mauvais ſort tombe ſur ces deux perſonnages, ce ne ſera que dans quelque temps.

» Vous n'avez pas beſoin de conſeil ; mais il me ſemble que cette fermentation violente ne doit rien changer à vos allures ordinaires, & que vous devez regarder tout ceci comme choſes non avenues, ſans entrer même en explication avec les parties belligérentes. C'eſt, ce me ſemble, ici pour vous un cas poſitif de neutralité.

» La diminution des eſpèces ſera ſuivie d'une augmentation ; ce n'eſt qu'une ſimple opération

de finances, dont le bénéfice eſt indiſpenſablement néceſſaire pour ſe ſoutenir ; opération violente, & qui reſſemble à l'émétique donné dans des maladies aiguës. C'eſt aux quatre Pâris que le public a l'obligation d'avoir mis l'État à la veille de ſa ruine.

» Il n'eſt point du tout vrai que madame d'Egmont ait eu ſon congé. M. le duc l'aimoit mieux que jamais, quand la cour partit pour Marly ; je ne crois pas qu'il y ait de changement. Madame de Prie n'a preſque pas ſéjourné à Marly ; Paris a été ſa demeure la plus ordinaire, & l'opéra, le bal & la comédie, ſes amuſemens journaliers.

» Le raccommodement de mademoiſelle de Charolois & de M. le duc a fait grand bruit. Suivant les connoiſſances que j'ai, ce raccommodement n'eſt que de ſimple bienſéance, & ſous la condition de ne rien exiger l'un de l'autre, par rapport à leurs amis, leurs connoiſſances, &c. C'eſt M. d'Antin qui a le plus travaillé à cet ouvrage ; il a, depuis quelque temps, une portion de confiance de M. le duc, & ſouvent des conférences particulières avec lui. Homme au monde n'entend mieux que lui à ménager la chèvre & le chou ; c'eſt un grand moyen à la cour pour aller plus loin qu'un autre. Ne ſoyez pas ſur-

pris ſi vous entendez parler de lui dans quelque temps.

» Le duc de Noailles ſe conduit avec dextérité, au janſéniſme près, auquel il s'eſt trop livré ; ce ſera peut-être un obſtacle qui l'arrêtera en chemin. Le roi le traite fort bien ; il lui parle ſouvent, & montre du goût pour lui.

» Je ne ſais ſi vous n'étendez pas un peu trop les idées que vous avez ſur le duc de Geſvres. Des gens inſtruits croient que le roi n'a pas pour lui plus de familiarité qu'avec les autres, & qu'elle eſt moins fondée ſur le goût & ſur l'opinion qu'il a de ſon caractère, que ſur l'amuſement qu'il a d'écouter les contes & les rapports qu'il lui fait. Cependant je penſe comme vous, que c'eſt un homme à ménager, & qui peut fort bien, dans les premiers temps, influer ſur les affaires ».

Le marquis de Silly étoit un bel & bon eſprit du temps ; il parloit ainſi des affaires d'Eſpagne. « Le chevalier Dubourg eſt toujours à la cour de la reine d'Eſpagne à Vincennes. Soit que ces derniers évènemens occupent toute l'attention du public, ſoit qu'effectivement il ne traite rien avec M. Duvernay, ou avec nos miniſtres, on ne parle plus du tout de lui ; mais je ſuis tou-

jours persuadé que la cour d'Espagne a eu d'autres vues, en l'envoyant ici, que celle d'établir une étiquette dans la maison de la reine douairière. Je le crois tout au moins espion de la cour d'Espagne, & chargé particulièrement d'examiner la situation des esprits, & de pressentir leurs dispositions. Les clauses du traité de Vienne me confirment dans cette opinion. Dès le temps du renvoi de l'infante, j'ai regardé comme un mal notre brouillerie avec l'Espagne. Le traité de Vienne, qui en a résulté, le rend plus considérable, par la difficulté d'y remédier d'ailleurs. Cela vient d'entraîner le gouvernement à des traités dont les suites peuvent être embarrassantes, & dont on auroit peut-être bien pu se passer, même dans la circonstance présente. Je suis né françois, & je sens l'amour de mon pays dans toute son étendue. Je me sens blessé des stipulations peu honorables, & qui semblent admettre une égalité de puissance; on pourroit même dire une crainte très-indécente pour un royaume aussi puissant que celui-ci; car, malgré ce qu'ont fait les Pâris pour son abaissement, deux mois de bonne administration le remettroient en vigueur ».

Quelque temps après, Richelieu reçut une lettre du marquis de Silly, qui lui faisoit connoître l'intérieur de la cour de Versailles, en date du 30 avril

1726. « M. le duc, lui disoit-il, qui, depuis trois semaines, est presque toujours par voie & par chemin, n'a presque pas de loisir pour les affaires les plus pressées; ses chasses, celles du roi, où il le mène souvent; un voyage de quatre jours à Chantilly, ceux que le roi fait à Rambouillet deux fois la semaine, occupent l'altesse sérénissime.

» Morville s'est ouvert à moi sur l'avis donné à M. le duc, que vous aviez mandé votre retour & annoncé la guerre. Cela m'a donné occasion de discuter avec lui cette matière, & je l'ai, je crois, suffisamment convaincu de ce dont il étoit déja persuadé; je veux dire que vous n'avez point commis d'indiscrétion. Il m'a assuré que M. le duc n'avoit pas cru que vous eussiez rien mandé d'essentiel; mais ils ont été fâchés des bruits de guerre répandus à Paris, parce que M. Duvernay persuada son altesse sérénissime que ce sont les bruits de guerre qui faisoient resserrer l'argent, & je ne vous répondrois pas qu'il n'eût fait avertir M. le duc de votre prétendue indiscrétion, pour en faire un argument par rapport aux affaires générales.

» La flotte angloise, destinée pour la mer Baltique, a mis à la voile; & si le vent l'a bien servie, elle peut-être présentement au Sund. Douze

Douze vaiſſeaux du roi de Dannemarck doivent la joindre, & la préſence de ces trente-trois navires pourra faire obſtacle à la négociation de Rabutin avec la Czarine, & contenir la flotte ruſſe. On continue ici tous les préparatifs de guerre; preſque tous les régimens ont fait leur augmentation avec ſuccès. On lève les milices, on remplit les magaſins; tout va bien juſques-là : mais il n'en eſt pas de même des finances; la circulation eſt interceptée, & preſque totalement ſuſpendue dans pluſieurs provinces. La misère augmente de tous côtés; malgré cela, le royaume eſt encore tout entier; les remèdes ſont viſibles, & même d'aſſez facile exécution; mais les Pâris, acharnés à la ruine de tout un peuple, par les profits immenſes qu'eux, Bernard & leurs aſſociés ſont, s'oppoſent de toutes leurs forces : du moins c'eſt l'opinion publique, qu'ils veulent tenir dans leur dépendance le gouvernement, tant pour le préſent que pour l'avenir, en achevant de ſe rendre maîtres de tout l'argent & de tout le crédit.

» Madame de Prie continue de parler d'un voyage qu'elle veut faire en Normandie; mais je ne ſais pas quand ce ſera, ni pour combien de temps. L'averſion que le roi a pour elle ſe

marque au dernier point; non-feulement il lui refufe la parole, mais il ne la regarde pas, & l'on s'apperçoit aifément que fa préfence le peine. Elle voit beaucoup moins la reine, & elle ne tient pied à boule ici que pendant fa femaine de fervice; elle paffe prefque tout le refte du temps à Paris; elle s'y montre à tous les fpectacles, aux promenades, &c. Il ne paroît pas néanmoins que M. le duc diminue de confiance pour elle; mais on prétend qu'il s'en pafferoit plus aifément qu'il n'auroit fait il y a fix mois. Son goût pour madame d'Egmont eft toujours très-vif. A l'égard de Duvernay, je le crois auffi bien qu'il a jamais été avec fon alteffe féréniffime, quoiqu'il ait néanmoins affecté, depuis quelque temps, de ne fe montrer ici que deux fois la femaine, & de ne paroître fe mêler que du fimple diftrict de fon bureau.

» Le roi ira trois fois tous les quinze jours à Rambouillet, d'ici au voyage de Chantilly, qui eft déclaré pour le 2 de juillet. Sa majefté croît à vue d'œil, & fa figure & fon maintien deviennent plus aimables chaque jour; mais jufqu'à préfent, il ne paroît remué par aucun autre goût que celui de la chaffe; je ne fais pas même fi l'occupation & l'amufement qu'elle lui donne

ne lui tiendront pas lieu de plaisir : je persiste à croire qu'il a bien plus d'esprit qu'il n'en montre. M. de Fréjus est toujours dans la grande intimité avec lui ; il le suit à Rambouillet, & il paroît d'ailleurs une grande union extérieure entre M. le duc & lui. Je ne vous parle point de la reine ; elle est telle que vous me la peignez dans votre lettre du 18 mars, & peut-être encore plus. Les voyages de Rambouillet, où le roi couche, la fâchent beaucoup ; mais on n'en tient pas compte à présent ; elle est obligée de traiter M. de Fréjus, aussi bien qu'elle le traitoit froidement autrefois.

» Le roi laisse voir pour le duc de Re*, une espèce de goût qui a commencé à se manifester pendant le premier voyage de Marli ; il s'est soutenu pendant le séjour de la cour à Versailles. On prétend que M. le duc le favorise & le fortifie. Nous verrons où cela ira ; mais, si je ne me trompe, je crois que cela ne fera pas un grand chemin. Il est cependant certain que cela a fait *baisser les actions* du duc de Gesv* ; c'est le terme dont on se sert à la cour ». Les actions du duc de Gesv* remontèrent quelques jours après.

CHAPITRE XII.

Situation de la cour & de madame de Prie, avant l'exil de M. le duc.

DEPUIS la grande avanture de la fuite de Fleury, les véritables amis de M. le duc avoient mis tout en usage pour engager ce prince à se défaire de deux personnages odieux au public, & qui le conduisoient visiblement à sa ruine.

M. de Fréjus lui-même s'étoit servi de tous les moyens imaginables de raison, de douceur, & d'insinuation, & il sembloit que M. le duc vouloit déférer à ces sentimens; car madame de Prie étoit allée en Normandie; Duvernay paroissoit moins à Versailles, & lui & ses frères avoient ignoré l'augmentation des espèces. Alarmé de n'avoir pas été consulté, & du peu de confiance que M. le duc avoit eu dans cette occasion, Duvernay avoit envoyé un courier à madame de Prie, qui partit en poste dans le moment, & qui arriva à Versailles le samedi premier juin, sans y être attendu. M. le duc le premier en fut surpris. Deux jours

après, Duvernay reparut, & parla avec son ton impérieux & ordinaire; la cabale opposée s'échauffa, & cette rentrée de Duvernay & de madame de Prie accéléra la cataſtrophe qu'on racontera bientôt. On avoit aſſuré à M. de Fréjus que c'étoit M. le duc qui avoit envoyé chercher, par un courier, madame de Prie; mais ce qui paroîtra ſingulier, c'eſt que, depuis le dernier retour de madame de Prie, M. de Fréjus parla pendant deux heures à M. le duc, pour l'engager à l'éloigner tout à fait, & il étoit connu que M. de Fréjus avoit voulu encore ſe retirer deux mois auparavant: c'eſt ainſi que le prélat & M. le duc s'obſervoient. Voici quelques obſervations de madame de Prie: elle mêloit toujours un peu de galanterie, & ſouvent quelque choſe de plus dans les lettres qu'elle écrivoit au duc de Richelieu. Elle lui diſoit : « La marquiſe de Villars fait un train que je ne pourrois vous définir que par pluſieurs volumes. Il en faudroit quatre pour les quatre points qui forment aujourd'hui ſes occupations & ſes plaiſirs. Le public dit que ſans rien perdre ſur le grand prince avec lequel elle eſt raccommodée, elle eſt fort bien avec M. Goesbriant; M. de Dombes flatte ſa vanité, & prétend bien que c'eſt un reſte,

puifqu'il a donné congé à mademoifelle de Charolois, qui s'arrache les cheveux. La marquife, malgré tant de foins importans, a ceffé fur M. le comte de Clermont, pour lequel elle s'eft décoiffée dans le falon avec la ducheffe de Boufflers; tout cela n'empêche pas les voltigeans, dont M. le duc d'Orléans eft du nombre. Soyez fage fur tout ceci, & ne me citez pas, je vous prie. Le comte de Bavière a mieux aimé une nouvelle affaire qu'une ancienne inftance; c'eft M. de Saint-Florentin qui lui a fait faire cette réflexion.

« Si je vous parlois de moi, je ne trouverois pas de matières auffi gaies; auffi je ne vous en dirai autre chofe, finon qu'il faut que l'attachement foit bien fort chez moi, pour qu'il m'engage à refter dans un pays où je viens d'éprouver les dernières horreurs par ceux que j'avois le mieux fervis, & que je n'ai d'autre confolation que celle de voir mes ennemis obligés de mentir pour me nuire : quoique ce foit un triomphe, je ferois plus de cas d'une retraite; & malgré la violence que la reine, M. le duc & mes amis veulent me faire fur cette réfolution, je crois vous apprendre que j'ai été la plus forte; & lorfqu'en n'excitant plus l'envie, je ne lui verrai plus

que des faits exiftans de ma conduite, j'obtiendrai bientôt l'eftime des honnêtes gens, & la juftice qui m'eft due; j'aurai de plus la tranquillité & le repos : on ne m'imputera plus de gouverner des gens qui ne font pas d'humeur à l'être, & dont la fermeté doit être reconnue. Je ne veux pas, lorfque leur gloire a toujours fait mon unique objet, me trouver aujourd'hui le prétexte dont on la veut affoiblir. Je vous parle comme à mon ami; j'efpère que vous n'en ferez d'autre ufage que celui d'être touché de ma confiance; & que, dans quelque fituation que je fois, vous aimerez autant quelqu'un qui penfe noblement à la ville, que quelqu'un qui fouffriroit patiemment des injuftices à la cour. Ce n'eft pas une faveur bien fatisfaifante que celle que je vous ferai de vous laiffer voir une reclufe; mais le mérite de la fingularité y fera, car je la partagerai à peu de gens.

» Duvernay eft auffi malheureux que moi & M. le duc attache fon honneur à le retenir auprès de lui; & il ne fouffre pas moins que moi de cette réfolution : & même plus, je fais qu'il eft à lui, & que je fuis libre dans mon état, fi toutefois on peut l'être, lorfqu'on eft foumife à l'attachement & à l'amitié. Si vous

êtes curieux & discret, deux qualités rares à réunir, je vous en manderai davantage une autre fois. Le duc de Richelieu qui s'étoit attaché à madame de Prie, lui écrivoit sur tous les bruits qui arrivoient jusqu'à Vienne. Il lui avoit quelque obligation; elle lui en avoit aussi. Il desiroit qu'elle cessât de se mêler de toute affaire qui pouvoit avoir des rapports avec le gouvernement; elle lui répondoit :

» Après un an de justification, je suis à présent au point que je souhaitois. Je ne quitterai point ma place de dame du palais; mais je la remplirai, en faisant ma semaine, & me tenant chez moi à Paris le reste du temps : en un mot, je veux bannir tout ce qu'il y a de forcé dans mon état, & n'en réserver que ce qui est naturel à une femme de condition qui ne veut se mêler de rien, & qui n'est pas faite pour qu'on lui demande deux fois compte d'une conduite où elle n'a rien à se reprocher qu'une négligence folle pour tous ses intérêts, & des conseils qu'elle n'a point donnés, & que M. le duc est trop ferme, trop éclairé, & j'ose dire aussi trop entêté pour suivre avec la moindre complaisance. Je trouve tous les obstacles du monde à ma volonté; j'aurai plus de mérite à la suivre, puisqu'on ne cherche à la tromper que par des

chaînes qui paroissent des fleurs, mais qui peuvent bien cacher quelques serpens, dont toute la cour est pleine. Je n'ai rien vu de si noir, de si bas, de si faux, & de si méprisable que tout ce que j'y vois. M. le duc seul paroît aujourd'hui digne de toute ma vénération & de tout mon attachement; la fermeté, l'amitié, la véracité avec laquelle il en agit sur mon chapitre, sont des procédés qui le rendent à jamais maître de ma vie, que je donnerois avec joie pour son service; il fait aussi le seul regret qui balance la joie que j'aurai de m'enterrer à la cour; & les difficultés que je trouve de sa part à mon projet, sont les seules que je compte : après cela, j'aurai son estime par-tout, rien ne me la fera perdre : cette sûreté me donne les moyens de lui résister.

» Je ne répondrai pas à ce que vous me dites du choix de mes amis; je ne veux pas vous croire assez dupe pour avoir cru que parce qu'on venoit chez moi, & que je cherchois à rendre service, on fût mes amis pour cela; je veux dire, comme Arlequin dans Timon, je savois bien qu'ils n'étoient pas dignes de l'envie que j'avois de les obliger; mais j'étois digne, moi, du desir de faire du bien. Pour ce que j'ai appelé mes véritables amis, & le peu sur

lequel ma ſituation m'a permis de compter, ils ſont les mêmes; je ne m'y ſuis pas trompée, & ils me reſteront. Je ſuis ravie de pouvoir croire que vous êtes du nombre, & vous verrez ſi vous pouvez trouver quelqu'un qui ſache mieux le mériter par la ſuite, & la sûreté que vous me trouverez, pourvu que ces deux qualités vous aveuglent ſur les défauts, je ſuis à jamais certaine de votre amitié.

» Je vous dirai, ſur les cordons bleus, que, par trente-ſix raiſons, la reine n'a pas pu en avoir pour M. de Nangis & M. de Teſſé, pour leſquels elle en vouloit à toute force; & qu'elle a été obligée de ſe rendre aux obſtacles qu'elle y a trouvés. Ainſi ne vous plaignez pas; on n'a nul deſſein de ne vous pas bien traiter, car on eſt très-content de vous ».

« Je ſuis étonnée que vous ne m'accuſiez point la réception d'une de mes lettres, par celle que vous m'avez écrite du 16 mars : je vous avois écrit un volume, où je vous mandois que tout étoit rentré dans l'ordre accoutumé, ou peu s'en falloit. Au moment que je vous parle, je ſuis plus en repos, & beaucoup plus heureuſe que je ne l'ai jamais été; je me ſuis ôté toutes les chaînes qui m'embarraſſoient; je n'ai réſervé que celle qui me lie à mes amis,

& ma place de dame du palais. Je ne ſuis plus gênée par rien ; je paſſe quinze jours à Paris & où il me plaît, & huit jours de mon ſervice à Verſailles. Je ne ſuis plus un chien d'attache, & j'ai le plaiſir de quitter ſouvent un ſéjour que je n'ai jamais aimé ni eſtimé, dans le moment où j'y reſterois avec le plus d'agrément, & où la reine & M. le duc, & mes amis ont le plus d'envie de m'y faire reſter. M. de Fréjus ne dit plus rien, parce qu'à la vérité je ne lui ai pas laiſſé de quoi parler. M. de Mortemart eſt tombé dans un diſcrédit total auprès du roi, du public & de M. de Fréjus même. A l'égard de Duvernay, dont vous me parlez dans votre lettre, il tient à-peu-près la même conduite que moi; il m'eſt plus attaché que jamais, & je n'ai jamais eu que des ſujets de l'aimer & de l'eſtimer. Soyez ſûr que tout ce qu'on vous mande d'ailleurs ſont des bileveſées, & que je vous inſtruits de la pure vérité.

» Le pauvre Voltaire me fait grand'pitié. Dans le fond, il a raiſon; mais par la forme, il a fait une étourderie qui n'eſt pas excuſable : il eſt à la ville depuis trois jours, encore par ſa faute. Il n'avoit qu'à ne pas ſe montrer à Paris, il n'auroit pas été pris ailleurs. Il a la

Baſtille pour priſon, & il voit ſes amis. Je lui ai envoyé votre lettre hier; je ne l'ai pas pu faire tenir plutôt, ne ſachant point où il habitoit.

» Il y a une querelle furieuſe qui agite toute la cour; les princeſſes du ſang ont demandé la traverſée droite à la chapelle, c'eſt-à-dire, meſdemoiſelles de Clermont & de Charolois; car mademoiſelle d'Orléans & toutes les princeſſes ont toujours pris le côté gauche, & laiſſé le droit aux dames de la reine. Elles ont donc voulu la traverſée des dames du palais, & elles y ſont arrivées. Après que les dames de la reine étoient placées, celles-ci ſe ſont reculées ſur la forme qui eſt derrière, pour faire place aux princeſſes, qui, non contentes de cela, ont voulu que leurs dames d'honneur ſe miſſent à côté d'elles devant les dames du palais, & elles prétendent que les traverſées ſont comme les loges à la comédie, où elles doivent avoir leur ſuite & leur compagnie, & occuper les premières ſelon leur rang. Les dames du palais répondent que la reine eſt donc la ſeule princeſſe du royaume à laquelle on refuſe d'obéir auprès d'elle, & ſans ſuite & ſans compagnie; que ſans difficulté nous donnerons nos places aux princeſſes; que c'eſt avec plaiſir que nous

leur rendons nos respects ; mais qu'il n'en est pas de même de leurs dames, qui ne doivent pas nous séparer de la reine, & se mettre devant nous. Vous pouvez compter que cette affaire fait un bruit horrible, & que tout le monde est déchaîné, parce qu'effectivement les dames d'honneur des princesses nous disputent tout, & envahissent tant qu'elles le peuvent ; mais, à mon égard, je n'y étois pas quand la noise est arrivée. Je n'y serai pas quand elle sera jugée ; & où les onze dames seront, je m'y trouverai bien la douzième. Ainsi, je ne me mêlerai ni ne m'embarrasserai pas plus de cela que de tout le reste ; & de ce qui se passe, dont, graces à dieu, je ne sais pas un mot ».

Voilà bien le langage de madame de Prie ; mais voici certainement celui de la vérité, dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE XIII.

Exil de M. le duc, premier ministre, & de madame de Prie. Caractère du roi & de Fleury.

FLEURY & M. le duc s'étoient beaucoup observés mutuellement: mais, enfin la foudre éclata, & Fleury le fit exiler. Le prélat disoit au roi que ce prince étoit l'objet de l'indignation de la France; qu'il étoit la cause des calamités du royaume, & qu'il étoit temps que sa majesté, qui avoit les talens naturels, & les lumières nécessaires, gouvernât elle-même son royaume. Les détails de cette disgrace furent envoyés à Vienne au duc de Richelieu par le marquis de Silly & par divers autres seigneurs de la cour: on conservera leurs expressions dans ces mémoires.

» Le roi, qui ne devoit aller à Rambouillet que le 12, avertit dès le lundi 10 juin après dîner, qu'il partiroit le 11 à honze heures du matin: mais les ambassadeurs & le conseil des finances l'occupèrent, de façon qu'il ne put monter en carosse qu'à trois heures après midi; & en partant, il dit à M. le duc

qu'il l'attendoit à Rambouillet, tandis que le jeune monarque l'avoit déja exilé à Chantilly, & qu'il avoit même expédié tous les ordres pour être obéi.

» On obſerva auſſi que le roi, quelques jours auparavant, ſe promenoit avec M. le duc en calèche, avec familiarité, ſans lui rien dire de ce qui ſe tramoit contre lui, le roi gardant le même ſilence & la même gaîté.

» M. le duc employa le reſte de l'après-dîné à travailler avec Breteuil & Dodun, qui ne ſortit qu'à huit heures. M. le duc le ſuivit preſque auſſi-tôt pour aller monter dans ſa chaiſe, qui l'attendoit au pied du degré de la reine. Alors Saint-Florentin ſe préſenta à lui avec un porte-feuille; mais comme le prince vouloit arriver à Rambouillet pour ſouper avec le roi, il le remit à ſon retour.

» Le duc de Charoſt, qui avoit attendu la fin du travail du contrôleur-général, pria alors M. le duc de rentrer un moment dans ſon cabinet, & ce fut dans le même cabinet qu'il lui remit une lettre de la main du roi ».

Charoſt avoit reçu de Fleury deux lettres du roi, pour notifier la diſgrace de M. le duc; l'une étoit fort douce : le roi y diſoit en ſubſtance qu'il vouloit connoître le détail de

ſes affaires, gouverner lui-même, ajoutant qu'il ſupprimoit la charge de premier miniſtre, & qu'il deſiroit que M. le duc allât paſſer quelque temps à Chantilly.

Dans la ſeconde lettre, le roi parloit comme un maître qui veut & ordonne ; en cas que la première ne produisît pas ſon effet. Charoſt, ſoit par étourderie, ſoit, comme d'autres l'aſſuroient, volontairement, remit la lettre la plus dure ; & M. le duc en fut ſi étonné, qu'il lui dit, qu'accoutumé à reſpecter le roi & à donner l'exemple de la ſoumiſſion, il étoit bien ſurpris que ſa majeſté lui donnât ſes ordres avec ce ton peu ordinaire. Charoſt reprit la lettre fulminante, & lui donna l'autre.

M. le duc écrivit au roi ſur-le-champ, & monta dans ſa chaiſe ſans rien dire ; & en ſortant de la grille, il fit ſigne à ſon poſtillon, qui vouloit tourner à droite, de marcher devant lui : il lui fit prendre le chemin de Saint-Cloud, d'où il envoya un page à Saint-Denis, pour faire préparer des chevaux de poſte ; & ſuivant ſa route, il arriva à Chantilly à une heure après minuit.

On ne ſut cette nouvelle à Verſailles qu'à minuit. M. de Fréjus alla l'annoncer à la reine à huit ou neuf heures du ſoir : on dit qu'elle pleura

pleura beaucoup, & que quand il fut ſorti, elle envoya chercher mademoiſelle de Clermont & madame de Prie.

A Rambouillet il n'en fut pas dit un mot. Le Roi ſoupa fort gaîment, & joua un brelan qui ne finit que tard. Madame la ducheſſe reçut à quatre heures du matin une lettre de M. de Fréjus qui lui annonçoit cette nouvelle dans les termes les plus convenables. Le roi avoit écrit au bas cinq ou ſix lignes de ſa main, d'un ſtyle flatteur pour elle, & même des expreſſions tendres. Elle partit de Saint-Maur dans le moment, & en arrivant à Paris, elle en reçut une de ſon fils, fort bien écrite : il s'exprimoit en homme qui regardoit ſa diſgrace comme le commencement de ſon repos, de ſa tranquillité, & ce qu'il lui mandoit paroiſſoit ſenti. Elle partit à quatre heures pour Chantilly.

Revenons à Verſailles. La reine avoit envoyé chercher mademoiſelle de Clermont & madame de Prie, après que M. de Fréjus fut ſorti de chez elle. On ne ſut point le réſultat de la converſation ; mais un moment après qu'elle étoit finie, mademoiſelle de Clermont monta en carroſſe, emmenant avec elle madame de Prie.

M. de Fréjus dépêcha auſſi un courier à M. le duc d'Orléans, à ſa mère, & au prince de

Conti. A l'arrivée du courier chez le duc d'Orléans, on publioit à Paris qu'on lui destinoit une grande place; & parce qu'il partit dans le moment, on crut qu'il alloit à Rambouillet; mais il ne fut qu'à Versailles, où M. de Fréjus étoit demeuré : il fit venir le matin chez lui Maurepas, avec lequel il travailla long-temps. Enfin pour mieux juger de l'ensemble des évènemens & du ministère de M. le duc, on publiera ici la lettre que Richelieu écrivit de Vienne au cardinal de Polignac son ami, le 3 août 1726; la voici mot à mot.

« Mes regrets sur ce qui est arrivé à M. le duc ne peuvent être plus vrais & plus sincères, parce que, comme je connoissois ses bonnes intentions, j'aurois voulu de tout mon cœur qu'il eût resté avec M. de Fréjus dans l'intimité la plus grande, comme je suis persuadé qu'il ne tenoit qu'à lui; & je crois que cette union si importante n'auroit été que salutaire pour l'Etat & pour tout le monde.

» Mais il étoit impossible qu'elle subsistât après la façon dont en usoient ceux qui avoient du crédit sur l'esprit de M. le duc; & les tierces personnes avoient amené les choses de part & d'autre au point qu'il falloit que l'un des deux supplantât l'autre; & c'étoit une

grande témérité à ceux du parti de M. le duc, de croire qu'ils étoient les plus forts, après la ſituation où ils avoient mis ce prince dans le royaume, à la cour & auprès du roi. Je ſais fort bien que tout cela s'eſt fait contre l'avis du grand Pâris, lequel a une excellente tête & bien différente de celle de Duvernay, qui eſt celui qui principalement a été cauſe de la perte de M. le duc, après l'avoir été de celle des finances, quoiqu'il eût les meilleures intentions du monde; *mais il eſt bien rare de trouver un bourgeois capable de penſer dans le grand* (1), & d'avoir en même temps la con-

(1) Je me ſerois jamais douté qu'un homme d'eſprit, tel que le maréchal de Richelieu, s'imaginât qu'il fallût être noble pour *penſer dans le grand.* Je voudrois bien ſavoir ſi les Etats-Unis de l'Amérique, par exemple, qui, dans leur conſtitution, ont pris pour baſe les vérités les plus générales & les plus élevées, celles où l'eſprit humain juſqu'alors n'avoit pu atteindre, ont appelé à leur conſeil quelques gentilshommes pour *penſer dans le grand.* Je demanderois encore, ſi la nation, aſſemblée en 1789, a appelé à ſon ſecours la nobleſſe françoiſe, pour établir notre conſtitution, qui élève la nature humaine juſqu'au-delà des temps hiſtoriques, puiſqu'elle rétablit nos droits dans la ſituation primitive des hommes, avant les écarts de la ſociété. Certainement c'eſt la bourgeoiſie

noissance d'une cour aussi difficile qu'étoit la nôtre. Le pauvre garçon ne croyoit point à

---

françoise & américaine, qui, depuis dix ans, a pensé *dans le grand.*

Sans doute le bourgeois, dans l'ancien temps, pensoit en France dans le petit, car le peuple n'étoit que soldat, curé ou avocat. Le commandement des armées étoit destiné à quelques familles qui *pensoient dans le grand*; les prélatures, à quelques fils de seigneurs, que des cures & l'administration des sacremens (*fonction dans le petit*) eût déshonorés; la haute magistrature étoit l'héritage aussi de nos familles distinguées.

Il falloit des preuves de noblesse en Bourgogne, dans l'Artois, en Languedoc & en Bretagne, pour administrer les affaires publiques.

Il falloit des preuves pour parvenir jusqu'à la personne de nos rois, comme si le monarque n'étoit pas le père accessible & le roi de tous, sans exception. J'ai entendu dire (chez l'archevêque de Narbonne, alors président du clergé) d'un grand-vicaire qui dirigeoit tout un diocèse, tandis que son prélat vivoit à Paris au centre des plaisirs : *Ce grand-vicaire-là est bien un homme de mérite, mais il n'a point de naissance.*

Et c'est parce que son évêque, qui étoit un sot, étoit *homme de naissance*, qu'il avoit une prélature de cent mille écus, & que le grand-vicaire, qui n'étoit qu'un *homme de mérite*, avoit obtenu, par grace, après dix ans de travaux, deux mille écus de rentes.

mes conseils, & n'avoit nulle idée de la cour. Il s'imaginoit qu'en gagnant tous les valets du roi, il en seroit le maître; il y avoit mis toute son habileté, sans ajouter foi à ce que je lui avois dit plusieurs fois, qu'il étoit bien vrai que les valets du roi l'avertiroient de tout ce qui se passeroit; mais que ce seroient les seigneurs qui le perdroient; & que tant qu'il n'en auroit point pour prendre son parti & justifier les sujets de prise qu'il pouvoit donner contre sa conduite, tout son petit manége ne serviroit qu'à l'instruire de sa perte quelques jours avant qu'elle arrivât. Je me suis trompé en ce seul point, car il l'ignoroit la veille.

» MM. de Rohan, qui avoient trouvé grace devant lui, l'avoient enchanté par leurs fades paroles, toujours emmiellées, & avoient mieux réussi encore auprès de madame de Prie; ce qui leur avoit attiré une grande part dans la

---

Je ne suis donc plus surpris si la noblesse de France disoit, avec le maréchal de Richelieu, que la bourgeoisie ne pensoit *qu'en petit*;

Ni si la bourgeoisie françoise, outragée, a donné des preuves qu'elle pensoit dans le grand.

Voilà, si je ne me trompe, une des sources de la révolution de 1789.

confiance de M. le duc : mais comme je m'étois expliqué nettement ſur leur compte, & que j'avois plus d'une fois aſſuré poſitivement que le jour que je m'appercevrois de cette intimité, ils n'auroient plus en aucune façon à compter ſur moi, & que j'avois fait enſorte que quelques autres perſonnes avoient parlé de même, cela avoit rendu ce commerce fort caché pour moi : mais je n'avois pas laiſſé cependant d'en pénétrer beaucoup de choſes, ſur-tout depuis que je ſuis à Vienne; & quoique je ne croie pas que ce ſoit-là abſolument ce qui a perdu M. le duc, je crois cependant que les conſeils de ces meſſieurs qui auroient voulu régner ſeuls dans le miniſtère, ne laiſſoient pas que d'en éloigner ceux qui auroient pu avoir part à ſa confiance, & le porter à faire les plaiſirs raiſonnables qui auroient pu lui acheter d'honnêtes gens. Car ſans tomber dans la proſtitution où M. d'Orléans avoit mis toutes les graces, il auroit pu ne pas tomber dans l'excès d'une autre extrémité, & ne pas s'expoſer à quitter ſa place, avec la douleur de n'avoir cherché à faire de graces qu'à MM. de Matignon. Les reproches qu'il doit s'en faire à préſent, doivent être trop cuiſans, pour qu'on ne l'en plaigne pas véritablement; car ſes vrais principes étoient abſolument tout autres.

» Pour moi, je ſuis perſuadé qu'il n'y a nulle ambition dans la démarche qu a faite M. de Fréjus; parce que je ſuis très-sûr qu'il ne tenoit qu'à lui de la faire plutôt : mais comme je crois le connoître, je ſuis perſuadé que ſon naturel doux & pareſſeux lui a toujours fait regarder avec effroi tout ce qui pourroit déranger ou ſa ſanté, ou les arrangemens qu'il avoit pris pour la vie douce qu'il vouloit mener : & je crois que la ſeule choſe à quoi il ſongeoit, c'étoit de ſe conſerver le cœur du roi, de pouvoir faire plaiſir à ſes amis, d'avoir une ſorte d'inſpection générale ſur le gouvernement, qu'il croyoit néceſſaire dans les circonſtances préſentes, & qu'il ne vouloit pas abandonner par l'attachement qu'il a pour la perſonne du roi & pour le bien du royaume, pour lequel il a un grand zèle. Ainſi, je crois que c'eſt dans ces ſeuls principes que l'on peut trouver en lui l'amour-propre que l'on doit croire avec raiſon n'abandonner jamais les hommes; mais je ſuis perſuadé qu'il auroit voulu que M. le duc fût reſté chargé du gros des affaires, & qu'il n'a cédé qu'aux clameurs de toutes les cours étrangères & de tout le royaume, qui effectivement étoit tombé dans la misère la plus grande, & pouſſée à un point que les plus

indifférens crioient comme les plus échauffés, & que les finances sur-tout avoient besoin d'un prompt remède. Ce fut pour cela, comme je l'ai su positivement, que quatre jours avant la disgrace de M. le duc, l'évêque de Fréjus se mit à ses pieds, pour engager à écarter de lui Duvernay & madame de Prie, lui disant sur cela les choses les plus fortes; & ce ne fut que sur la fermeté, que l'on pourroit appeler obstination, avec laquelle ce prince lui dit qu'il ne changeroit rien à son systême, que M. de Fréjus prit la résolution qu'il a exécutée, & que M. le duc pouvoit éviter ». Telle étoit la lettre de Richelieu au cardinal de Polignac.

Richelieu écrivit aussi à madame de Prie; car il ne pouvoit prendre sur lui d'abandonner une femme dans la disgrace, après avoir été lié avec elle lorsqu'elle étoit en faveur. Elle fut plus intéressante dans son malheur, qu'elle supporta comme M. le duc, avec une certaine élévation; elle disoit : « J'ai très-rarement l'occasion de recevoir des lettres, & encore plus rarement d'en écrire : ainsi, ne regardez pas comme négligence, le peu d'usage que je ferai de la ruse que vous m'avez indiquée, pour avoir l'honneur de vous écrire; j'en souffrirai certainement, & je le sens bien par le plaisir que j'ai aujour-

d'hui de trouver un moyen de vous remercier des marques de votre ſouvenir, & des aſſurances de votre amitié; j'en fais tout le cas poſſible, & des lumières de votre eſprit; je ne crois pas cependant qu'elles euſſent pu remédier aux évènemens. Ma conduite a été telle qu'elle devoit être; mais elle n'influoit en rien ſur tout le reſte, que j'ignorois totalement. Mon attachement a fait ma diſgrace, & nullement la part que j'avois à ce qui ſe paſſoit : il y a dix mois que je ne vivois pas même de façon a en être ſoupçonnée. Je ſoutiens mon état ſans chagrin; je n'en reſſens que pour les perſonnes auxquelles je m'intéreſſe. Je ſuis plus près du bonheur que je ne l'ai été depuis huit ans. Je n'ai rien à me reprocher : je n'ai rien non plus à regretter dans un pays que je n'ai jamais aimé; je ſuis donc très-tranquille, & me forme pour l'avenir le projet d'une vie douce & d'une ſociété peu étendue. J'eſpère l'obtenir bientôt; parce qu'avec de la circonſpection, de la patience, & une conduite irréprochable pour le paſſé, le préſent & l'avenir, je n'ai qu'un retour de juſtice à attendre; je ſerai charmée de pouvoir vous compter dans le petit nombre de mes amis, & je me flatte même que vous le ſerez encore plus dorénavant que vous ne l'avez

été jusqu'à ce jour : vous ne me connoissez pas absolument telle que je suis ; la situation où j'étois me masquoit une grande partie du monde, & ne rendoit point la vue bien nette sur mon sujet. Je me doutois assez souvent du masque ; mais on ne sentoit pas l'erreur où l'on étoit sur mon chapitre : grace à dieu je vois à présent sur les visages, & je puis paroître telle que je suis. Je gagnerai sûrement de faire connoître des procédés francs, désintéressés, & pleins de sel & de véracité pour mes amis. D'ailleurs comme on n'aura nulle vue qui puisse porter à me tromper, & que je ne verrai que les gens qui m'auront prouvé leur amitié, je serai débarrassée de la peine de me défier de ceux avec qui je vivrai, ce qui étoit en vérité un des plus grands malheurs de ma situation ; car rien n'est si opposé à mon caractère ».

Telles étoient les expressions de madame de Prie, qui, malgré ses beaux sentimens, mourut quelque temps après en Normandie, de douleur & de dépit ; & jamais depuis elle ne vit M. le duc.

L'amour de la vérité n'exigeoit-il pas que l'ayant dépeinte sans ménagement, on la laissât se disculper elle-même.

CHAPITRE XIV.

Caractère de M. le duc. Comment la dame de Prie, Duvernay & Dodun trompoient ce prince.

AVANT l'anecdote qui avoit mérité à M. le duc, à Bernard, à Duvernay & à Dodun la qualification de *têtes de papier*, madame de Prie, qui s'étoit un peu retirée des affaires, s'en étoit mêlée avec beaucoup de détail. Un jour Dodun & Duvernay, pour convaincre M. le duc de l'étendue des connoiſſances de madame de Prie, pour augmenter & motiver la confiance qu'il avoit en elle, s'avisèrent du plus ſingulier ſtratagême, qui peint aſſez bien l'eſprit & le caractère des courtiſans.

Dodun travaillant avec ce prince, madame de Prie entra un jour comme ſans deſſein; & après quelques cérémonies, reſta avec eux, écoutant le rapport d'une affaire de finance très-compliquée, dont elle étoit inſtruite d'avance par Duvernay.

L'affaire parut embarraſſante à M. le duc: Dodun feignit d'être indécis. Madame de Prie

prit la parole, & répétant avec grace la leçon qui lui avoit été faite, découvrit le seul parti qu'il y avoit à prendre. Dodun, qui fit l'étonné de la profondeur des vues de madame de Prie, s'écria en attendant avec enthousiasme, *l'ame du grand Colbert vous inspire donc, madame!* M. le duc fut obligé d'admirer sa rare sagacité.

M. le duc avoit des princes de la maison de Bourbon la bonté de caractère & la valeur qu'on leur connoît. Comme eux en général il avoit été mal élevé, & on voit comment il se laissoit dominer par les femmes, & quels étoient les artifices dont on usoit pour le tromper. Il étoit crédule, d'un esprit borné & sans aucune connoissance; mais il étoit honnête homme; & lors même que la probité ordonne d'écrire ses défauts & ses erreurs, & de faire le tableau des calamités de la France, dont il fut l'ouvrier, on doit reconnoître qu'il fut trompé sans cesse, & qu'il fut moins coupable en cela que le régent, parce que le duc d'Orléans avoit reçu de la nature toutes les qualités pour ne point l'être. On doit donc distinguer dans ces mémoires le ministre sciemment prévaricateur, tel que Dubois, d'avec le ministre trompé, tel que M. le duc; & distinguer encore ces deux ministres d'avec le régent, qui, pouvant, par ses rares qualités, son

génie, ses talens, sa sagacité, éviter ses propres erreurs & réprimer les prévarications des ministres, eut la foiblesse d'abandonner la France à tous ces perfides qui la tourmentèrent vers la fin sur-tout de la régence.

Quant à madame de Prie, elle se comporta de manière qu'elle n'étoit aimée que de M. le duc, quand elle fut disgraciée; les femmes la détestoient, & les partisans des anciennes règles & du ton de Louis XIV ajoutoient le mépris à la haine. On ne pouvoit souffrir ses cheveux flottans comme ceux des bacchantes, pendant son négligé du matin; ni sa démarche, tantôt indécise & tantôt audacieuse; ni ses regards exercés & immodestes; ni son rire éclatant & inopiné. Ses manières équivoques annonçoient assez ses mœurs & ses allures à la cour. Son caractère, il est vrai, ne lui permettoit pas des actions atroces ou sanguinaires; mais elle avoit l'adresse d'employer les lettres de cachet, l'exil, l'emprisonnement, & quelquefois même les voies juridiques, pour perdre ceux qui avoient le malheur de lui déplaire. Ordinairement elle se contentoit de refuser des graces à ceux qu'elle haïssoit; & ses partisans, qui vouloient la défendre, ne pouvoient dire autre bien d'elle, sinon qu'elle n'avoit jamais ordonné des em-

poisonnemens ni des assassinats. Libertine, spirituelle, habile, dans son libertinage, à se procurer des amans & à en changer sans conséquence, elle donna lieu de dire, dans la grande promotion des cordons bleus, que plusieurs n'avoient été appelés à cette faveur qu'en vertu de certains talens qu'elle seule pouvoit connoître. Son libertinage lui valut enfin une maladie honteuse, qu'elle communiqua à M. le duc.

Madame de Prie se plaignit alors amèrement, & poussa les hauts cris, *pour toutes les infidélités affreuses de ce prince.* Elle fit le portrait des maux qu'elle souffroit pour lui. Elle bouda; mais elle eut l'adresse de traiter en secret avec madame D***, qui accordoit quelquefois ses faveurs au prince, à la volée; & il fut convenu qu'elle feroit comprendre à M. le duc que la vie de son mari étoit la cause de l'accident commun, & qu'on ne pouvoit l'imputer à madame de Prie, sa favorite ordinaire. M. le duc ne put donc se fâcher contre madame de Prie, à laquelle il fit même des excuses. Il ne put s'en prendre davantage à madame D***, qui paroissoit être innocente & de bonne foi; & madame de Prie eut l'art d'insérer dans la liste des cordons bleus de la grande promotion,

M. D***; car sa femme avoit voulu être ainsi récompensée de sa complaisance.

Retiré à Chantilly, M. le duc éprouva du cardinal toutes les petites vengeances dont les génies médiocres sont capables : on lui ôta même le plaisir de la chasse; on la lui défendit sous divers prétextes. Ce prince fut donc obligé de s'occuper de chimie; & il commença dès-lors cette fameuse collection du cabinet d'histoire naturelle que Bomare a depuis enrichie, substituant dans l'arrangement des productions naturelles un ordre scientifique, au chaos qui y régnoit avant lui; car le prince avoit reçu chez lui toutes sortes d'alchimistes & de charlatans qui venoient l'occuper de la pierre philosophale.

M. le duc, dans son exil, fit à ses vassaux toutes sortes de charités. Son testament prouve qu'il aimoit la bienfaisance; que, mieux élevé, il eût été plus populaire, & le ministre du roi & de la France, plutôt que celui de madame de Prie. M. le duc, riche, puissant, prince du sang, n'avoit pas d'autres intérêts.

Après sa retraite, Fleury, qui appeloit Morville & le maréchal d'Huxelles chez lui pour les affaires étrangères, de même que les ministres des autres départemens pour le travail, résolut d'éloigner, le plus qu'il pourroit, les princes du sang du ministère. Il vouloit tirer du duc d'Or-

léans sa démission de la charge de colonel-général d'infanterie. Silly écrit au duc de Richelieu, qu'il s'agissoit de trouver un équivalent qui contentât l'altesse royale, madame d'Orléans ; & cela n'étoit pas aisé. Le public imaginoit plusieurs moyens, & entr'autres un rang distingué des autres princes pour la branche d'Orléans. « Je crois savoir, dit-il, & c'est un grand secret, que les Orléans ne céderont rien *de proprio motu* ; qu'ils n'entreront point en négociation ; qu'ils obéiront, si on le leur ordonne. Quant à l'équivalent, je crois savoir encore qu'ils n'accepteront pas un rang qui foncièrement ne seroit que fictif, & qui pourroit les brouiller à jamais avec les autres princes du sang.

» Au surplus, je suis presque convaincu que l'esprit du gouvernement présent est d'éloigner, sans exception, & les princes du sang & les légitimés de l'administration des affaires, & de réduire leur crédit à leur considération personnelle, sur le même pied où les choses étoient du temps du feu roi.

» M. d'Antin partit hier au soir pour Compiègne, où le roi veut aller l'année prochaine : il a marqué lui-même, sur le plan de la forêt, les nouvelles routes qu'il veut qu'on y fasse, & les ponceaux sur le marais qui la partage. A l'égard du

du château, il a ordonné qu'on le remît seulement en l'état qu'il étoit lorsque le feu roi y alla la dernière fois. On lui a proposé des parquets & des plafonds pour son appartement ; il a répondu, très-laconiquement, qu'il aimoit autant le pavé qu'un parquet, & les poutres & les solives qu'un plafond. Sa majesté est allée aujourd'hui à Rambouillet ; elle en reviendra jeudi fort tard ; elle y retournera dimanche au soir, on ne sait pas pour combien. Il est certain que ce séjour lui plaît, & qu'il est plus à son aise avec madame la comtesse de Toulouse ; qu'avec les autres femmes. Des gens sensés, qui voient tout cela de près, n'ont pas grande opinion du crédit qu'elle a, & qu'elle pourra avoir sur le roi ; & il paroît vraisemblable qu'il se réduira à une sorte de familiarité dont elle pourra se servir, suivant son caractère, à hasarder des propositions qui pourront peut-être influer indirectement dans de certaines occasions, & servir son frère, pour qui sa majesté montre beaucoup de goût ; mais j'ignore l'opinion qu'il a de sa suffisance, & c'est-là le point capital ; car il me revient que le roi se mêleroit déja volontiers de juger des hommes, & principalement de ceux qu'il voit le plus familièrement, qui, suivant ce que j'entends dire, n'y gagnent pas beaucoup. Ne

croyez-vous pas qu'il est sage de se tenir un peu à l'écart, & d'attendre que les affaires, les occasions, & le besoin qu'il pourra avoir des gens, leur donne des raisons de s'approcher de lui sérieusement.

» La reine joue un très-triste & très-pitoyable personnage. L'éloignement que le roi a pour elle est visible; la pauvre dame paroît prendre à gauche sur tout.

» Jusqu'à présent, je n'ai point démêlé que l'Espagne eût aucune part directe au changement qui vient d'arriver dans notre ministère; je ne crois pas même que l'on eût dans ce pays-là d'autre correspondance qu'avec l'abbé de Montgon & quelques Espagnols très-subalternes. C'est par le nonce qui est ici, que l'on a fait passer la nouvelle des changemens arrivés, & le nonce s'est adressé à son camarade Aldobrandin, qui fait la même fonction en Espagne. On m'a dit que toute la nation avoit témoigné une grande joie, & que le roi en avoit beaucoup montré, & avoit fait l'éloge de M. de Fréjus; mais je croirois volontiers que c'est plutôt un sentiment de vengeance contre M. le duc & ses confidens, qu'un sentiment d'amitié pour la nation. Il est cependant assez vraissemblable que cela peut ouvrir quelque sorte de che-

min à une réconciliation, & que les grands d'Espagne & le ministère espagnol ne seroient pas fâchés de nous voir assez accrédités chez eux, pour les délivrer de la tyrannie du gouvernement impérial, à condition toutefois de ne pas rentrer sous le nôtre, & qu'on les laissât se gouverner eux-mêmes. Mais comment ajuster tout cela ? Si je m'en tenois à mes conjectures, je n'imaginerois pas que notre raccommodement fût encore prochain. Cependant je ferai de mon mieux pour démêler ce qui se passera ; mais cela me paroît difficile. M. de Morville est d'un secret qui va au mystère, & ce ne peut être qu'indirectement & par cascades que je puis être instruit d'un dessous de cartes que l'on tiendra vraisemblablement très-caché, pour ne pas alarmer les alliés du traité d'Hanover, qui, quelque bonne mine qu'ils fassent, sont certainement inquiétés, malgré les assurances positives & réitérées que M. de Fréjus & M. de Morville leur ont données que l'on tiendroit très-exactement & très-fidellement toutes les conditions & toutes les promesses qui leur ont été faites par le précédent ministère.

» Morville, depuis la chûte de M. le duc, se ménageoit sagement avec les nouveaux venus. Il avoit bien senti, de même que ses amis,

que Desforts & le Blanc visoient à se rendre maîtres du tripot. Le droit du jeu pour Morville & Maurepas seroit de s'unir ensemble : il y a d'ailleurs des dispositions réciproques, & des liaisons d'estime & d'amitié ; mais le premier n'a aucune propension pour tout ce qui a l'air de parti, & le second est, depuis long-temps, brouillé avec le garde des sceaux ; enfin il est tenté de voler de ses propres ailes : il n'a que vingt-quatre ans ; il a de l'esprit, des talens, des amis, une famille ; il a beau jeu. » Tel étoit l'intérieur de la cour.

CHAPITRE XV.

De la législation, pendant le ministère de M. le duc. Code noir. Nouvelles persécutions contre les protestans.

Les loix devoient se ressentir d'un ministère aussi inconséquent dans ses principes, &, pour ainsi dire aussi gothique dans ses idées. C'est au nom d'un roi de France que fut donné, sous le ministre de M. le duc, l'édit de mars 1724, qu'on osa intituler *Code noir*, sans que la délicatesse de la cour, qui se vantoit de bon goût, & qui vouloit donner le ton à tout ce qui y avoit du rapport, s'élevât contre un titre aussi barbare. Voici les dispositions de cette loi.

Ce code noir chassoit d'abord tous les Juifs de la Louisiane, *comme ennemis déclarés du nom chrétien.* Il ordonnoit qu'on instruisît dans la religion romaine tous les esclaves, & déclaroit toute autre assemblée religieuse illicite & *séditieuse.* Il défendoit les mariages des blancs avec les noirs, & punissoit, par une amende de trois cents livres, le mêlange charnel de

deux couleurs. Il défendoit le mariage des noirs entre eux, sans permission; & en l'accordant, les enfans procréés devoient appartenir au maître. Il étoit défendu aux esclaves de s'assembler. Le fouet & la marque d'une fleur de lis étoient la punition des contrevenans; la mort, en cas de récidive, étoit la peine ultérieure. Un esclave fugitif devoit être marqué de la fleur de lis sur une épaule; il devoit avoir les oreilles coupées, s'il fuyoit encore pendant un mois; à l'évasion suivante, on lui coupoit les jarrêts; à la quatrième enfin, il étoit puni de mort. La tête d'un esclave condamné sur la dénonciation de son maître, pouvoit pourtant être estimée quelque valeur avant l'exécution, par deux notables, au profit du fisc. Il étoit défendu aussi aux maîtres de donner la question, & de mutiler leurs esclaves; on leur permettoit seulement de les faire enchaîner & de les battre de verges ou de cordes, lorsqu'ils croiroient que les esclaves l'auroient mérité; & lorsqu'un maître tuoit son esclave, il étoit permis au conseil supérieur d'absoudre les assassins sans avoir besoin de lettre de graces.

Enfin *nous voulons que les esclaves soient réputés meubles*, disoit ce code infame, signé

de l'auguste nom du roi de France, contresigné Phelipeaux, & visé par Fleuriau, les grands hommes de ce temps-là. (1)

Quelques jours après, il sortit du conseil une déclaration qui ordonnoit la peine de mort pour le vol domestique, & le parlement l'enregistra.

Cet esprit d'inhumanité s'étendit ensuite sur les protestans. Il sortit une déclaration sulpicienne & jésuitique, sur la religion romaine, que le parlement enregistra. On connoît l'esprit de nos loix sur le protestantisme, mais il est un article de la loi qui est peu connu. *Enjoignons*, disoit l'article IX, *aux curés & vicaires de visiter les malades* (protestans), *de les exhorter, sans témoins, à recevoir les sacremens; & en cas de refus, s'ils déclarent publiquement qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, voulons que, s'ils viennent à recouvrer la santé,*

---

(1) Quand on voit des rois ainsi traiter l'espèce humaine, la dégrader & lui ôter sa dignité, on n'est plus surpris que les reviseurs de l'assemblée nationale constituante aient livré aux rois la législation des colonies; l'ayant ôtée à une assemblée qui parle le langage de l'humanité. On sera moins étonné enfin de la terrible insurrection de nos colonies.

le procès leur soit fait & parfait par les baillifs & sénéchaux, & qu'ils soient condamnés au bannissement à perpétuité, avec confiscation de leurs biens. Cette confiscation devoit avoir lieu aussi s'ils mourroient dans le refus de leur conversion; & on condamnoit aux galères tout religionnaire qui, assistant les malades protestans, les engageoit à ne pas changer de religion. L'inquisition de Lisbonne, ni celle de Madrid n'offrirent jamais des loix aussi atroces.

MINISTÈRE DU CARDINAL
DE
FLEURY.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la France au commencement du ministère de Fleury.

LA France se reposa enfin.

Le règne militaire de Louis XIV avoit agité non-seulement toute l'Europe; mais ce monarque, avide de gloire, de conquêtes & de renommée, n'avoit point cessé, pendant son règne interminable, de tourmenter ses peuples pour satisfaire à toutes les fougues de ses desirs, bâtir des châteaux, enrichir des courtisans, & multiplier les conquêtes. L'ambition secrète de madame de Maintenon, & les vues intéressées des enfans légitimés du monarque, avoient préparé de loin les orages de la régence. Le jésuite Tellier, confesseur de Louis XIV, avoit mis la dissention dans l'église de France, en dirigeant la conscience du roi.

Pendant la minorité, un prince doué des plus rares qualités, gouverna la France; & s'il est vrai que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, réprima les fureurs du jésuitisme armé qui disposoit de la liberté des citoyens odieux à

la compagnie de Jésus, par des lettres de cachet; par des exils ou des emprisonnemens; s'il est encore vrai que Noailles, Rouillé, les conseils, réparèrent, au commencement de la régence, une partie du désordre des finances, il est vrai aussi qu'on leur vit succéder le ministère des Dubois, des Leblanc, des d'Argenson & des Law, qui tourmentèrent l'Etat d'une autre manière. Le cérémonial du règne de Louis XIV supposoit les mœurs, s'il ne les donnoit pas; tandis que l'élite des débauchés, environnant le duc d'Orléans pendant sa régence, substitua ce libertinage bruyant qui pervertit nos mœurs, & fut porté ensuite, vers la fin de la régence, à un tel point de scandale, qu'on voulut l'imiter dans les sociétés particulières de la capitale, d'où il s'étendit dans toutes nos provinces, & passa jusqu'à la cour éphémère du roi d'Espagne Louis I.

La conjuration de Cellamare, ou plutôt des princes légitimés & de la reine d'Espagne, contre le duc d'Orléans, vint troubler ensuite, vers le milieu de la régence, tous les ordres du royaume; & l'autorité n'épargna ni les violences, ni les coups d'Etat pour se maintenir. Victorieuse, elle attaqua la magistrature & la dispersa, pour soutenir les folies du systême ou

les autres projets de Dubois, Leblanc & d'Argenson.

Ces agitations intérieures avoient influé sur les affaires étrangères, & l'Europe ne connoissoit plus sa situation avec la France, depuis si long-temps gouvernée par des vues si différentes & si versatiles. Louis XIV avoit donné un roi à l'Espagne, & le duc d'Orléans lui fit la guerre. La reine d'Espagne fit la paix avec le duc d'Orléans, en donnant sa fille en mariage à Louis XV; & M. le duc la renvoya.

Nous étions liés, il est vrai, avec l'Angleterre; mais cette nation s'efforçoit de nous tenir dans l'éloignement de l'Espagne, pour nous dominer comme puissance maritime; pour diviser les deux monarchies qui auroient pu, dans cette partie, s'aider mutuellement, & pour le succès d'un commerce exclusif.

L'empereur & les princes d'Allemagne n'avoient point de la France l'opinion qu'elle méritoit : ils étoient attachés à l'Espagne; mais aussi nous étions étroitement liés avec le pape, dont la Bulle alloit triompher, l'évêque de Fréjus ne cessant de favoriser les droits des Ultramontains, si odieux en France. Tel étoit l'état des affaires étrangères & l'intérieur du royaume, quand

Fleury fut déclaré miniſtre. Voici comment il avoit élevé le roi, & quel uſage ce monarque avoit fait des heureuſes diſpoſitions qu'il tenoit de la nature.

CHAPITRE II.

Tableau de la cour ſous le miniſtère de Fleury ; le roi & la reine.

LA ſanté du roi Louis XV, qui intéreſſoit le repos de l'Europe entière, ſe fortifioit, mais elle étoit encore délicate. La maiſon royale d'Eſpagne, celle d'Orléans, en obſervoient les progrès avec beaucoup de détail.

Quant au moral du jeune prince, il paroiſſoit timide & réſervé, quoiqu'il eût le ſentiment intérieur de ſa puiſſance, n'ayant d'autre volonté, dans les affaires de l'Etat, que celle de Fleury, ſon miniſtre favori. Son éducation avoit été négligée. Il n'avoit reçu du précepteur, ni de ſes gouverneurs, Villeroy & Charoſt, aucun principe de droit public, de littérature, de ſciences ou d'hiſtoire, qu'ils n'avoient pas eux-mêmes; mais auſſi on avoit eu grand ſoin de le rendre minutieux dans la

ſcience de l'étiquette & dans la croyance & la pratique de la religion, & ſouvent on l'avoit effrayé, dès la plus tendre enfance, de peintures du diable, de l'enfer & de la mort. Ces premières impreſſions, qui reſtèrent, ſe renouveloient à pâques ſur-tout, & à la nouvelle de la mort de quelque ſeigneur de ſa cour, ou de quelqu'un de ſes amis; en ſorte qu'il y eut un combat perpétuel entre les paſſions de ce prince, & les principes qu'il avoit reçus; & ce combat dura enſuite juſque vers la fin de ſes jours.

Le roi, dans ſon jeune âge, n'aimoit ni les fêtes, ni le grand appareil, ni les cérémonies magnifiques; il tenoit ſa réſerve & ſon goût pour la retraite de Fleury, qui l'en avoit éloigné dès l'enfance; & qui, jaloux de ſe l'aſſujettir, & de concentrer dans lui-même la toute-puiſſance, ne le laiſſoit s'occuper que des chaſſes, pour leſquelles il avoit pris beaucoup de goût. Fleury l'avoit rendu ſilencieux, ſecret, plein de réſerve, & capable de réunir les attentions, & la politeſſe détaillées, aux grandes manières d'un ſouverain, évitant les mouvemens inconſidérés de ſon âge, & ne ſe permettant qu'à la chaſſe l'exercice & l'action.

Toutes les formes de ſon corps étoient ſi

parfaites & si accomplies à l'âge de dix-sept ans, qu'il étoit réputé alors le plus bel adolescent de son royaume. La nature n'avoit rien oublié, ni dans les détails, ni dans l'ensemble; & ce grand tempérament que nous lui avons tous connu dans sa vieillesse, il l'avoit eu dès l'âge de quatorze ans.

Timide néanmoins avec les femmes, les fuyant *comme la peste*, pour me servir de l'expression d'un seigneur de la cour, Fleury lui avoit fait entendre que la plupart étoient sans vertu, & que toutes étoient corrompues dès le commencement de la régence. Ainsi le roi étoit beau comme l'amour, & cependant ses regards ne se fixoient sur aucun objet. Il étoit poursuivi, & il fuyoit. Il avoit quelquefois à Rambouillet des manières voluptueuses, mais sans aucun desir pressant. Les femmes étoient passionnées, & il n'avoit témoigné qu'il avoit un cœur & des besoins d'aimer qu'à madame la Comtesse de Toulouse, qu'il distinguoit parmi toutes les femmes, s'éloignant peu-à-peu de la société des petits garçons, & sur-tout de Gesvres & de la Tremoille, qui, par des instructions clandestines & par les divertissemens de l'âge, avoient développé le physique de ses sens.

Marié dans cette circonstance à une femme simple

ſimple & timide comme lui, l'un & l'autre ſe craignirent d'abord mutuellement, & ne ſe fréquentèrent que froidement & en cérémonie; les valets ajoutoient même, que dans les entretiens les plus intimes, les deux époux étoient auſſi réſervés qu'en public; & quoiqu'il connût depuis ce temps-là les vrais charmes de la nature, aucune femme n'étoit encore capable de fixer ſes beaux regards. On s'apperçut dès le commencement de ſon mariage qu'il retournoit à la ſociété qui s'étoit ſecrètement formée autour de lui ſous le miniſtère de monſieur le duc, & dont il ne perdit l'habitude que lorſqu'il fut enfin agacé par madame de Mailly, l'une des fameuſes ſœurs. Ses beaux yeux cependant & le charme de ſes manières attiroient les femmes; ſa bonté les rendoit hardies; on formoit des projets, on propoſoit même; mais le jeune monarque, toujours timide, répondoit encore aux corrupteurs : *Elle n'eſt point auſſi belle que ma femme*; tandis que Fleury traverſoit les efforts & les intrigues de celles qui vouloient le ravir à la conteſſe de Toulouſe & à la fille de Staniſlas.

Cette princeſſe, timide & ſimple de ſon naturel, étoit, comme le roi, ſans ceſſe obſervée par l'adroit cardinal, trop jaloux de l'har-

monie qui régnoit entre les deux époux. Elle avoit voulu s'emparer un moment de la puissance du précepteur; mais on connoît ce billet fameux que lui fit écrire ce prélat, où le jeune roi sortant de son caractère, lui disoit *vous exécuterez les ordres du cardinal*. Cette lettre fit une telle impression sur son esprit, qu'après s'être long-temps désolée, & après avoir beaucoup pleuré, elle prit le parti d'imiter la feue reine, épouse de Louis XIV.

Privée de monsieur le duc qui l'avoit élevée à la couronne, de madame de Prie qui avoit été chargée du détail du mariage, & des ministres qui l'avoient favorisé, elle étoit sans cesse dominée par le dévot ministre, qui n'avoit pas encore oublié qu'elle s'étoit un moment liguée avec monsieur le duc. Elle pouvoit cependant gagner encore la confiance de son époux, & comme la reine d'Espagne, profiter des besoins du monarque, & le tirer de cette espèce de froideur dont il n'étoit pas encore sorti à son égard. Elle pouvoit même le rendre amoureux, comme il arrive souvent à de jeunes mariés de l'être; mais un vieux Jésuite son confesseur, qui s'étoit avisé d'être courtisan, & de bien réfléchir sur la nature de ses avis consciencieux, lui montroit sans cesse le ciel

irrité contre *la coquetterie des femmes*, *contre les détails des jouiſſances des gens mariés*, *à cauſe de la ſainteté du ſacrement.* La réſerve fut toujours la même, & ce n'eſt pas ce qu'il falloit au roi. Enfin le confeſſeur la perſuada que *les anges ne quitteroient point le lit nuptial*, *tant qu'elle y conſerveroit la chaſtete*; & cette princeſſe, qui étoit arrivée en France dans *la crainte qu'une couronne terreſtre lui feroit perdre celle du ciel*, pour me ſervir de ſes expreſſions, continua de vivre avec le roi comme au commencement.

Aimable dans ſes réparties, ingénieuſe dans le détail de ſes réponſes & de ſes propos, ayant le cœur droit, excellent, populaire même, éprouvée par les déſaſtres de Staniſlas, chérie de ce père vertueux, qui avoit répandu en elle toute la bonté & la candeur d'un monarque honnête homme, ennemie de la dépenſe, ſouffrant des tourmens réels & des ſupplices quand elle apprenoit quelque calamité publique; voilà quelles étoient ſes vertus & les qualités de ſon ame.

Elle regardoit tous les François comme ſes enfans; elle eſtimoit la nation, ne parlant de ſes faits, de ſes guerres, de ſes expéditions & de ſes uſages qu'avec admiration. Elle ne nom-

moit Louis XIV qu'avec un grand respect; elle se montroit sans cesse la première sujette de son époux, lui parlant toujours d'un ton humble & soumis, l'aimant, l'adorant même, comme une divinité sur la terre.

Véridique avec Fleury, hardie même auprès de lui, plutôt que fausse, elle sortoit mais rarement de cet état d'indifférence où elle s'étoit mise, & lui reprochoit, avec esprit & doucement, les petites tracasseries qu'il lui faisoit auprès du roi; elle sourioit un peu malignement, le déconcertoit quelquefois, & prenoit alors le ton de reine de France; elle lui disoit que c'étoit à lui qu'elle étoit redevable d'une telle parole du roi: mais sur-le-champ elle lui montroit que pour Dieu elle souffroit ces tribulations, & l'attaquoit sans cesse du côté de la religion qui dominoit en elle, & qui y régnoit absolument, ayant été élevée dans les principes les plus rigides sur cet objet par Stanislas; & ces principes étoient tels, qu'elle voulut, à la mort du cardinal, avoir son neveu pour aumônier.

Elle regardoit la grandeur dont elle étoit environnée, comme un poids & une charge. Elle diminuoit les devoirs des serviteurs, & les longueurs de la toilette; elle haïssoit le rouge, les modes: & sur-tout leur changement, elle souf-

froit de se voir environnée de tant de dames d'honneur, & de l'étude qu'elles faisoient sans cesse pour lui plaire & pour la servir. Ce caractère changea un peu quand elle s'avançoit en âge.

Ayant échoué dans le projet du renvoi du Prélat, elle avoit pris depuis long-temps son parti sur les affaires d'Etat, sur les ministres & sur les favoris; elle étoit sur ces objets d'une telle réserve, qu'elle s'abstenoit de demander la plus petite grace.

Elle se souvenoit des refus qu'elle avoit autrefois essuyés du prélat, des instances vainement réitérées qu'elle avoit faites en faveur d'un seigneur de sa maison; & avoit toujours présente à l'esprit cette réponse peu galante du roi, qui l'invitoit de faire comme lui; *de ne rien demander au cardinal.* Réponse qui lui fut depuis souvent réitérée. Elle craignoit donc de solliciter, elle le défendoit aux personnes de sa maison, redoutoit les tracasseries des dames qui la composoient. Enfin sa tranquillité fut telle, tant qu'elle vécut, qu'elle ne fournira jamais aucune de ces intrigues qui rendent l'histoire des cours si curieuse & si piquante, ayant voulu, jusqu'à la mort, se montrer étrangère à toutes les affaires du gouvernement.

Toujours égale, toujours ſemblable à elle-même, toujours portée à rechercher ce qui pouvoit plaire au monarque plutôt qu'à l'époux, elle ne ſe permettoit d'autres divertiſſemens que des concerts. C'étoit dans les arts ce qui avoit paru la toucher davantage : elle n'aimoit ni les danſes, ni les ſpectacles; & comme ſon père avoit la même réſerve & les mêmes principes que la reine, elle l'amuſoit de ſes concerts quand il venoit à Verſailles, plutôt que du ſpectacle de l'opéra.

Elle regardoit les dépenſes de ſa maiſon, comme une charge funeſte à l'Etat, & demandoit quelquefois, *combien cela a-t-il coûté*? *L'argent eſt le produit*, diſoit-elle, *de la ſueur des peuples.* Elle aimoit l'épargne; & les privations ne lui coûtoient rien; elle deſtinoit les ſommes annuelles de ſes menus plaiſirs au ſoulagement des pauvres; elle payoit la dot des pauvres demoiſelles; elle accordoit des gratifications à des officiers bleſſés; & la nobleſſe & la pauvreté, le ſervice militaire & les bleſſures, les malades & les vieillards, l'éducation de la jeuneſſe & l'apprentiſſage des métiers, étoient des titres toujours sûrs pour obtenir ſes largeſſes. Enfin, portant ſes regards juſqu'à la dernière claſſe des citoyens, elle établit des retraites, le droit-

on ? *pour les savoyards & pour les ouvriers*, & fonda des chambres de travail dans les paroisses, & des écoles de charité. Telle fut cette reine que Rome eût offert autrefois à la vénération des peuples, & à qui l'académie, obligée par état de s'occuper d'éloges & de complimens, eût accordé quelques fleurs, si des maîtresses du feu roi n'avoient arrêté une pareille hardiesse (1).

---

(1) Sous M. Hue de Miroménil, garde-des-sceaux de France, sous ce grand inquisiteur de l'empire des lettres, nous avons vu l'histoire de l'épouse de Louis XV ne pouvoir obtenir les honneurs de la presse. Nous avons vu l'inquisiteur mentir en 1785, & supposer des ordres pour anéantir un panégyrique de Louis XVI : le censeur l'avoir approuvé ; il avoit reconnu que c'étoit l'histoire des actions vertueuses d'un bon roi.

CHAPITRE III.

Suite du tableau de la cour en 1726; les princes du sang.

LE duc d'Orléans, fils du régent, n'avoit ni les qualités, ni les vices de son père; tout étoit respectivement contradictoire dans ces deux personnages; & ce qu'on assuroit de l'un, à coup sûr on devoit le nier de l'autre.

Le duc d'Orléans père étoit ingénieux, spirituel, aimant les nouveautés, libertin, indévot; & son fils avoit l'esprit borné & timide; il n'aimoit que sa femme, il avoit de la religion. Le premier s'étoit livré à ses roués; le second s'abandonna à des religieux. Le duc d'Orléans se jouoit de tous les partis, & son fils écrivit des *in-folio* pour défendre l'autorité de la Bulle. La facilité étoit une des facultés intellectuelles du duc d'Orléans; l'opiniâtreté & la résistance étoient les bases du caractère de son fils. Le premier avoit le goût des spectacles, des plaisirs bruyans & tumultueux, & le second commençoit déja à vivre en sauvage; il quitta la société à la fin, se retirant à Sainte-Geneviève, pour y argu-

menter, avec des religieux, sur la Bulle, sur l'autorité du pape, & pour y faire pénitence dans une espèce de cellule.

M. le duc est assez connu par cette foule de traits que nous avons rapportés dans l'histoire de son ministère. On doit ajouter cependant que, rendu à lui-même, & séparé de madame de Prie, qu'il ne vit jamais plus, & qui mourut l'année suivante dans son exil à Alençon, il s'attacha à la Comtesse d'Egmont, qu'il avoit toujours un peu aimée, & qui succéda à sa première maîtresse; mais celle-ci, pour n'être point renvoyée de la cour comme madame de Prie, remit sa place de dame du palais de la reine.

La disgrace de M. le duc finit en 1729, & on lui envoya la permission de revenir à la cour. Madame la duchesse jusqu'alors n'avoit pu engager le prince à se remarier, le prince ne pouvant abandonner madame de Prie; mais ce qu'elle ne put obtenir du règne de cette maîtresse, elle le conclut bien plus aisément par l'influence de madame d'Egmont qui s'y prêta. Il épousa donc, en 1729, la Princesse de Hesse-Rinfelds, sœur de la reine de Sardaigne, & petite-nièce de madame, sans perdre son attachement pour madame d'Egmont.

Après M. le duc, on parlera du comte de Cha-

rolois, prince vicieux & méchant, dont la jeunesse avoit été très-irrégulière. Tous les vices entroient dans son caractère, excepté ceux que que les seigneurs de ce temps-là appeloient encore *des bassesses*, tels que le vol, l'escroquerie, & les autres semblables délits populaires, que nous avons vus dans la suite monter dans tous les rangs. Charolois avoit du génie & des qualités; mais son cœur étoit cruel, & ses actions sanguinaires: il se plaisoit à tuer des chiens & des bêtes chéries; ce qui le conduisit à d'autres plaisirs bien plus barbares, dont nous aurons à le blâmer. Les débauches de tous les genres furent successivement, & ensuite, toutes ensemble, de son goût. Il avoit de l'activité & beaucoup de hardiesse dans l'esprit; mais parce que son éducation fut manquée, il abusa de ces belles qualités.

Son frère, le comte de Clermont, n'avoit point autant de ressources dans le génie, ni de talens dans l'esprit; il n'avoit ni tous ses goûts dépravés, ni son caractère brutal; il avoit même de l'amabilité & des formes douces dans la société. C'est à lui que le siècle doit la première idée d'un sérail, qu'il remplit des plus jolies demoiselles qu'on pût trouver, pendant quelques années, à Paris. Il étoit d'ailleurs brave à

l'armée, fait pour l'état militaire ; mais infatué du nom de Condé.

Le prince de Conti, malheureux à cause de sa femme, dont il étoit détesté, & qu'il adoroit, n'avoit que des qualités ordinaires dans le cœur & l'esprit. Il n'avoit jamais su plaire à sa femme qu'il environnoit d'espions qui faisoient son martyre par leurs rapports. Madame de la Roche, qui avoit soin de lui rendre compte de tout, tourmentant trop sa jalousie : il prit enfin le parti de la chasser. Conti étoit d'un caractère aimable, prodigue, plutôt que libéral, brave & galant : des mal-entendus & de la jalousie envers sa femme le rendirent malheureux.

Quant aux enfans légitimés de Louis XIV, ils vivoient dans l'éloignement à Sceaux & à Rambouillet. L'exil & la prison avoient donné une grande leçon au duc du Maine & à son épouse, & avoient encore affoibli son caractère ; que la nature avoit formé plutôt pour les intrigues, que pour les actions d'éclat. La cour de Sceaux étoit encore consternée, & s'éloignoit tant qu'elle pouvoit, quoiqu'elle vît le triomphe de Fleury & la ruine de M. le duc, qui s'étoit déclaré si ouvertement contre les princes légitimés. Son frère, le comte de Toulouse, qui n'avoit jamais changé de caractère, étoit toujours

amoureux de son épouse. Ses mœurs pures, sa société pleine de charmes, faisoient les délices de Rambouillet; il jouissoit de la considération de tous les partis, & il l'avoit gagnée par la tranquillité de son ame, de son caractère, de ses passions, quand le feu roi lui donna le rang de Prince, quand le duc d'Orléans l'enleva au duc du Maine, & quand celui-ci s'éleva de nouveau sous le ministère de Fleury. Ses mœurs paisibles, son épouse pleine de charmes, & recherchée du roi, augmentèrent l'estime dont il jouissoit. Il avoit des principes droits, sa morale étoit pure; & son esprit, sans avoir de l'éclat, ne manquoit ni de graces, ni d'ornemens.

Les princesses de ce temps-là méritent bien quelques coups de crayon.

Madame la duchesse de Bourbon la mère, fière, hautaine même, absolue, aimant les brouilleries, l'éclat, l'appareil, le cérémonial, les bâtimens, venoit peu à la cour, & n'y étoit pas trop aimée.

Mademoiselle de Charolois, qui avoit de l'esprit, & souvent un peu malin, pleine de vivacités, de hauteur même quand elle étoit contredite, ne pouvant souffrir sa mère, voulant la traiter avec égalité, & goûter, hors de sa tutelle, toutes les sortes de plaisirs, étoit re-

cherchée davantage du jeune roi, qu'elle s'avisoit d'agacer. Elle savoit faire des vers, & il fut répandu, dans ce temps-là, mille pièces fugitives ou chansons, qu'elle fit sur les affaires du temps ou sur des intrigues de cour. Des caprices de femmes la tourmentoient quelquefois ; & souvent elle passoit, dans un clin d'œil, de l'action & de la vivacité dans un état de tristesse & de mélancolie : elle avoit été belle comme le jour pendant sa jeunesse. Arrivée à l'âge de vingt-deux ans, elle avoit encore cette beauté solide & permanente que certains visages conservent jusqu'à l'âge de trente à quarante ans, & qui ne diminue que d'une manière insensible. Elle venoit à Rambouillet, & elle en fut long-temps les délices, à cause de la vivacité de ses propos, de la beauté & de la finesse de son esprit, & d'une manière de galanterie qui, sans avoir rien de trop expressif, augmentoit la joie d'une cour présidée par madame de Toulouse, qui vouloit qu'on gardât chez elle tout l'extérieur de la décence, les bons usages, & le ton de l'ancienne cour.

Madame la comtesse de Toulouse, fière de son naturel, mais douée de bonté dans le cœur, avoit des graces dans le caractère & de la délicatesse dans l'esprit ; elle avoit les yeux d'un

brun foncé, le regard assuré & plein de dignité, une taille un peu épaisse, la voix perçante, une jolie bouche, beaucoup de graces dans l'ensemble de sa figure, & passoit, avec beaucoup d'apparence, pour être la première des femmes qui avoit endoctriné le roi. Elle n'avoit vécu que l'espace de trois ans avec Gondrin, son premier mari; elle avoit su toucher le cœur du comte de Toulouse, enfant légitimé du feu roi, qui l'avoit d'abord épousée secrètement.

Jamais on ne vit en France un mariage aussi heureux; il n'y eut, pendant les treize années qu'il dura, ni trouble, ni nuages entre les époux. La vie qu'ils menèrent à Rambouillet, les principes qui y régnoient, furent si exemplaires, que cette cour donna un nouveau ton & réforma la société que la régence avoit totalement dépravée. Un air de magnificence y conservoit la représentation du règne précédent; & la religion qui y régnoit, sans bigoterie, & qui avoit été chassée de la cour pendant la régence, s'étoit comme réfugiée à Rambouillet, où madame de Toulouse exigeoit qu'elle fût étroitement observée. Vainement les troubles, les crimes, le libertinage sembloient s'être réunis pendant la régence pour détruire la piété, elle fut conservée dans ce château, & madame

de Toulouſe eut ſoin qu'elle paſsât dans ſa famille.

C'eſt dans cette ſociété que Louis XV vint apprendre les uſages du monde, ſes habitudes ſociales & ces manières décentes & polies qu'il ſut conſerver le reſte de ſa vie. Son penchant pour le ſexe commença à s'y manifeſter ; & comme le jeune monarque s'attachoit volontiers aux perſonnages qui joignoient les vertus domeſtiques au grand ton, il trouvoit à Rambouillet tout ce qui pouvoit lui plaire ſur cet objet ; & le cardinal, qui ne craignoit rien de cette cour, étoit charmé de voir que le roi la fréquentoit.

Un fils unique fut procréé de cet heureux mariage. Madame la comteſſe de Toulouſe qui l'aimoit autant qu'elle-même, lui inſpira de bonne heure cette piété qui, depuis ce temps-là, ne s'eſt point démentie. Il avoit eu une enfance très-délicate, & ſa mère fut mille fois déſolée de le voir comme au bord du tombeau. C'eſt alors que, frappée de terreur, elle développoit ſon caractère ſenſible, & s'abandonnoit à la triſteſſe.

Mais autant la cour de Rambouillet étoit décente, religieuſe, autant celle de la cour de la reine d'Eſpagne, revenue en France à la mort

de Louis I, ſon époux, étoit dans une eſpèce de déſordre. Des galanteries trop publiques ayant obligé la reine, en 1726, de renvoyer quelques perſonnes de ſa maiſon, Dubourg, ſon écuyer, à qui ce renvoi déplut, perſuada au prince de Robecq que la reine ne pouvoit congédier perſonne ſans ſon aveu, le Majordome-Major, titre Eſpagnol qu'elle avoit conſervé, ayant le droit de diſpoſer des places de ſa maiſon.

Le prince de Robecq fit plus, il écrivit en Eſpagne contre la reine, & obtint une lettre du marquis de la Pax, ſecrétaire d'Etat des affaires étrangères, qui portoit que le prince de Robecq rempliroit les places vacantes.

La reine, offenſée d'être gouvernée, & ſoumiſe à ſes officiers, qui devenoient indépendans, congédia le prince de Robecq, grand-maître de ſa maiſon; & la cour d'Eſpagne, montrant ſon improbation de ce renvoi, ceſſa d'envoyer la penſion de 660,000 livres qu'elle avoit promiſe. La reine fut donc obligée de ſe retirer dans le couvent des Carmelites de la rue de Grenelle, & dans le même appartement que ſa ſœur avoit fait préparer pour elle quand elle y alloit faire pénitence. Le duc de Nevers fut cauſe de cette grande tracaſſerie. Neveu de la ducheſſe Sforce, favorite de madame d'Orléans,

léans, il vouloit supplanter le prince de Robecq, qui se plaignit à la cour d'Espagne; & cette cour, toujours gouvernée despotiquement par la reine, saisit ce moment pour ne plus payer la pension de la reine douairière; & cependant elle lui envoya, en 1732, cent mille écus, en partie pour habiller ses gardes qui étoient nuds.

CHAPITRE IV.

Portrait du cardinal de Fleury.

Nous avons vu ci-dessus l'état d'incertitude où étoient les affaires étrangères quand M. le duc fut exilé; les finances étoient en désordre, le commerce languissant, le crédit nul; la cour de France peu estimée, & sans influence sur les étrangers; la religion dans le trouble, les mœurs perdues, & la nation entière fatiguée des secousses que Louis XIV, Tellier, les princes légitimés, le régent, *les Roués*, Dubois, d'Argenson, Law, madame de Prie & M. le duc lui avoient données.

Du milieu de ce chaos s'élevoit un vieillard dont l'esprit n'avoit que de petites ruses, & des subtilités pour réussir dans les plus grandes

affaires. Timide dans ses ressources, mais patient pour parvenir à son but, & à la restauration de l'Etat qu'il osa commencer dans un âge décrépit; désintéressé pour lui-même & pour sa famille, il avoit la passion de voir enfin le bonheur & la tranquillité de l'Etat; & souffroit à la vue des calamités qui avoient travaillé la France, & qu'il aimoit comme sa famille; il entreprit de guérir ses maux, & parvint à son but presque par l'inaction, en la laissant reposer & en écartant des affaires les intrigans, ou en réprimant leurs projets.

Aimable dans la société, sur-tout avec les femmes, capable d'une galanterie aisée & toujours inséparable de la représentation, il couvroit toute son ambition sous le dehors le plus simple. On ne voyoit point en lui, dans la conversation, l'homme véridique qui découvre la vérité, ou qui la dévoile avec assurance, mais le courtisan adroit qui n'en laisse paroître que l'écorce: & cependant il trompoit rarement, car la fourberie n'entroit point dans son caractère, & ne se manifesta que dans trois ou quatre occasions de sa vie, comme, par exemple, quand il fallut enlever le ministère à M. le duc; révolution de cour qu'il prépara par de petites ruses, & par de fines supercheries qu'il fit pratiquer à son

élève, & qu'il pratiqua lui-même. On observa même, dans cette circonstance, qu'il trompa tout-à-la-fois & M. le duc, parce que ce prince lui avoit offert de se retirer, & le jeune monarque son élève, parce qu'il lui persuada *qu'il étoit parvenu à l'âge où les rois qui avoient les talens de sa majesté, devoient gouverner eux-mêmes, & renvoyer les premiers ministres, surtout quand les peuples en étoient aussi-mécontens.*

Mais la retenue & la timidité furent plutôt les ressources de son esprit que la fourberie : car il ne montra dans la société, ni même dans son travail avec les différens ministres qui étoient sous lui, que des parcelles de vérité, & même que ce qui convenoit à chacun, connoissant parfaitement les convenances à cet égard, & se ménageant ainsi avec tous les partis, sans jamais se commettre. En effet s'il y avoit de l'artifice dans sa conduite, la tranquillité extérieure étoit la base de ses habitudes & de ses actions, qualité précieuse pour les ministres & les courtisans, & qui les conserve long-temps en place.

Malgré cette grande tranquillité, Fleury ne vivoit point dans une absolue indifférence; attaché à la faction des princes légitimés, à l'ancienne cour de Louis XIV, il agissoit secrètement avec ce parti, & en étoit soutenu avant qu'il gouvernât

l'Etat en qualité de ministre. Son grand art, sur-tout pendant la régence, consistoit à paroître incapable : il craignoit la nouvelle cour, il la redoutoit même; & s'il éluda les coups de son audace, c'est parce qu'il eut l'art de paroître nul devant elle, qu'il vécut dans une parfaite indifférence sur les richesses, & dans une telle simplicité, que la cour de la régence, aux méchancetés de laquelle il échappa, le crut inhabile, non-seulement aux affaires, mais sans aucun desir de s'en mêler.

On ne peut comprendre comment le roi de Prusse, qui a parlé avec tant de vérité de ce prélat, le représente quelquefois avec de fausses couleurs, lui qui se connut si bien en personnages. Frédéric II dit de Fleury, *que si Richelieu & Mazarin avoient épuisé ce que la pompe & le faste peuvent donner de considération, Fleury fit, par contraste, consister sa grandeur dans la simplicité.... Il préféroit*, ajoute le roi de Prusse, *les négociations à la guerre, parce qu'il étoit fort dans les intrigues, & qu'il ne savoit pas commander les armées.... Hardi dans ses projets, timide dans leur exécution...... ces qualités le rendirent utile à la France.*

Fleury n'est pas bien peint par ces observations. Ce n'est pas précisément parce que Riche-

lieu & Mazarin s'étoient distingués par le faste ; que Fleury voulut paroître grand par sa simplicité, mais parce que cette vertu étoit une qualité de son cœur qui ne se démentit jamais de sa vie. Cette simplicité le suivit par-tout, à Fréjus & à la cour, dans la retraite de l'éducation du roi, & quand il fut cardinal & ministre. Fleury étoit l'image de la simplicité; elle étoit peinte sur sa belle phisionomie ; elle étoit dans ses équipages, dans sa maison, & jusque dans ses beaux cheveux qu'il laissoit tomber flottans & sans art. Au lieu d'une maison de campagne, il avoit un petit appartement à Issy, comme dans un séminaire ; & s'il y eut quelque vertu bien naturelle dans ce personnage, on peut dire que ce fut cette grande & noble simplicité qu'il fit toujours paroître. *Il préféroit*, il est vrai, comme le dit le roi de Prusse, *les négociations à la guerre ;* mais ce n'étoit pas parce *qu'il étoit fort dans les intrigues*, *& qu'il ne savoit pas commander les armées* ; mais plutôt parce que voulant laisser reposer l'Etat, il craignoit la guerre, & regardoit la plus heureuse comme un fléau.

Fleury eût été mieux peint, si on avoit dit qu'il craignoit & les intrigues & la guerre ; qu'il craignoit également ces deux fléaux du bonheur

des peuples, & que pour avoir la paix, il laissoit la marine de France dans le néant, écartant les intrigues du ministère.

Quant à *la hardiesse de ses projets & à la timidité de leur exécution*, je pense au contraire que la hardiesse caractérisoit plutôt l'exécution, & la timidité, ses projets. Le cardinal, en effet, n'imaginoit pas; il empêchoit même qu'on imaginât de nouvelles affaires, parce que l'Etat étoit en souffrance, parce qu'on avoit trop imaginé; mais aussi, quand ce prélat avoit bien conçu & voulu, la fermeté sembloit sortir de cette ame timide & foible, & il falloit qu'elle triomphât de tous les obstacles qu'on lui opposoit. Fleury étoit semblable en cela à tous les hommes pusillanimes & foibles de leur naturel; car ce courage qui, dans un homme de génie vif & prompt, accompagne la première volonté, la première perception, &, pour ainsi dire, le commencement des opérations, ne se trouve dans l'homme foible que pour l'exécution. Voilà le beau côté du cardinal, considérons-le de l'autre.

Cet homme, alors si précieux à la France, n'étoit point sans défaut, il en avoit même de capitaux dans l'esprit. Il étoit prêtre, prêtre intolérant; & il avoit un confesseur nommé Pollet, qui mérite de nous un coup de pinceau pour ses

intrigues facerdotales & fecrètes, qui firent commettre à Fleury les imprudences les plus coupables. Il avoit encore dans les Sulpiciens, des confeillers redoutables à la paix du royaume; parce que, fous les apparences extérieures de la tranquillité, ils lui fuggéroient à Iffy, dans les affaires de la bulle, des coups d'autorité, & des actés de defpotifme qui menaçoient l'Etat d'une guerre civile, & *qui devoient finir par des batailles fanglantes*, écrivoit de Rome le cardinal de Polignac, *que les partis fe livreroient dans la plaine de faint-Denis*... L'aurore de la philofophie qui parut en France vers 1740, diffipant à propos ces querelles monacales, les confina dans les bancs de l'école, dans les falles de faint-Sulpice ou de faint-Magloire; & en dévoila fi bien le ridicule, qu'après Fleury & Beaumont, la France n'en a plus entendu parler.

Tel fut le cardinal de Fleury, confidéré fous tous les afpects poffibles. Sa première conduite dans le miniftère ne lui attira ni l'eftime ni l'éloge de la capitale ni de la cour. On dit hautement qu'il n'avoit point développé les fentimens d'un grand caractère. Quelques-uns augurèrent même dès ce moment quels feroient les principes de fon miniftère.

CHAPITRE V.

Premières opérations de Fleury ; il développe son caractère.

En effet, le jour de son élévation au ministère, qui devoit être le triomphe de sa vertu, puisqu'il l'étoit de son autorité sur ses ennemis, ne fut que celui de ses petites vengeances. D'un côté, il rappela de leur exil les ennemis de M. le duc, & leur donna sa confiance ou son amitié, & de l'autre, il exila les amis & les partisans de ce prince, ou les destitua de leurs places. Desforts fut fait contrôleur-général, & Leblanc, ministre de la guerre, au préjudice de Dodun & de Breteuil qui furent renvoyés. Le premier, prévoyant l'animosité du prélat, avoit demandé de se retirer dès qu'il fut instruit du départ de M. le duc; mais le second attendit le moment de sa disgrace, qui fut accompagnée d'une pension de 16,000 livres.

Sa vengeance alla jusqu'au point que Maurepas reçut l'ordre d'écrire à madame de Prie, à qui mademoiselle de Clermont avoit donné un asile à Chantilly, pour retirer d'elle sa démission de la charge de dame du palais, & pour l'exiler en

Normandie. Vainement M. le duc écrivit-il pour obtenir qu'on la laissât auprès de lui ; il fallut qu'elle partît de Chantilly où elle s'étoit réfugiée.

Les frères Pâris, qui avoient conduit les finances sous Dodun & sous la Houssaye ; qui avoient contribué à la chûte du système de Law ; qui, sous M. le duc, Dubois & le régent, avoient été consultés ; qui avoient établi le visa & un certain ordre dans les finances par le moyen des journaux, que Desforts ne manqua pas d'abolir, furent emprisonnés ou exilés, en récompense de leurs services ; & parce qu'ils étoient alors attachés à M. le duc : Pâris l'aîné fut envoyé en Dauphiné sa patrie, Duvernay à cinquante lieues, & Montmartel à Saumur.

M. le duc avoit mis auprès du roi des personnes choisies pour amuser le monarque, & Fleury les lui ôta. Le duc de Gesvres, qui avoit été autrefois un peu plus que l'ami de M. le duc, & qui, pour cela, avoit réussi auprès du jeune Louis XV, perdit sa grande faveur à la cour. Madame de Nesl*, femme voluptueuse, intrigante, jolie, amoureuse du roi, de tous les beaux hommes, & que M. le duc avoit placée favorablement, pour agacer le jeune monarque, perdit sa faveur. De Meuse, qui étoit encore auprès du roi ce que le duc de Gesvres y étoit devenu, & les autres

jeunes courtisans de même espèce, perdirent leur influence. Le roi parut oublier ses anciens goûts & ses divertissemens, pour ne s'attacher qu'à madame la comtesse de Toulouse.

Le dimanche qui suivit l'exil de M. le duc, le roi fit lire dans son conseil un mémoire, dans lequel il déclaroit qu'il prendroit désormais le le gouverneur *de son Etat.* Chaque ministre venoit travailler avec M. de Fréjus, & travailloit ensuite en sa présence avec le roi. Le vieux maréchal d'Huxelles, que le prélat ménageoit, parce qu'ils avoient l'un & l'autre vieilli dans les mêmes principes & dans le même parti, venoit chez lui quand Morville y travailloit. Le roi se plaisoit davantage au détail des affaires étrangères qu'à celui d'un autre genre; & Fleury ne manqua pas de lui apprendre qu'on avoit approuvé en Europe la révolution du ministère.

Quant à Desforts, il reprit l'ancienne forme des finances, & fit un résultat avec les receveurs des finances, qui s'obligèrent de lui fournir cinq millions par mois, & reçut des fermiers-généraux la soumission de 80 millions, produit des fermes unies. Le revenu fixe de l'Etat étoit alors de cent quarante millions, sans y comprendre les postes, les parties casuelles, les redevances

des pays d'état, & le don gratuit du clergé; ces articles se portoient de quinze à vingt millions. Le revenu total de l'Etat étoit donc de cent soixante millions, qui présentoient alors un beau coup d'œil à toute l'Europe.

Le renvoi des amis de M. le duc, & le rappel de ceux qu'il avoit disgraciés, n'étonna pas peu les observateurs de tous ces évènemens. On vit reparoître le chevalier & le comte de Belle-Isle, la Jonchère, Sechelles, & Leblanc à qui ont rendit sur le champ le ministère. Ce Leblanc s'étoit trouvé dans des circonstances bien tristes; créé ministre, parce qu'en l'absence de Dubois, il étoit le pourvoyeur des plaisirs du prince, il avoit été précipité de sa place par ce même Dubois, tout puissant & premier ministre. La Vrillière, l'éternel signataire & porteur de lettres de cachet, l'avoit envoyé à trente lieues de Paris.

Poursuivi par M. le duc, & parvenu à se justifier comme il put, Leblanc avoit obtenu sa liberté, & s'étoit retiré dans un de ses châteaux, accablé de maladies qu'il avoit gagnées à la Bastille; c'est le lieu d'où Fleury l'envoya chercher pour le faire ministre. Victorieux alors de Dubois & de M. le duc, il eût été plus noble & plus grand de mépriser des ennemis

du second ordre, qui avoient été les instrumens de M. le duc ; mais Leblanc fut homme, & homme petit & passionné dans le comble même de sa gloire. Il attaqua Arnaud, que M. le duc avoit fait maître des requêtes, récompense assurée aux magistrats qui ont l'art d'obéir aux ministres avec succès : il lui fit quitter sa charge, & l'envoya, dans une espèce d'exil, à Angoulême, parce que cet Arnaud avoit prévariqué en l'interrogeant dans le cours de son affaire.

Quant à sa nouvelle conduite dans le ministère, elle fut telle, qu'associé à Madame de Tresnel sa fille, ils conçurent le projet de s'enrichir, puisqu'une nouvelle occasion se présentoit ; & Leblanc, toujours incorrigible, malgré ses disgraces, ne cessa, avec sa prodigalité ordinaire, d'accorder des faveurs & des pensions, qui lui valurent la protection & la bienveillance des courtisans. La duchesse de Lévi & madame Dangeau, intimes amies depuis long-temps du prélat, parurent liées avec lui, & sur-tout la première, son mari étant cousin-germain de Belle-Isle, impliqué dans l'affaire ; les Laynes, les Chaulnes, les Mortemart, les Charost, d'Humières, Saint-Simon, Luxembourg, Berwick, Blouin sur-tout, gou-

veneur de Versailles, & tout ce qui étoit lié à leurs familles, & qui avoent contribué à l'éloignement de M. le duc, se montrèrent attachés à Leblanc & à l'évêque de Fréjus. Les Rohan se tournoient sans cesse du côté du crédit régnant; & Noailles, qui vint sonder le terrein, ne fit que se montrer, & sur le champ il disparut. Villeroy qui n'avoit point encore exhalé toute sa bile contre le précepteur, au lieu de fréquenter Versailles, alla à Chantilly visiter M. le duc. Pour le dédommager cependant de la perte qu'il avoit faite, & le faire taire en l'intéressant en quelque sorte à la révolution, on donna la place de dame du palais de madame de Prie à madame d'Alincourt. Quant aux plus fières personnages de la cour, les Villeroy, les Sully, les la Rochefoucaud, ils se tenoient en garde contre Leblanc; ils ne croyoient point qu'il fût suffisamment lavé, se retenant avec lui dans les démonstrations extérieures de la bienséance.

C'est une bien étrange vie que celle d'un courtisan, & même d'un prince à la cour d'un despote. Aussi-tôt que le ministre favori est installé, il faut que les parens des princes disgraciés, à l'époque même de leur malheur le plus désolant, aillent leur faire des cérémonies;

des complimens, ou bien une soumission. On vit venir madame la duchesse à Versailles, & le roi lui-même la traita bien; l'un & l'autre cependant gardèrent un grand silence au sujet du dernier évènement. La princesse alla voir ensuite la reine, demeura long-temps chez elle, & Fleury lui-même vint le soir chez madame la duchesse, & resta renfermé avec elle pendant trois quarts-d'heure. Ces perfides visites paroissoient étranges à la multitude; le mensonge effronté est cependant l'esprit & l'élément vital qu'on respire à la cour. Le cérémonial & l'étiquette étouffent perpétuellement les sentimens de la nature; on y est habitué, dès l'enfance, à dissimuler. Fleury en possédoit l'art avec la plus grande dextérité; il avoit été toujours tranquille, serein en présence de Louis XIV & du régent, de Law & de d'Aguesseau; de Noailles & de Dubois.

Le roi, dans la révolution qui précipita M. le duc, nous paroît bien plus intéressant que Fleury, par l'humanité & la sensibilité qu'il montra; mais aussi il fit connoître déjà quelle seroit sa foiblesse future pour le ministre ou la maîtresse qui auroit l'art de s'emparer de son esprit. Il avoit envoyé un lieutenant des gardes-du-corps pour observer, jusqu'à Chantilly, les démarches de M. le duc, & pour lui en rendre compte. Louis XV fut si tou-

ché, à ſon retour, du récit qu'il lui fit, qu'il ne put retenir ſes larmes, & rentra dans ſon cabinet pour y pleurer encore, & pour y pleurer tout ſeul; tandis que le ſeul cardinal parut ferme dans ſa vengeance, baſſement approuvée de la tourbe de ces courtiſans, qui, ſans haine véritable, comme ſans attachement, avoient été les eſclaves de M. le Duc, & l'étoient déja du nouveau miniſtre.

M. le duc ſeul montra du caractère dans ſon malheur, qu'il ſupporta avec fierté & avec beaucoup d'égalité dans ſes manières. Le marquis de Silly, qui l'alla voir à Chantilly, marquoit au duc de Richelieu qu'il s'y occupoit de chaſſes, de jardins; qu'il étoit gai, tranquille & content de ſe trouver dans le plus beau lieu du monde. Au lieu d'attribuer ſa diſgrace à madame de Prie, dont il étoit toujours enſorcelé, & aux Pâris, il diſoit qu'il étoit lui-même la cauſe de leur infortune, & ſourioit en hauſſant les épaules, quand on lui parloit du prélat.

Les miniſtres étrangers, qui connurent bientôt la foibleſſe du caractère de Fleury, & qui apperçurent toute la petiteſſe de ſon eſprit, s'efforcèrent de s'en emparer. Le duc de Savoye n'avoit ceſſé de le cultiver, tant qu'il ne fut que précepteur du jeune Louis XV, prévoyant ce

qu'il deviendroit dans la suite. Son ministre fut chargé de l'assurer de son attachement.

Le ministre d'Angleterre, qui vouloit se conserver avec la France, des liaisons qui datoient du temps de la régence, & qui pendant sa fuite à Issy avoit été le conjurer de ne point abandonner sa place, tâcha dès-lors de s'emparer du Prélat. La seule cour d'Espagne, toujours furieuse contre le renvoi de son Infante, ne le rechercha pas, quoique Fleury, avant son élévation, fût en correspondance avec elle; & comme la pusillanimité du nouveau ministre lui faisoit craindre, de la part d'une reine entreprenante, irritée, orgueilleuse, quelque coup inattendu ou quelque nouvelle alliance, la première démarche de Fleury, devenu ministre, fut d'en apprendre la nouvelle à la cour d'Espagne par un courrier. Nous n'avions point de ministre en cette cour; mais on s'adressa au nonce, pour en faire part à celui d'Espagne, qui porta au roi & à la reine les dépêches du ministre de France, que leurs majestés refusèrent de recevoir & d'ouvrir. Elles apprirent cependant cette grande nouvelle avec satisfaction; car c'est au duc de Bourbon qu'on devoit attribuer les brouilleries d'alors avec l'Espagne; mais cela n'empêcha pas que l'Espagne ne fît avancer dans le Roussillon & la Catalogne des vivres,

vivres, des munitions de guerre, des troupes & un train d'artillerie si considérable, qu'on crut à Versailles qu'on étoit à la veille de la guerre. On avoit appris alors que Fleury ne vouloit point déroger au traité d'Hanovre; on savoit qu'il étoit lié avec les Anglois, & on affectoit à Madrid de paroître plus irrité qu'on ne l'étoit réellement.

Cette cour de Madrid, toujours ambitieuse de venir s'établir en France, observoit alors la marche de la santé du roi, dont le tempérament s'étoit raffermi.

La maison d'Orléans & son parti épioient aussi, mais avec plus de réserve, les plaisirs du roi qui pouvoient contribuer à l'affoiblir; & toute l'Europe qui avoit fait si long-temps une guerre désastreuse pour la succession d'Espagne, craignoit de voir la querelle se renouveller pour la succession de Louis XV, si ce prince venoit à mourir. Une maladie de Louis XV jeta tous ces observateurs dans les alarmes, & le roi fut si observé qu'on veut, pour la particularité du fait, publier la lettre que le marquis de Silly écrivit à Vienne au duc de Richelieu.

» Le mardi 23 Juillet, le roi se leva à huit heures, & en s'habillant il dit qu'il avoit mal dormi, & qu'il avoit encore sommeil. Il alla à

la messe à neuf heures ; en arrivant dans la tribune il se trouva mal, & vers le milieu de la messe il fut obligé de se mettre dans son fauteuil ; son visage changea beaucoup, sans toutefois perdre connoissance. La foiblesse finit à la fin de la messe, & il retourna assez gaîment dans son cabinet : il y tint le conseil des finances, mais il ne dîna point, il prit seulement un bouillon, & différa son départ pour Rambouillet jusqu'à quatre heures après midi, au lieu de partir à une heure, ainsi qu'il l'avoit projeté : c'est tout ce que M. de Fréjus put obtenir de lui. En allant à Rambouillet il eut froid, & dit qu'il avoit mal à la tête : cependant il joua au brelan en arrivant, mais il soupa peu & se coucha à onze heures ».

» La nuit, la fièvre se développa & devint violente ; on le saigna du bras à neuf heures, il fut soulagé, & l'on profita de ce moment de relâche pour le ramener à Versailles, où il arriva à quatre heures après midi. Mais la fièvre ayant redoublé le soir, & la tête se trouvant fort embarrassée, on le saigna du pied à dix heures : c'est ainsi que finit la journée du mercredi ».

» Le jeudi la fièvre continua, aussi bien que les accidens qui l'accompagnoient, & on lui donna

deux grains d'émétique ; la plénitude étoit si grande, & les vaisseaux & les conduits si embarrassés, qu'ils ne firent que très-peu d'effet : on l'avoit bien prévu ; mais on jugea plus à propos de lui donner l'émétique en deux fois, & d'y ajouter une heure après un gros de sel végétal : sur les sept heures du soir son ventre s'ouvrit, & l'évacuation fut prodigieuse : cependant le vendredi la fièvre & les accidens ayant continué, une seconde saignée du pied fut résolue & exécutée à sept heures du soir ; le bon succès fut sensible, la fièvre diminua, la tête fut désembarrassée, & la nuit fut très-bonne : le samedi se passa assez tranquillement, & le redoublement fut très-médiocre. Hier dimanche, il se sentit plus vivement sur les deux heures après midi, & le mal de tête revint : les médecins ayant consulté sur les sept heures du soir, les avis furent partagés, & quelques élevures ayant paru, le bruit se répandit que c'étoit la petite vérole, quoiqu'il n'en fût pas question, & que les médecins même n'en eussent aucune idée : la nuit a été bonne, & la fièvre étant diminuée, on l'a purgé ce matin ; les évacuations ont été considérables, la fièvre n'a point augmenté, & selon tout s apparences, nous n'avons plus à craindre de suites

CHAPITRE VI

Polet, confeſſeur de Fleury ; Barjac ſon valet-de-chambre, & les ſulpiciens ſes conſeillers.

C'étoit le ſort de la France, pendant les dernières années du roi, d'être gouvernée par les bâtards, le confeſſeur, & la favorite de Louis XIV.

Pendant la régence du duc d'Orléans, l'élite des débauchés, de concert avec Law, Dubois & d'Argenſon, s'emparèrent de la puiſſance.

Sous M. le duc, une femme encore gouverna l'Etat, dilapida les finances, proſtitua les offices & les emplois, & ranima la diſſention entre les princes du ſang. La France étoit laſſe du règne des femmes & des confeſſeurs.

Cependant ſous le miniſtère de Fleury, un confeſſeur, un valet, & une compagnie de prêtres intolérans devoient encore s'emparer d'une partie des affaires de l'Etat. Polet, vicaire de paroiſſe, ſupérieur du ſéminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, vouloit que Fleury, ſon pénitent, ſoumît au confeſſional une partie

des affaires. Le fameux Barjac, son premier valet de chambre, vouloit avoir de l'influence; & S. Sulpice, qui avoit dans l'église des ennemis à humilier & un ton à prendre dans l'église gallicane, environnoit le prélat pour s'emparer des affaires ecclésiastiques, accorder les graces à ses élèves ou à ses créatures, & favoriser la propagation de sa compagnie, en France & au-delà.

L'abbé Polet, qui étoit ce confesseur redoutable à la variété d'opinions religieuses, personnage aujourd'hui bien obscur & oublié, étoit, dans ce temps-là, un homme considéré, & bien venu de ce qu'il y avoit de plus grand à la cour & à la ville. Fier & satisfait d'être recherché, il se tenoit ferme dans la résolution de vivre loin des places & des emplois, & de diriger la conscience des seigneurs de la cour.

Il étoit en effet du bon ton, sous le feu roi Louis XIV, d'avoir un confesseur en titre & de faire ses pâques. Celui qui eût manqué à ces devoirs, ou montré de l'indifférence pour la religion, n'eût pas été bien traité à la cour de ce roi, où l'on s'occupoit beaucoup, à la fin sur-tout de son règne, de cas de conf-

cience, de bulles & de mysticité, madame de Maintenon & M. du Maine y ayant introduit ce ton-là.

C'est dans ces circonstances, & même auparavant, que Polet s'étoit fait connoître pour un grand maître de la vie spirituelle, & pour confesseur habile. L'abbé Chamillard, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet avant Polet, l'avoit présenté à madame de Maintenon comme un homme distingué dans l'art de conduire des ames. Il vit le roi, qui le goûta; il obtint la confiance des dévots de sa cour, & fut confesseur de Fleury dès ce temps-là.

Habile théologien, possédant toutes les subtilités de l'école, les appliquant à l'hérésie de Jansénius, élève des Jésuites, dévoué à leur parti jusqu'au fanatisme, ferme dans ses opinions, ardent, impétueux, perturbateur du repos de l'église, il avoit servi l'ambitieuse compagnie dans ses desseins; il avoit été son espion pour la destruction du Port-Royal; il avoit mis la main à l'œuvre pour l'accélérer, & avoit aidé d'Argenson, lieutenant-général de police.

Mais son caractère impétueux au moins n'étoit point en lui une de ces fureurs de politique, que de petits abbés intrigans affectoient alors

pour avoir des prélatures. Polet, homme de bonne foi, étoit attaché de cœur & d'ame à ſon plan de doctrine. Il refuſa des bénéfices que lui offrit le roi, il en refuſa même une petite penſion. Diriger la conſcience des grands, des miniſtres, des dames de la cour, perſécuter les Janſéniſtes, étoient ſes délices & ſes amuſemens. Il formoit des diſciples dans ces ſentimens; il leur inſpiroit ſes opinions, il éloignoit des ordres ſacrés quiconque n'étoit pas animé du zèle dont il brûloit, & récompenſoit ceux qui montroient du fanatiſme. Enfin, ſon déſintéreſſement alla au point qu'il refuſa la cure de Saint-Nicolas, ſe contentant de ſa qualité de ſimple vicaire & de ſupérieur des jeunes clercs.

Quand M. le duc fut déclaré premier miniſtre, Polet trouva qu'il ne s'occupoit point aſſez des affaires de la bulle, & ne ceſſa d'aiguillonner l'ambition timide de Fleury pour qu'il s'emparât de la toute-puiſſance. Il lui apprit des particularités, des faits & des projets de madame de Prie, & lui fit prendre des meſures pour éloigner M. le duc, que les Jéſuites & les Sulpiciens trouvoient trop lâche pour leurs intérêts, qu'ils identifioient avec ceux de l'égliſe. Enfin, on dit dans ce temps-là, qu'en ſa qualité de confeſſeur, d'ami, de conſeiller, Polet excita le vieux prélat au

courage & à l'action, & le porta à faire renvoyer M. le duc. Il avoit l'espoir de diriger la conscience d'un premier ministre, de donner un libre essor à son génie remuant & persécuteur, & de jouer le rôle du Père Tellier sous Louis XIV.

Polet, devenu confesseur du ministre, vit arriver chez lui des femmes titrées, des ministres mêmes, qui venoient solliciter des bénéfices, & qui restoient des heures entières dans un petit parloir, froid, humide & de douze pieds carrés, au rez-de-chaussée du séminaire de Saint-Nicolas. Polet, qui refusoit des bénéfices, la cure même de sa paroisse, se montroit fier de son influence sur le choix des prélats de l'église de France, & de son titre de vicaire de Saint-Nicolas. Agé de 74 ans en 1726, il avoit encore une figure noble & imposante. Il étoit honnête homme. Ses mœurs étoient simples, austères, exerçant les œuvres du chrétien par goût & par vertu; il avoit beaucoup protégé son pénitent, depuis cardinal de Fleury, pour être précepteur de Louis XV, & avoit porté le maréchal de Villeroy à en faire la demande à Louis XIV. Fleury, reconnoissant, voulut le faire confesseur de Louis XV, quand le régent exclut les Jésui-

tes; mais il refuſa cette place, qu'exerça l'abbé Fleury, l'hiſtorien eccléſiaſtique.

Polet, confeſſant le cardinal devenu miniſtre, en arracha tant qu'il voulut des lettres-de-cachet pour tourmenter des janséniſtes, & juſqu'au moment où Fleury voulut réduire les rentes viagères. Le vicaire de paroiſſe dit alors au cardinal qu'il n'en avoit pas le droit ſans commettre une injuſtice, & le cardinal ne voulant point abandonner ſon opération, Polet lui répartit qu'il pouvoit chercher des confeſſeurs *à ſa guiſe, & qu'il ne vouloit pas ſe damner pour lui.* Il lui refuſa non-ſeulement l'abſolution, mais même de l'entendre à confeſſe, au grand contentement de Couturier, ſulpicien, & de Chauvelin, miniſtre, qui, voulant gouverner ſous le nom du cardinal, étoient déja fort jaloux de l'abbé Polet.

Tel étoit le perſonnage qui gouvernoit Fleury en le confeſſant. Un valet, nommé *Barjac*, le dominoit heureuſement d'une autre manière. Barjac comme Polet avoit du bon ſens, de l'honnêteté, des vertus même. Attaché depuis long-temps à Fleury en qualité de valet-de-chambre, Barjac avoit été jadis le confident de ſes chagrins & de ſes plaiſirs. Le public le ſavoit, & les perſonnes en place ne rougiſſoient

pas d'aller voir Barjac, & de le traiter comme un seigneur. Il tenoit un grand état de maison; & le cardinal, qui ne se gênoit pas avec certains courtisans, disoit quelquefois, quand sa table étoit trop pleine : *Monsieur, allez donc dîner chez Barjac.* Ce valet s'accoutuma si bien à être caressé & recherché, que, sans devenir insolent & sans sortir de son état, il prit le ton d'un homme considérable, & se mêloit des affaires d'Etat, de finances & de places, comme un ministre & dans le même ton, parlant des opérations du cardinal à la première personne, & ne manquant jamais de dire : *Nous avons donné au duc d'Antin une telle commission. Le maréchal de Villars nous est venu voir ce matin ... Hier, à dîner, nous avions beaucoup de monde*; & ainsi des autres manières qu'il imitoit du cardinal.

Dans ses lettres, il prenoit le même ton, affectoit sans cesse l'égalité, même avec des maréchaux de France, auxquels il n'accordoit pas toujours ces finales respectueuses que l'usage & les rangs exigeoient, apposant simplement son nom à la fin de ses lettres, comme le cardinal, & sans autre façon. Il savoit si bien imiter la simplicité de son maître, que son ton n'étoit pas celui d'un valet; ses manières étoient décentes, & il connoissoit les égards qu'on devoit aux

rangs, aux titres, aux gens en place; il faiſoit ſouvenir les courtiſans, qui s'oublioient avec lui, de ce qu'ils étoient; repouſſant par un reſpect alors affecté, quiconque venoit à lui pour lui parler d'affaires, & avec le ton impétieux du grand ſeigneur ou de l'homme important.

Mais il ne vouloit ni s'avilir devant les grands, ni ſouffrir que les grands s'aviliſſent devant lui, les traitant ſans ceſſe avec égalité, ſans leur manquer, ne s'éloignant jamais de ce rang où il s'étoit mis avec eux, ne le quittant que lorſqu'on le quittoit avec lui, & devenant reſpectueux lorſqu'on le traitoit avec hauteur, ou qu'on s'abaiſſoit en ſa préſence.

Barjac exigeoit d'être viſité, d'être conſulté même, & contribuoit à la diſtribution de toutes les graces. Juſte dans les protections qu'ils accordoit, exigeant de connoître ſes protégés pour les avancemens, excluant des emplois celui qui ne ſe préſentoit pas, il diſoit avec ſang froid & en termes laconiques: *Je ne le connois pas*, quand on lui parloit de quelque perſonnage qui n'alloit pas le voir.

Le cardinal, dans ſa jeuneſſe, avoit eu des beſoins connus de peu de monde; & le valet avoit été d'un attachement, d'une fidélité & d'un ſecret à toute épreuve. Il avoit toujours

servi son maître dans ses différens degrés d'élévation; il en avoit la tournure, les principes, les façons de parler, la bonhommie, les petites supercheries, les subtilités, & tout le caractère. Il exerçoit sur lui l'empire des vieux valets sur leurs maîtres; mais cet empire étoit respectueux & amical, & tel que devoit nécessairement le prendre sur un cardinal ministre & dévot, un homme qui, depuis si long-temps tenoit le fil de sa conduite & de ses anciennes galanteries. Aussi rien n'étoit secret, sur les affaires d'Etat, pour Barjac. Il en parloit avec importance quand il étoit avec des gens initiés dans le secret, ou avec les ministres. Il en parloit comme des affaires domestiques du cardinal; & quand il avoit été spécialement chargé de quelque affaire, ou qu'il avoit choisi ceux qui devoient la négocier, il s'exprimoit d'une manière plus égoïste, car il disoit tout simplement *j'ai fait, j'ai fini, j'ai traité*; & il parloit avec ce ton sur les principales affaires de l'Etat, qui toutes étoient traitées dans l'intérieur de la maison du cardinal, avant qu'elles fussent portées au conseil, tandis que le roi s'amusoit ou avec les fameuses sœurs, ou à Rambouilloit, ou à la chasse.

Barjac gouvernoit ainsi une partie des affaires

de France, nommoit aux places, exigeoit des officiers ſupérieurs de l'armée, des miniſtres, & des prélats qu'il avoit obligés, qu'il donnaſſent tel ou tel emploi à la perſonne qu'il leur recommandoit; en ſorte que ſa protection étoit plus importante que celle des miniſtres & même du cardinal. Il s'eſt ſouvent fait apporter des brevets ſignés du roi, & contreſignés d'un miniſtre, & la place ou la charge étoient données à d'autres : il étoit toujours ſûr d'obtenir un retard, quand il ne l'étoit pas de l'excluſion ; & il l'étoit quelquefois de l'excluſion, quand il ne l'étoit point de donner la place ; mais il faut avouer auſſi qu'il avoit le tact juſte, & qu'il ſe connoiſſoit mieux en talens, en perſonnages, en mérite, & même en affaires, que le cardinal, qui, avouant tout ſon bon ſens & ſa droiture, le laiſſoit gouverner.

Il falloit donc être connu de Barjac pour s'avancer, au moins au commencement, car Chauvelin prit enſuite la place de Polet & de Barjac, près du cardinal ; il falloit même lui faire une eſpèce de cour, mais la faire d'une manière fine & adroite : une baſſeſſe auprès de lui auroit été repouſſée. Alors il devenoit laquais pour relever celui qui s'aviliſſoit en ſa préſence.

Un jour, un ſeigneur titré de la cour alloit

lui demander une grace, qu'il souhaitoit bien ardemment, & passant, pour l'obtenir, les limites de cette délicatesse qu'il falloit avoir chez Barjac, le courtisan le traita avec des respects, des considérations, & un ton de complaisance qui choqua Barjac. Le seigneur alla plus loin : il le pria de lui donner à dîner, & se plaça familièrement à sa droite, la première fois même qu'il alloit le voir; & se répandant en éloges sur la vertu & les lumières de M. de Barjac, il lui attribuoit les prospérités de la France.

Barjac fatigué de ces démonstrations, se lève, détache sa serviette de sa boutonnière, la place sous le bras, prend de son valet une assiette, saisit le dos de la chaise du duc & pair, & se met en devoir de le servir à table. Celui-ci, de son côté, se lève, & dit à M. Barjac qu'il ne le permettra jamais, & Barjac lui répond, que *puisqu'un pair de France oublioit ce qu'il étoit pour plaire à Barjac, Barjac ne devoit pas l'oublier*; ajoutant que M. le duc n'obtiendroit pas la grace, s'il refusoit d'être servi par Barjac. Toute la cour, le roi, le cardinal rirent beaucoup de la facétie de Barjac. C'est ainsi que les seigneurs apprenoient à leurs dépens, qu'il falloit s'approcher de lui avec délicatesse & de grands ménagemens. Deux lettres qu'on va publier de lui,

diront mieux quel étoit son caractère. Il écrivoit au duc de Richelieu.

» J'avois assuré d'avance M. de Monglas, » secrétaire de S. E. avec qui je suis bon ami, » que vous rendriez tous les services possibles à » son frère. Il me prie de vous en faire, mon- » seigneur, ses très-humbles remercîmens.

» Je suis comblé de tout ce que j'entends dire » de V. G. à S. E. sur-tout; mais nombre de » Languedociens que je connois, qui parlent na- » turellement sans vous connoître, mais toujours » avec l'esprit du pays, qui dit OUI ou NON, » & cela m'autorise à parler dans bien des occa- » sions où je trouve des oisifs & pensifs. Cela est » très-fréquent, mais je connois la marchan- » dise.

» M. le maréchal du Bourg est mort. Cela » nous a assuré, depuis hier au matin, un dé- » luge de monde, hommes & femmes, parens » & amis, pour remplacer le défunt. Tous » messieurs les maréchaux de France ont couché » à Versailles : M. de Coigny se donne tous » les mouvemens; il prétend avoir parole pour » remplir cette place. Depuis, M. Chauvelin, » & tous MM. les maréchaux demandent.

» A l'égard du premier, il est l'ennemi de » M.

» M. d'Angervilliers & de M. de Belle-Isle; cela » durera & demande des attentions.

» Notre appartement est si plein que je ne » sais par où passer. J'écris à M. Menden de » venir à Issy, jeudi ou vendredi. Le roi va à » la Muette après-demain. M. de Maillebois est » ici, & se dispose de partir pour la Corse. Je » crois qu'on donnera seize bataillons. Je vois » souvent M. de Firmarcon; il fait presque » pitié : il voudroit aller à la Muette; mais il » n'est pas temps ». BARJAC.

Sa lettre du 23 février 1739, montre dans quel détail d'affaires Barjac pénétroit dans ce temps-là.

« Voilà de la bonne besogne que je viens de » faire du mariage de madame primière avec » dom Philippe; & il y a lieu de croire que » pour le Dauphin, cela n'ira pas loin. S. E. con» tinue son carême. M. de S. Florentin a voulu » lui donner un mouton que vous lui avez en» voyé, & elle n'en a pas voulu. S. E. se porte » tout au mieux.

» Vous vous intéressez, monseigneur, pour » M. de Vicq, au sujet d'un cordon; votre » protection est bien employée.

» M. de Boissieux est mort; son inspection » sera donnée, à ce que l'on croit, à M. de » Contades.

» M. de Maillebois a pris congé hier.

» Vous ſerez ſurpris, monſeigneur, de me » voir en commerce avec M. de Voltaire. Je » ſuis ignorant; mais je n'approuve rien de ce » qu'il fait avec un acharnement qui n'eſt ap- » prouvé de perſonne. Je lui ai fait réponſe, » il n'en ſera pas content; mais c'eſt un homme » mépriſé.

» Je vous ſupplie, monſeigneur, d'être bien » perſuadé de mon reſpect & de mon ſincère » attachement ». BARJAC.

L'Angleterre, qui deſiroit conſerver notre alliance, & qui redoutoit l'union de la France & de l'Eſpagne, comme puiſſances maritimes, avoit ſu s'attacher le régent, le cardinal Dubois, M. le duc, madame de Prie, & le cardinal de Fleury. Pour dominer dans le cabinet de Verſailles, les miniſtres de la Grande-Bretagne avoient ſu pénétrer les intérêts & le caractère de nos miniſtres, de leurs maîtreſſes, & de tous les perſonnages qui avoient alors quelque influence ſur les affaires du gouvernement. Ils avoient promis leur aſſiſtance au duc d'Orléans, pour l'élever ſur le trône, en cas de mort du jeune roi. Une forte penſion tenoit Dubois dans l'aſſujettiſſement. Ils avoient acheté bien chèrement madame de Prie, qui diſpoſoit

de M. le duc; & ils avoient gagné Fleury par des prévenances, & en profitant de son esprit foible & pacifique. Ainsi la France, depuis près de dix ans, n'étoit point l'alliée, mais la sujette de l'Angleterre; & on verra par les termes des instructions de Richelieu pour l'ambassade de Vienne, qu'il ne pouvoit agir sans le ministre de Londres.

Cette attention de l'Angleterre pour environner & gagner à son parti quiconque avoit en France le maniement des affaires, alla, jusqu'à traiter avec Barjac. On savoit qu'il avoit du pouvoir sur l'esprit du cardinal; & comme l'Autriche étoit intéressée à nous éloigner de l'Espagne, avec laquelle elle traitoit alors, son ministre négocioit encore avec Barjac, qui, se voyant recherché de toutes les puissances, avoit le droit de prendre ce ton d'importance qu'il avoit chez Fleury; mais toujours honnête & véridique, Barjac répondoit à l'ambassadeur de Vienne, qui vouloit avoir sur lui quelque influence : *Monseigneur, la place est prise, deux puissances ne peuvent l'occuper; je ne puis me donner à la fois à plusieurs, puisque d'ailleurs les intérêts de la France sont liés, dans ce moment, avec ceux de l'Angleterre.*

On voit, dans ces anecdotes, quelle puissance

avoient le confesseur & le valet-de-chambre sur l'esprit du cardinal de Fleury. Les prêtres de Saint-Sulpice en avoient beaucoup aussi ; mais pour faire entendre ce qu'étoient & ce que sont les Sulpiciens dans l'église, un épisode instructif ne sera point déplacé ici.

Episode sur le monachisme en France, & sur les Sulpiciens, conseillers intimes de Fleury.

Quand la religion de Jésus-Christ fut établie sur la terre, la révolution qui changea les payens en disciples de Jésus-Christ, fut opérée par des hommes grossiers & simples, qui gagnèrent d'abord *le tiers-état* de tous les empires. Peu de grands s'intéressèrent à la révolution. Le clergé de ce temps-là, la noblesse & les souverains, tourmentèrent au contraire inhumainement cette religion naissante.

Il fallut enfin se ranger du côté de la vertu & de la charité qui animoient les premiers chrétiens. Les empereurs élevèrent l'arbre de la croix, l'anoblirent, & se firent eux-mêmes chrétiens.

La religion jusqu'alors avoit été administrée par des évêques & des pasteurs, pauvres, hum-

bles, simples & charitables ; mais quand ils triomphèrent du paganisme, on vit ces prélats devenir propriétaires : de la propriété ils s'élevèrent jusqu'à la seigneurie ; de la seigneurie jusqu'à l'administration des affaires de l'Etat ; tels sont les pairs ecclésiastiques en France.

A Rome, les successeurs de Pierre, de Clet & de Clément, qui célébroient les mystères dans les tombeaux, devenoient souverains & disposoient des couronnes & des empires. Les curés de Rome devenoient cardinaux. Dans peu le faste de ces nouveaux dignitaires fut tel, qu'ils prétendirent égaler les rois : *Regibus æquiparantur*, dit le droit canon.

D'un autre côté se formoit, dans le sein même de l'église, un nouvel ordre de personnages, qui, dès les premiers siècles, se répandirent en Angleterre, en Espagne & en Italie. Les enfans de Benoît, de Norbert, de Bernard & de Bruno se partagèrent les déserts de l'Europe.

La faveur de nos pères étoit alors si libérale qu'on n'eut bientôt plus rien à donner. Le clergé séculier & régulier eût envahi toutes les terres, si les donations avoient continué avec les mêmes progrès.

Et cependant l'ardeur de la propagation monastique opéroit toujours son effet. La discipu-

lomanie tourmentoit les esprits, comme elle les a toujours tourmentés. De nouveaux principes & d'autres idées furent imaginés dans les cloîtres & dans le centre des macérations. Dominique & François d'Assise n'osant aspirer à devenir propriétaires, voulurent être mendians ; les mendians pullulèrent de toutes parts : le prosélytisme créa des essaims de religieux d'un ordre nouveau.

Cependant les anciens moines qui avoient défriché, jouissoient en paix du fruit de leurs travaux. En Allemagne, la plupart étoient devenus souverains. En Espagne, en Italie, en Angleterre & en France, ils étoient seigneurs, marquis & barons. L'esprit humain s'éclairant subitement dans le seizième siècle, l'Europe fut étonnée du progrès des religieux ; & dès ces siècle-là on ne leur donna plus de terres.

Dans le nord de l'Europe, les Danois, les Suédois & l'Angleterre firent plus ; ils les abolirent ; leur enlevèrent leurs biens, & ne voulurent plus souffrir que de simples prêtres, ministres primitifs & essentiels de la religion.

La France, l'Autriche, l'Espagne & l'Italie, au contraire, respectèrent leurs possessions ; mais l'opinion publique & les loix proscrivirent des fondations nouvelles.

La disciplomanie n'étant point cependant éteinte dans le cœur des hommes, un nouveau genre de monachisme s'établit en France, & s'attacha à servir les ministres des rois, qui, vers cette époque, élevèrent leur puissance dans toute l'Europe moderne; &, tandis que les anciennes institutions monastiques jouissoient, dans l'inaction, de leurs domaines, il se formoit des espèces de demi-moines, ou clercs séculiers & réguliers, tels que les Jésuites, les Lazaristes, les Doctrinaires, les Sulpiciens, les Ignorantins, &c. &c., qui s'attachèrent aux ministres des souverains de l'Europe moderne, pour les aider de leurs travaux.

La navigation faisoit-elle des progrès? Les enfans d'Ignace & de Loyola s'offroient d'enseigner à la Chine & aux Indes le Christianisme.

Le ministre vouloit-il s'assujettir les sujets & former des esclaves? Ces mêmes Jésuites, munis de lettres-patentes, multiplioient les colléges.

Falloit-il annoncer aux protestans retranchés dans les montagnes, que le roi ne vouloit tolérer que leur propre religion? Des essaims de Jésuites, de Lazaristes & autres, se répandoient dans ces montagnes, annonçant, sur le même ton, l'unité de la religion & l'obéissance aveugle.

Falloit-il enfin maintenir la hérarchie moderne de l'Eglise, abolir la mémoire de l'égalité primitive de ses enfans, cacher aux yeux des nations l'absurde distinction des pasteurs en fonctions & des commendataires; falloit-il abolir la mémoire de la liberté primitive, qui établissoit librement dans les conciles les loix ecclésiastiques, que les pasteurs faisoient exécuter; &, dans les temps du despotisme de tous les ordres privilégiés de l'Etat, s'élevoit-il un cardinal de Fleury, un Mazarin, ou même le cardinal de Richelieu, intéressés à maintenir ces principes modernes; sur-le-champ des associations d'Eudistes, de Sulpiciens, de Lazaristes, leurs lettres-patentes à la main, se présentoient pour servir des ministres, des cardinaux, des prélats, & pour donner l'éducation au clergé, chargé lui-même d'éduquer le reste des citoyens.

Aussi l'Europe méridionale a-t-elle vu quel genre d'éducation les Sulpiciens, les Lazaristes, les Jésuites, & toutes ces congrégations ministérielles ont donné à la jeunesse ecclésiastique & séculière : & quelle inimitié ces fanatiques compagnies ont juré à la liberté naissante.

La marche du monachisme fut donc telle en Europe & en France, que les rois & la noblesse le rendirent propriétaire. Le despotisme

ministériel lui donna ensuite le pouvoir & la commission d'élever la jeunesse; & telle fut de même en France l'origine des Sulpiciens, que Fleury avoit déja pris pour ses conseillers. L'activité bruyante & la mobilité des Jésuites ne pouvant convenir à son caractère, il avoit accordé une plus grande confiance à la congrégation des Sulpiciens, dont les manières dans la société, la timidité, l'allure réservée, étoient plus analogues à sa prudence; ces ecclésiastiques n'ayant, dans leur corps, aucun de ces génies transcendans qui attirent des orages & la jalousie des autres congrégations, & ne pouvant occuper dans l'église, dans l'opinion, dans les affaires de l'église gallicane, qu'un rang secondaire & peu capable d'exciter des troubles. Les Sulpiciens, sous le feu roi, s'étoient attachés à la faction la plus puissante pour la doctrine; & pour les intrigues à madame de Maintenon. Pendant la régence, des favorites d'un autre caractère, le ministère versatile de ce temps-là, & le cardinal de Noailles triomphant, les avoient déconcertés. Ils avoient sagement pris le parti de l'inaction & du silence; mais ils avoient obscurément trafiqué avec Bentivoglio, comme nous l'avons dit; & l'éducation de la jeunesse leur ayant enseigné l'art de gouverner les esprits, ils s'étoient servis

subtilement de l'appui de leurs anciens élèves pour n'être pas molestés. Fleury crut donc que son attachement à S. Sulpice ne seroit suivi d'aucun danger pour sa tranquillité personnelle. Il ne les connoissoit pas ; car Polignac, initié à Rome dans les secrets des Jésuites & des Sulpiciens, écrivoit que cette faction qui tourmentoit le cardinal de Noailles, qui crioit si fortement contre M. le duc, cherchoit à troubler le royaume, pour s'y rendre importante, & croyoit que le moyen le plus aisé d'y parvenir, étoit d'animer les esprits par les différens de la religion. Si Fleury eût voulu réfléchir sur leur conduite pendant le ministère de M. le duc, il se fût apperçu que les Sulpiciens l'avoient déja engagé à de petits coups d'éclat & d'autorité contre leurs ennemis, sous prétexte de la bulle.

Quand Fleury fut déclaré ministre, leur ressentiment se développa : ils formèrent un plan de vengeance plus étendu, & regardèrent comme ennemis de leur congrégation quiconque étoit indifférent, & n'épousoit pas les querelles de la bulle Ils se liguèrent avec les vieux prélats constitutionnaires, créatures de madame de Maintenon, de Tellier, & leurs propres créatures ; & les lettres de cachet pour l'exil ou l'emprisonnement volèrent de Versailles. On viola l'asyle

des couvens; & de pauvres religieuses, qui, la plupart, avoient fait vœu de clôture, furent exilées & transférées dans d'autres provinces. Les ministres eurent ordre d'écrire aux chapitres & à tous les moines du royaume, que le roi vouloit qu'on ajoutât foi & croyance à la bulle. Les opposans furent par-tout molestés, exilés ou renfermés; & des médecins même, osant parler de la grace efficace, furent obligés d'aller se taire à deux cents lieues de Paris par lettres de cachet.

Fleury n'étoit ni méchant, ni même persécuteur de son naturel; mais il avoit puisé de mauvais principes à la cour de Louis XIV, où l'intolérance avoit régné. La faction des persécuteurs dominoit encore; il avoit besoin d'eux pour se maintenir : il eut la foiblesse de s'attacher à ce parti-là : il crut qu'en se dévouant à S. Sulpice, il éviteroit la haine des ennemis déclarés des Jésuites. Il s'imagina qu'on lui sauroit gré de ne point paroître attaché à la compagnie de Jésus, que Tellier avoit rendue, à beaucoup de monde, si odieuse; &, pour éviter le jésuitisme hardi & entreprenant, il tomba dans le sulpicianisme, dont l'esprit étoit d'agir sans se montrer, de se servir avec adresse des grands & des ministres pour leurs desseins, &

sur-tout de leurs anciens élèves, qui, ayant contracté l'habitude d'obéir à leurs *ordres* quand ils étoient encore jeunes clercs, suivoient, dans le monde, leurs *insinuations*. Fleury vouloit, dans le fond de son ame, travailler à la paix de l'église. Un peu de mépris, un peu de ridicule jetés sur ces querelles, eussent bientôt terminé les disputes; mais les Sulpiciens traitoient leurs systêmes comme des affaires d'Etat, & pensoient que des lettres de cachet étoient la moindre punition que pussent mériter les théologiens du parti contraire. Les Jésuites avoient tourmenté le feu roi dans sa vieillesse; ils avoient agité toute la France; le tour des Sulpiciens étoit arrivé; ils devinrent persécuteurs. Peu-à-peu, ils conduisirent leur cardinal Fleury, des lettres de cachet pour l'exil ou la prison, à la convocation d'un concile à Embrun, afin d'y sacrifier avec solemnité le vertueux prélat, dont nous parlerons à sa place.

CHAPITRE VII.

Suite de l'ambassade du duc de Richelieu à Vienne en 1726; situation respective de la France & de l'Autriche avec les autres Puissances.

DU chaos des affaires du Jansénisme & du Molinisme, qui déshonoroient à-la-fois le clergé & le ministère, élevons-nous vers des négociations plus générales.

Richelieu étoit à Vienne sous le ministère de M. le duc; mais il n'agit véritablement que lorsque Fleury fut fait ministre. On entrera dans le détail de ses instructions pour montrer combien madame de Prie avoit asservi la France aux Anglois, & quelles étoient les vues du ministère, qui raisonnoit comme il suit.

» Quelque grande que soit la puissance de l'empereur depuis les derniers traités qui ont donné la paix à l'Europe, & qui ont acquis à ce prince la possession de plusieurs parties considérables de la monarchie d'Espagne, la cour de France, satisfaite de voir le roi Philippe V maintenu sur un trône que toute l'Europe lui disputoit, & persuadée que l'état de la puissance Espagnole, telle

qu'elle avoit été fixée par ces traités, étoit suffisante à sa gloire, n'avoit plus à desirer que le maintien de ses traités». C'est dans cet esprit & sur ce principe que la cour de France avoit établi ses démarches & ses résolutions.

Instruite par l'expérience des facilités que la cour de Vienne avoit trouvées à engager dans ses intérêts tout l'Empire & les autres puissances de l'Europe, la France n'avoit pas cru pouvoir apporter trop d'attention à détruire les principes qui ont pu donner lieu à une disposition aussi contraire à ses intérêts & à ceux de son état.

Il falloit, pour remplir cet objet, détacher de ses intérêts ceux qui avoient le plus contribué à sa grandeur, & que, par cette raison, l'on pouvoit croire intéressés à ce que sa puissance n'augmentât pas par de nouvelles acquisitions qui la missent en état de faire revivre, pour ainsi dire, celle de Charles-Quint. Ce fut l'objet de la négociation qui fut entamée à la Haye entre le roi, le roi d'Angleterre & la république de Hollande, & qui fut suivie du traité de la triple alliance, du 4 janvier 1717.

Les inquiétudes que les ministres de l'empereur avoient témoignées sur cette négociation, & les efforts qu'ils firent pour en empêcher le suc-

tès, en proposant à l'Angleterre & à la Hollande de prendre d'autres liaisons, firent assez connoître leurs véritables dispositions; & que, regardant ces deux Etats comme les plus puissans instrumens dont ils pouvoient se servir pour le succès de leurs vues, ils voyoient avec peine tout ce qui pouvoit, en les détachant des intérêts de leur maître, le priver d'un secours que leurs préventions leur faisoient envisager comme nécessaire contre les entreprises de la France: ils la peignoient comme d'autant plus à craindre, qu'ils se fondoient sur l'expérience qu'ils avoient faite de ce que pouvoit une puissance qui avoit su résister à toute l'Europe liguée contre elle.

Si les mesures qui furent prises par le traité de la triple alliance, ôtoient à l'empereur des ressources, elles n'assuroient cependant qu'imparfaitement le maintien de la paix. La neutralité de l'Italie, peu fidellement observée, les mouvemens des troupes de l'empereur vers cette partie de l'Europe, le bruit répandu par-tout des desseins que l'on attribuoit à ce prince, les préparatifs qui se faisoient en Espagne, l'expédition même de la Sardaigne, tout faisoit sentir combien il étoit à craindre que le feu de la guerre, qui commençoit à se rallumer, ne se

répandît dans toute l'Europe auſſi long-temps que l'on n'auroit point aſſuré la paix entre l'empereur & le roi d'Eſpagne.

Le roi d'Angleterre, touché de ces conſidérations, avoit propoſé à la France de prévenir ces maux; & l'on éprouva, dans le cours de la négociation, combien il y avoit peu à eſpérer de parvenir au but propoſé, ſi l'on ne changeoit, en faveur de l'empereur, la diſpoſition qui avoit été faite de la Sicile par les traités d'Utrecht.

Voilà ce qui avoit déterminé à accorder à ce prince un auſſi grand avantage, pour pouvoir obtenir, en faveur d'un des fils du roi & de la reine d'Eſpagne, un établiſſement qui pût un jour balancer la puiſſance de l'empereur en Italie, & peut-être même y faire revivre celle que l'Eſpagne avoit eue dans les temps précédens.

Enfin, ont avoit cru que tout ce qui aſſuroit la reconnoiſſance du roi d'Eſpagne, comme légitime poſſeſſeur de cette couronne & des Indes, étoit d'une extrême importance pour ce prince; & d'ailleurs tout ce qui pouvoit fixer les droits de l'empereur, & mettre des bornes à ſa puiſſance, ſous la garantie commune de la France & de l'Angleterre, paroiſſoit le moyen

de

le plus efficace de conſolider la paix, ou au moins d'empêcher que la cour de Vienne ne pût compter ſur les ſecours de l'Angleterre, lorſqu'une fois elle ſeroit devenue garante des traités qui ſervent de baſe à la tranquillité publique; comme en effet elle en prit l'engagement par le traité de la quadruple alliance, conclu à Londres le 2 août 1718, & dont nous avons donné l'hiſtoire très-détaillée à la fin du tome II.

La difficulté que la cour de Madrid fit d'accéder à ce traité, fut, pendant quelque temps, un obſtacle conſidérable au ſuccès des bonnes intentions du roi, & du roi d'Angleterre pour la paix.

Mais l'acceſſion du roi d'Eſpagne, faite au mois de février 1720, mit enfin en état de former, à Cambray, l'aſſemblée du congrès, qui avoit été indiquée par le traité de Londres, pour régler définitivement les autres détails, & la paix particulière entre l'empereur & le roi d'Eſpagne.

Le progrès de cette aſſemblée étoit ſi lent, & traverſé par tant de difficultés, que Richelieu fut envoyé à Vienne pour en accélérer les opérations. La diſſolution du congrès étoit poſſible; il falloit obtenir l'exécution du traité de Londres, que M. le duc regardoit comme la baſe

de la tranquillité publique. Il falloit obſerver la maiſon d'Autriche, non-ſeulement par rapport aux affaires de l'intérieur, mais encore relativement à celles de l'empire; être inſtruit des ſentimens & des diſpoſitions de la cour de Vienne dans le moment que la diſſolution du congrès arriveroit; faire ſentir à l'empereur que l'on ne regarderoit pas la ſéparation infructueuſe du congrès, ſi elle arrivoit, comme un évènement qui dût donner atteinte à la paix, ni libérer l'empereur des engagemens qu'il avoit contractés par le traité de la quadruple alliance. Enfin il falloit être prêt à négocier avec l'empereur pour l'affaire de la Toſcane: la foible ſanté du grand-duc, & ſa mort pouvant, d'un moment à l'autre, faire naître des matières de diſcuſſion avec la cour de Vienne. Voilà ce que Richelieu avoit à faire à Vienne.

Il devoit, dans la première audience de l'empereur, & comme il eſt d'uſage, dans les premiers jours de ſon arrivée, remettre à ce prince la lettre de créance de la main de Louis XV, & s'appliquer uniquement à lui faire connoître que le roi, deſirant ſincèrement d'entretenir la bonne intelligence établie entre ſa majeſté & l'empereur, elle n'avoit pas cru pouvoir lui donner une plus grande marque de ſes heureuſes

diſpoſitions, qu'en lui envoyant un miniſtre revêtu du caractère de ſon ambaſſadeur, & qu'elle chargeoit principalement de lui renouveler les aſſurances de ſes ſentimens.

Dans les premières occaſions que le duc auroit de voir le prince Eugène & le comte de Sinzendorf, hommes de grande conſidération à la cour de Vienne, il devoit s'expliquer avec eux dans le même eſprit, & leur faire ſentir que l'union du roi & de l'empereur étant auſſi néceſſaire au maintien de la paix dans toute l'Europe en général, &, en particulier, au bien de la religion, ſa majeſté étoit perſuadée qu'ils contribueroient, de leur côté, au ſuccès de tout ce qui pourroit reſſerrer les nœuds de cette union.

Ses inſtructions s'étendoient enſuite ſur divers autres objets qu'il avoit à remplir après le cérémonial. Il devoit faire attention :

1°. Aux alliances que le roi avoit contractées depuis ſon avènement à la couronne :

2°. Aux engagemens dans leſquels il étoit entré avec les différentes puiſſances de l'Europe :

3°. A l'état actuel de la maiſon d'Autriche, & à ſa puiſſance en Europe :

4°. Aux affaires de la religion dans l'Empire :

5°. Aux affaires extérieures, relativement à l'Allemagne.

On va rendre compte des objets dans cinq paragraphes séparés : ils offriront l'état de la France relativement à l'Autriche, en 1725.

§. I.

Des alliances que le roi de France avoit contractées depuis son avènement à la couronne.

L'EMPEREUR avoit témoigné quelque inquiétude sur les liaisons étroites qu'il voyoit se former entre la France, l'Angleterre & la Hollande, & avoit jugé qu'aussi long-temps que ces trois puissances seroient unies, vainement tenteroit-il d'éluder ceux de ses engagemens qui paroissoient le gêner. On a ressenti l'un des premiers effets de cette union lors de la négociation qui fut entamée à Vienne pour obtenir l'expédition des investitures éventuelles des Etats destinés à l'infant don Carlos. La cour de Vienne ne négligea rien, pendant le cours de cette négociation, pour semer, entre le roi Louis XV & le roi d'Angleterre, des défiances qui pussent disjoindre leurs offices, & lui donner moyen de différer l'expédition des investitures; vraisem-

blablement dans l'espérance qu'il naîtroit des évènemens qui le mettroient en état de se dispenser de satisfaire à ses engagemens.

Mais lorsque la cour de Vienne vit que ses efforts étoient inutiles, & que Louis XV & le roi d'Angleterre, unis par des garanties & par des engagemens communs, agissoient d'un parfait concert, elle se détermina enfin à donner les investitures dont on sollicitoit l'expédition depuis plus d'un an.

La considération des intérêts de la cour de Vienne au dehors, n'avoit pas été sans doute le plus grand motif de ses inquiétudes sur les alliances du roi; elle avoit craint que les liaisons de Louis XV avec le roi d'Angleterre & la république de Hollande, ne portassent insensiblement le roi à prendre des engagemens, qui, lui donnant dans les affaires de l'Empire une part directe & principale, lui acquerroient aussi des partisans & des amis puissans en Allemagne.

Les alarmes de la cour de Vienne avoient augmenté par les soupçons qu'elle avoit formés, que le roi avoit pris des liaisons étroites avec le roi de Prusse, dont elle connoissoit la fermeté & le zèle pour la religion protestante : on l'a vu en effet se mettre à la tête du parti

proteſtant, & en ſoutenir les droits avec la plus grande vivacité en Allemagne.

Enſuite les efforts que cette cour a faits indirectement depuis quelques années, pour ſe rapprocher de la cour de Berlin & l'attacher à ſes intérêts, étoient une preuve de l'appréhenſion qu'elle avoit, que l'éloignement du roi de Pruſſe ne le portât à prendre des liaiſons dont les ſuites pourroient donner atteinte à l'autorité qu'elle avoit, & qu'elle cherchoit à augmenter dans l'Empire.

Les engagemens de Louis XV étoient tels auſſi que l'Empereur ne pourroit preſque tenter d'augmenter ſa puiſſance au dehors, ſans y trouver des obſtacles de la part du roi, & principalement du côté de l'Italie, où l'Autriche avoit paru, dans tous les temps, avoir les yeux attachés. On ſavoit la peine que nous avions eue pour réſerver un établiſſement pour un prince du ſang de France, que la cour de Vienne croyoit devoir être, dans tous les temps, ſoutenu & appuyé des forces de la France.

---

§. II.

Des engagemens de la France avec les autres puiſſances de l'Europe.

Il étoit vraiſemblable que ſi l'empereur avoit quelque projet en vue pendant le congrès de Cambrai, il ſeroit perſonnellement retenu par la réflexion qu'il feroit ſur l'état où ſe trouvoit alors ſa maiſon. On ne pouvoit pas ignorer l'inquiétude où il étoit ſur les ſuites qu'auroit ſa mort, ſi elle arrivoit ſans qu'il eût d'enfans mâles capables de ſoutenir la grandeur de ſa maiſon; puiſque, prévoyant que cet évènement ſeroit ſuivi du partage de ſes poſſeſſions, non ſeulement il avoit fait reconnoître, par les Etats de Hongrie & de Bohême, &c., l'ordre de ſucceſſion qu'il avoit établi, mais encore, dans la crainte que les puiſſances étrangères ne contribuaſſent, dans le temps, à faire annuller les diſpoſitions qu'il auroit faites, il avoit fait demander, par ſes miniſtres, au congrès, que le roi, le roi d'Angleterre & le roi d'Eſpagne, vouluſſent bien garantir cette diſpoſition, ſe fondant ſur ce qu'il avoit garanti lui-même l'ordre de ſucceſſion dans les royaumes de France, d'Eſpagne &

d'Angleterre; ensorte qu'il est aisé de juger, par ces différentes démarches, & par les marques d'affection que l'empereur donnoit au prince de Lorraine, qu'il fit venir à sa cour, que ce prince, occupé de réflexions sur l'état de sa maison, ne croyoit pas que ses intérêts, dans une pareille circonstance, pussent lui permettre de former aucuns projets qui dussent avoir des suites longues & contraires à son repos & à celui de sa maison.

Et à quelque degré de puissance que l'empereur fût parvenu par les acquisitions qu'il avoit faites, la cour de France n'ignoroit pas que, nonobstant les secours qu'il avoit de plusieurs princes du dedans & du dehors de l'Empire, les dépenses de la guerre avoient mis un grand dérangement dans ses finances; & que ce qu'il retiroit des revenus des Pays-Bas, de la Hongrie, des royaumes de Naples, de Sicile & du Milanois, suffisoit à peine à l'entretien des places & des troupes nécessaires pour la garde de chacun de ces pays; ensorte que, outre la charge qu'il éprouvoit de ces acquisitions pendant la paix, on voyoit bien qu'il ne seroit pas en état de soutenir les dépenses de la guerre, sur-tout lorsqu'il ne trouveroit pas les mêmes ressources que l'Angleterre, la Hollande & plu-

ſieurs princes de l'Empire lui avoient fournies pendant le cours de la dernière guerre contre Louis XIV : dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne.

§. III.

Etat actuel de l'Autriche.

A ces conſidérations ſe joignoit encore celle de la ſituation des affaires de la religion dans l'Empire. Lors de la concluſion des traités de Weſtphalie, ceux qui y eurent la principale part avoient regardé comme un point eſſentiel à l'équilibre & à la balance de l'Europe, les privi-léges & les droits des princes & Etats de l'Empire, leſquels, fixant les droits de la cour de Vienne, devoient empêcher à jamais que le corps Germanique & cette cour, qui ne pouvoient agir ſur des principes & des intérêts communs, ne formaſſent un ſeul & même corps, qui ſeroit en effet devenu formidable à toutes les autres puiſſances de l'Europe. C'eſt auſſi par cette raiſon que le feu roi Louis XIV avoit fait depuis, avec pluſieurs princes de l'Empire, un grand nombre de traités fondés principalement ſur la garantie & le maintien des traités de Weſt-

phalie, & que dans ceux que l'on vouloit conclure à présent, on y rappeloit toujours les mêmes traités comme une base nécessaire à la tranquillité publique.

D'un autre côté, la cour de Vienne, gênée par les bornes étroites que ce traité avoit mis à son autorité, avoit toujours cherché les moyens d'en éluder l'effet en altérant l'esprit des stipulations par des interprétations conformes à ses vues; elle avoit profité de toutes les occasions pour parvenir à ce but. Obligée, pendant le temps de guerre, à des ménagemens pour les princes de l'Empire, qu'il lui importoit alors de tenir attachés à ses intérêts; elle avoit su se rédimer de quelques légères complaisances, en donnant aux traités, aux constitutions de l'empire, & même aux capitulations impériales, les atteintes les plus contraires au corps Germanique.

Le règne de l'empereur Léopold avoit été fréquent en pareils exemples; & il étoit vraisemblable que la cour de Vienne, agissant sur les mêmes principes, auroit fait, depuis la conclusion du traité de Bade, des progrès considérables, si le comte de Schomborn, vice-chancelier de l'empire, & les autres ministres de cette cour n'avoient voulu porter trop loin l'autorité de

l'empereur, & cesser d'observer toutes sortes de ménagemens : mais les difficultés que ces ministres avoient faites de laisser jouir les princes de l'empire du droit d'appel qu'ils avoient au tribunal de la diète, les contraventions qui avoient été faites au traité de Westphalie, dans ce qui regardoit les tribunaux de l'empire, qui devoient être mi-partis entre ceux des différentes religions; enfin le peu de justice que les protestans prétendoient avoir trouvé dans le conseil Aulique, ne leur avoit point permis de dissimuler plus long-temps.

§. IV.

Affaires de la religion dans l'empire.

Les électeurs d'Hanover & de Brandebourg s'étoient élevés les premiers à la tête du parti protestant ; ils avoient présenté à la diète un nombre considérable de griefs, dont ils avoient demandé la réparation de la manière qu'elle devoit être faite en vertu des traités de Westphalie, & la cour de Vienne prétendoit que l'examen se fît devant sa commission impériale à Ratisbonne ; mais les protestans avoient regardé cette proposition comme monstrueuse &

tendance à la ruine de leur religion. Ils avoient donc demandé que l'empereur, conformément aux traités de Weſtphalie, envoyât des commiſſions particulières ſur les lieux mêmes où il y avoit des griefs à réparer : mais la cour de Vienne ne pouvant éluder une ſtipulation auſſi préciſe que celle des traités de Weſtphalie à cet égard, avoit demandé que préalablement les proteſtans retiraſſent de la diète pluſieurs miniſtres, qu'ils regardoient en effet comme le principal ſoutien de leur religion ; & comme cette condition ne pouvoit pas être admiſe, les griefs de religion n'étant point réparés, la cour de Vienne n'avoit encore pris aucune réſolution quand Richelieu fut envoyé à Vienne. L'exécution de la ſentence de Thorn, quoique étrangère à l'empire, avoit augmenté les alarmes du parti proteſtant & les embarras de la cour de Vienne ; enſorte que l'affaire de la religion étoit une des plus grandes que cette cour pût avoir à terminer.

---

§. V.

Des affaires extérieures relativement à la maison d'Autriche.

Ces différens points ne regardant que l'intérieur de l'empire, & les affaires du dehors pouvant influer sur les résolutions de la cour de Vienne, Richelieu avoit ordre de suivre avec attention tout ce qui toucheroit à ces objets.

La situation de la cour de Vienne, par rapport à l'Angleterre, étoit tellement relative aux affaires intérieures de l'empire, qui touchoient particulièrement le roi de la Grande-Bretagne, comme électeur d'Hanover, que l'on pouvoit compter que tant que ces affaires ne seroient pas terminées, & tant qu'on ne donneroit pas aux Anglois de justes défiances des intentions du roi, l'empereur trouveroit toujours de la résistance de la part du roi d'Angleterre.

Ces affaires se réduisoient à deux principales, celle des investitures de Bremen & de Verden, que l'empereur avoit toujours refusé d'accorder sans des conditions très-onéreuses; l'autre étoit celle de la religion, qui influoit essentiellement sur les résolutions du roi d'Angleterre, électeur d'Hanover.

A l'égard de la Hollande, l'affaire d'Oſtende, née depuis quelque temps; le mécontentement que cette république avoit des hauteurs extraordinaires de la cour de Vienne; les différens que les détails & l'exécution du traité de la Barrière faiſoient naître chaque jour, pouvoient faire juger que difficilement la confiance ſe rétabliroit entre cette cour & la Hollande. L'établiſſement du commerce des Indes à Oſtende, ayant fait craindre, avec fondement, aux Hollandois, la perte à venir de leur commerce des Indes, ils repréſentoient que cet établiſſement étoit contraire au traité de Munſter & au traité de la Barrière, qui confirmoit le premier : ils avoient eu recours en même temps au roi de la Grande-Bretagne, comme garant du traité de la Barrière, & comme intéreſſé d'ailleurs, pour le bien de ſes ſujets, à ce que la compagnie établie à Oſtende n'eût point lieu; & ils avoient obtenu, en 1723, une déclaration du roi d'Angleterre, portant qu'*il regardoit l'établiſſement de la compagnie d'Oſtende comme un des cas du traité de Barrière.* Les Hollandois ayant enſuite demandé au roi Louis XV une déclaration pareille, ſe fondant principalement ſur le traité de la Haye, du 4 janvier 1717, qui ſtipule, au nom du roi, la garantie de leurs poſſeſſions & droits, le roi

n'avoit pas cru condescendre à ce que les Hollandois desiroient de lui, parce que sa garantie étoit restreinte, par un article séparé du même traité, aux possessions & aux droits de la République en Europe; en sorte que le roi s'étoit contenté de faire écrire en faveur de la République; & comme l'empereur ne pouvoit supposer que les Hollandois, intéressés au maintien de leur commerce, ne dussent prendre enfin quelques mesures pour mettre leur navigation dans une entière sûreté, il n'étoit pas possible que les ministres de ce prince ne fussent dans une sorte de peine & d'embarras, d'autant plus considérable, qu'ils connoissoient les engagemens de l'Angleterre, & qu'ils ignoroient ceux dans lesquels nous pouvions être, ou que nous pouvions contracter dans la suite sur cette affaire.

A l'égard du Nord, on n'ignoroit pas que, du côté de la Suède, l'empereur, qui se voyoit avec peine éloigné de toute influence sur les affaires de cette partie de l'Europe, avoit profité des cessions considérables que la couronne de Suède avoit été obligée de faire en cette occasion pour l'attacher à ses intérêts, en lui laissant croire que l'opposition que la cour de Vienne avoit paru avoir, dans les temps précédens, à la puissance de la Suède dans l'empire, n'existoit plus.

D'un autre côté, on connoissoit l'attention des ministres de l'empereur à tenir la cour de Danemarck dans une espèce de servitude qui ne lui permettoit pas de se livrer à d'autres intérêts. On étoit instruit aussi des efforts qu'ils avoient faits pour s'assurer contre les desseins du feu Czar, de l'une des trois manières, ou en formant une alliance avec ce prince, ou en assurant la couronne de Pologne, après la mort du roi Auguste, au prince électoral son fils, ou à tout autre prince, sur les intentions de qui ils pussent compter dans tous les temps; ou enfin en fomentant les divisions naissantes entre le Czar & la Porte, pour pouvoir mettre en même temps hors d'état de leur nuire les deux puissances qu'ils croyoient devoir regarder comme les ennemis naturels de leur maître. Ainsi il étoit à présumer que la mort du Czar, qui venoit d'arriver, avoit été regardée par la cour de Vienne comme un évènement heureux pour elle. Voilà quelle étoit la situation des affaires de France avec la cour de Vienne, & les cinq objets que le duc de Richelieu devoit avoir sans cesse devant les yeux.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Intérêts & vues de la France relativement à l'Autriche ; ordres que le duc Richelieu devoit exécuter.

UN ambassadeur est obligé d'exécuter littéralement les ordres de sa cour, lorsqu'elle exige cette ponctualité ; & parmi ceux que Richelieu avoit reçus, il y en avoit de cette nature, & tous étoient relatifs à chacun des cinq articles exposés ci-dessus.

Il lui étoit prescrit de se souvenir que plus la cour de Vienne avoit paru alarmée des alliances qu'elle avoit vu le régent contracter avec l'Angleterre & la Hollande, & de celles qu'elle soupçonnoit avoir été ménagées aussi avec le roi de Prusse, plus le roi regardoit ces mêmes alliances comme nécessaires ; & comme le roi étoit dans la disposition d'en resserrer les nœuds de plus en plus, en sorte que les ministres de l'empereur ne pussent pas espérer de les rompre, Richelieu devoit, dans toutes les affaires qui pouvoient intéresser la France & le roi d'Angleterre, agir toujours de concert avec Saint-Saphorin, mi-

niſtre du roi de la Grande-Bretagne, paroître toujours uni de ſentimens & d'intérêts avec lui, ſur-tout dans les affaires dont la diſcuſſion pouvoit ne pas être agréable à la cour de Vienne; comme dans celles qui regardoient les intérêts du roi d'Eſpagne ou de l'infant don Carlos.

Il devoit ſur-tout faire connoître aux miniſtres d'Angleterre, dans toutes les occaſions, que le roi Louis XV & le roi d'Angleterre étoient réſolus d'agir avec le plus parfait concert dans toutes les choſes qui pourroient regarder l'exécution & le maintien des traités, regardés comme la baſe & le fondement de la tranquillité publique. Tout ce qui s'étoit paſſé au congrès depuis le mois de décembre 1723, étoit une ſuite de cette diſpoſition commune au roi Louis XV & au roi de la Grande-Bretagne.

En effet, lorſque l'on eut applani les difficultés qui furent faites d'abord par les miniſtres de l'empereur, ſur la médiation du roi & du roi d'Angleterre, on vit l'empereur prétendre la grande maîtriſe de l'ordre de la Toiſon, demander à conſerver tous les titres qu'il avoit, & que le roi d'Eſpagne quittât ceux des Etats qu'il ne poſſédoit pas. Enfin, on le vit preſſer le roi d'Eſpagne de rendre aux Aragonois & Catalans leurs anciens priviléges; mais on ne

comptoit pas que le roi d'Espagne pût jamais renoncer à la grande maîtrise de l'ordre de la Toison, qui appartenoit à ce prince comme successeur de Charles II, & on n'estimoit pas que la demande de l'empereur sur ces titres fût équitable; enfin, on ne croyoit pas que le roi d'Espagne pût écouter celle qui regardoit les Catalans & les Aragonois, non-seulement parce que c'étoit une affaire qui regardoit le gouvernement intérieur de l'Espagne, mais encore parce que l'on n'avoit rien à prétendre, à cet égard, du roi catholique, depuis qu'il avoit consenti que ces provinces eussent les mêmes priviléges dont jouissoient les deux Castilles.

D'un autre côté, on ne trouvoit pas les demandes du roi d'Espagne toutes également conformes à l'esprit d'équité, & on croyoit qu'en proposant des expédiens sur les demandes réciproques, on pourroit parvenir à la conciliation; mais on n'avoit encore jusqu'alors que de foibles espérances du succès de cette négociation, sur laquelle les parties n'avoient réciproquement paru disposées à admettre aucun tempérament, ni même sur les autres demandes moins importantes qui avoient été faites en même temps.

Les intérêts du duc de Parme avoient fait naître aussi de nouveaux obstacles au succès de

la négociation, & avoient mieux fait connoître la difficulté qu'il y auroit à concilier les cours de Vienne & de Madrid. Peu de temps après que les miniſtres d'Eſpagne avoient remis leurs premières demandes, ils avoient auſſi donné aux médiateurs celles du duc de Parme, qu'ils avoient ſignées : elles étoient conçues de manière que les articles les plus juſtes & les plus relatifs au traité de Londres, étoient confondus avec des prétentions antérieures & étrangères à ce même traité ; enſorte que l'on craignit dès-lors que cette méthode affectée ne donnât aux plénipotentiaires un prétexte de refuſer les demandes les plus juſtes.

On en repréſenta les conſéquences aux plénipotentiaires du roi d'Eſpagne ; mais comme les repréſentations furent inutiles, on remit au miniſtre de l'empereur le mémoire de ces demandes, à-peu-près comme il avoit été dreſſé.

Mais l'évènement ne juſtifia que trop le jugement que l'on avoit porté : ils le lurent, & dirent qu'ils n'y en avoit aucune qu'ils puſſent écouter. Ils ajoutèrent même que l'empereur n'avoit rien à diſcuter au congrès avec le duc de Parme, qui pouvoit, s'il avoit ſujet de ſe plaindre, s'adreſſer à Vienne directement : enfin ils allèrent juſqu'à prétendre que, dès-à-pré-

sent, les états de Toscane & de Parme étoient des fiefs masculins de l'empire.

Il étoit dangereux de laisser établir de pareils principes ; on les combattit aussi par une infinité de raisons, dont le détail seroit trop long : mais comme il falloit pourvoir d'une manière solide aux suites que ces principes pouvoient avoir, & assurer la possession du duc de Parme aux termes du traité de Londres, l'on avoit demandé à ce prince le mémoire des innovations faites à son préjudice depuis le 2 août 1718, jour auquel le traité de Londres avoit été signé, dans le dessein de les remettre aux ministres de l'empereur à Cambrai & à Vienne. En même temps les rois médiateurs avoient dressé un projet de garantie, contenant la manière dont ils estimoient que la possession du duc de Parme dût être maintenue, conformément à un décret de l'empereur Léopold de l'année 1697.

On voit, par ce détail, qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre que le congrès de Cambrai se sépareroit sans succès ; &, dans ce cas, il étoit important, 1°. que le blâme de cette séparation ne tombât point sur les rois médiateurs ; 2°. que les ministres de l'empereur ne fussent pas dans l'erreur de croire que leur maître seroit

par-là libéré des engagemens portés par le traité de Londres.

A l'égard du premier point, on pouvoit penser que les ministres de l'empereur songeroient à rejeter sur les rois médiateurs la dissolution du congrès, pour faire voir qu'il ne dépendoit pas d'eux que les affaires ne tournassent plus heureusement; mais Richelieu devoit leur faire connoître que non-seulement toutes les difficultés qui avoient accompagné l'ouverture du congrès, & les obstacles que l'on avoit rencontrés, à la juste satisfaction du duc de Parme, n'avoient pu faire supposer que les intentions des plénipotentiaires de l'empereur fussent aussi droites qu'il eût été à desirer; mais que même il n'étoit pas possible de se rendre à la demande qu'ils avoient faite d'un plan de traité, lorsque l'on étoit encore dans une entière incertitude sur les intentions & les dispositions de la cour de Vienne.

Et pour ce qui est du second point, il étoit vraisemblable encore que les ministres de l'empereur, après la dissolution du congrès, si elle devoit arriver, essayeroient d'établir que le traité de Londres étoit un ouvrage imparfait, & dont les stipulations éventuelles ne pourroient avoir de

force qu'autant que le traité de Cambray y auroit mis la dernière main.

Déja les ministres de l'empereur avoient souvent laissé échapper à Cambrai des discours qui tendoient à établir cette supposition comme une vérité, & on n'avoit pas cru devoir affecter de les relever sans nécessité; mais les mêmes ménagemens étant désormais dangereux, Richelieu devoit s'attacher à faire connoître, dans toutes les occasions, que le roi & le roi d'Angleterre regardoient le traité de Londres comme un ouvrage dont l'exécution étoit indépendante du succès de la négociation de Cambrai, & que les rois médiateurs étoient résolus de maintenir ce traité, & de s'opposer à tout ce qui pourroit être entrepris de contraire.

L'affaire de Sienne étoit encore un objet de considération pendant l'ambassade de Richelieu. Cette ville, fief de l'Empire, étoit originairement une république libre, & fut soumise, en 1554, à Charles-Quint, qui en investit Philippe II & ses successeurs, rois d'Espagne, pour la sous-inféoder à qui ils voudroient.

Philippe II la sous-inféoda en conséquence comme premier duc de Florence, &, depuis, les rois d'Espagne avoient toujours joui de ce domaine direct. Mais l'empereur s'étant opposé

faire aucunes démarches qui puſſent inſpirer des défiances à l'Angleterre, en lui laiſſant ſuppoſer que pendant qu'elle étoit dans le point du plus grand éloignement de la cour de Vienne, on chercheroit, de la part de ſa majeſté, à s'en rapprocher.

Ses inſtructions étoient plus intéreſſantes encore, dans la ſuppoſition que l'empereur dût demander que le roi voulût bien garantir l'ordre de ſucceſſion qu'il avoit établi dans ſa maiſon; il devoit ſimplement lui répondre que c'étoit une matière étrangère à l'objet du congrès : que d'ailleurs il n'y avoit nulle parité entre ce que l'empereur avoit jugé à propos de faire dans l'intérieur de ſa famille, & ce que toute l'Europe, & lui-même perſonnellement, avoient, par rapport à la ſucceſſion dans les royaumes de France & d'Eſpagne, exigé comme une choſe néceſſaire à leur ſûreté. L'Angleterre témoignoit être auſſi dans les mêmes diſpoſitions, & le roi ne croyoit point encore qu'il pût lui convenir de ſe lier d'avance les mains ſur un cas à venir, & peut-être même fort éloigné; non que le roi fût réſolu de profiter de l'évènement de la mort de l'empereur, ſans enfans mâles, pour exciter des troubles, mais parce que la prudence ne permet-

toit pas de prendre des engagemens aussi prématurés.

A l'égard du prince de Lorraine, on pouvoit croire que quelque affection que l'empereur eût pour lui, il ne prendroit aucune détermination en sa faveur, tant qu'il pourroit espérer avoir des successeurs, & cependant le roi confioit d'avance ses plus secrètes intentions sur ce point, au duc de Richelieu, dans ses instructions, lui disant qu'on regarderoit en France comme contraire à nos intérêts tout ce qui pourroit, en contribuant à l'élévation de la maison de Lorraine, lui donner des moyens de faire naître du trouble dans le royaume ou sur les frontières; & si le roi croyoit qu'il pût prendre, dès-à-présent, des mesures solides, il ne balanceroit pas un moment à y travailler; mais que ce seroit donner à l'empereur des moyens de rendre les intentions du roi suspectes, & par conséquent de faire réussir ses vues par les mêmes moyens que l'on auroit jugés propres à en empêcher le succès.

D'ailleurs, la qualité d'étranger dans la personne du prince de Lorraine, & l'intérêt personnel des maisons de Saxe & de Bavière, y feroient naître sans doute des obstacles insurmontables, sans que l'on fît, de la part du roi,

d'autres démarches que de les entretenir lorsqu'ils seroient une fois nés.

Ainsi, il devoit garder le plus grand secret sur ce que le roi lui confioit là-dessus, se montrer très-attentif, s'instruire de ce qui pourroit se passer par rapport au prince de Lorraine, du degré de confiance & d'amitié qu'il pourroit acquérir auprès de l'empereur, s'informer enfin de ceux des ministres de ce prince qui seroient instruits des vues & des espérances de la maison de Lorraine, afin que sur le compte qu'il en rendroit exactement, le roi pût régler sa conduite & ses résolutions sur des principes certains, & instruire ensuite de ses intentions le duc de Richelieu.

L'ambassadeur n'avoit pas de moindres ménagemens à garder dans la manière de s'expliquer sur les affaires de la religion, dont on a exposé précédemment la situation. Le roi, toujours disposé à protéger la religion catholique, souhaitoit que, sans contrevenir à ses engagemens, comme garans des traités de Westphalie, il lui fût possible d'agir dans cette vue de concert avec l'empereur; mais l'expérience avoit fait connoître dans plusieurs occasions, que la cour de Vienne, employant le spécieux prétexte de la religion pour le succès de ses vues, abusoit

aisément de ce qu'on lui confioit pour l'avantage de la religion catholique, & profitoit des ouvertures qu'on lui faisoit, pour inspirer aux protestans des défiances sur les intentions du roi : or rien n'étoit plus préjudiciable à la religion catholique même, que cette conduite, puisqu'il étoit aisé d'imaginer que les protestans, ayant lieu par-là de croire qu'ils seroient abandonnés par ceux des garans des traités de Westphalie, qui sont les plus en état de soutenir leurs priviléges, croiroient n'avoir plus de ressources que dans eux-mêmes, en sorte qu'ils se porteroient aisément à des partis violens qui pourroient donner à la religion catholique une atteinte considérable : il devoit donc se renfermer avec les ministres de l'empereur, dans les assurances générales que le roi de France desiroit toujours de contribuer au bien de la religion en tout ce qui ne seroit pas contraire aux stipulations du traité de Westphalie.

Il ne devoit pas témoigner trop d'empressement à soutenir les intérêts des princes de l'Empire, parce que, encore imbus des préjugés que la cour de Vienne avoit su leur inspirer dans tous les temps, ils pouvoient se porter à regarder cet empressement comme un effet de l'envie que la France avoit de prendre une part

principale aux affaires intérieures de l'empire, & d'y fomenter la division pour nos intérêts particuliers; & c'est pour cette raison principalement, que Richelieu devoit, en se bornant à des expressions générales, laisser aux princes de l'empire, sans les y inviter, la liberté de recourir de leur propre mouvement aux bons offices du roi, & se contenter de leur faire connoître que le roi seroit toujours prêt, comme garant des traités de Westphalie, à leur donner des marques de sa protection.

A l'égard de l'exécution de Thorn, le roi, comme garant du traité d'Oliva, qui a accordé aux villes de la Prusse Polonoise, les priviléges que l'on prétend avoir été abolis par cette exécution, ne pouvoit pas se dispenser d'employer ses bons offices à la requisition des puissances protestantes; le roi auroit rendu la foi de ses engagemens suspecte, si elles avoient lieu de douter de la sincérité de ses dispositions à cet égard. Richelieu devoit s'expliquer dans cet esprit; & s'attacher d'abord à reconnoître d'un côté les sentimens des ministres de l'empereur sur cet évènement, & de l'autre jusqu'à quel point les protestans étoient irrités, & si véritablement leur ressentiment iroit jusqu'aux effets; car cette reconnoissance étoit absolument néces-

faire au roi pour régler ses démarches, & le mettre en état de donner à son ambassadeur des ordres positifs.

Ainsi sa conduite, par rapport à la situation présente de la cour de Vienne sur les affaires de l'intérieur de l'empire, se bornoit à écouter beaucoup, à s'instruire, & à se renfermer dans des discours généraux, & tels qu'ils lui étoient prescrits.

A l'égard des affaires du dehors de l'empire, il paroissoit impossible que celle d'Ostende ne donnât lieu à quelques mouvemens considérables en Europe, parce que, à quelque point de foiblesse que la république de Hollande fût réduite, l'établissement de la compagnie d'Ostende intéressoit trop essentiellement la conservation de cet Etat, pour qu'il ne se portât pas à quelque résolution violente contre les vaisseaux de cette compagnie, avant qu'elle pût acquérir de plus grandes forces; que si l'affaire d'Ostende donnoit lieu à ce que les Etats-généraux fussent troublés dans leurs possessions ou droits en Europe, le roi ne pouvant éluder l'effet de ses engagemens, que la république de Hollande étoit en droit de réclamer, il devoit s'expliquer en conséquence dans les occasions pressantes où il ne pourroit rester dans le silence sans inspirer des dé-

fiances des intentions du roi, différant cependant de le faire lorsque les circonstances lui permettoient de demander & d'attendre les ordres du roi.

Quant aux intérêts de la Suède, on lui faisoit observer que plus la cour de Vienne avoit paru attentive depuis quelque temps à ménager les moyens de flatter cette couronne, plus il devoit veiller attentivement à la conduite du ministre de cette puissance, qui avoit paru assez dévouée, depuis quelque temps, aux ministres de l'empereur; il ne seroit pas difficile, lui disoit-on dans ses instructions, d'inspirer à la Suède des défiances des intentions autrichiennes, en lui rappelant les temps où elle avoit trouvé dans la cour de Vienne les plus grands obstacles à son établissement; ensorte qu'il devoit aisément faire sentir à la couronne de Suède qu'elle n'avoit rien de solide à attendre de la part de la cour de Vienne, qu'elle devoit au contraire regarder comme son ennemie naturelle; mais ces vérités ne feroient peut-être que rendre les intentions de la France suspectes, sur-tout lorsqu'elles seroient traitées avec un ministre dont les dispositions personnelles ne seroient pas connues pour juger de l'usage qu'il en feroit; en sorte que Richelieu devoit se borner à faire connoître en

général au ministre de Suède, que les raisons naturelles d'union & d'amitié entre le roi & la couronne de Suède, porteroient toujours le roi à lui faire sentir des effets de ses heureuses dispositions.

Si avant la mort du Czar, le roi avoit des raisons de croire que ce prince pourroit avoir recours à l'empereur comme à un des garans du traité de Travendal, pour procurer au duc d'Holstein, son gendre, peut-être la restitution du duché de Slefwick, il paroissoit vraisemblable, à son départ pour Vienne, que la Czarine étant, depuis la mort du Czar, déclarée impératrice, & ayant pour le duc d'Holstein une affection particulière, feroit agir auprès de la cour de Vienne, non-seulement par principe d'amitié pour le duc d'Holstein, mais aussi par la nécessité de se ménager un appui dans un temps où son autorité ne pouvoit être encore que très-foible; ainsi le duc devoit observer avec attention les démarches du ministre Moscovite à Vienne, & s'instruire de ce qui pourroit s'y passer à cet égard.

Il étoit vraisemblable encore que l'empereur profiteroit de l'évènement de la mort du Czar, pour affoiblir, autant qu'il dépendroit de lui, la puissance qu'il avoit laissée, & l'on pouvoit croire qu'il profiteroit de deux moyens principaux; 1°.

1°. en inspirant à la cour de Suède le dessein de prendre des mesures pour recouvrer les principales cessions qu'elle avoit été obligée de faire par le traité de Nieustadt; 2°. en suscitant, à cette occasion, la Porte, pour la porter à entrer dans quelque engagement de guerre avec la Czarine; peut-être même que pour soutenir les droits du jeune Czarowick son neveu, il chercheroit à former un parti, soit dans le sénat de Pétersbourg, soit parmi les grands ou dans le militaire, afin, qu'en donnant des sujets d'inquiétudes à la Czarine sur le maintien de son autorité, elle ne pût prendre au dehors des mesures & des engagemens dont la cour de Vienne pourroit craindre les suites : c'est sur ces différentes considérations qu'il devoit approfondir les vues de cette cour, pour en rendre compte au roi, qui ne pouvoit être informé par trop de voies différentes d'un point qui méritoit autant d'attention.

Et comme il étoit important aussi qu'il fût instruit des affaires qui pourroient être remises sur le tapis entre le roi & l'empereur, on lui fit part de ce qui s'étoit passé sur celles qui avoient du rapport aux derniers traités de paix, & qui étoient encore indécises, moins pour qu'il en fît usage de lui-même, que pour être en état de ne rien dire qui pût être contraire aux intentions

& aux intérêts du roi. Telles étoient les difficultés relatives aux limites de l'Alſace & de la Flandre.

A l'égard des premiers, lorſqu'il fut queſtion entre le feu roi & l'empereur & l'empire, du rétabliſſement des électeurs de Bavière & de Cologne, l'empereur différa long-temps d'exécuter cette partie du traité, prétendant la faire dépendre de la ſatisfaction qu'il demandoit ſur pluſieurs griefs, tant de l'électeur Palatin que de l'évêque de Spire, de la nobleſſe de Suabe, de la marquiſe de Baden, du prince de Montbelliard, & de quelques particuliers; tous ces griefs étoient peu fondés, & tendoient à détruire la ſouveraineté que le roi avoit acquiſe ſur l'Alſace. Le roi prétendoit en même temps que le rétabliſſement des électeurs de Bavière & de Cologne, qui avoit été ſtipulé purement & ſimplement dans le traité de paix, ne devoit dépendre d'aucunes conditions; & le roi ſentoit bien qu'il n'étoit pas poſſible de répondre aux différentes prétentions que l'empereur appuyoit & même qu'il fomentoit, ſans entrer en quelque manière dans la diſcuſſion des limites de l'Alſace, & de l'étendue de la ſouveraineté de la France ſur cette province. Le roi n'ignoroit pas non plus combien il étoit

délicat, relativement à l'empire, de traiter cette question sur le fondement du traité de Westphalie, parce qu'il contient plusieurs questions embarrassantes, sur lesquelles le roi ne pouvoit pas céder sans préjudicier à ses droits, & qu'il étoit impossible, pour ainsi dire, de soutenir en discussion réglée, sans alarmer plusieurs princes de l'empire.

C'est aussi par cette raison que, d'un côté, le roi n'avoit jamais cru qu'il convînt à ses intérêts que cette question fût examinée par des commissaires, & que de l'autre, le roi avoit prescrit au comte du Luc, son prédécesseur à Vienne, comme un point important, de se fonder toujours, dans ses conférences avec les ministres de l'empereur, sur le traité de Riswick, dont l'explication étoit bien plus simple & bien plus claire : le roi lui ordonna donc d'établir toujours les limites de l'Alsace à la rivière de Queisch, & instruisit le duc aussi des condescendances qu'il voudroit bien apporter, en les restreignant à la Loutre : il lui recommandoit cependant de n'en point faire l'ouverture lui-même, persuadé que ce seroit un moyen de rendre encore la cour de Vienne plus difficile sur les prétentions qu'elle appuyoit, mais seulement d'en rendre compte si on en faisoit l'ouverture.

Le comte du Luc n'avoit pu faire usage qu'imparfaitement de tout ce qui lui fut prescrit alors, non-seulement parce que sa santé ne lui permit pas de rester à Vienne, mais encore parce que, dans la seule conférence qu'il eut sur ce sujet avec le prince Eugène & les autres ministres de l'empereur, il ne fut pas difficile de remarquer que, ne croyant pas la discussion favorable pour eux, ils évitoient de la laisser aller aussi loin qu'elle le pouvoit.

Si donc on vouloit parler des affaires d'Alsace au duc de Richelieu, il ne devoit laisser entrevoir aucune sorte de facilité sur des droits totalement décidés par les traités, & confirmés par la jouissance; mais faire voir, en général, que le roi n'avoit jamais soutenu sur cela, & ne soutiendroit jamais en effet que ce qui étoit de la justice & de l'équité la plus étroite, remettant à parler plus au long sur ce point, lorsque les ministres de l'empereur, en témoignant des dispositions droites & équitables, l'auroient mis en état de pouvoir demander les ordres du roi son maître.

Et pour ce qui étoit des limites de Flandre, après la conclusion du traité de Baden, des commissaires de part & d'autre s'étoient assemblés à Lille où l'on avoit traité des demandes

réciproques ; mais sur les premières réponses qui furent faites aux demandes des commissaires de l'empereur, on avoit trouvé des prétextes de rompre les conférences. Depuis, le comte de Konigzek étant venu près le roi en qualité d'ambassadeur de l'empereur, ce ne fut que peu de temps avant son départ pour retourner à Vienne, qu'il s'étoit déterminé à remettre les mémoires contenant les demandes de son maître ; il y avoit été répondu sans délai ; & le baron de Fonseca ayant été envoyé ensuite à Paris pour traiter de ces affaires, le baron de Worden, qui avoit été un des commissaires aux conférences de Lille, étoit entré en négociation avec lui, mais sans aucun succès.

Le prince Eugène avoit, depuis ce temps-là, témoigné dans plusieurs occasions quelque empressement à terminer les affaires des limites de Flandre ; & l'on s'étoit contenté de répondre simplement que, aussi-tôt que les ministres de l'empereur le desireroient, il ne s'y trouveroit nulle difficulté de la part du roi. Au reste, Richelieu n'avoit point à traiter directement à Vienne de cette affaire des limites de Flandre ; mais aussi-tôt que les ministres de l'empereur lui en parleroient, il devoit faire connoître que le roi, desirant prévenir tout ce qui pourroit

donner lieu à quelque mésintelligence entre le roi & l'empereur, verroit avec plaisir ce prince porté à terminer tous différens. Telles étoient les affaires qu'il avoit à traiter à Vienne.

CHAPITRE IX.

Suite des affaires étrangères ; la France, l'Espagne, l'Angleterre sous M. le duc & sous Fleury.

COMME le système des affaires étrangères ne changea pas lorsque Fleury s'empara du gouvernement, & qu'il suivit les plans de son prédécesseur, qui étoient ceux de la paix, on a voulu parler des négociations dans un seul chapitre.

La France & l'Angleterre étoient toujours dans une grande intimité réciproque, & le cabinet de Londres avoit eu soin d'entrenir cette intelligence, en comblant de présens la favorite de M. le duc, jusqu'au point que l'empereur s'en montroit jaloux.

Les cours de Madrid & de Vienne n'étoient point, en 1724, dans une pareille intimité; la reine d'Epagne, Parmesane de naissance, ne voyoit pas volontiers que l'empereur traitât avec orgueil le duc de Parme qui se plaignoit avec

raison des excès que le gouvernement de Milan s'étoit permis contre l'Etat de Parme : l'empereur en traitoit le souverain comme son sujet, parce qu'il relevoit de l'Empire.

Pour soutenir son nom & la dignité du duc, la reine d'Espagne avoit envoyé secrètement le baron de Riperda à Vienne. C'est dans cette circonstance que l'infante fut renvoyée. L'empereur, depuis si long-temps ennemi de l'Espagne, qui avoit voulu démembrer sa puissance en Italie, écouta les propositions de la reine, promit verbalement une archiduchesse pour son fils don Carlos, & s'engagea, en cas que le roi Louis XV mourût, de soutenir Philippe V sur le trône de France, pourvu qu'on lui rendît l'Alsace & la Franche-Comté.

Le renvoi de l'infante jettant la cour de Madrid dans une fureur extrême, l'engagea à se dévouer à l'empereur : elle ordonna à son ministre Riperda de conclure à quelque prix que ce fût, sans aucune médiation de la France, demandant la continuation de celle de l'Angleterre, qui, intimément liée avec nous, répondit qu'elle ne pouvoit se séparer.

Dans cette circonstance, nous renouvelâmes notre liaison avec l'Angleterre par le traité d'Hanovre, duquel le roi de Prusse voulut être

comme partie contractante malgré nous ; car on savoit que la légèreté de ses principes, qui suivoient toujours les mouvemens de ses intérêts, ne nous permettoient pas d'avoir à le suivre dans ses différens changemens : aussi s'attacha-t-il, peu de temps après, à l'empereur ; & pour nous fortifier davantage contre son influence, nous nous attachâmes aux Suédois, au Dannemarck & à la Hollande.

L'Espagne, de son côté, toujours outrée contre M. le duc, s'attachoit à la cour de Vienne & s'aliénoit la cour de Londres. Ces nouvelles circonstances exigèrent d'autres instructions qu'on envoya au duc de Richelieu à Vienne. Il étoit dit que :

» Les ministres de l'empereur, peinés de la situation des affaires, telle qu'elle a été dépeinte dans sa première instruction, ne pouvoient pas même cacher leurs inquiétudes ; & quoiqu'ils en supprimassent les motifs aux yeux des étrangers, il n'étoit pas difficile de juger quels ils étoient ».

» Les ministres de l'empereur témoignoient même, contre leur ordinaire, desirer la prompte conclusion d'un traité à Cambrai, & paroissoient craindre tout ce qui pouvoit allumer la guerre en Europe ; & l'on pouvoit croire qu'ils avoient

quelque inquiétude sur la manière dont les affaires qui les intéressoient, soit directement ou indirectement, pourroient tourner ».

» Dans cette circonstance, on avoit vu des marques de satisfaction & de joie succéder à l'extérieur le plus peiné, comme si toutes les affaires qui avoient pu donner lieu aux inquiétudes des ministres de la cour de Vienne, eussent été terminées à leur satisfaction ».

» Dans le temps cependant que l'on ne voyoit aucun changement apparent survenu dans les affaires générales, il avoit fallu chercher la cause de ce changement dans quelque chose d'étranger à la négociation de Cambrai, & l'on a eu quelques notions qu'un homme, que l'on supposoit être le sieur de Riperda, ci-devant ambassadeur des Etats-Généraux en Espagne, étoit secrètement à Vienne, & qu'il avoit de fréquentes conférences avec les ministres de l'empereur ».

» Plusieurs autres circonstances rassemblées & rapprochées, avoient fait croire que le duc de Parme étoit le médiateur de toute cette affaire, dont on n'avoit encore que des connoissances très-obscures & très-imparfaites ».

» D'un côté, l'on ne pouvoit pas supposer que les ministres de la cour de Madrid eussent

pu se flatter de mener à une heureuse fin une négociation quelconque avec la cour de Vienne, moins encore celle d'un mariage; & de l'autre l'on pouvoit croire que les ministres de l'empeur, desirant de détacher de la France, l'Angleterre & la Hollande, avoient regardé comme moyen de remplir plutôt cette vue, tout ce qui pouvoit désunir l'Espagne d'avec la France; que, pour cet effet, ils avoient profité de la première occasion qu'ils avoient pu avoir pour flatter le roi d'Espagne sur ce qu'ils pouvoient juger qui le touchoit principalement ; en sorte qu'ils pussent, pendant le temps qu'il leur seroit possible de soutenir l'illusion, essayer de faire renaître, en Angleterre & en Hollande, les principes qui avoient conduit à la Ligue de 1701, & qui l'avoient soutenue pendant si longtemps ».

» Mais elle avoit eu des effets si pernicieux au royaume, que, quelque peu d'apparence qu'il pût y avoir que ces dispositions vinssent à renaître en leur entier, on ne pouvoit cependant être trop attentif à tout ce qui pourroit y contribuer ; & la considération, si souvent employée, de la puissance formidable du roi, ne seroit peut-être pas encore tellement détruite, que les ennemis de la France ne pussent

en employer le prétexte, & acquérir par-là un parti supérieur en Angleterre, & en Hollande sur-tout ».

» La résolution de renvoyer l'infante devoit d'ailleurs inspirer à la reine d'Espagne un nouvel éloignement de la France, & il étoit vraisemblable que cette princesse donneroit, si elle le pouvoit, une nouvelle activité aux démarches que l'on avoit lieu de croire être commencées depuis quelque temps à Vienne. Les ministres de l'empereur devoient paroître s'y prêter d'abord avec empressement, en flattant la douleur de la reine d'Espagne; & quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'ils voulussent prendre des engagemens plus avantageux à l'Espagne que ceux portés par le traité de Londres, dont l'exécution étoit encore fort équivoque, peut-être la politique les porteroit-elle à en contracter de plus étendus, résolus d'y manquer lorsqu'après en avoir tiré, relativement à l'Angleterre & à la Hollande, le fruit qu'ils pourroient en attendre, & qu'ils avoient toujours espéré, ils n'auroient plus de raison principale de garder fidélité à l'Espagne ».

» Dans cette situation, Richelieu devoit, en examinant ce qui se passeroit entre l'inconnu qui étoit à Vienne, & les ministres de l'em-

pereur, &, tâchant de s'en instruire, n'en témoigner aucune inquiétude, traiter au dehors de chimère toute négociation pareille dont le public parleroit, laissant entendre en général qu'il est des erreurs qui ne peuvent pas durer, & que l'Espagne trouveroit, de la part du roi & du roi de la Grande-Bretagne, une sûreté & une protection que vainement elle chercheroit, & qu'elle ne trouveroit pas ailleurs ».

» Il devoit dire que le renvoi de l'infante ne mettoit dans le cœur de sa majesté aucun éloignement pour le roi d'Espagne; que cet évènement avoit été forcé par la nature des choses, & par des circonstances sans remède; que les intérêts de l'Espagne n'en seroient pas moins chers à sa majesté; & que le roi, de concert avec le roi d'Angleterre, les appuieroit toujours, conformément aux termes des traités ».

Il lui étoit ensuite recommandé d'employer toutes sortes de moyens pour être instruit à temps de ce qui pourroit se négocier entre les cours de Madrid & de Vienne; & s'il apprenoit même sur cela des choses pressantes, il ne devoit pas différer d'en rendre compte à sa majesté par des courriers exprès, pour recevoir sans retardement les ordres ».

» Depuis qu'il avoit reçu ces instructions, on

apprit en effet à Versailles quel traité avoit été conclu par Riperda à Vienne, entre l'Espagne & l'empereur. Les deux puissances confirmoient la quadruple alliance. Philippe V renouveloit ses renonciations à la couronne de France, & l'empereur renonçoit à toutes ses prétentions sur l'Espagne. Philippe V consentoit au démembrement des provinces que le roi d'Espagne avoit possédé en Italie & dans les Pays-Bas, & les cédoit à l'Autriche. La succession de Parme & de Plaisance étoit adjugée aux enfans de la reine. Philippe renonçoit à tout droit de réversion de la Sicile, & il étoit confirmé dans celui qu'il avoit acquis sur la Sardaigne. Enfin, l'empereur garantissoit au roi d'Espagne l'ordre de succession au trône, établi par le traité d'Utrecht, & le roi catholique lui garantissoit la pragmatique sanction ».

Ce Traité de paix occasionna, de la part du ministère, un nouveau supplément aux précédentes instructions, il fut conçu en ces termes :

» Depuis que sa majesté a fait remettre au sieur duc de Richelieu ses instructions, l'on a appris la conclusion du traité particulier entre l'empereur & le roi d'Espagne. Le baron de Fonseca, qui est chargé des affaires de l'empe-

teur près d'elle, a même reçu ordre d'en faire part à sa majesté ».

» Le sieur duc de Richelieu a vu, dans ses premières instructions, non-seulement que l'on étoit informé d'une négociation particulière entamée à Vienne avant même qu'il fût question du départ de l'infante, mais encore que l'on avoit prévu que ce dernier évènement porteroit la reine d'Espagne à faire prendre au roi catholique, à quelque prix que ce fût, des liaisons directes avec la cour de Vienne. Cette circonstance est en effet devenue, pour cette princesse, un prétexte plausible de suivre les mouvemens de la partialité que l'on a toujours eu lieu de croire qu'elle avoit conservée pour la maison d'Autriche ».

» Lorsque l'on compare les conditions du nouveau traité dont il s'agit, avec ce que le roi d'Espagne a plusieurs fois répété de la résolution invariable où il étoit de ne céder sur aucun des points sur lesquels on peut dire que la cour de Vienne a dicté elle-même les conditions à son gré, l'on ne peut s'empêcher de juger que la reine d'Espagne a uniquement suivi les mouvemens de son mécontentement, dont la cour de Vienne sut tirer tout l'avantage qu'elle pouvoit en espérer par rapport à sa

paix particulière avec l'Espagne, & par rapport à l'union de la France & de l'Angleterre, que les ministres de l'empereur se sont flattés sans doute de rompre par-là ».

» Il est certain que quand même la négociation du traité n'auroit pas été entamée avant que la nouvelle du renvoi de l'infante en Espagne eût été sue, sa majesté & le roi de la Grande-Bretagne pourroient se plaindre avec fondement d'un procédé aussi peu conforme au zèle & à l'empressement que les rois médiateurs avoient toujours témoigné pour les choses que la cour de Madrid paroissoit affectionner; & de ce qu'après que sa majesté & le roi d'Angleterre se sont attirés, de la part de la cour de Vienne, le reproche d'une partialité marquée pour l'Espagne, elle conclut directement avec l'Empereur à des conditions qu'il est vrai de dire que les rois médiateurs n'avoient jamais osé proposer à la cour de Madrid pour plan de la paix; mais en même temps qu'il ne s'agit pas présentement de marquer du mécontentement au roi & à la reine d'Espagne, dont on cherche même à calmer la douleur, il seroit dangereux aussi de témoigner à la cour de Vienne aucune peine sur la conclusion de son traité. C'est sur ce principe que lorsque le baron de Fonseca

l'a communiqué, on lui a témoigné de la satisfaction de tout ce qui pouvoit tendre à la conciliation & consolider la paix de l'Europe, que sa majesté avoit uniquement eu en vue dans toutes ses démarches ».

» Le sieur duc de Richelieu doit aussi s'expliquer à cet égard dans le même esprit, toutes les fois qu'il en trouvera l'occasion, & qu'il le jugera convenable, faisant connoître que le roi, ayant toujours desiré le maintien de la tranquillité publique, sa majesté fait les vœux les plus sincères pour que le traité qui vient d'être conclu en puisse à jamais être le sceau ».

» Il doit même éviter toutes réflexions sur ce que ce traité contient de désavantageux & de peu honorable pour l'Espagne. Toute critique à cet égard seroit inutile; & d'ailleurs elle donneroit lieu de supposer que l'on songeroit à faire sentir à leurs majestés catholiques tout ce qu'elles y perdent, & à leur donner un jour les moyens de se relever de la lésion qu'elles y ont soufferte ».

» Si le sieur duc de Richelieu ne doit ni directement ni indirectement censurer le traité entre les cours de Madrid & de Vienne, il doit aussi éviter, autant qu'il le pourra, d'en parler avec approbation. Il avanceroit, par cette conduite, les

les insinuations qu'il est vraisemblable que l'on songera à lui faire pour porter sa majesté à accéder à ce traité, & à en accorder sa garantie : mais si les choses en venoient à ce point, il doit s'excuser de répondre précisément sur ce qu'il ne seroit pas encore suffisamment instruit des intentions du roi, principalement si on lui parloit de la garantie de l'article qui regarde l'ordre de la succession que l'empereur a établi dans ses pays héréditaires ».

» Il reste à prévenir le sieur duc de Richelieu sur la conduite qu'il devra tenir avec le baron de Riperda, que l'on a lieu de croire qui restera à Vienne avec le caractère de ministre public du roi d'Espagne ».

» Le sieur duc de Richelieu doit le prévenir de toutes sortes de politesses & d'égards; en sorte qu'il puisse paroître, par toutes les circonstances, que l'on n'a effectivement point de mécontentement de ce qui se passe aujourd'hui ».

» Sa majesté finit en recommandant au sieur duc de Richelieu d'employer toutes sortes de moyens pour pouvoir être instruit s'il n'a point été signé, outre le traité qui a été communiqué, des articles séparés & secrets. Le traité est trop désavantageux à l'Espagne, & les ministres de cette couronne en témoignent trop de satisfac-

tion pour ne pas porter ce jugement. C'eſt ſur quoi le ſieur duc de Richelieu doit chercher à s'inſtruire par toutes les voies poſſibles. A Verſailles, le 13 mai 1725 ».

Riperda ayant conclu ſon traité à Vienne, en étoit parti à franc-étrier, ſans ſuite, & comme un ſimple courier. Il étoit dans ſon caractère de ſe décider promptement & d'agir de même, & brûloit d'aller en Eſpagne où une place de miniſtre l'attendoit. Il ſe préſenta à la reine avec le même déguiſement & coſtume qu'il avoit en voyageant, comme pour leur prouver avec quelle célérité il ſavoit agir pour l'intérêt & la gloire de leurs majeſtés ; & quoique la cour fût accoutumée à un grand cérémonial, cette hardieſſe lui réuſſit fort bien. Le roi & la reine travailloient avec Grimaldo, miniſtre des affaires étrangères, & Riperda attendit qu'il eût fini le travail ; mais Grimaldo ſorti, Riperda ſe préſenta ſon traité à la main ; ce qui combla de joie le roi & la reine, qui admirèrent ſes talens. Sur-le-champ il fut déclaré miniſtre des affaires étrangères ; & Grimaldo qui, en ſortant de la chambre du roi, avoit rencontré le baron, dont la préſence imprévue le frappa, fut obligé de lui donner la liaſſe.

En attendant, la reine d'Eſpagne étoit fu-

rieuse contre nous du renvoi de l'infante, & on apprenoit des ministres des autres puissances les excès auxquels elle se portoit. Elle vouloit que la France s'expliquât sur la satisfaction que nous entendions lui proposer ; elle insinuoit que nous devions donner le cordon bleu à Cellamare, qui avoit été si maltraité ; elle vouloit, avant de parler, qu'un prince du sang allât lui présenter nos offres. On répondoit indirectement de Versailles, qu'on donneroit le cordon à Cellamare, & qu'on lui enverroit le cardinal de Bissy en ambassade ; & Philippe V demandant bientôt que M. le duc vînt lui-même à Madrid faire ses excuses, on répondit, par le canal des Anglois : *Qu'on ne cesseroit en France de desirer la paix.*

La cour d'Espagne disoit qu'on avoit pris pour reine de France la fille d'un roi détrôné, à qui Louis XV faisoit l'aumône, & négocioit avec l'empereur, en cas de mort du roi Louis XV, pour que Don Carlos régnât en Espagne, & le prince des Asturies sur le trône de France. Ses vues se tournoient toujours vers ce beau royaume ; & elle n'avoit élevé Riperda au ministère, elle ne l'avoit fait duc qu'à cause du succès qu'elle croyoit qu'il pouvoit obtenir à Vienne pour le mariage de Don Carlos avec l'archiduchesse.

Mais voyant qu'elle étoit encore trompée par Riperda, piquée jusqu'au vif, elle retira peu à peu sa confiance; elle lui ôta d'abord les finances. Alors le ministre offrit sa démission pour ses autres emplois; mais le roi ne les accepta pas. Cependant, quelques jours après, Philippe V lui dépêcha la Paz, qui lui annonça qu'on acceptoit sa démission, & qu'on lui accordoit trois mille pistoles de pension. Ainsi, l'auteur du traité de Vienne tomba tout-à-coup du faîte où il s'étoit placé, en persuadant la reine de la prochaine élévation de ses enfans, & en intéressant, par de gros subsides, l'empereur à laisser accroire une pareille chimère.

Le peuple de Madrid s'abandonna à des démonstrations de joie éclatantes quand il apprit la disgrace de Riperda, & se permit de telles facéties, que le duc parut craindre pour sa vie, & se retira chez l'ambassadeur de Hollande, comme dans un lieu de réfuge, à cause des priviléges des ambassadeurs. Au refus de celui-ci, il se réfugia chez celui d'Angleterre, qui étoit absent, & qui fut fort étonné de voir un ministre d'Espagne demandant un asyle au ministre d'une puissance dont il avoit traversé les vues pendant qu'il étoit en place. Il le laissa dans l'asyle qu'il avoit choisi, sur l'assurance que lui

donna le ministre disgracié, qu'il n'avoit à craindre que le ressentiment du peuple, aveuglé & irrité contre lui. Le ministre d'Angleterre voulut voir le roi, qui lui apprit que Riperda avoit des papiers de conséquence, & qu'il lui demandoit, exigeant que l'ambassadeur Anglois n'accordât son hospitalité au duc qu'à condition qu'il les rendroit; mais bientôt offensé de voir Riperda chez le ministre d'un prince avec lequel il avoit des différens, il fit poster des gardes dans les environs de son hôtel.

Le roi Philippe assembla ensuite un conseil pour savoir si l'ambassadeur d'Angleterre pouvoit retenir chez lui le duc de Riperda; & ce conseil, qui le déclara criminel de lèze-majesté, décida que le roi pouvoit le faire enlever sans attenter au droit des gens: le roi ordonna donc d'aller saisir, avec main-forte, le duc de Riperda; ce qui fut exécuté.

Riperda s'étoit attaché autrefois à Albéroni, qu'il avoit servi pour l'établissement de plusieurs manufactures, & autres affaires relatives au commerce & à la marine; & ce cardinal avoit employé utilement ses connoissances dans ces parties. Pour s'attacher à l'Espagne, il avoit, comme Law en France, abjuré sa religion; ce qui lui avoit fait perdre sa qualité de ministre de Hollande.

Devenu ensuite ministre, il avoit pris le ton & les manières d'Albéroni, sans en avoir le génie; car le baron avoit en arrogance ce que le cardinal avoit en élévation. Riperda connoissoit, il est vrai, plus de détails; mais le cardinal avoit plus de principes : l'un & l'autre enfin étoient hardis, audacieux même, & entreprenans.

Riperda, tout-puissant en Espagne, fit fleurir les manufactures & le commerce; mais supposant que les monnoies étoient au-dessous de leur valeur intrinsèque, il les avoit augmentées; ce qui lui avoit attiré les clameurs de la nation entière, qui en fut irritée. Il retrancha ou diminua des pensions; ce qui arma contre lui les gens en crédit & les courtisans. Il supprima les secrétaireries de la marine; ce qui fit pousser les hauts cris aux familles ministérielles. Il fit la recherche de ceux qui avoient l'administration des affaires du roi; ce qui irrita les gens de finance. Il ne paya plus les gages des officiers du Roi & de la reine, & le peuple d'ailleurs étoit opprimé; on dit donc que Riperda n'étoit qu'un véritable avanturier, indigne, incapable de gérer les affaires d'Espagne, & il alla périr sur les côtes de l'Afrique, après avoir fait les affaires d'un souverain Mahométan.

CHAPITRE X.

Portrait des chefs des factions qui tourmentèrent la France pendant le ministère du cardinal de Fleury, & depuis 1726 jusqu'en 1743.

LES Jésuites & les Sulpiciens, protégés par Louis XIV, tantôt battus & tantôt triomphans sous la régence, incertains de leur crédit sous le ministère de M. le duc, étoient ravis de voir la France gouvernée par Fleury, dont ils étoient bien assurés, & dont ils n'avoient à redouter que la foiblesse.

Sous ce chef il se forma deux armées tourmentées de la passion de guerroyer; mais avant de décrire les siéges & les batailles, il est nécessaire de bien faire connoître les généraux, leur caractère, leur génie, leur esprit, leurs vues, leurs intérêts.

La succession rapide de plusieurs souverains pontifes avoit empêché la cour de Rome d'établir un plan que Clément IX, mort en 1721, avoit suivi malgré ses foiblesses & ses indécisions. Le cardinal Conty, qui lui succéda, vécut trop peu de temps, & n'eut guères d'autre rap-

port avec le ministère de France, que la complaisance de décorer Dubois, ce dont il pleura le reste de ses jours. Le cardinal des Ursins, qui prit le nom de Benoît XIII, & fut créé pape en 1724, n'étoit qu'un bon & saint religieux Dominicain, qui ne vouloit point être pape, & que l'abbé Coscia, son conclaviste, & depuis cardinal, poussa comme par force vers la chapelle pour s'y laisser proclamer après un conclave long & scandaleux, où le cardinal Olivieri fut dévoilé.

Benoît fut plus occupé, pendant son pontificat, de piété & de bonnes œuvres, que de négociations; il fut plus attaché à la paix de l'église qu'aux querelles religieuses. Il confirma, il est vrai, la bulle *Unigenitus ;* mais il approuva aussi la doctrine de Saint-Thomas, que le parti Jésuitique ne pouvoit souffrir, s'étant attaché à la doctrine d'un théologien du corps, nommé *Molina.*

A la mort de Benoît, en 1730, Polignac avoit voulu créer pape le cardinal Davia, parce qu'il faisoit profession de vouloir la paix; ce qui lui avoit fait donner un léger soupçon de Jansénisme; mais le fougueux Bissy, & le cardinal d'Altan, coururent de cellule en cellule pour empêcher cette élection. Ils craignoient cette situation où les partis étant en repos, ils ren-

treroient eux-mêmes dans la classe commune; ils perdirent Davia; & Corsini, âgé de 88 ans, fut élu.

Tous ces pontifes âgés, & sentant qu'ils n'avoient pas long-temps à vivre, ne demandoient qu'à mourir en paix; ils étoient tous affectionnés & attachés à l'église de France; ils étoient les pères de tous les fidèles; mais environnés des Jésuites qui intriguoient sans cesse dans la ville de Rome, ces vénérables chefs de la religion, foibles, sans volonté, sans plan de conduite, étoient les instrumens plutôt que les maîtres de cet ordre redoutable, moteur & principe des évènemens. Le Jésuitisme, toujours ardent, toujours impétueux dans ses passions, ne voyoit pas que la religion, dont la charité & la paix sont les bases & le but, s'affoiblissoit, & que les souverains pontifes perdoient peu-à-peu leur influence.

En France, Fleury & le monarque lui-même, étoient aussi les instrumens des factieux qui agitoient l'Etat, & sur-tout des cardinaux de Rohan & de Bissy. Le premier étoit un homme magnifique, élevé dans une cour qui persécutoit par caractère, & qui eût souffert dans l'église un sujet dépravé, plutôt qu'un Janséniste doué des mœurs les plus pures. Vain, & plein de hau-

teur, son orgueil savoit faire fléchir quand son ambition lui commandoit de s'occuper des détails qui lui furent ordonnés pour élever au cardinalat Dubois, qui non-seulement ne croyoit pas à la bulle, mais pas même à Dieu. Ce chef étoit donc un politique qui regardoit les querelles religieuses, & sa situation de chef de parti, comme moyen.

L'amour de la vérité veut qu'on représente encore le cardinal de Rohan comme dissipateur des finances de l'Etat; car, pour réussir dans l'affaire du chapeau de Dubois, il fit de telles dépenses à Rome, qu'il envoya un mémoire de quinze cent mille livres, qui lui furent remboursées au trésor-royal.

Le cardinal de Bissy étoit la seconde colonne du parti Jésuitique. Il y avoit dans ce prélat plus de vérité, plus de croyance réelle à la religion & à son parti. Sa réputation d'être de bonne foi dans son opinion lui donnoit une telle hardiesse, que souvent il étoit obligé, pour maintenir cette réputation, de faire semblant d'être en colère & fougueux, quand il voyoit qu'on traitoit légèrement de l'affaire de la bulle. On l'appeloit *le centre de l'église Gallicane :* on disoit qu'il tenoit le corps épiscopal dans sa main, & qu'il en donnoit de rudes coups à quiconque

osoit lui faire face; mais son zèle pour les affaires du temps étoit, à proprement parler, une humeur inquiette & turbulente, qui le portoit à aigrir les affaires de tous côtés, à rendre les divisions interminables, à pousser Fleury sur-tout qui n'avoit, dès le commencement de son ministère, que des dispositions favorables à la tranquillité.

Ecoutons Fleury lui-même, qui peint son caractère avec vérité dans quelques phrases qu'il prononça lui-même à l'assemblée du clergé de France, qui le choisit pour son président. Il disoit : « Jamais le clergé n'a eu plus besoin » qu'aujourd'hui de resserrer cette étroite union » qui doit être entre les membres qui le com- » posent. Déchiré au-dedans par une division » d'autant plus douloureuse *que ceux qui la cau-* » *sent nous sont plus chers & plus dignes, par* » *tant de titres, de tous nos respects; attaqué* » *au dehors par une ancienne hérésie qui semble* » *avoir pris de nouvelles forces depuis la mort* » *de Louis XIV, de glorieuse mémoire, lequel,* » *s'il ne l'avoit pas étouffée, lui avoit du moins* » *ôté les moyens de lever de nouveau la tête* » *contre l'Etat aussi bien que contre l'église;* » mais ce qui met le comble à nos maux, c'est » le libertinage affreux qui semble avoir infecté

» toutes les conditions & tous les états ». Tel étoit l'esprit de Fleury, la première année de son ministère. Alors il ménageoit les deux partis au point qu'il appeloit *dignes des respects* les chefs de la faction Janséniste.

Mais la cabale d'Issy changea tellement cette ame craintive & foible, que, dans le discours de l'assemblée de 1735, les Jansénistes, les chefs des divisions, ne sont plus des hommes respectables. Fleury, présidant le clergé, dit à cette époque : « Je me joindrai à vous pour » la défense des vérités saintes de la religion & » le maintien des droits sacrés de l'épiscopat. » On ne peut le dissimuler, *ils sont attaqués* » *par un parti puissant & rebelle*, qui fait tous les » jours des efforts contre l'autorité de l'église ». Il ajoute cependant :

» La résistance que nous éprouvons à nos sen- » timens, y mêle une vivacité à les soutenir qui » dégénère en des reproches mutuels & des dis- » putes peu édifiantes ».

A côté de ces cardinaux, chefs des Molinistes, qui traitoient la bulle comme moyen de s'élever, on doit placer le fameux Tencin, dont on a déja fait le portrait en parlant de Law, que l'abbé se flattoit d'avoir converti, tome III, page 28. Depuis ce temps-là, Tencin avoit été

à Rome pour négocier l'affaire du chapeau de l'abbé Dubois, qui, pour réussir, eût mis volontiers tous les négociateurs de la France en campagne. Mais, *élève du palais-royal*, comme l'appellent tous les papiers du temps, M. le duc, qui n'avoit point de confiance en lui, le fit archevêque d'Embrun, pour le tirer de Rome & pour y placer le cardinal de Polignac; ce qui affecta beaucoup Tencin, qui avoit déja obtenu la nomination du roi d'Angleterre, & qui avoit traité avec la maison Albany & les deux cardinaux de ce nom, pour obtenir une prochaine promotion au cardinalat.

Languet, évêque de Soissons, desiroit aussi d'être cardinal. Il faisoit des mandemens bilieux, des instructions absurdes & incendiaires, des projets sur-tout d'accommodement; mais impraticables. Il devint archevêque de Sens, & là se borna sa récompense.

L'abbé de Vauréal commençoit à se montrer, & ses attaques n'étoient encore que des escarmouches : c'étoit un Molinifte politique, qui, comme Tencin, se jouoit de tout intérieurement, & rendoit hommage au bullaire entier des souverains pontifes, depuis S. Pierre jusqu'à Innocent XIII, sans y croire davantage. Ses mœurs étoient si dépravées, que Fleury

avoit juré qu'il ne le feroit jamais évêque tant qu'il feroit miniſtre. Vauréal vivoit publiquement avec la comteſſe de Poitiers, dame d'honneur de la ducheſſe d'Orléans; & le prince de Conti qui les ſurprit, publia, à Marly, tout ce qu'il avoit obſervé à travers le trou de la ſerrure. Vainement Vauréal ſupplioit-il le prince de ne pas le perdre, Conti diſoit qu'il ne publioit que ce qu'il avoit vu.

Vauréal, depuis la découverte, avoit redoublé d'activité & de ſoins contre les ennemis de la bulle, pour ſe rendre recommandable de ce côté là; & Biſſy, charmé de ſon eſprit, de ſon activité, l'avoit mené au conclave à Rome. Il fut fait évêque de Rennes en 1732. C'eſt alors que Vauréal, tout en défendant la bulle du pape, enleva madame de Gontaud au duc de Richelieu, & eut ſucceſſivement la marquiſe & la maréchale de Villars.

Vauréal avoit une ambition ſi active, une imagination ſi orientale, & un ton de repréſentation ſi affecté & ſi mauvais, qu'on imagina en ſa faveur des lettres-patentes de premier miniſtre du royaume éphémère de Corſe. Théodore, premier roi de cette iſle, étoit cenſé, pour affermir ſon empire, lui donner le miniſtère, afin de ſe maintenir ſolidement, par ſes avis, ſur

un trône chancelant & incertain. On relevoit, dans ces lettres-patentes imaginaires, ses mœurs dépravées, son obscurité, son impudence & sa vie scandaleuse. Ce caractère n'empêcha pas de l'envoyer à Madrid ambassadeur ; & nous verrons bientôt qu'il tenta d'être auprès de l'infante ce qu'il étoit en France auprès de cette dame qui lui fit donner le nom de coadjuteur de Poitiers. Ne préciptons point nos pas : revenons à nos constitutionnaires & à nos jansénistes.

Cinq des prélats François avoient été Jésuites, & le plus remarquable étoit ce fameux Belsunce, qui régnoit à Marseille dans toute la force du terme. Il s'étoit distingué dans cette ville par cette charité véritablement ardente & chrétienne, qui l'avoit engagé à se dévouer au service des mourans pestiférés. Il refusa le siége de Laon & celui de Bordeaux ; & quoiqu'il fût constitutionnaire, il n'étoit ni violent, ni persécuteur.

L'évêque de Viviers, Villeneuve, étoit le second prélat ex-jésuite ; il vivoit obscurément en Vivarais, où il exerçoit beaucoup de charités ; mais il tenoit son clergé dans l'abjection & l'ignorance, ouvroit son séminaire à tous les exilés pour la bulle : c'étoit un *brûlot*, selon l'expression qui se trouve dans les mémoires du temps ;

un *brûlot* de bonne foi, qui avoit des mœurs & un zèle aveugle, un prélat qui donnoit l'exemple de la résidence, dont la cabale jésuitique & sulpicienne étoit assurée, & qu'on devoit aller chercher pour renforcer le concile d'Embrun. Il étoit sorti de chez les Jésuites, qui n'avoient pas trouvé en lui assez de capacité, ni assez de cette flexibilité qu'il leur falloit.

L'évêque d'Apt, Foresta, avoit à-peu-près le même caractère, mais avec moins d'énergie.

Sesmaisons, évêque de Soissons, étoit le troisième prélat sorti de chez les Jésuites, en 1712, pour son goût dépravé. Ces Jésuites, toujours accusés de fausses galanteries, étoient fort attentifs à chasser de chez eux tout religieux qui s'étoit rendu coupable de ces vices; & autant le père Girard avoit été soutenu, autant rougissoient-ils de maintenir un sujet qui eût augmenté les rumeurs scandaleuses qu'on leur attribuoit avec trop peu de vraisemblance.

Sa nomination à cet évêché fit tant de bruit, que l'abbé de Sesmaisons laissa son siége; & il eut l'abbaye de Ham; le public ne pouvant soutenir que la qualité de constitutionnaire tînt la place des vertus & des talens.

Lafiteau, qui avoit été jésuite & l'assistant de France à Rome, près le général de son ordre, en 1716, actif, intrigant, s'étoit mêlé de toutes sortes d'affaires & de correspondances au sujet de la bulle, avec la cour de France. Il mandoit au commencement les nouvelles de Rome à d'Uxelles; & s'attacha ensuite au cardinal Dubois qui s'en servit pour négocier son chapeau; il venoit de Rome en France, déguisé, & sous des noms empruntés, pour traiter avec Dubois qui le fit évêque de Sisteron à la place de Thomassin.

Le gros Vintimille, archevêque de Paris, étoit si épais & si corpulent, de tête & de corps, qu'il en étoit presque monstrueux. Il avoit succédé au vertueux Noailles, & le peuple disoit de lui, que du ménage de S. Antoine il n'en restoit plus que le cochon, faisant allusion à Antoine de Noailles si scandaleusement persécuté des jésuites.

Vintimille, élevé au siége de Paris, vouloit être cardinal comme son prédécesseur, & ne cessoit de faire la guerre contre les Jansénistes pour le devenir; tantôt ses curés étoient inquiétés dans leurs fonctions, tantôt de pauvres religieuses. Il alloit négocier chez l'abbesse de Chelles, & chez madame de Bourbon Condé,

abbesse de S. Antoine, pour gagner ces deux princesses, qui se moquoient de lui; il faisoit des mandemens, des bréviaires, & demandoit des lettres de cachet; il bravoit le parlement, ce qui étoit alors un grand titre pour obtenir le chapeau. Enfin, l'âge avancé ayant réprimé en lui toute passion impétueuse, tout zèle persécuteur, toute ambition du cardinalat, Vintimille déclara bonnement que c'étoit battre le vent que d'attaquer les anti-constitutionnaires. Il eut la bonne foi de déclarer mille fois que les Jésuites étoient les seuls agens des calamités de l'église.

Autant ces cardinaux & ces prélats constitutionnaires étoient petits de cœur & d'esprit, autant le cardinal de Polignac avoit l'ame élevée: il voyoit dans la religion tout ce qu'y trouve un esprit véritablement supérieur, la tranquillité de l'ame, & la satisfaction du cœur. Son génie étoit vaste, lumineux, embrassant la politique, l'érudition, les sciences, l'antiquité & les arts. Il avoit de l'ambition, & la fit connoître sur-tout dans l'affaire de Cellamare. Sous Fleury cette passion se manifesta de nouveau; mais il échoua, parce qu'il manquoit de cette flexibilité de caractère que n'ont pas toujours les grands génies, & qui étoit nécessaire alors à la cour

de France pour s'y soutenir ou pour s'y élever. Avec un tel esprit Polignac étoit incapable de descendre jusqu'à la dispute scholastique. Désolé des troubles de l'église ; il disoit à tout le monde quelles conséquences en seroient enfin le résultat. Il avoit imaginé le projet, à Rome, de dessécher le Tibre en détournant son cours, pour tirer du fond les morceaux d'antiquités perdus dans le sable. A Paris, & dans toute l'Europe, il jouissoit de la plus haute considération ; M. le duc qui avoit besoin d'un cardinal raisonnable, plutôt que d'un cardinal ergoteur pour contre-balancer à Rome la faction qui vouloit élever Fleury, lui confia le secret & les affaires de France, & le tira de son exil.

Polignac avoit une figure belle, ouverte ; des yeux pétillans, de grandes manières, un génie heureux & facile, un grand ton ; le talent de la parole au suprême degré, les propos persuasifs, & la fécondité des ressources ; il s'attacha l'abbé de Rothelin, à qui il donna toutes ses inclinations pour les sciences & les arts. Il étoit constitutionnaire, mais constitutionnaire mitigé, & l'ennemi ouvertement déclaré des querelles & des persécutions.

Le premier cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, étoit constitutionnaire encore ; il

étoit même du conſeil de conſcience ; mais il s'en étoit retiré en voyant les injuſtices du conſeil qui donnoit les bénéfices du royaume à l'ignorance & à la dépravation, ſi elles étoient couvertes par le faux zèle de la bulle.

Le divin Maſſillon, ce prédicateur touchant, qui ſavoit parler au cœur humain, poſſédoit l'art d'émouvoir dans la chaire : celui d'argumenter lui paroiſſoit intolérable ; il défendoit à Clermont tout éclat, & à Paris il tempéroit la fougue de Biſſy. Il appeloit chez lui Soanen, exilé dans ſon diocèſe, & cependant il diſoit qu'il ne penſoit pas comme lui ; il réuniſſoit des Jéſuites, des ex-Jéſuites & des Janſéniſtes chez lui, & les faiſoit divertir enſemble.

Boſſuet, neveu du grand Boſſuet, n'avoit point hérité des talens, mais des ouvrages poſthumes qu'il faiſoit imprimer, & des ſentimens de ſon oncle qu'il s'efforçoit de défendre : & parce que, dans l'aſſemblée du clergé, il empêcha des motions ſcandaleuſes, il y fut grièvement inſulté.

Parmi les prélats conſtitutionnaires, on admiroit en ſilence le cardinal d'Auvergne, iſſu d'une maiſon ſi illuſtre, qu'il lui étoit permis, diſoit-on, de ne ſavoir que le *Pater*. On ajoutoit qu'il ne ſavoit point le *Credo* juſqu'au bout ;

& qu'il ne connoissoit que cinq ou six des Commandemens. Ses grands-vicaires tourmentoient les Jansénistes à sa place, mais avec peu d'animosité, car ce cardinal, qui étoit bon, adoucissoit l'amertume de leur zèle.

Tel étoit l'état-major de l'armée Jésuitique & Sulpicienne, sous le ministère de Fleury. La dispute, comme on le voit, avoit quelquefois enrichi, élevé & honoré de plus vils personnages. Le beau siècle des sciences ecclésiastiques n'étoit plus : Massillon & Polignac étoient éloignés ; le neveu de Bossuet, pour être prudent & réservé, étoit suspecté d'hérésie. Les Bissy, les Tencin, les Languet, les Vintimille, les Laffiteau, étoient les grands hommes du temps ; & on avoit bien résolu, à Saint-Sulpice, de n'en avoir que de cette espèce, s'il étoit possible.

Plaçons à côté de tous ces illustres personnages les compagnies constitutionnaires, les Jésuites, les Sulpiciens, les Eudistes & les prêtres de Saint-Lazare. Chez eux se tenoient les conseils de guerre. Les premiers à la vérité sembloient se reposer. Le sort du père le Tellier exilé, le triomphe des parlemens au commencement de la régence, l'affaire scandaleuse de la Cadière les avoient rendus plus souples, plus modestes & plus avisés sans changer leurs prin-

cipes. Ils n'étoient pas moins tourmentés de cette maladie cruelle de l'esprit, dont le symptôme le plus redoutable est la querelle : ils ne s'entendoient même pas entre eux, se trouvant divisés, pour la première fois, en deux cabales.

La plus sage, la plus tempérée étoit conduite par le père Tournemine, personnage rusé, adroit, & l'un des chefs de là faction qui, bien unie aux Espagnols, agita la régence du duc d'Orléans. Ce chef du parti des modérés vouloit que les Jésuites s'occupassent d'élever les jeunes gens, de prêcher, de faire des missions, & de laisser là toute querelle capable, disoit-il, de bouleverser l'église & l'Etat ; il vouloit enfin qu'on se soumît à la bulle, mais sans poursuivre à toute outrance ceux qui n'y croyoient pas.

Un élève du père Tellier, nommé Lallemand, conduisoit la seconde cabale, dite *des enragés*, & que les Jésuites de l'autre parti appeloient la *cabale des Normands*. L'esprit de cette faction tendoit à l'exil, à l'emprisonnement, à la flétrissure de ceux qui ne croyoient pas à la bulle, & même de ceux qui ne guerroyoient pas, ou qui paroissoient vivre dans l'indifférence. C'est contre ce parti que le peuple dirigeoit sa haine & ses sarcasmes. Plusieurs Jésuites, ac-

cusés d'être le père Girard, furent même hués, poursuivis & couverts de boue par le peuple de Paris, qui s'écrioit: *Voilà le père Girard!* Ces pères, désolés, se vengeoient quand ils pouvoient contre les Jansénistes, cabaloient sourdement, voyoient les ministres, le cardinal, le lieutenant de police; & autant il y avoit de Jésuites du parti normand, autant il y avoit d'espions en France. Pour calmer le peuple, pour s'attirer la vénération, ils faisoient canoniser quelques-uns de leurs confrères. Ces petits moyens retardoient de quelques années la grande époque de leur destruction en France & en Europe.

L'allure des Sulpiciens étoit plus silencieuse, plus réservée que celle des Jésuites. Ils tenoient sous leur empire un cardinal ministre, & se hâtoient d'en profiter. Tourmentés par la discipulomanie, par l'ambition de s'étendre dans tous les diocèses de France, dans tout le monde chrétien, le profond & ardent Bentivoglio leur avoit promis qu'ils seroient appelés en Italie, à cause de leur attachement à la saine doctrine, de leurs succès & des principes ultramontains qu'ils enseignoient *à la Françoise*, pour me servir d'une expression du temps, qui vouloit dire qu'ils avoient une certaine tournure artificieuse dans l'esprit qui leur permettoit d'en-

ſeigner les opinions ultramontaines, ſans effaroucher les partiſans de la liberté de l'égliſe de France.

Livré aux Sulpiciens, le cardinal de Fleury leur échappa un jour; & ſans la mort de Saint-Aubin, leur général, on ne ſait ce que le cardinal eût fait de ces conſeillers intimes. Ce Saint-Aubin, qui s'appeloit autrement le Pelletier, avoit une abbaye que Vaugiraud, ſon eſpion, & chanoine d'Angers, faiſoit valoir. L'évêché de cette ville étant venu à vaquer, Fleury vouloit le donner à l'abbé de Briſſac, que S. Aubin eſſaya d'exclure adroitement, diſant au cardinal que l'abbé de Briſſac avoit les manières & le caractère d'un chaſſeur, & qu'il en menoit la vie; mais il ajouta qu'il gouverneroit bien le diocèſe d'Angers, ſi on lui donnoit pour grand vicaire Vaugiraud, chanoine de la cathédrale, homme, diſoit-il, de grande condition, célèbre par ſa capacité, par ſes lumières, & digne du plus bel évêché de France. Fleury, qui vouloit le bien, répondit qu'il étoit fort étonné de n'avoit jamais entendu parler d'un auſſi grand perſonnage. *Il eſt trop humble pour ſe préſenter*, dit S. Aubin.... *Eh bien*, répartit Fleury, *je le fais évêque d'Angers.* Dès ce moment-là, tous les Janſéniſtes proclamèrent la récompenſe accordée

à l'homme d'affaires du général des Sulpiciens, qui vendoient ou prostituoient, disoit-on, par intérêt, l'épiscopat. La maison de Brissac poussa les hauts cris; & la rumeur fut telle, que Fleury, piqué d'avoir été trompé par un homme qui avoit alors une partie de sa confiance, ne lui communiqua plus aucune affaire ecclésiastique; & comme le général désolé *le souffroit impatiemment*, & lui portoit un jour ses plaintes, Fleury lui tourna le dos, & lui dit qu'il n'étoit pas obligé, pour être à Issy, où il venoit pour se délasser & prendre l'air, de lui communiquer les affaires, & lui refusa la connoissance de celle des avocats qui agitoit alors toutes les têtes. S. Aubin, encore plus désespéré, tomba malade, & crut faire une distraction à son chagrin mortel en allant aux eaux de Bourbonne, & à son abbaye d'Angers. Il en revint chétif, maigre, tout défait, & fut trouvé mort dans son lit, à Issy, le 7 septembre 1731.

Couturier, son successeur, que Fleury contribua à faire élire général de S. Sulpice, eut toute la confiance du cardinal. C'étoit un esprit sombre, adroit & profond, qui, sous un extérieur sale & dégoûtant, & sous des cheveux plats & huileux, cachoit une tête hardie, fertile en projets, & en même temps réservée. Du

fond de sa cellulle, il agitoit toute l'église de France. Animé de son prosélytisme, de cette monacale & antique passion, si peu connue des séculiers, & qui multiplia jadis en France les ordres religieux, & les enrichit, il n'abandonna point un instant le projet d'étendre en Europe sa compagnie, ni les promesses de Bentivoglio. Il vouloit établir en France une commission ecclésiastique, ou plutôt une inquisition d'un nouveau genre, pour soustraire le clergé à l'autorité du parlement, pour ravir à l'église de France la liberté des appels, pour établir une doctrine uniforme dans tous les diocèses où sa compagnie avoit des séminaires, pour former & raffermir le parti Moliniste, accorder à ce parti les dignités & les bénéfices ecclésiastiques exclusivement, éloigner des prélatures quiconque ne faisoit pas la guerre avec lui pour les Molinistes, poursuivre les prélats indifférens, anéantir les rebelles, éloigner de l'église les plus grands talens, & favoriser l'ignorance.

Il y avoit alors dans l'église d'autres corps qui n'avoient pas des principes plus élevés : tels les Eudistes, dont les séminaires s'étendoient dans toute la Normandie, & auxquels, dans ce temps-là, on accorda des lettres-patentes pour exister légalement. S. Lazare n'avoit pas un

caractère ni un génie aussi bien déterminé; mais ces congrégations, tranquilles, retirées, & craignant la jalousie de celles qui étoient alors en vogue & en crédit, se tenoient à l'écart, & se mêloient peu dans les grands débats de l'église. Les Jésuites, & sur-tout les Sulpiciens gouvernoient seuls les affaires de l'église, & les gouvernoient despotiquement, malgré les loix de l'Etat, & la répugnance des François pour l'ultramontanisme.

C'est alors que les dames titrées, les princesses du sang, les pairs du royaume, & tout ce qu'il y avoit de grands en France, furent obligés d'avoir recours à la protection de MM. de S. Sulpice. Leurs voitures, jadis, avoient obstrué la rue S. Victor quand ils alloient solliciter, au petit parloir de S. Nicolas, un bénéfice, une pension, un évêché chez Polet, confesseur de Fleury. Depuis ce temps-là, le crédit se trouvant à S. Sulpice, les voitures des grands en remplirent la cour spacieuse. Tous furent obligés de laisser toute représentation, toute étiquette, tout cérémonial dont ils étoient si jaloux, pour aller à la source des abbayes & des prélatures. Ils alloient patiemment visiter, solliciter & tourmenter ce Pellétier de S. Aubin, & sur-tout Couturier, son successeur, qui n'étoit ni em-

barrassé, ni étonné de ce fracas. Ces prêtres adroits & rusés examinoient d'abord la doctrine des courtisans; il falloit dire comme eux, les servir dans leurs querelles, ou encourir le danger de voir le frère ou le fils éloignés des prélatures; & tout ecclésiastique né de magistrats appelans ou suspects, étoit obligé de renoncer aux graces ecclésiastiques. Tel étoit le conseil de guerre du parti moliniste, dont les prélats ci-dessus dépeints étoient l'état-major.

Cette dangereuse faction avoit aussi des soldats, c'est-à-dire, des théologiens espions, des auteurs argumentans, des disputans & des prédicateurs. Tel cet impitoyable Tournely qui damnoit tout ce qui ne croyoit pas à ses thèses. Couet, espion & grand vicaire de l'archevêque de Paris (cardinal de Noailles) que le molinisme débaucha, & qui entretint sans cesse S. Sulpice, Fleury & la Police, de ce qui se passoit à l'archevêché. Tel Cônac, qui observoit dans la paroisse de S. Germain celui qui faisoit ses pâques & celui qui ne les faisoit pas; & qui comparoit les années dévotes & les années indifférentes, comme les physiciens comparent la pluie & le beau temps, les naissances & les mortalités, & qui en faisoit des tables qu'on portoit à la police. Tels ces prêtres espions, ces déla-

teurs élevés au séminaire à ces manéges honteux, qui colportoient les ouvrages, les libelles, les mémoires, & entretenoient les esprits dans des querelles où seuls ils pouvoient gagner. Tel le docteur Gaillande qu'on appeloit *le fou détaché*. Les plus grands talens dans la dispute & dans l'intrigue, tels que Tencin, Laffiteau, étoient récompensés par des prélatures. Le reste l'étoit par des abbayes, des prieurés ou des pensions. Les grands observoient en silence ces querelles de séminaire & de collége que la petitesse de caractère de Fleury avoit, comme le feu roi dans ses vieux ans, introduit à la cour, & les sages gémissoient de voir relever, anoblir & récompenser un mérite de cette nature. Maurepas qui s'en moquoit secrètement, faisoit circuler dans la société de petites pieces fugitives qui, répétées ou chantées par le parti neutre, désoloient les chefs des deux partis.

Telle étoit, entre autre, cette partie de la société qui composoit les calotines. Noailles & Fleury, les Jésuites, les Sulpiciens & S. Magloire, y étoient également ridiculisés. On a rapporté ci-dessus une de ces calotines à l'honneur de Tencin.

S. Florentin, autre ministre du temps, n'entendoit rien à la querelle; mais il avoit le talent

ſupérieur de ſigner des lettres-de-cachet, & la mécanique de leur expédition. Il en ſigna un tel nombre, pendant la durée du miniſtère de Fleury, que les commis aſſuroient que les Jéſuites & la cabale d'Iſſy avoient fait exiler ou empriſonner plus de Janſéniſtes, qu'il n'avoit été exilé ou empriſonné de François ſous le règne dur, long & perſécuteur de Louis XIV.

D'Armenonville & Morville étoient favorables comme lui à la faction; mais ils étoient ſans activité, tandis que Chauvelin auroit ſigné mille bulles ſi elles avoient ſervi à le maintenir en place : il étoit très-politique; & l'influence de la cour ſur la conduite & les principes des miniſtres étoit telle dans ce temps-là, que ce Chauvelin ne pouvoit déployer un autre caractère, puiſque d'Agueſſeau, chancelier de France, jadis Janſéniſte, bon François, & libre de préjugés ſur la religion, n'en avoit plus d'autre que celui de la cour. L'exil à Freſne, en tempérant ſon caractère, lui avoit fait perdre la bonne opinion qu'on avoit de l'énergie de ſon ame. Les courtiſans étoient donc obligés de croire, en fait de religion, comme Dubois janſéniſte au commencement de la régence, comme Dubois moliniſte quand il voulut avoir le chapeau. Ils

furent tenus ensuite de croire comme Fleury, & puis comme Boyer, pour obtenir des places pour leurs enfans, de soutenir la guerre théologique, la bulle, les Sulpiciens, Couturier & toute la cabale d'Issy. On admira cependant la dextérité du maréchal de Villars, qui se rencontra par hasard dans une séance querelleuse du parlement, dans laquelle on agitoit quelque affaire de la bulle. Invité, en sa qualité de pair, de donner son avis, d'opiner avec la cour, jamais homme ne fut plus surpris ni plus embarrassé. Il entendoit certainement ces matières plus que tout autre, car il étoit fort instruit; mais il ne vouloit délibérer ni contre le parlement, auquel il s'étoit attaché, ni contre le parti de Fleury; il dépaysa tout le monde en beaux & bons termes, & en habile courtisan. Il dit qu'il avoit eu l'honneur de se trouver à plusieurs conférences au palais-royal sur la constitution *Unigenitus*, en présence du régent & du cardinal de Noailles, *dont la mémoire seroit à jamais respectable.* Il ajouta qu'il avoit ouï dire à un des plus grands magistrats, à l'abbé Pucelles, que l'affaire sur laquelle on délibéroit, étoit des plus importantes & des plus graves; que pour lui il prenoit la liberté de représenter à cet auguste tribunal,

que plus la matière étoient importante, plus il croyoit qu'on devoit se comporter avec modération ; qu'il opinoit pour que le parlement se retirât pardevers le roi & ses ministres pour délibérer de concert ; & que comme il n'étoit venu au parlement que pour entendre l'éloquence de M. le premier président, & de M. le procureur-général, dans une affaire particulière, il supplioit la compagnie de trouver bon qu'il n'opinât point, & pria M. le premier président qu'il lui permît de se retirer, ce qu'il fit. Les Jansénistes & les Molinistes dirent de Villars qu'il n'avoit point de religion.

Tels étoient les chefs, les généraux & les soldats de l'armée Jésuitique qui combattoit au nom de la bulle, & qui tourmentoit l'intérieur de l'Etat. Disons un mot du lieutenant de police; il se nommoit Hérault.

Ce personnage, abandonné au sacerdoce, en étoit alors le bras droit; & il monta si bien la police, que, jusqu'à Sartines, l'état ecclésiastique fut ensuite un de ses principaux départemens. Hérault étoit curieux, insolent, avide, ambitieux & persécuteur. Il tenoit fidellement un triple registre où étoient inscrits les chefs des trois classes; les *bien intentionnés*, ou constitutionnai-

res,

res, les *neutres*, qui s'en moquoient ouvertement, & les *appelans* de la bulle : c'eſt-à-dire, qu'il avoit tous les talens d'un chef de la police. Ces appelans, pour ſe jouer de lui & de ſes recherches, jetèrent un jour dans ſa voiture un paquet mouillé de gazettes eccléſiaſtiques, tandis qu'il viſitoit une maiſon où il eſpéroit ſurprendre les preſſes d'où ſortoit cette gazette. On diſoit alors dans le parti des neutres, qu'il eût dû encourager au contraire cette gazette, pour faire rougir le vice audacieux, ſi ſouvent tancé dans cet ouvrage ſatyrique ; dernière reſſource des Janſéniſtes, qui, éloignés ſous Fleury des places & des prélatures, ſe vangeoient dans cette gazette en publiant les anecdotes ſcandaleuſes de leurs ennemis.

CHAPITRE XI.

Portrait de la faction des Janséniſtes & du parlement ; portrait de l'abbé Pucelles, chef de ce parti.

A côté du Jéſuitiſme s'élevoit un parti redoutable, conduit par Noailles, archevêque de Paris.

Ce cardinal, courageux, ſimple, pieux & vrai dans toute ſa conduite, eſt trop bien dépeint dans cet ouvrage pour en faire ici un portrait nouveau. Colbert, évêque de Montpellier, Saonen, évêque de Senez, un évêque d'Auxerre, & quelques autres, tous d'un extérieur ſimple, tous réſidans dans leur diocèſe, d'une morale ſévère, d'un eſprit & d'un caractère ferme, invariable & inflexible, s'attachoient à ce cardinal. Dans ce parti il n'y avoit ni moyens ni reſſources pour s'avancer ; en ſorte que les ambitieux ne deſiroient pas d'entrer dans cette claſſe. Elle n'étoit formée que de perſonnages d'un caractère ferme, ſimple & incapable de réſiſtance (1). Une boîte, nommée la *boîte à*

(1) La corruption des cours & les efforts qu'elles font pour obtenir le pouvoir arbitraire, ſépareront toujours de

Perette , où les riches de la faction jetoient leurs aumônes , étoit la seule ressource des pauvres du

---

ce parti-là, tous les patriotes qui vivent sans ambition : ainsi la cour est condamnée à voir sans cesse des honnêtes gens, fermes de caractère , simples & vertueux pour ennemis. Il y aura sans cesse en France des Mably , des Rousseau , & quelquefois des Brutus. La nation leur accordera sans cesse les honneurs de l'immortalité , & la cour aura perpétuellement la douleur d'avoir une vertu sévère devant elle , qui avilira beaucoup de princes , & leur rendra la vie dure. Je ne vois qu'un remède à cet inconvénient , & je le propose à tous les Bourbons , à tous les monarques des puissances modérées. C'est l'amour de la simplicité , & la préférence des vertus douces & paisibles à tout acte d'un caractère militaire ou fastueux. Les Bourbons une fois enracinés , ont tous oublié que la naïveté du bon Henri avoit conquis un royaume agité de troubles. C'est du respect pour les hommes , pour les droits d'une nation de qui tous les Bourbons du monde tiennent leurs sceptres , leurs couronnes & leur faste, qu'ils doivent attendre l'amour du peuple. Ce peuple n'a-t-il pas le droit d'attendre du prince ce sentiment. Trente millions de liste civile sont le produit des sueurs de ce peuple , que les sots & les superbes osent appeler en ce moment les *sans culottes* , de ce peuple qui peut changer en piques son instrument aratoire. L'esprit courtisan se révolte de concert avec les princes de ce qu'on écrit en faveur de ce peuple. Sectateurs des principes du

parti. Nous verrons cette boîte, sous le règne de Louis XVI, enlevée par un héritier qui n'étoit point Janséniste, & qui n'y eut d'autre droit que l'étrange arrêt du parlement.

Le parlement dont on a montré l'esprit, les factions & le caractère (tome III, page.... & chapitres suivans), étoit presque tout appelant. La plupart des magistrats, sincères, vertueux, indignés des allures obliques, des voies détournées, des principes versatiles des Molinistes, entroient en convulsion en entendant parler d'un Jésuite ou d'un Sulpicen. La faction des magistrats courtisans se montroit cependant pour la bulle ou contre la bulle, selon l'occurrence; & cette portion de la magistrature, politique de caractère, étoit gouvernée par le premier président, toujours l'homme du roi, toujours vendu

---

cardinal de Richelieu, qui disoit qu'il falloit *le charger comme un mulet*, *& ne pas l'instruire*, ils ne peuvent rien souffrir de ce qui peut relever la dignité de l'homme qu'on voit à chaque pas outragée. Mais le mouvement est imprimé. La lutte entre l'esprit courtisan & l'esprit d'égalité est déclarée, & qui l'emportera? Sera-ce ceux qui se prostituent aux grands pour avoir une portion du profit qu'ils soutirent du peuple; ou le citoyen qui déteste cet esprit courtisans?

aux miniſtres, toujours porté à enregiſtrer des bulles, & à réprimer les arrêtés du parlement.

L'abbé Pucelles étoit dans ces circonſtances délicates, le chef du parti de l'oppoſition. Souvent il gouvernoit toute ſa compagnie, les chambres aſſemblées, par le ſeul effet d'une éloquence ſublime, & chaleureuſe, qui captivoit les eſprits; & toujours il étoit aſſuré de gouverner les Janſéniſtes qui dominoient encore dans le parlement. L'eſprit verſatile, changeant & léger des ſeigneurs de la cour, faiſoit appeler *obſtination* la fermeté de ſon courage & la ſolidité de ſes principes, & cependant la cour étoit forcée d'admirer un caractère indomptable, qui devoit l'engager à ſouffrir l'exil plutôt que de s'attacher à tous les principes, à toutes les opinions qu'occaſionnoit la verſatilité des principes du gouvernement. Pucelles avoit été l'ami & le condiſciple de Fleury; ils étoient tous deux de même âge, mais Pucelles, inflexible & courageux, s'étoit ſéparé de lui depuis qu'il étoit devenu miniſtre; & au lieu d'approuver ſes démarches puſillanimes, Pucelles, ſupérieur à ſon ſiècle pour ſes principes, étranger à ſa patrie à cauſe de ſon intrépidité, ſe montroit à Paris, digne de figurer, par ſon caractère, dans la plus vertueuſe des républiques.

Sa belle tête étoit analogue à ſon génie. Des traits forts, des yeux étincelans, une figure majeſtueuſe, des geſtes impoſans, aidoient merveilleuſement ſon éloquence toujours victorieuſe. Ses regards étoient animés & fermes, & le feu qui en ſortoit, pour ainſi dire, annonçoit les mouvemens de ſon ame & augmentoit la puiſſance de ſes diſcours.

Il étoit reſpecté & craint dans le parlement. On redoutoit en lui cet élan d'une ame qui ſe ſentoit outragée, quand ſa compagnie enregiſtroit, par foibleſſe, quelque édit qui demandoit de la réſiſtance. Alors il s'indignoit, il parloit ſans écrire & ſans préparation au milieu de la compagnie; &, comme Jupiter tonnant, il faiſoit rougir, pâlir, baiſſer les yeux, & animoit, comme il vouloit & quand il le vouloit, toute la magiſtrature.

A cette éloquence, à ces qualités ſupérieures, Pucelles joignoit une grande pureté de mœurs & la ſévérité d'un bon Janſéniſte. Sa vie étoit depuis long-temps irréprochable. Ce n'étoit en lui ni affectation, ni hypocriſie, mais l'effet d'une ſimplicité de mœurs, d'un ton véridique qui formoit ſon caractère, d'une candeur véritable, & cependant ſa jeuneſſe avoit été galante & orageuſe.

L'abbé Mengui, son rival, avoit un caractère plus flexible & une éloquence plus séduisante. Il avoit aussi plus de moyens dans l'esprit, & une infinité de tours d'adresse pour parvenir à son but, que Pucelles, trop sublime & incapable de détails, ne connoissoit pas. Mengui jetoit des fleurs quand il le vouloit, & savoit embellir ses discours oratoires. Le génie de Pucelles, au contraire, ardent & impétueux, n'étoit susceptible d'aucun ornement. Quant à leur caractère respectif, on disoit de Mengui qu'il étoit changeant, parce qu'il n'étoit point opiniâtre; foible, parce qu'il se rendoit au parti de la paix, & léger, parce qu'il ne tenoit pas toujours à son premier avis. Ce magistrat favorisoit ces bruits; car il finit par devenir neutre sur les affaires ecclésiastiques, ayant été gagné par Fleury.

Outre cette compagnie, il y avoit encore des corps qui professoient le Jansénisme, & dont, pour cela, on vouloit l'abolition ou la réforme. On avoit déja renversé Port-Royal, berceau des grands hommes, tels que Racine & Paschal. On avoit aboli le collége de Sainte-Barbe, où se faisoient des excellentes études & quelques folies. On avoit exilé ou exclu cent docteurs de Sorbonne; ce qui fit dire, avec raison, qu'il n'en resteroit plus que *la carcasse*;

on en fit même une gravure, & on avoit diſperſé l'Oratoire, compagnie qui penſoit auſſi librement & qui agiſſoit avec autant d'aſſurance & de loyauté, que les Sulpiciens penſoient en eſclaves & agiſſoient obſcurément en intrigans. Tel étoit, depuis le commencement du miniſtère de Fleury, juſqu'en 1742, le triſte état de l'égliſe de France, du miniſtère, &, par ſympathie, de la plupart des courtiſans.

CHAPITRE XII.

Commiſſion miniſtérielle établie à Embrun par lettre-de-cachet, pour y condamner en forme de concile, l'évêque de Sénez.

Les deux armées étant bien animées, bien fortifiées d'argumens, de diſtinctions, de paſſages des pères, on imagina de placer le champ de bataille loin de Paris & du danger, à Embrun, à mi-côte des Alpes (1).

Près de-là vivoit à Sénez un vieillard octogé-

(1) A peu près comme les reviſeurs de la conſtitution ont placé l'évènement du mois de juillet 1791, au Champ-de-Mars.

naire, l'ancien des évêques de sa province, d'un caractère ouvert, franc, droit, délicat sur les procédés, inébranlable dans ses opinions, le père des pauvres, l'ennemi du faste, sans argenterie ni aucun luxe dans son palais épiscopal. Il prêchoit, il confessoit, il administroit les sacremens comme un vicaire de paroisse, quoiqu'il fût évêque. Il convertissoit ses diocésains & ses curés libertins, en se mettant à genoux devant eux, & en les conjurant, les larmes aux yeux, de changer de vie. Tel étoit le prélat que la cabale d'Issy vouloit précipiter de son siége épiscopal, pour faire un exemple & ordonner par la crainte une entière soumission.

A côté de ce prélat se trouvoit quelquefois à Embrun, l'intrigant Tencin, homme sans honte & sans frein, libertin, indévot, irréligieux, flétri par des intrigues obscures & subalternes, & par l'agiotage, qui, ayant fait de Law luthérien un catholique, étoit très-propre à faire de Soanen un prélat hérétique, & de le déclarer tel dans un concile en forme.

Pour l'assembler canoniquement, il partit de Versailles des lettres-de-cachet, le 24 mai 1727, où le roi disoit qu'il *avoit permis* au sieur archevêque d'Embrun d'assembler incessamment un concile, pour y traiter & discuter des affaires

qui intéreſſoient la religion & les dogmes de la foi. Le roi ajoutoit aux pères du futur concile, que ſon intention étoit qu'ils ſe rendiſſent en ladite ville d'Embrun, au jour indiqué par ledit ſieur archevêque, pour s'y aſſembler; *enjoignant de ne pas ſortir de la ville avant la fin de ce concile, & ſans ſon conſentement.*

Jamais, depuis que le chriſtianiſme exiſte, on n'avoit vu de ſi folle entrepriſe. Un concile étoit convoqué par lettre-de-cachet; l'indiction des pères étoit ordonnée à Embrun par lettre-de-cachet. La demeure dans cette ville juſqu'à la clôture étoit fixée, par lettre-de-cachet, & la Vrillière avoit ſigné toutes ces lettres pour la défenſe de la bulle & de la foi. Un concile pour la réforme des mœurs eût été dans les bonnes règles, & néceſſaire ſans doute pour la reſtauration des mœurs d'une prélature que les honnêtes gens commençoient à mépriſer. Et dans ce cas-là, il falloit nommer Soanen préſident d'un concile pour dépoſer l'inceſtueux teneur qui vivoit groſſièrement avec ſa ſœur, & l'avoit donnée un moment au cardinal Dubois. Mais ce n'étoit alors ni les vues, ni les projets du gouvernement; l'opinion publique l'eût ſoutenu, s'il eût ordonné la réforme des mœurs des prélats; & elle n'étoit pas in-

différente sur cet objet, comme elle l'étoit sur le molinisme ou le jansénisme du clergé. La cour au contraire vouloit qu'on crût à la bulle quand on n'y croyoit pas, & laissoit au clergé ses mœurs corrompues qu'elle pouvoit réprimer : & le prélat de Sénez, intrépide & inexorable, répondit aux lettres d'indiction, qu'il avoit vécu pour prêcher la saine doctrine, *& qu'il mourroit pour la soutenir.*

Il partit donc de Sénez ce vieillard inflexible, il sortit de son diocèse où il ne devoit plus rentrer. Une lettre-de-cachet avoit ouvert le concile, une lettre d'exil dans les montagnes d'Auvergne devoit en être la clôture. On arrêta le messager qui apportoit ses papiers, pour qu'il fût sans moyen de défense; on n'oublia rien pour le roidir & l'attacher à son sentiment; on eût été bien fâché d'une conversion, & Tencin, dans ses discours, parla du loup dans la bergerie.

On chassa ensuite les théologiens de l'évêque de Senez, & on n'eut pas égard à ses actes de récusation, qu'il fit signifier à ses juges. Vainement reprocha-t-il à tous d'être les instrumens des ministres, & à Tencin d'être inhabile à le condamner canoniquement, parce qu'il avoit été flétri, amendé par la cour de parlement,

accuſé & convaincu de ſimonie; Tencin, juge & partie, le cita pour la doctrine. Soanen appela de nouveau au futur concile général, ſelon nos libertés; & le concile d'Embrun lui fit des monitions. Enfin, il fut condamné, & ſon inſtruction paſtorale déclarée téméraire, ſcandaleuſe, ſéditieuſe, injurieuſe à l'égliſe, aux évêques, à l'autorité royale, ſchiſmatique, pleine d'un eſprit hérétique, remplie d'erreurs, & fomentant l'héréſie. Soanen, en conſéquence, fut déclaré ſuſpens de tout pouvoir épiſcopal & ſacerdotal, tandis qu'on recevoit à Paris l'archevêque Tencin du régiment de la calotte.

Les évêques appelans, irrités d'un pareil traitement, pouſsèrent des cris juſqu'aux nues. L'intrépide & l'opiniâtre Colbert en fit un à Montpellier, pour reprendre Tencin, qui avoit oſé appeler le prélat de Senez, *Sobna*. Colbert qui ſavoit l'écriture, trouva que ce Sobna, préfet du temple des Juifs, avoit beaucoup de reſſemblance avec Tencin, & dit que ſa comparaiſon avec Soanen n'étoit pas heureuſe. *Sobna*, diſoit Colbert, *étoit un homme de plaiſir, revêtu d'une dignité ſublime dans la religion, & n'en étoit pas plus religieux. Il ne connoiſſoit de bonheur que celui de la vie préſente, & de grandeur & de gloire que ce qui faiſoit ſa honte. Libertin, eſprit*

fort, mangeons & buvons, *disoit-il*, nous mourrons demain. *Voilà le caractère de Sobna ; y reconnoissez-vous, mes frères, celui du saint évêque Soanen qui vient d'être condamné ?*

Tencin ressembloit mieux en effet à ce Sobna que le pauvre évêque Soanen.

Colbert faisoit ensuite la peinture du concile d'Embrun ; il parloit de la violation du droit des gens ; de l'emprisonnement du messager chargé des lettres du prélat ; de ses papiers volés ; des notaires du prélat arrêtés dans leurs fonctions ; des juges récusés & qui jugeoient la récusation ; des coups de bâton enfin dont on avoit menacé ce prélat ; & s'abandonnant alors à l'indignation & à la chaleur de son ame, Colbert s'écrioit dans son mandement : *Quoi de plus affreux que ce brigandage ?*

Ce mot ne tomba pas ; les constitutionnaires ne purent sauver l'honneur de ce concile d'Embrun, à cause des mœurs de l'indigne prélat qui le présidoit. Les Jansénistes, & les indifférens qui formoient alors les trois quarts de la société, n'appelèrent plus ce concile que le *brigandage*, & le nom lui resta.

CHAPITRE XIII.

Projets d'enlever au parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, & d'établir une commiſſion inquiſitoriale; exils & empriſonnemens.

LA méchanique de ce concile imaginé à Iſſy, avoit été exécutée avec tant de facilité, qu'on forma l'étrange projet, dans ces dangereuſes conférences, d'établir une commiſſion miniſtérielle, pour connoître des affaires relatives aux deux puiſſances, à la bulle, & à la diſcipline eccléſiaſtique.

C'étoit ravir au parlement la plus précieuſe de ſes prérogatives, qui lui ſoumettoit le premier ordre de l'état.

Mais Saint-Sulpice, qui ſe peuploit, qui ſe répandoit dans les diocèſes, & qui par-tout étoit circonſcrit par le parlement, vouloit que les eccléſiaſtiques puſſent ſecouer le joug des cours de juſtice, pour les faire tomber ſous celui qu'il alloit impoſer. Il vouloit abolir les appels, c'eſt-à-dire, renverſer tout reſte de liberté dans le clergé du ſecond ordre, que le bon Henri IV avoit été ſi ferme à lui conſerver. Saint-Sulpice,

tourmenté de cette paſſion, avoit à craindre la réſiſtance invincible du parlement, ſa ſenſibilité, ſon irraſcibilité, & la haine ſur-tout des François pour l'inquiſition & pour les commiſſions arbitraires. Il eſſaya donc de l'attaquer ſourdement, de loin, avec adreſſe, & d'une manière ambiguë. Il avoit encore à craindre l'eſprit pacifique de Fleury & la volonté du roi, dont on ne connoiſſoit pas trop le caractère. Il tâtoit & eſſayoit des attaques indirectes; il vint au point de faire déclarer la bulle, loi de l'Etat, & d'empêcher les appels par une déclaration qu'on porta au parlement, & l'on compromit l'autorité du roi, au point que ce jeune monarque, comme pour une grande affaire, vint tenir un lit de juſtice le 28 mars 1730, où furent enregiſtrées militairement des règles de foi.

Toutes querelles de prêtres étoient alors aſſoupies, & les factions auroient été peut-être terminées par leur propre aſſoupiſſement; mais le génie profond, ardent & enveloppé, qui animoit ſourdement la cabale d'Iſſy, demandoit des combats, ſuite d'une victoire éclatante: le jeune roi alla même juſqu'à ordonner que le parlement, après le lit de juſtice, ne délibéreroit plus, ou que le premier préſident leveroit

les séances. Cette escarmouche royale se passa bien pour la cour de Versailles.

L'orage passé, on attaqua le parlement par des évocations qui réveillèrent encore sa sensibilité. Pucelles, poussé à bout cette fois, engagea sa compagnie à faire des remontrances sur ces irrégularités, & sur les anciennes défenses d'opiner. Pour humilier ces conseillers, qu'une régente avoit autrefois appelés la *canaille*, on dit au roi qu'il ne falloit recevoir que des présidens pour les remontrances, ce qui donna lieu à d'autres débats; ensuite on ordonna au parlement de garder le silence sur la bulle, de ne plus délibérer, & le chancelier osa dire qu'on évoquoit au conseil du roi les affaires de cette nature, parce qu'on jugeoit, au parlement, contre les loix connues de l'Etat; ce qui jeta le parlement dans une telle désolation, que l'abbé Pucelles, dans ses terribles & éloquens discours contre le despotisme, alla jusqu'à dire que Fleury avoit mal élevé le roi, l'avoit imbu de mauvais principes contre ses parlemens: défendre de délibérer, & tenter de soumettre au corps ecclésiastique tous les ordres de l'Etat, étoit le dernier période du pouvoir du tyran. Enfin Pucelles anima si bien toute la magistrature, que pour consterner la cabale d'Issy, & la

la jeter elle-même dans les plus grands embarras, il rappela tous les anciens principes relatifs au gouvernement du clergé en France; & sur-le-champ furent dressés, sur les bornes des deux puissances, les fameux articles qu'on va rapporter.

« 1°. La puissance temporelle établie directement de Dieu, est indépendante de toute » autre, & nul pouvoir ne peut donner la » moindre atteinte à son autorité.

» 2°. Il n'appartient pas aux ministres de » l'église de fixer les termes que Dieu a placés » entre les deux puissances: les canons de l'é» glise ne deviennent loix de l'Etat qu'autant » qu'ils sont revêtus de l'autorité du souverain.

» 3°. A la puissance temporelle seule appar» tient la jurisdiction extérieure qui a droit de » contraindre les sujets du roi.

» 4°. Les ministres de l'église sont comp» tables au roi & à la cour, sous son autorité, » de tout ce qui peut blesser la tranquillité des » loix de l'Etat.

» 5°. Les ordonnances, édits, règlemens, » arrêts de la cour sur l'autorité de nos rois, » seront exécutés selon leur forme & teneur; & » le présent arrêt sera lu, publié, affiché, &c ». Ces maximes étoient celles de l'église de France,

& l'abbé Pucelles y maintenoit l'autorité royale contre les usurpations des prêtres ; & néanmoins, le lendemain, le ministère cassa, par un arrêt du conseil, l'arrêté du parlement, le déclara de nul effet, & ordonna qu'il fût biffé.

Depuis cet arrêté & depuis sa cassation dans le conseil du Roi, le parlement étoit entré en vacances. Maurepas, à la rentrée, portant une lettre du roi à cette cour, les esprits y étoient encore si animés, qu'ils refusèrent d'en entendre la lecture, & même de l'ouvrir, invoquant le principe qui défend *d'optempérer aux lettres closes*. Le roi manda le premier président, pour chercher des moyens de faire ouvrir *cette lettre close*, & de la faire lire au parlement. Le premier président vint en effet les conjurer de laisser lire la *lettre close* du roi ; elle ne le fut pas.

Les gens du roi en apportèrent une autre qui portoit aux membres du parlement d'ouvrir la première, *sous peines d'être traités en rebelles*, & cette finale mit en émotion tout le parlement.

« Il est bien triste, disoit Pucelles, de se » trouver entre deux écueils, le défaut d'obéissance » au roi, & le manque de fidélité à ses » devoirs. Le plaisir d'obéir au roi, la crainte » de lui être désagréable, l'amour tendre pour

» ſa perſonne, tout nous porte à l'obéiſſance;
» mais lorſqu'elle ſe trouve contraire aux intérêts du roi même, elle dégénère en faux reſpect; & la fidélité doit alors prendre le deſſus. Les menaces qu'on nous fait, bien loin de m'intimider, ne font que ranimer & raffermir mon zèle & mon courage. Le roi eſt maître de mes biens, de ma fortune, de ma liberté; mais de toutes les peines qu'il peut m'impoſer, il n'en eſt point qui puiſſe ou me forcer à trahir mon devoir en violant le ferment que j'ai fait, ni m'obliger à me taire quand il s'agit de ſon ſervice, ni m'empêcher de me placer entre lui & tout ce qui peut l'attaquer. Si le Roi étoit à Paris, il faudroit aller au Louvre, *ſa lettre cloſe* à la main; S. M. ne s'y reconnoîtroit pas, & ce que M. le premier préſident doit repréſenter au roi eſt tracé d'avance dans les diſcours pleins de courage de la Vacquerie & de le Jay. Comment cette démarche pourroit-elle déplaire au roi? Que lui demandons-nous? La liberté de vivre en gens de bien, de mourir en paix, de vivre fidèles à ſon ſervice, à la patrie, à nos devoirs, à nos fermens, à nos ſaintes libertés; & après avoir mené une vie dure, ingrate & laborieuſe, de mourir en

» paix; c'eſt cependant ce qu'on nous refuſe ». Il finit en propoſant d'aller à Marly ſe plaindre au roi.

L'abbé Pucelles, animant par ces propos toute ſa compagnie, & le premier préſident la voyant prête à partir pour Marly pour aller ſe jeter aux pieds du roi, repréſentoit les conſéquences dangereuſes d'une pareille démarche. L'abbé Pucelles répétoit au premier préſident, que le parlement ne ſuivoit en cela que la démarche de la Vacquerie & de le Jay, qui, en 1480 & en 1626, s'étoient immortaliſés. Les débats durèrent deux heures, pour dire qu'on iroit & qu'on n'iroit pas trouver le roi. Le premier préſident parloit de la néceſſité d'ouvrir la lettre du roi, & meſſieurs ne vouloient y conſentir qu'après qu'il auroit donné ſa parole qu'il marcheroit à la tête de la compagnie. Il offroit d'aller ſeul à Marly ſe jeter aux pieds du roi au nom de la compagnie, & meſſieurs répondoient que puiſqu'il croyoit la démarche périlleuſe, ils vouloient la partager avec lui. Le premier préſident y conſentit au bout de deux heures, & l'arrêté fut pris ſur le champ, *de ſe plaindre de l'abus qu'on faiſoit des ordres du roi.* Alors on ouvrit la lettre de cachet de la veille. Le roi y défendoit toute

délibération ſur les affaires de deux puiſſances, à peine d'encourir ſon indignation.

Arrivés à Marly, le roi étant à ſon débotté, le premier préſident envoya Dufranc, ſecrétaire de la cour, au duc de Treſmes, premier gentilhomme de la chambre, pour l'avertir que la compagnie ſouhaitoit lui parler.

Le duc de Treſmes deſcendit; & le premier préſident lui dit que le parlement deſiroit avoir l'honneur de ſaluer le roi, & il le pria d'en avertir S. M.

En attendant, le duc de Noailles, qui étoit accouru pour être témoin de la ſcène, dit au parlement qu'il n'étoit point dans ce veſtibule en lieu décent ni convenable, le fit entrer dans la ſalle du grand-maître, & fit allumer du feu & des bougies.

Mais le duc de Treſmes vint dire un quart-d'heure après qu'il étoit déſeſpéré de faire une réponſe triſte & abſolue; il dit que le roi ne vouloit pas recevoir ſon parlement, & qu'il lui ordonnoit de s'en retourner ſur le champ à Paris. Le parlement fit une ſeconde tentative; & le duc de Treſmes répondit que l'ordre du roi étoit tel, qu'il ne pouvoit lui en parler une ſeconde fois.

Fleury, d'Agueſſeau & Maurepas arrivoient

en attendant tout alarmés d'un voyage aussi insolite, & le cardinal s'adressant au premier president, s'écrioit : *Ah! Monsieur, à Marly! à Marly, Monsieur, ô Ciel, à Marly! & cela, pour parler au roi!*

Le premier président répondit qu'il n'avoit point reçu de défenses d'aller à Marly, mais seulement de délibérer ; & le cardinal se tournant ensuite du côté de l'abbé Pucelles, eut la bonne foi de lui dire qu'il étoit personnellement en colère contre lui à cause du discours qu'il avoit tenu au parlement. Pucelles lui dit qu'il n'avoit avancé que ce que la vérité, la conscience & l'honneur lui avoient dicté. *J'honore cependant*, dit le cardinal, *le parlement de Paris. Il paroît bien*, lui répondit Pucelles, *que vous faites un grand cas de la compagnie : elle n'a jamais été avilie que sous votre ministère ; à jamais on en fera le reproche dans l'histoire à votre mémoire, & on y rappellera que sous votre gouvernement, le parlement en corps n'a pu voir le Roi.*

Cet indigne gouvernement gouverné par un prêtre, par Fleury, alloit employer la force militaire contre le parlement qui déclaroit, comme il le devoit, la ligne de démarcation entre la puissance temporelle & la puissance sacerdotale.

Le retour à Paris, & l'assemblée des chambres étoient redoutables. Le premier président offrit à la compagnie d'aller se jeter aux pieds du roi, pour lui exposer la douleur de son parlement qui n'avoit pu parvenir jusqu'aux pieds du trône. On parla d'appeler les princes & les pairs, & l'abbé Pucelles cita l'exemple de 1625, de 1645 & de 1667, époques connues où la magistrature avoit été trouver le roi sans être mandée; mais il ajouta qu'alors on n'étoit pas gouverné par un cardinal, *obsédé*, disoit-il, *par la cohorte qui l'environne, & renforcé de M. d'Aguesseau & de M. Chauvelin, l'un & l'autre garde-des-sceaux, élèves de la compagnie. Le premier*, ajoutoit-il, *a soutenu avec nous les principes pour lesquels nous combattons, & l'un & l'autre avancent des maximes opposées aujourd'hui.*

Il ajouta ensuite que défendre les délibérations & les remontrances, c'étoit anéantir le parlement, & le réduire à l'état d'instrument aveugle & passif des ministres du roi. *Ce n'est*, dit-il, *ni par mauvaise humeur, ni par animosité contre M. le cardinal que je parle; je le respecte & je l'aime, mais sans le craindre; je le regarde comme un homme dompté par cette cohorte qui l'entoure sans le quitter d'un pas. Je suis donc d'avis de charger le premier président d'aller présenter au roi,*

de la part de la compagnie, l'impossibilité de remplir ses fonctions tant qu'elles ne pourroient concilier ses devoirs de fidélité & d'obéissance, & d'aller demander au roi l'audience du parlement.

Le roi, les ministres, le cardinal sur-tout, étoient dans l'embarras. Le parlement se disoit tout prêt de laisser toutes ses fonctions, puisqu'on lui défendoit de délibérer, & ne cessoit de dire qu'un corps qui n'est rien que par ses délibérations, est une véritable machine quand cette puissance lui est ôtée. Le ministère, toujours plus embarrassé, promit une déclaration favorable au parlement sur les deux puissances; mais il persista dans la défense des délibérations; & Pucelles, qui croyoit qu'un parlement qui ne peut parler, n'est plus qu'un corps sans ame & un être fantastique, persistoit à offrir les démissions. Ensuite donnant l'essor à la sensibilité de son ame, il disoit, les larmes aux yeux, toutes les chambres assemblées: « Voir de nos places le feu s'allumer » de toutes parts, gagner le palais, le trône de » nos rois, & non-seulement ne pouvoir agir » contre les incendiaires, mais même ne pou- » voir être écouté sur les moyens de l'éteindre; » voir au pied du tribunal des communautés re- » ligieuses dispersées, des particuliers dépouil- » lés, des vivans, des mourans réclamer la jus-

» tice & les loix dont nous sommes les déposi-
» taires, & ne pouvoir leur tendre la main
» pour les secourir; nous voir dégradés, anéan-
» tis, car c'est nous ôter l'être, que de nous dé-
» fendre de délibérer, n'est-ce pas séparer l'ame
» du corps, n'est-ce pas la réduire à l'impossibilité
» de satisfaire à ses obligations? Triste situation!
» de ne pouvoir remplir ses devoirs sans tomber
» dans le crime de désobéissance, & sans s'at-
» tirer les menaces de l'indignation du roi!
» Les ministres nous annoncent la paix, & en
» la promettant, ils s'en éloignent; après avoir
» dispersé des corps, des citoyens vertueux;
» après les avoir jetés dans les prisons comme des
» criminels; après avoir séparé le père de ses en-
» fans, des religieuses innocentes de leurs com-
» munautés, de pieux ecclésiastiques & des sujets
» fidèles; après les avoir exilés dans une terre
» étrangère, sans conseil, sans défenseurs; &
» après tous ces excès; traiter les magistrats, leurs
» protecteurs nés, en criminels de lèze-ma-
» jesté, en hérétiques, en schismatiques, n'est-
» ce pas le comble des excès du pouvoir?
» Le conseil du roi nous juge sans nous en-
» tendre. Nous parlons, & on nous défend la
» parole. Nous délibérons, & on nous menace;
» quelle paix, après cela, le conseil du roi

» veut-il nous laisser entrevoir, sinon celle qu'on
» n'ose nommer ? Non, je ne puis me taire,
» quand je vois des conseillers du roi prêter la
» main à ce qui est capable d'écarter la paix,
» & avilir la compagnie. Que nous reste-t-il donc
» dans cette situation déplorable, sinon de re-
» présenter au roi l'impossibilité d'exister en
» forme de parlement sans la permission de
» parler, l'impossibilité par conséquent de con-
» tinuer nos fonctions » ?

Le Parlement, ému de ces sentimens, envoya le premier président; le roi ne voulut pas le recevoir. Il écrivit, & il ne lui fut point accordé de réponse.

L'abbé Pucelles, encore plus animé, disoit que les ministres affectoient d'aigrir les esprits par l'exil des plus vertueux personnages, & vouloit empêcher que la cour ne délibérât sur ces actes d'autorité; & le premier président, quand ces questions délicates étoient entamées, levoit la séance & partoit; il alloit supplier cependant, & conjurer Fleury de lui faciliter, par sa médiation, de parvenir jusqu'au roi. *C'est inutile*, disoit le cardinal, *si vous voulez lui parler d'affaires.* Le parlement, lassé encore cette fois, laissa tous ces différens s'assoupir avec tranquillité.

Tout paroiſſoit appaiſé, quand, le mois de janvier, le roi manda le parlement par députés. A leur arrivée, Maurepas vint leur dire, dans une ſeconde anti-chambre, que le roi défendoit à tous, & nommément au premier préſident, de prendre la parole quand le roi auroit ceſſé de parler. Ils furent donc introduits & placés comme des automates devant ce phantôme royal qu'ils trouvèrent dans ſa chambre aſſis, & environné du duc d'Orléans, du chancelier d'Agueſſeau, du garde des ſceaux de Chauvelin, de Fleury, & de divers autres ſeigneurs qui s'étoient mis en état de repréſentation. Le roi qui avoit ſon diſcours dans ſon chapeau, le lut; dit que ſon chancelier expliqueroit ſes intentions, & d'Agueſſeau ajouta : « Ce qu'il » y a d'irrégulier & d'indécent dans la conduite » & les démarches du parlement, depuis les » ordres du roi, vous fait ſentir combien S. M. » doit être irritée : elle m'ordonne de vous dire » que tout ce que vous avez fait ſoit nul & » ſupprimé, comme contraire à l'obéiſſance qui » lui eſt due. Elle défend toute aſſemblée à ce » ſujet, & elle regardera comme rebelles & » déſobéiſſans ceux qui éluderont ſes ordres.

» Le roi connoît toute l'étendue des droits » de la ſuprême puiſſance; il empêchera qu'ils

» ne souffrent aucune atteinte : la plus invio-
» lable des maximes qui regarde l'autorité royale,
» est qu'il ne soit jamais souffert qu'on manque
» à l'obéissance. Le roi ordonne de faire insérer
» dans les registres ce qu'il vous dit par ma
» bouche ».

D'Aguesseau ayant ainsi parlé, le roi ajouta : » *Voilà ma volonté ; ne me forcez pas à vous* » *faire sentir que je suis* VOTRE MAITRE » ; le premier président consterné répliqua. « Il nous » est défendu d'expliquer au roi l'excès même » de notre douleur ». On fit donc une révérence profonde à l'automate ; on se sépara, & la scène se passa encore au contentement de la cour de Versailles.

L'archevêque de Paris, quelque temps après, fit un mandement où les libertés de l'église Gallicane étoient compromises. Vingt-deux Curés de Paris ne voulurent pas l'annoncer au peuple ; il fut dénoncé au parlement, à qui le roi défendit de nouveau de s'occuper de ces affaires sans sa permission. Robert fit une remarque là-dessus fort ingénieuse, qui fit éclater de rire toute la compagnie au milieu des débats : *Comment voulez-vous*, disoit-il, *que nous obéissions au Roi, qui nous défend de délibérer sur les affaires*

ecclésiastiques sans qu'il en soit informé! Pourrions-nous jamais en informer S. M. sans une délibération préalable? Et n'est-il pas de toute vérité que, pour que la compagnie puisse informer le roi d'un objet, il faut nécessairement qu'elle délibère? Nous ne cesserons donc jamais de parler & de délibérer, puisqu'il est impossible de garder le silence.

« *Nous voyons bien*, ajoutoit Pucelles, *qu'il ne » nous reste plus qu'à* PORTER NOS TÊTES AU » ROI. *Il est le maître*, disoit-il, *de nos biens » & de notre vie* (1), *mais non de ma conscience; » & pouvons-nous de sang froid observer les ravages que les ennemis de la paix font dans le » diocèse de Paris* »? Il dit qu'à la vue de ces maux jamais il ne garderoit le silence.

Le premier président répondoit que telle étoit la volonté du roi, & qu'il devoit s'y soumettre. Dupré, & autres conseillers, disoient qu'il n'avoit que sa voix comme les autres, & que l'ordre verbal du roi n'étoit pas plus fort que

(1) Comme les meilleures têtes des parlemens avoient besoin de quelques leçons sur le droit de l'homme! On tient à Maroc, à Fez & à Tunis le langage de Pucelles. En France, le roi possède ce qu'il tient de ses sujets; & la révolution a présenté des lances à ses troupes.

les lettres de jussion, sur lesquelles la cour faisoit même d'itératives remontrances. Le président ne voulant pas se rendre, on en vint aux reproches amers; on lui dit qu'il étoit honteux & infâme d'abandonner sa compagnie : *Jamais*, lui disoit un conseiller, *vous ne serez plus grand que lorsque vous serez à la tête de vos confrères; on vous méprisera à la cour quand vous en serez séparé; & si la compagnie périssoit, il vous seroit glorieux de périr avec elle :* enfin, les conseillers sur-tout, qui n'étoient pas de grand'chambre, déclarèrent qu'ils ne feroient aucun travail qu'on n'eût délibéré sur la conduite de l'archevêque de Paris.

Le lendemain il n'y eut d'audience que dans la grand'chambre, où l'on reçut une lettre de cachet qui les fit assembler toutes : les enquêtes ne voulurent l'ouvrir qu'après de grands débats. Le roi mandoit le parlement par députés; & comme on demandoit au président ce qu'il diroit au roi : *Encore faut-il*, répondit-il, *que je sache ce que nous dira le roi lui-même. Cela n'est pas difficile à deviner*, disoit Titon; *mais vous devez répondre comme le premier président de Verdun, en 1626, dans une occasion semblable : il dit au roi que comme il s'agissoit de la religion, de la sûreté de sa personne & de son*

Etat, il ne devoit pas réputer à désobéissance, s'il ne pouvoit déférer aux ordres du roi. Dupré ajouta qu'il falloit déclarer alors que le parlement ne pourroit continuer ses fonctions, si on le dépouilloit de la partie la plus essentielle de ses devoirs, celle de parler; & que la règle de Fleury sentoit trop la règle du silence des séminaires de S. Sulpice pour obtempérer (1).

On écouta tous les avis. D'une voix unanime, on arrêta que le premier president tiendroit au roi ce langage. Si le roi lui faisoit défendre de parler, par un ministre, il ne devoit avoir aucun égard pour des ordres de cette espèce. Si le roi lui-même défendoit de parler, il laisseroit par écrit les paroles de Verdun au pied du trône. Dès ce jour-là toutes affaires cessèrent au palais, & les avocats même refusèrent de plaider.

Le roi averti de tous ces arrêtés, reçut le parlement avec un grand appareil. Environné de M. le duc, du comte de Clermont, du

(1) La cour de Versailles a bien expié depuis ses ordres de garder le silence, & la lecture d'un seul logographe peut lui apprendre combien elle doit renoncer à la prérogative de défendre de parler.

duc du Maine, du comte de Toulouſe, du prince de Dombes, du comte d'Eu, de Fleury, d'Agueſſeau, Chauvelin, Villars, Charoſt, Maurepas, cette ſuite de valets vendus à ſes ordres arbitraires annonçoit aſſez quelle eſt la foibleſſe naturelle de l'autorité arbitraire.

Je vous ai fait ſavoir ma volonté, dit le roi, *je veux qu'elle ſoit pleinement exécutée : je défends toute délibération ; ce que vous avez fait mérite mon indignation ; ſoyez plus ſoumis, & retournez à vos fonctions.*

Le premier préſident faiſant une profonde révérence, voulut parler.... TAISEZ-VOUS, ajouta le roi. Sur le champ l'abbé Pucelles voyant que le premier préſident n'exécutoit pas l'arrêté de la compagnie, ſe met à genoux devant Louis XV, tire de ſa poche l'arrêté du parlement, & le poſe très-reſpectueuſement aux pieds du Roi. Maurepas le ramaſſe, le déchire, & jette les loques par terre entre le roi & le parlement.

La ſéance du ſultan levée, & les députés du parlement ſe rendant à Paris, Fleury ſe ſentit outragé de tant de réſiſtances, & les miniſtres s'irritant de la hardieſſe de Pucelles, qui oſoit écrire quand il étoit défendu de parler, eurent recours à la raiſon des rois contre l'équité qui les

les offense. Ils envoyèrent la Plane, brigadier des gardes du corps, & deux gardes du roi, qui arrêtèrent l'abbé Pucelles à Senlis, se saisirent de lui, & l'emmenèrent à Corbigny dans son abbaye. *Rapportez à Fleury*, dit-il aux satellites qui se saisissoient de lui, *que c'est ainsi qu'agissent les tyrans.* Les ministres cependant redoutoient les Parisiens; car l'abbé Pucelles jouissoit dans la capitale d'une estime aussi générale que méritée; mais Fleury dit à Maurepas : *Faites donc une chanson pour amuser la ville de Paris, & badinez du mot Pucelles.* Maurepas en fit une & se surpassa; il plaça le mot dans la bouche des dames de la halle, qui chantèrent ces couplets fameux, dont on n'a pas oublié le refrein.

Rendez-nous Pucelles, ô guai!
Rendez-nous Pucelles.

De la halle la chanson monta jusqu'aux dames de la cour; & l'on ne cessa, pendant plusieurs mois, de chanter un conseiller victime de son courage & du patriotisme.

La nuit suivante des mousquetaires allèrent enlever Titon, & le renfermèrent à Vincennes, de-là on le transféra au château de Ham; ils

choisirent les ténèbres de la nuit pour l'exécution de ces ordres, parce que les visirs craignoient d'irriter le peuple de la capitale. Et tandis que le parlement refusoit même de s'assembler à son retour à Paris, la seule grand'-chambre eut *la foiblesse*, aux termes du parti qui se disoit patriotique, de s'assembler; mais bientôt les huées du peuple la forcèrent de vuider la place. D'Aguesseau, plus embarrassé peut-être que le parlement, écrivit au premier président, qu'il étoit surpris que la grand'chambre, qui avoit donné tant de preuves de courage & de fermeté dans ses devoirs, eût abandonné l'exercice de ses fonctions. Toute la capitale cependant applaudissoit, même en chantant Pucelles, aux embarras que les enquêtes donnoient à des ministres assez pervers pour punir de la prison la magistrature qui, en posture, & suppliante, osoit tenir au roi le langage de la vérité, de se mettre à genoux au pied du trône. *Que deviendrons-nous*, disoit-on à Paris, *si un autre Dubois succède à Fleury, de qui nous attendions des manières plus douces? On ne pourra donc plus rien faire passer au roi; & quand il sera de l'intérêt du ministre d'égorger quelqu'un, les ministres injustes feront de notre roi que nous adorons tous, une machine ou un perroquet.* Le ministère en

étoit déſolé, & la faction jéſuitique & ſulpicienne payoit chèrement ſes triomphes. Il ſe tenoit de fréquentes conférences à Iſſy, & depuis les commencemens des troubles juſqu'au moment actuel, on voyoit Rohan, Biſſy, Tencin, Vintimille, le père Latour, aller & venir d'Iſſy à Paris, & de Paris à cette campagne du cardinal.

Les plus violens vouloient qu'on ôtât à la magiſtrature la connoiſſance de toute affaire eccléſiaſtique; qu'elle ſe bornât à juger des procès; & qu'on formât une commiſſion, compoſée du chancelier, des miniſtres, de quatre prélats, de quatre conſeillers d'Etat, de quatre eccléſiaſtiques du ſecond ordre, pour adminiſtrer, gouverner, juger toutes les affaires eccléſiaſtiques ou relatives à la religion.

En attendant, les conſeillers du parlement étoient diſperſés, ils ne s'aſſembloient point; ou s'ils s'aſſembloient, en vertu des lettres de cachet, c'étoit pour entamer des délibérations que le premier préſident arrêtoit ſur-le-champ. On alloit en comité chez ce premier préſident. On traitoit avec lui. On vouloit rentrer & on ne vouloit pas rentrer; le gouvernement, dans ſa perfidie, jouiſſoit de cet embarras & de cette incertitude, tourment de la magiſtrature. Il y

avoit un combat entre l'eſprit de réſiſtance & l'eſprit de ſurbodination : l'opinion vouloit qu'on rendît au parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques. Le duc de Richelieu ſe plaignit à Barjac, voyant compromettre l'autorité du roi, & lui demandoit comment le Cardinal pouvoit ſe livrer à toutes ces ſuggeſtions. Barjac étoit vrai, & l'étoit avec Richelieu dans ce temps-là ; il lui répondit ces mots pleins de ſens, de vérité, & de raiſon..... *Nous ſommes bienheureux que toute cette cabale de prêtres qui nous environne tombe ſur le parlement ou ſur les Janſéniſtes ; & que feroit ſon éminence ſi tous ces gens-là s'en prenoient à lui & l'attaquoient ? Nous ne ſerions pas huit jours en place : ſon éminence voudroit bien la paix, mais il les laiſſe faire ; il ſe laiſſe lui-même entraîner. C'eſt ce ſupérieur général qui lui tourne la tête.*

Sept chambres envoyèrent leur démiſſion. La grand'chambre ſeule oſa donner audience, & les avocats refusèrent d'y paroître. Le peuple la hua de nouveau, & appela *maintiens de l'Etat*, celles des enquêtes & des requêtes. Le roi, pour dédommager cette grand'chambre, des huées populaires, & pour l'encourager, l'appela à Compiègne, & la reçut avec bonté.

Le premier préſident y prononça un diſcours

plein de ſoumiſſion, & dit au roi que *, maître de ſes ſujets, il n'oublieroit jamais qu'il en étoit le père.* Le roi ajouta qu'il vouloit accorder quelques jours à ceux dont il avoit les démiſſions, pour rentrer dans leur devoir, ſinon *nulle eſpérance de pardon*; menaçant de leur faire ſentir *toute leur vie les effets de ſon indignation.* Un parlement qui diſoit au roi qu'il étoit le *maître de la vie & des biens de ſes ſujets*, avoit-il d'autres réponſes à en attendre ?

Auſſi les ſept chambres qui avoient donné leur démiſſion, alârmées de la menace de d'Agueſſeau* & de Chauvelin de tenir un grand conſeil, commencèrent à fléchir; & le premier préſident, l'homme de tous les partis, eſſaya de gagner le cardinal: mais l'inexorable vieillard, que Couturier environnoit ſans ceſſe, lui dit brutalement : *Si vous veniez encore ici, ça ſentiroit la négociation : il faut obéir; car un roi ne négocie pas avec ſes ſujets.*

Malgré ces tentatives, le premier préſident alloit de nouveau conjurer le cardinal, & Fleury lui demandoit *s'il venoit demander pardon pour les ſept chambres, & s'il apportoit la ſoumiſſion ?*

Le premier préſident demandoit de parler au roi; & le cardinal, qui alloit prendre l'or-

dre, répondoit, que S. M. défendoit au premier président de paroître devant lui, & prenoit des mesures pour venger son autorité. Le premier président ayant écrit peu de temps après à Fleury, pour le conjurer de suspendre encore l'effet des vengeances du roi, Fleury répondit qu'il accordoit jusqu'à trois heures après midi. Depuis ce temps-là, il y eut des pourparlers, des visites, des allées & des venues inutiles de Versailles à Paris, & de Paris à Versailles de la part du président, & qui feroient la matière d'un volume. Barjac, jaloux de Couturier, sauva le parlement, flatté des prévenances que lui fit le premier président.

Tous les présidens & six conseillers de grand'-chambre furent donc mandés à Versailles, & le roi parla moins en maître qu'auparavant; d'Aguesseau dit que le roi vouloit bien rendre les démissions, espérant que la conduite à venir feroit oublier le passé : les chambres reprirent leurs fonctions les unes après les autres, à condition de pouvoir faire des remontrances sur le retour des exilés, sur la liberté des délibérations, & sur l'arrêt du conseil du 16 juin 1732.

Mais cet accommodement irritant la cabale d'Issy, à l'insu de laquelle il avoit été fait, le parlement ne fut pas plutôt rentré dans ses fonc-

tions, qu'elle fabriqua contre la paix publique une déclaration du roi, pour circonſcrire les remontrances. Ainſi quand toutes les chambres aſſemblées virent d'un côté que leurs conſeillers n'étoient pas rappelés; que, dans le préambule, on diſoit que le ſouvenir du paſſé étoit pénible pour la bonté du roi; que les édits publiés dans les lits de juſtice ſeroient exécutés nonobſtant toutes remontrances; que toute itérative remontrance ſans permiſſion du roi ſeroit défendue; que la grand'chambre ſeule connoîtroit des appels comme d'abus; que tout regiſtre particulier, toute aſſemblée ſeroient défendus, excepté pour toutes les chambres aſſemblées; & que toute dénonciation ne ſeroit faite que par les avocats-généraux ou le premier préſident, on vit évidemment que les miniſtres vouloient faire la guerre, comme s'exprimèrent les conſeillers. Ils rugirent à la lecture de cette autre *déclaration de guerre* de Fleury, & il fut décidé de prier le roi de RETIRER ſa déclaration.

Mais Louis XV ne voulut ni recevoir les députés, ni les entendre. Les avocats plaidans ceſsèrent encore de plaider, & les conſultans fermèrent leur cabinet. Les gens du roi retournèrent à Verſailles, pour ſupplier Louis XV, qui leur répondit qu'il vouloit, au préalable, que la juſtice

fût rendue à ſes ſujets. Les chambres aſſemblées ordonnèrent de retourner près ſa majeſté, qui leur répondit : *Ne revenez pas ;* & cependant une lettre-de-cachet du 2 ſeptembre manda la compagnie en robes rouges & en corps de cour, pour un lit de juſtice, qui fut tenu le 3 ſeptembre 1732, & dont les vacances empêchèrent les ſuites.

Les principaux membres du parlement avoient engagé le comte de Charolois à faire un diſcours plein d'énergie & de vérité, contre le cardinal, qui, prévenu à temps, travailla ſi habilement, que le prince ſe laiſſa gagner, & abandonna le parti du parlement. Son diſcours tendoit à prouver que Fleury étant cardinal, il n'étoit point étonnant qu'il renversât les libertés de l'égliſe gallicane. Les conſeillers ayant voulu prendre un arrêté, 140 magiſtrats furent exilés.

En attendant, la guerre menaçoit de loin le royaume; Fleury perdoit l'eſtime du peuple : il étoit chanté de tous côtés, & pourſuivi par des vers déſagréables. Il étoit dévôt, & Pucelles publia qu'il avoit partagé avec lui, dans ſon jeune âge, une jolie maîtreſſe que Fleury lui avoit enfin enlevée. Les princes murmuroient; il ne jugea donc point à propos de ſoutenir tant de guerres

à-la-fois, sur-tout contre les parlemens & contre les ennemis de l'Etat. Les exilés furent rappelés à la fin des vacances, & le ministère parut, pour un temps, se réconcilier avec la magistrature.

CHAPITRE XIV.

Séances silencieuses du parlement de Paris ; vues de la cour.

On craignoit à la cour, en 1735, une insurrection du parlement; on résolut à Issy de l'occuper chez lui-même, & d'opposer le premier président à toute sa compagnie & à toutes les chambres. On le persuada de ne permettre aucune discussion, examen ou arrêté sur l'affaire de Douai, ou de lever les séances; de soutenir qu'il étoit seul juge des objets sur lesquels pouvoit légalement traiter le parlement.

Mais cette prétention révolta la compagnie; l'abbé Pucelles dit au président : *Le parlement est assez malheureux, Monsieur, d'avoir hors de son sein des personnages qui se sont opposés au bien qu'il vouloit faire, sans avoir le malheur de nourrir dans son sein un chef qui s'y oppose.* Le premier président lui répondit qu'il sentoit bien qu'il avoit

le malheur de déplaire à la compagnie; mais qu'il aimoit mieux se sacrifier, & lui éviter malgré elle de plus grands maux.

Titon, magistrat intègre, courageux, éloquent, objecta que si on toléroit ce principe, il seroit seul juge des délibérations; qu'il n'y auroit plus de parlement, & que toute l'autorité résideroit seule dans le premier président; que, pour lui, tant qu'il lui resteroit un souffle de vie, il s'opposeroit à un principe de cette sorte.

Le premier président ne fléchissoit pas; on lui disoit que lorsque deux cent soixante magistrats desiroient une délibération, il ne pouvoit, il ne devoit pas seul s'y opposer; mais ce président étoit toujours ferme dans son refus de prendre les avis: on prit donc le parti de rester en place, & on resta depuis dix heures jusqu'à midi, en s'observant de part & d'autre, & sans mot dire.

A midi, Fleury pria le premier président de lui permettre de lui représenter l'indécence de tenir le parlement assemblé deux heures entières sans dire un seul mot, & qu'il étoit temps de finir cette séance silencieuse; le premier président répartit qu'il leveroit la séance quand la compagnie le permettroit, mais qu'il ne prendroit pas les avis. On lui disoit que puisqu'il

ne vouloit pas prendre les avis, il pouvoit ſe lever, & que les chambtes demeureroient aſſemblées; & il répondoit qu'il ne pouvoit conſentir de ne pas les préſider : la ſéance finit à une heure & demie.

Le ſoir, le premier préſident répondit que les raiſons de la matinée étoient toujours les mêmes, & que les devoirs de ſa charge empêchoient toute délibération. On lui répliqua par de bonnes raiſons, & il ne répondit pas. Titon ajouta des duretés, & le premier préſident lui répondit : *Le reſpect que j'ai pour vous m'empêche de vous répondre.*

D'un argument à l'autre, les conſeillers vinrent au point de refuſer d'aller chez le premier préſident, quand même ils ſeroient mandés.

En attendant, le conſeil du roi évoqua l'affaire de Douai, & le premier préſident dit aux chambres : *Voilà, Meſſieurs, le coup que je voulois parer; je voulois empêcher une évocation qui eſt déſagréable pour vous.* La querelle & les ſéances ſilencieuſes avoient duré près d'un mois, elles avoient produit leur effet au gré des miniſtres, au gré ſur-tout de la cabale ſulpicienne d'Iſſy, qui, dans ſes vues profondes, imaginoit ces comédies.

CHAPITRE XV.

Résultat & influence des troubles de religion sur les mœurs des François & sur la religion. Mode & usage du temps.

APRÈS ce récit des querelles des théologiens; après ce tableau de la haine des Jésuites & des Sulpiciens contre Port-Royal, contre l'Oratoire & contre tous les talens; après ces combats de la cour contre le parlement, est-il quelqu'un qui puisse désapprouver l'histoire raccourcie de la maladie de l'esprit humain tourmenté, ému de tant de querelles? On montreroit dans ce cas quels furent les effets de ces débats. On diroit à tous les Jésuites & à tous les Sulpiciens, que pendant ces scandaleuses querelles, il s'élevoit un tiers-parti tout formé d'esprit forts, neutres, éclairés, philosophes, qui se jouoient de tant de disputes, déploroient ces exils, & préparoient dans l'esprit humain cette révolution, qui devoit éclater en France vers la fin du ministère du cardinal. A force de vouloir faire respecter la religion, sa doctrine, d'exiger une obéissance

aveugle pour les objets de la foi, & de tolérer une vie libre & licencieuse dans l'église, on déracinoit la religion. Montesquieu réfléchissoit déja dans ses lettres persanes; Voltaire se jouoit d'elle; Diderot alloit éclater, & d'Argens accabloit la religion & ses ministres de sarcasmes. La petite & obscure jalousie du sulpicianisme, éloignoit de l'église les grands talens. Polignac étoit à Rome ou à Auch, Massillon à Clermont; & on ne parloit à Paris que des malheureuses querelles. Le beau siècle de Louis XIV n'étoit plus, l'église nourrissoit dans son sein ses ennemis véritables. Les Jansénistes qui, par leur morale pratique & théorique, l'honoroient & pouvoient la faire aimer, ou au moins respecter, étoient dispersés, exilés ou embastillés. Tel étoit donc en France l'effet du règne du sulpicianisme, qui ne put heureusement introduire dans le royaume cette inquisition religieuse qu'il se proposoit.

Malheureusement le caractère des François, trop flexibles, chantant & riant de tout, étoit susceptible de chaque impression nouvelle, à cause de l'inconséquence générale des esprits, & de la futilité même de la nation.

Dès 1728, tout le monde s'amusoit du plus singulier des amusemens. Les dames, les sei-

gneurs, les abbés, les princes même s'occupoient d'un travail qui faillit à faire tourner toutes les têtes. On détachoit des livres toutes les estampes, pour les découper; & on employa les graveurs, les dessinateurs, tous les artistes de la capitale pour avoir de nouvelles découpures.

La malignité publique voulut aussi qu'on chansonnât Fleury; & comme depuis un demi-siècle on chantoit la chanson du père Barnaba, on la lui appliqua. Elle eut une si grande faveur, que les étrennes, les modes, les coiffures furent pendant trois ans en *béquilles*. Les pains d'épice, les desserts artificiels des tables, les présens, les frisures, les modes, tout fut en béquille du père Barnaba. La fameuse chanson fut écrite sur les assiettes des desserts; on la chantoit à la fin des repas, & les charlatans qui couroient les rues, mettoient leurs airs en *béquilles*. On chanta aussi le cardinal dans les maisons, on fit des couplets scandaleux. Quelque temps après, on fit des manchons à la Girard, & des modes à la Cadière. Notre nation, comme un aimable enfant, rioit de tout: elle chantoit ses ministres, ses rois, ses malheurs, ses calamités même dans le même ton. Le seul jésuitisme réfléchissoit à côté du trône, & préparoit toujours

de loin la ſubverſion de ce parlement qui avoit réſiſté en 1732.

Pour comble d'inconſéquence, on inventoit les logogriphes qui occupoient ſérieuſement l'après-dîner toutes les ſociétés.

CHAPITRE XVI.

Nouvelle sorte d'inquisition ecclésiastique ; suite des principes du ministère de Fleury ; coalition du chef du clergé & de la police, sous Beaumont, archevêque de Paris.

L'INQUISITION n'ayant pu s'établir en France d'une manière légale, l'esprit jésuitique & sulpicien, qui devoit causer tant de ravages sous Christophe de Beaumont ; fit des traités avec la police, d'un nouveau genre.

Le nom seul du parlement faisoit entrer en convulsion tout le Jésuitisme. Le nom de la police lui paroissoit honnête & agréable. D'Argenson l'ancien, & depuis Hérault, avoient trouvé dans l'état ecclésiastique un soutien ; le célèbre Sartine uni à Beaumont, l'ennemi juré des parlemens, le trouva aussi, & ils furent mutuellement attachés d'intérêt & de besoins.

Les Jansénistes accusoient les Molinistes de n'avoir ni mœurs, ni morale.

Les Molinistes, plus sensuels en effet que les Jansénistes, dépensoient beaucoup de biens ecclésiastiques en plaisirs, en amusemens, & souffroient cependant de se voir accusés de cette sorte par des gens simples, fermes, opiniâtres, orgueilleux même. Beaumont établit donc une inquisition sur les mœurs de l'une & de l'autre faction, & fit un accord avec le lieutenant-général de la police, & celui-ci donna des instructions à ses commissaires, qui en donnèrent à chacune des femmes prostituées de la capitale.

Il étoit ordonné à celles-ci de bien distinguer un prélat, un prêtre, un abbé d'avec un laïque, & de faire appeler le commissaire le plus proche, quand elles pourroient saisir un ecclésiastique, & sur-tout un prélat; & pour que ces malheureuses ne manquassent pas à la loi, une récompense fut attachée à la délation.

On observe dans ces précautions atroces un crime encore plus infame.

Il n'étoit pas ordonné de REPOUSSER, mais de SURPRENDRE un ecclésiastique, un curé, un prélat; car le but eût été manqué s'ils eussent été renvoyés. Il falloit au contraire saisir, convain-

cre, & tenir sur le fait le malheureux ecclésiastique coupable d'une action accomplie.

On alloit donc faire lever ou appeler le commissaire le plus proche, qui, suivi de ses satellites, venoit tout-à-coup surprendre dans le crime, & dressoit son infame procès-verbal, signé des présens & des coupables. Sur-le-champ le procès étoit porté à la police.

De la police, une copie alloit chez le prélat, où le conciliabule décidoit si l'envoi devoit être fait à l'évêque diocésain, ou s'il falloit pardonner au coupable, à cause de son zèle pour la bulle, ou enfin s'il falloit l'exclure des graces ecclésiastiques.

Ils existent les registres affreux de ces crimes & de cette inquisition ministérielle & sacerdotale, & ils finissent vers cette époque où Sartine sortoit de la police pour diriger la marine de France !

Dans quel état de dégénération sont donc tombées nos institutions religieuses & politiques ? Voilà le haut clergé qui déteste les parlemens, & qui s'associe à la police pour en être aidé dans les opérations d'une inquisition infame.

Un clergé qui par état & par honneur devoit avoir en horreur le vice, & qui en fait constater l'opprobre avec les détails les plus dégoû-

tans & les plus ſales, ne méritoit-il pas d'être diſperſé & aboli dans la révolution de 1789?

Le jour de la priſe de la Baſtille, l'enlèvement des archives a mis au jour les regiſtres de cette inquiſition d'un autre genre, & le peuple a mis au jour les détails de la copulation monſtrueuſe du clergé de Paris avec l'ancienne police. Des prélats vivans, des grands-vicaires, des curés, des janſéniſtes, des moliniſtes ont vu leur confeſſion publique certifiée par la police; & un libraire a publié, en 1791, dans l'ouvrage intitulé, *la Chaſteté du clergé dévoilée*, le détail de ces infamies. Nous arrêtons ici nos pas. L'indignation de Tacite contre la froide hypocriſie ne pourroit traiter d'une manière convenable la dégénération des principes de l'ancien clergé de France. Nous finirons ce volume en obſervant que les prêtres de l'ancien régime, les inſtituteurs des anciennes mœurs, qui ont ſi long-temps outragé la nature dans les maiſons d'éducation publique, & déshonoré les mœurs françoiſes, ſont auſſi contraires à la liberté publique, qu'aux ſaintes inſtitutions du mariage. Le célibat hypocrite & libertin du clergé, qui força les peuples du Nord à embraſſer la réforme, comme il a forcé les révolutionnaires de 1789, à ven-

dre les propriétés du sacerdoce, appelle la condition solitaire du prêtre une vertu, & le lien conjugal un libertinage. La révolution va restituer à la nature outragée ses droits. Il s'élève un mur de séparation entre les institutions de l'hypocrisie & de la tyrannie, & les institutions de la nature ; & pour l'honneur des François, il faut croire qu'elle l'emportera.

Fin du Tome quatrième.

PIÈCES
RELATIVES AUX ÉVÈNEMENS
Racontés dans ce Volume.

ÉTAT DE LA RECETTE ET DE LA DÉPENSE DU ROYAUME, POUR L'ANNÉE 1726, ARRÊTÉ EN DÉCEMBRE 1725, *pour servir de pièce justificative à l'histoire de M. le duc*, tiré des manuscrits originaux des frères Paris, intitulés : *Traité de l'administration des recettes & dépenses du royaume*, tome II, pièce cotée N° 14.

PREMIÈRE PARTIE.

Etat des fonds.

1.	Les fermes générales de *Cordier*, employées en 1725 pour 60,500,000 livres, n'ayant produit que 56 millions, on n'établit ici que cette somme, en y ajoutant des retranchemens faits durant l'année sur les frais de regie, & la réunion aux fermes des gabelles de Franche-Comté, & celle des suifs. . .	59,000,000 l.
2.	Impositions des généralités, de 70,734,000 établies sur le pied de. .	60,000,000
3.	Bois.	3,000,000
4.	Parties casuelles.	2,000,000
5.	Les postes.	3,446,143

6. Impoſition des pays d'état......	
Languedoc................	4,193,182 l.
7. Bretagne	2,498,079
8. Provence & pays adjacens.......	1,205,400
9. Bourgogne	1 486,000
10. Navarre, Rouſſillon, Artois....	1,076,182
11. Droits rétablis..............	10,500,000
12. Régie des domaines. Contrôle, &c.	11,000,000
13. Capitation de Paris, de la cour, du clergé des frontières......	2,281,576
TOTAL des fonds (non compris le clergé.)	161,686,562 l.

SECONDE PARTIE.

Etat des dépenſes de 1726.

1. MAISON DU ROI. Comptant du roi.	600,000 l.
Ses offrandes & aumônes.......	200,000
A des maiſons religieuſes.......	260,000
Pauvres des faubourg de Paris...	80,000
Au tréſorier de la maiſon du roi..	643,670
Récompenſes des officiers ordinaires.	142,200
Ordinaire de la chambre aux deniers, extraordinaire, & pour les livrées, par états................	2,365,040
Argenterie, gardes-meubles, pierreries....................	570,000
Menus-Plaiſirs ordinaires, extraordinaires pour les comédies.....	340,000
Ecuries....................	998,730
Cent Suiſſes................	54,000
Prévôté de l'hôtel............	61,000
Vénerie....................	400,000
Bâtimens...................	1,200,000
Jettons, le premier jour de l'an...	75,000
Entretien des maiſons royales.....	70,200
Le total de ce premier chapitre de dépenſes de la maiſon du roi, ſe porte à la ſomme de.......	8,063,840 l.

2. Maison de la reine, la totalité est de	1,200,000 l.
3. Pensions aux princ. & princesses.	
A. S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, pour sa maison.......	450,000
A M. le duc d'Orléans son fils.....	150,000
A madame la duchesse de Bourbon.	230,000
Au duc de Bourbon...........	100,000
A lui, comme grand-maître......	10,000
A lui encore......	150,000
Au comte de Charolois.........	100,000
Au comte de Clermont..........	70,000
A M. le prince de Conti........	100,000
A madame la princesse de Conti....	50,000
A madame la princesse de Conti, première douairière............	180,000
A madame la princesse de Conti, seconde douairière............	80,000
Au comte de la Marche.........	60,000
A l'abbesse de Chelles, fille du régent.	20,000
A l'abbesse de Saint-Antoine......	20,000
A mademoiselle de Charolois.....	50,000
A mademoiselle de Clermont......	50,000
Encore à la même, sans raison déterminée..................	50,000
A mademoiselle de Roche-sur-Yon..	50,000
Au duc du Maine.........	112,000
Au comte de Toulouse..........	90,000
A M. de Vendosme............	50,000
Au prince & à la princesse de Carignan.	160,000
Au roi Stanislas...............	300,000
A la reine d'Espagne, pour l'intérêt de sa dot.................	207,942
4. Gages des conseils..........	3,383,318
5. Affaires étrangeres..........	2,757,850
6. La guerre. Ordinaire des guerres..	44,874,860
Extraordinaires des guerres.......	41,645,060
Artillerie......................	1,500,000
Fortifications.................	1,516,120
Maréchaussées................	1,726,845
Taillon....................	93,956

Garnisons ordinaires............	2,570,000 l.
7. MARINE & GALERES	8,028,200
8. RENTES VIAGERES & PERPÉTUELLES.	50,000,000
Charges des états du roi.........	20,449,320
Ponts & chaussées..............	3,000,000
Turcies & levées..............	400,000
Haras....................	100,000
Appointemens des intendans.......	500,000
Administration des recettes générales des finances............ ..	403,168
9. PENSIONS.................	500,000
Dépenses générales.............	1,751,928
Dépenses imprévues...........	1,000,000
Compagnie des Indes...........	841,207
TOTAL de la dépense de l'Etat, pour 1726	164,540,764 l.
TOTAL de la recette : on a eu égard de diminuer plusieurs articles, à cause des diverses retenues qui avoient été faites en 1725	161,686,562 l.
Partant, la dépense excédoit de...	2,854,202 l.

PIÈCES

Relatives aux cabales théologiques qui s'introduisirent à la cour pendant le ministère du cardinal de Fleury. Intrigues pour le faire cardinal. Correspondance du cardinal de Polignac. Querelles religieuses. Influence sur le renvoi de Morville, & l'élévation de Chauvelin.

LE cardinal de Polignac, aux yeux des dévots, des Jésuites & des Sulpiciens, étoit coupable d'un grand crime.

Il se moquoit de leurs querelles, tandis qu'ils en étoient eux-mêmes si animés, que tenant sous leur empire le cardinal de Fleury, ils disposoient des lettres de cachet, pour frapper d'exil, ou faire emprisonner quiconque ne vouloit pas faire la guerre avec eux. Tandis qu'en la faisant ils s'attiroient les regards de la multitude, & se donnoient la réputation de défenseurs de l'orthodoxie, la France étoit encore théologienne; la philosophie n'avoit pas encore versé ses ridicules.

Il leur falloit à Rome un homme dévoué, & Brancas étoit tout prêt pour aller disputer & envenimer les esprits; mais le cardinal de Po-

lignac voulut conſerver ſon état à Rome. On va rapporter dans ces mémoires quelques lettres de ce cardinal; le public ne ſera pas fâché de lire les dépêches ſecrètes de ce beau génie. Il écrivoit en ces termes, le 26 octobre 1716, au duc de Richelieu.

« Je ſuis très-indifférent à demeurer ici ou à m'en aller; & ſongeant à mon diocèſe, je n'ai d'autres liens à Rome que le ſervice du roi. Je dirai confidemment à V. E. que le miniſtère d'aujourd'hui, favorable aux adverſaires du cardinal de Noailles, eſt fort tenté de me ſacrifier à leur reſſentiment. CEUX-CI NE PEUVENT ME PARDONNER D'AVOIR VOULU FAIRE LA PAIX DE L'ÉGLISE, ET DE L'AVOIR AMENÉE AU POINT OU ELLE A ÉTÉ : ILS SE PERSUADENT QUE SI JE DEMEURE, ELLE SE FERA TOT OU TARD, MALGRÉ TOUS LES OBSTACLES INVINCIBLES QU'ILS Y ONT APPORTÉS, & où M. le Duc, entre nous, s'étoit peut-être un peu trop prêté par la crainte d'une faction ſi redoutable. (1) Dans cette ſituation,

---

(1) Nos querelles eccléſiaſtiques en 1791, que la cour de France a favoriſées, ſans en connoître les ſuites, pendant le miniſtère de M. de Montmorin, en demandant officiellement au pape ſon approbation pour la conſtitution civile du clergé, n'ont pas d'autre cauſe. Les chefs du

M. le cardinal de Fleury ne voulant ni le choquer, ni me faire ouvertement une forte de peine, me fait infinuer, par mes amis, que je ferois bien de demander mon congé: à cela, j'ai répondu que je ferois prêt à le faire fi, depuis neuf mois, les gens furieux qui m'en veulent n'avoient répandu le bruit de mon rappel comme une punition des facilités que j'avois trouvées à finir régulièrement les malheureufes difputes, & qu'ainfi perfonne au monde ne feroit la dupe d'un détour auffi plat que celui qu'on me propofoit: que fi on étoit auffi content de moi qu'on paroiffoit l'être dans toutes les dépêches qu'on m'écrit chaque ordinaire, il n'y avoit qu'à me laiffer; que fi on ne l'étoit pas, il n'y avoit qu'à me rappeler fans déguifement,

parti de Rome regrettent leurs dîmes & leurs abbayes : & la nation les ayant dépouillés, il faut que la nation périffe, puifqu'ils y font devenus un objet de mépris. Ces chefs ne croient pas en Dieu, & ils veulent guerroyer pour défendre leur croyance. Ils auroient pu faire la paix, & la donner à la France; mais, Maury ne feroit pas cardinal, & les évêques françois dépouillés & honnis, mourroient trop obfcurément. *La guerre! la guerre contre la liberté.* Ce fera le cri du prêtre romain, fi le pape lance contre nous des bulles d'excommunication.

& que j'obéirois aux premiers ordres. J'ai cru devoir ce détail ſecret à l'amitié dont vous m'honorez ».

Morville, miniſtre des affaires étrangères, toujours pouſſé par la cabale; écrivoit encore en ces termes au cardinal, pour l'engager à revenir en France; ſa lettre étoit de la fin de novembre 1726.

» J'ai différé, monſeigneur, juſqu'à préſent d'écrire à V. E. ſur une matière qui l'intéreſſe, & qu'on vous a annoncé que j'aurois l'honneur de traiter avec elle en toute confidence. Il y a déja long-temps que M. l'abbé de Rothelin me confia, dans une converſation que nous avions enſemble, qu'il étoit perſuadé que lorſque V. E. ſeroit parvenue à ſatisfaire les deſirs du roi, pour la promotion de M. le cardinal de Fleury, elle ne pouvoit rien faire de mieux que de demander à revenir en France: il me dit ſes raiſons que je trouvai ſolides; j'en ajoutai quelques autres & nous demeurâmes d'accord que le ſéjour de Rome ne conviendroit plus pour lors à V. E. L'abbé de Rothelin ſe chargea de vous écrire, monſeigneur, nos ſentimens communs; & comme vous avez bien voulu m'envoyer, à cachet volant, les réponſes que vous lui avez faites, je les ai lues avec toute l'attention que je prêterai toujours à ce qui vous

regarde ; je vous avoue, monſeigneur, que cela n'a pas changé mes ſentimens ; je ſais que le bruit courut, il y a un an, dans Rome même, que le Roi rappeloit V. E. J'eus l'honneur de lui mander combien peu ce bruit étoit fondé, & je m'expliquai dans le public d'une manière également convenable à votre naiſſance, à votre rang & à vos talens ; les diſcours qui s'étoient tenus tombèrent abſolument, & il n'en eſt plus queſtion depuis pluſieurs mois. Vous jugez bien, monſeigneur, qu'ils ne ſe réveilleront pas aujourd'hui ; & que dans le temps que vous venez d'obtenir le chapeau que le Roi demandoit avec tant d'inſtance, ſi vous revenez de Rome, l'on ne s'aviſera pas de croire ce retour involontaire ; c'eſt une vérité prouvée. M. le cardinal de Fleury a parlé publiquement ſur ce que vous avez fait, dans les termes les plus ſatisfaiſans pour V. E. L'on peut donc dire qu'il ne reſte aucun ſcrupule ſur cet article. Il ne s'agit plus que de ſavoir ſi V. E. doit deſirer de reſter à Rome ; je ne le crois pas. Il ne faut pas vous cacher, monſeigneur, que la plupart des évêques de France, les Jéſuites & S. Sulpice, ont été prévenus contre vous, & ſe ſont perſuadés que vous vouliez procurer à monſeigneur le cardinal de Noailles un accommodement qu'ils croyoient peu ſolide, & qu'ils

regardent même comme une eſpèce de triomphe que ſa trop longue réſiſtance ne pouvoit lui faire mériter, quoiqu'aſſurément V. E. ait parfaitement rempli les intentions du roi, & qu'elle ait tant de fois empêché le pape d'écouter le penchant qu'il avoit à ſatisfaire monſeigneur le cardinal de Noailles; ces mêmes évêques ne ſont pas encore raſſurés entièrement. Si le pape, devenu plus facile par l'âge qui s'augmente tous les jours, venoit à contenter le cardinal, les ſoupçons ſe réveilleroient; nos évêques ne pourroient jamais ſe figurer que vous euſſiez totalement ignoré ce qui ſe feroit négocié, & ils vous ſauront certainement le plus mauvais gré d'un évènement qu'ils jugent tous fatal à l'égliſe & à la religion. Mais, me direz-vous, monſeigneur, je ſerai sûrement informé des intentions du pape, & j'empêcherai ce qui ne conviendroit pas; il m'a donné ſa parole, il me la tiendra. Je réponds que cela n'eſt pas toujours sûr dans un homme de ſon âge, & encore moins de ſon caractère; mais ſuppoſons pour un moment que vous ne ceſſiez de l'avoir à votre diſpoſition, & qu'il ne faſſe point prématurément pour monſeigneur le cardinal de Noailles, ce qu'il feroit s'il n'étoit retenu, voilà le mieux qui puiſſe arriver; mais alors, monſeigneur, le cardinal de Noailles & tout ſon

parti deviennent implacables, & vous regardent comme l'auteur de leurs peines; ils imputent à vous seul de leur avoir fermé toutes les voies de se réconcilier avec le chef de l'église, & ils ne vous pardonneront pas de leur avoir fait échapper une occasion qu'ils croiront ne pouvoir jamais retrouver. Je sais bien que vous serez amplement dédommagé par le témoignage de votre propre conscience, & par la gloire d'avoir servi si utilement l'église, & d'avoir si fidellement exécuté les ordres du roi; mais vous conviendrez cependant, monseigneur, que c'est être exposé à de grands embarras, & que, quand on les peut épargner, on est trop heureux ».

» Je passe, monseigneur, à une autre considération qui n'est pas moins importante : si le pape vient à mourir, M. le cardinal de Rohan ne peut aller à Rome sans être chargé des affaires; ses titres pour cela sont, son ancienneté & la possession. Ce seroit néanmoins pour V. E. un véritable désagrément, si, se trouvant naturellement à Rome, elle étoit obligée de céder à M. le cardinal de Rohan; c'est quitter le premier rôle pour ne jouer que le second. Cet inconvénient n'existeroit plus, si V. E. se rendoit d'ici à Rome avec les autres cardinaux François, parce que les fonctions que rempliroit M. le cardinal de

Rohan, feroient, à la vérité, l'effet de fon ancienneté; mais vous n'auriez pas à vous en dépouiller. J'ofe vous fupplier, monfeigneur, de confidérer la difficulté qu'il y auroit à exiger de lui qu'il allât à Rome fur un autre pied qu'il y a été déja dans les deux derniers conclaves; on ne pourroit donc pas l'y faire confentir. Dans ce cas, le cardinal de Biffy ne voudra pas marcher feul, & vous favez que le cardinal de Gefvres eft malade à chaque conclave. V. E. fe trouveroit alors feule chargée des évènemens. Cette garantie eft, en vérité, trop onéreufe, & les circonftances trop délicates, pour que mon refpectueux attachement pour V. E. n'en fût pas infiniment alarmé; enfin, monfeigneur, je prendrai la liberté de dire à V. E. que votre retour en France eft véritablement utile à votre maifon. Le fuccès des graces que V. E. pourra defirer fera toujours plus facile ici qu'à Rome. Je connois l'avantage que vous avez quand vous demandez vous-même, & je ne faurois m'empêcher de penfer qu'avec l'archevêché d'Auch, dont vous allez jouir, vous ferez en état de faire, dans le fein de votre patrie, une figure beaucoup plus brillante que celle que vous pourriez faire à Rome ».

Le cardinal de Polignac voyoit bien qu'il fe formoit

formoit à Verſailles un orage contre lui; mais il réſolut de le laiſſer gronder tranquillement : ceux de la régence lui avoient appris à les obſerver avec ſang froid. Il répondit ainſi à Morville, le 12 décembre 1726.

» Si je ne vous avois pas promis, l'ordinaire paſſé, monſieur, de répondre aujourd'hui à la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 novembre, j'aurois encore différé d'une ſemaine, parce que le pape nous a tenus tous ces jours-ci dans des fonctions ſi longues & ſi continuelles, qu'à peine avons-nous pu trouver le temps de reſpirer; ce qui nous fatigue, le délaſſe; & on ne comprend pas comment il peut réſiſter à tout ce qu'il fait. J'avoue, qu'entre les raiſons qui m'ont empêché de ſuivre le cardinal de Mevamis, ſur mon retour en France, la peine que je ſens à quitter ce bon vieillard qui m'honore d'une amitié ſi vraie & ſi conſtante, n'eſt pas la moins forte; mais il ne faut parler ici que de celle que vous oppoſez à mes ſentimens par un principe ſemblable d'une parfaite bienveillance; vous ne paroiſſez pas touché des bruits qui ſe ſont répandus par-tout de mon rappel; vous les croyez tellement diſſipés, & depuis un ſi long temps qu'il ne ſeroit pas poſſible qu'ils ſe réveillaſſent quand on me verroit partir de Rome in-

cessamment. Il est vrai que vous eûtes la bonté de les détruire autant qu'il vous fut possible, & que vos discours, aussi bien que vos lettres, me firent alors beaucoup d'honneur; mais permettez-moi de rappeler à votre mémoire, que tout cela se passa dans les mois de mars & d'avril, dont nous n'étions pas encore fort éloigné, quand M. l'abbé de Rothelin m'écrivit sa pensée pour la première fois, & qu'au mois de juin suivant ils recommencèrent plus fortement que jamais. Aussi-tôt qu'on vit les changemens arrivés à la cour, les amis de M. le nonce & de M. l'ambassadeur de Venise ne parloient plus d'autre chose. Ce qu'ils écrivoient de Paris n'étoit point à mon avantage, & on n'a cessé d'en discourir qu'à la promotion de M. le cardinal de Fleury. Jugez donc si la plaie que mes ennemis faisoient à ma réputation n'est point trop récente, pour leur donner sitôt une occasion de la renouveler, surtout lorsque je ne vois rien qui puisse y apporter un véritable remède, ni me servir de preuve contre ce qu'ils ont voulu persuader au public. Il demeuroit pour constant que c'est un tour qu'on a pris pour sauver un peu les apparences; mais que dans le fond, c'est une pure disgrace. En vérité, mon honneur peut-il s'accommoder d'un tel tempérament? Il ne faut pas conclure

de-là que je veuille passer ici le reste de mes jours. Dieu m'en garde : trop de devoirs me rappellent dans ma patrie; mais je dis seulement que pour ne laisser à mon retour aucune équivoque, je crois qu'il me convient de ne le demander qu'au bout de quelque temps. Le motif de l'honneur épuisé, il faut passer à celui de mon intérêt, que vous ne croyez pas compatir avec la situation présente des affaires de l'église. Je vous suis très-obligé de l'attention que vous y donnez, & je conviens qu'on ne peut pas mieux démontrer que vous le faites, le péril que je cours d'être toujours en butte à l'un des partis, quelque chose que je fasse, ou quelque chose même qui puisse arriver sans moi; mais je ne me suis jamais proposé de plaire ni à un parti, ni à l'autre; je n'ai eu, Dieu merci, devant les yeux, que le bien de l'Eglise, & l'exécution des ordres du roi; sa majesté seroit bien malheureuse si on évitoit de la servir dans ces conjonctures délicates où l'on risque à mécontenter quelqu'un. Il me semble, au contraire, que c'est alors qu'on doit avoir plus de zèle, & faire mieux connoître sa fidélité; mais ce risque n'est peut-être pas si grand qu'il le paroît. D'un côté, je suis bien sûr que le pape ne fera pas, tant que je serai près de lui, ce qu'on a craint,

qu'il ne fît; de l'autre, M. le cardinal de Noailles fait bien que je pourrois y consentir sans une désobéissance formelle. S'il étoit assez injuste pour se plaindre que j'eusse fait mon devoir, non-seulement le repos de conscience, mais le témoignage des ministres me mettroit bien à couvert de ses reproches, & je ne craindrois point qu'il me crût changé, puisqu'en effet je ne le suis pas, & que je suis toujours prêt à le servir quand il me sera permis de le faire ».

» A l'égard d'un conclave, qu'on ne peut regarder ni comme éloigné, ni comme prochain, parce qu'il dépend de la vie d'un pape vieux, mais d'une santé merveilleuse, je vous dirai, monsieur, ce que j'ai vu plus d'une fois en ma vie : M. le Cardinal d'Estrées étoit dans une longue possession du ministère à la mort d'Innocent XI; M. le duc de Chaulnes vint à Rome, ambassadeur, & M. le cardinal de Bouillon, beaucoup plus ancien que lui, quoiqu'exilé, eut le secret après la mort d'Alexandre VIII. Il fut donné à M. le cardinal de Janson, le dernier de tous; mais chargé des affaires après Innocent XII, il l'eut encore. Vous voyez que les choses là-dessus ont quelquefois varié. Le roi peut donner sa confiance à qui bon lui semble,

ſans que perſonne y puiſſe trouver à redire, ni qu'on doive s'en eſtimer offenſé. M. le cardinal de Rohan n'eſt mon ancien que d'une ſeconde, puiſque nous ſommes de la même promotion; mais de quelque manière qu'il plût au roi d'en uſer, je ſuivrai ſes ordres, & je crois que M. le cardinal de Rohan eſt dans les mêmes diſpoſitions ».

» Il me reſte à vous parler de ma famille; je voudrois bien lui être utile, & je ſens tout le beſoin qu'elle a de moi; mais ſi je puis obtenir quelque grace pour elle, ne ſera-ce pas plutôt en ſervant, qu'en ne ſervant pas? Compte-t-on à la cour le paſſé pour quelque choſe? N'y retrouverai-je pas les mêmes ennemis & les mêmes dégoûts qu'on m'y a fait eſſuyer après la mort du feu roi, qui me vouloit du bien? M. le duc d'Orléans me regardoit-il? De plus, ſi je retourne à Paris, ce ne ſera pas pour y demeurer; il faut que j'aille inceſſamment à Auch, que j'y préſide long-temps. Qu'y ferai-je pour ma famille? Des épargnes, direz-vous; mais outre qu'un évêque dans ſon diocèſe doit faire peu d'épargnes quand il a des pauvres à nourrir, ce que je dépenſerai, joint à ce que le roi me donne, fait à peu près la ſomme de ce qui m'en coûte ici. Ma concluſion eſt donc que ſi

vous le jugez à propos, j'attende qu'un temps raisonnable ait fait perdre à tout le monde l'idée ou le souvenir qu'on m'a voulu rappeler, & qu'il m'ait mis en état d'éprouver si on a quelque bonne volonté pour moi dans le pays où vous êtes. Comme je fais profession de soumettre toujours mes raisonnemens aux vôtres, je recevrai avec docilité tout ce qu'il vous plaira de me dire après avoir lu ces réflexions. Personne au monde n'est & ne sera, &c. ».

« Je n'ai pu finir cette lettre qu'aujourd'hui, encore ne m'a-t-il pas été possible de la transcrire moi-même. Je vous supplie de me le pardonner ».

La cabale Jésuitique avoit raison de vouloir retirer de Rome le cardinal de Polignac. Elle avoit besoin auprès du pape d'un homme dévoué au parti, & capable de le servir dans les projets qu'elle avoit conçus de bouleverser l'église de France par la déposition de Soanen. Bissy, Rohan, le père la Tour, S. Aubin, puis l'abbé Couturier, tenoient chez Fleury, à Issy, leurs conciliabules, & recherchoient les moyens de perdre Polignac; & Morville, comme on l'a vu, favorisoit cette faction. Le cardinal de Polignac écrivoit de Rome le 25 janvier 1727.

« La funeste régence a corrompu l'esprit & le cœur, comme elle a gâté les affaires du dedans

& du dehors. Elle a rendu tout vice impudent, & toute vertu timide. Je crois, comme vous, que M. le cardinal de Fleury a les meilleures intentions du monde, & je vois même qu'il se prête un peu plus qu'il ne faisoit à la paix de l'église : mais outre qu'il doit être accablé d'affaires, il a pris, dans le malheureux temps dont je parle, une habitude & un esprit de ménagement qu'à son âge on ne peut guère éviter. *Quant à M. de Morville, que j'ai vu dans les commencemens aller au bien aussi droit que moi, J'AI APPERÇU SON DÉCOURAGEMENT ET SA DÉPENDANCE dans le temps que j'avois besoin de toute sa force : il faut lui pardonner à cause de sa situation. Il n'a pas été ferme sur ses pieds ; & quand il m'a écrit, comme vous avez vu, je sais qu'il ne l'a fait qu'à son corps défendant*, & par pure obéissance. Quant au cardinal de Rohan, vous le connoissez, cela suffit..... Les amis que j'avois à la cour, ou sont morts, ou sont sur le côté. Il faut que je me soutienne par moi-même, & cela n'est pas aisé contre une espèce de pétaudière ».

Le cardinal de Polignac écrivoit encore de Rome le 22 Février 1727 :

» M. le cardinal de Fleury m'a mandé que M. le cardinal de Noailles avoit fait remettre,

le premier de ce mois, par le père de la Tour, un dernier projet de mandement qu'il trouve, du premier coup-d'œil, plus convenable que les autres, & qu'après qu'il l'aura plus mûrement examiné avec les autres cardinaux & l'Archevêque d'Aix, il me l'enverra pour le communiquer au Pape & à la congrégation, sans laquelle on ne peut rien conclure. Cette nouvelle m'a fait un plaisir extrême, & j'aurois conçu l'espérance bien fondée, comme vous voyez, de voir incessamment la fin de cette grande affaire, *si les ennemis de la paix de l'église n'avoient, en même temps, & par le même ordinaire, fait passer ici une prétendue copie de ce projet, où ils ont mis tout ce qu'ils ont cru devoir pour irriter cette cour, afin de* préocuper les esprits contre tout ce que j'aurai à faire. Quand M. le cardinal de Fleury apprendra cet indigne artifice, je crois qu'il n'en saura pas bon gré aux auteurs ».

Enfin les évêques persécuteurs, les Jésuites & les Sulpiciens voyant qu'ils ne pouvoient parvenir à leur but de tirer de Rome le cardinal de Polignac, eurent recours à leurs voies ordinaires, à la petite & obscure persécution; ils lâchèrent un abbé de Gamache contre le cardinal.

Ce Gamache là, protégé de St-Sulpice, étoit un de ces prêtres ambitieux, capables de tout en-

treprendre pour servir ses instituteurs. Il poursuivit Polignac par des libelles affreux qu'il fit circuler à Rome, moyens ordinaires de la cabale, & de Polignac eut la foiblesse d'en être ému; car il demanda réparation. C'est où l'on vouloit en venir, & le ministère l'exigea de Gamache; mais ce méchant s'y refusa si opiniâtrement que le cardinal fut forcé de s'en consoler, en ces termes, dans le sein de l'amitié. Il écrivoit de Frascati le 5 juillet 1727, au duc de Richelieu.

» Que dites-vous de notre cour? après m'avoir promis une satisfaction complette des excès où l'abbé de Gamache s'étoit porté contre moi; après lui avoir ordonné, par une lettre fulminante, de me la faire incessamment, ce qu'il a refusé d'exécuter, on me prie aujourd'hui de mépriser cette affaire, parce que, dit-on, de l'humeur dont il est, on n'oseroit entreprendre de l'y contraindre, & que cela pourroit compromettre l'autorité du roi. On me demande aussi le secret de cette belle résolution; mais je n'en ai point pour vous, & je suis sûr que vous me le garderez: tout ceci n'a pas besoin de commentaires, ainsi je ne vous en fais point ».

La cabale d'Issy ne pouvant donc réussir à tirer de Rome le cardinal de Polignac, on résolut d'aller en avant pour l'affaire projetée de l'évêque

de Senez, de se passer de Polignac, & d'employer d'autres agens. En attendant, on avoit conçu pour lui une haine secrète, implacable & concentrée; on ne pouvoit lui pardonner ses connoissances profondes & variées dans les lettres; car on ne récompensoit alors dans l'église que les talens dans l'art de la dispute. Les beaux siècles de l'église de France s'étoient écoulés. Il ne restoit que Massillon & Polignac. Le premier n'étoit plus rien à la cour à cause de son beau génie, il en a donné des preuves dans ses mémoires de la minorité qu'on va publier; & le second devoit être éloigné de toute affaire d'Etat, parce qu'il aimoit la paix.

Le seul prélat d'Embrun, Tencin, ignorant dans les sciences ecclésiastiques, fanatique, persécuteur, & l'un des généraux de l'armée Sulpicienne & Jésuitique, se préparoit infailliblement au ministère par les coups d'Etat dont il alloit devenir l'instrument.

L'amour de la liberté étoit un des principes du goût que le Roi montroit pour les voyages qu'il faisoit deux fois par semaine à Rambouillet, où il couchoit, au grand mécontentement de la Reine. Il y étoit en liberté, il y chassoit, & il avoit par-là le moyen de fuir le travail dont il étoit très-dégoûté, excepté celui des affaires

étrangères, fur lefquelles il paroiffoit plus curieux. Il ne montroit aucune préférence, aucune confiance particulière pour perfonne, dans l'intérieur de fes appartemens, & il avoit alors l'âge de dix-fept ans. Le cardinal dominoit feul fur fon efprit, qu'il maîtrifoit avec prudence & dextérité; il éloignoit du Roi quiconque eût ofé afpirer à fa confiance; mais il n'avoit aucune inquiétude fur les voyages de Rambouillet, il les favorifoit même.

Dès le premier jour de fon mariage, il avoit couché régulièrement avec la reine quand ils étoient tous les deux à Verfailles; mais fa galanterie pour elle étoit muette : il n'alloit le jour que rarement chez elle; & cette princeffe, de fon côté, fréquentoit l'églife; elle entendoit deux meffes, elle faifoit fes dévotions tous les huit jours, & ce jour-là, elle en entendoit quatre; les après-dîners elle fe retiroit feule dans fon cabinet. On difoit qu'elle y prioit Dieu, & qu'elle fe faifoit lire par madame de Nefle l'Ecriture Sainte, pour retirer cette dame des parties fréquentes de galanterie dont elle ne pouvoit fe cacher. A fept heures il y avoit mufique ou comédie, & après le fouper on jouoit au lanfquenet, quand il y avoit des joueurs. La jeune ducheffe d'Orléans, qui l'avoit connue en Alle-

magne, ne la quittoit guère, ce qui affectoit un peu le parti de M. le duc ; & donnoit une telle jalousie à la princesse Sobieski qui avoit épousé le Vicomte de Turenne, & en secondes noces le prince de Bouillon son frère, qu'elle ne cessoit de dire des injures contre la reine de France.

Madame de Turenne avoit été élevée dans un couvent près de Vienne avec la duchesse d'Orléans, née princesse de Bade, & elle disoit qu'elle étoit ravie de la voir duchesse d'Orléans, mais qu'elle ne pouvoit soutenir la fortune de la reine, tandis qu'elle étoit mariée à un bon bourgeois du quai Malaquais. Accoutumée au rang distingué qu'on lui donnoit dans le couvent, parce qu'elle étoit nièce de l'empereur, elle disoit que le prince Eugène & le cardinal de Rohan l'avoient trompée en lui promettant un prince pour époux, tandis qu'elle n'avoit été mariée qu'à un premier domestique du roi de France.

Madame de Turenne étoit vindicative, fière, tenant des propos peu favorables à la noblesse de France ; elle s'en permit de tels contre la reine elle-même, dont elle étoit jalouse, qu'on fut obligé de lui envoyer Maurepas, pour lui annoncer que si elle continuoit à parler ainsi de la reine,

on la mettroit seule dans un château pour y passer son humeur.

Ainsi la reine avoit sans cesse de petits chagrins à dévorer; celui sur-tout de voir le roi s'échapper d'elle pour retourner à sa société. Bouron, qui l'en avertissoit, lui conseilloit d'aller elle-même agacer le roi dans son cabinet; la reine le fit quelquefois. On s'étoit apperçu que le prince marquoit une sorte de préférence pour madame de Nesl*, parce qu'étant la plus enjouée de toutes les dames de la cour, pour ne pas dire autre chose, elle donnoit à comprendre que le roi avoit besoin d'être excité pour s'apprivoiser avec des femmes, dont Fleury l'avoit tant détourné.

Dès le commencement de 1727, il courut un bruit à la cour, & il parut assez fondé, que le roi avoit un goût particulier pour mademoiselle de Charolois : il n'y avoit aucune espèce d'avances qu'elle n'eût faites pour être aimée du jeune monarque, qui parut un instant les recevoir avec empressement; mais Fleury qui le sut, craignit encore les personnages qui voyoient la princesse, & il eut l'adresse d'empêcher les progrès de cette union passagère; & comme mademoiselle de Charolois vouloit toujours témoigner au prince son attachement, le roi la

repoussa, & on assura que ses manières allèrent jusqu'à la dureté contre la princesse.

Quant à M. le duc, il étoit tombé dans le cas où étoit le maréchal de Villeroi; & quoique le monarque eût pleuré en le perdant, on savoit que ce ministre étoit à charge au jeune prince, dont le caractère demandoit de grands ménagemens. Le roi qui savoit que M. le duc avoit peu d'esprit, étoit blessé de la familiarité avec laquelle il vivoit avec lui, & que Fleury appeloit *peu respectueuse*. Il citoit à cette occasion le respect avec lequel le feu duc d'Orléans l'abordoit. M. le duc vivoit donc fort retiré & fort oublié, & Silly écrivoit en ces termes au duc de Richelieu sur la situation de ce prince à Chantilly.

» M. le duc est fort tranquille à Chantilly; mais toujours dans les mêmes principes, ou, pour mieux dire, dans le même aveuglement. Son amour, cependant, pour madame de Prie est diminué; mais son amitié & son estime pour elle subsistent toujours, ce qui provient ou du défaut de lumières, ou d'une suite de passion qu'il ne connoît pas lui-même. On vouloit bien l'engager à faire certaines démarches par rapport au cardinal, pour lui rouvrir le chemin de Versailles, ou, pour mieux dire, la

liberté d'y venir quelquefois, & de changer de lieu; mais le temps n'eſt pas arrivé.

» Madame d'Egm* eſt toujours ſa favorite, & l'on ne peut pas ſoupçonner que ſes ſentimens ſoient fondés ſur l'intérêt ou ſur l'ambition.

» L'argent eſt toujours d'une rareté inexprimable, & la misère, qui augmente de toutes parts, fait ſentir aux moins clairs-voyans les ſuites funeſtes du ſyſtême de finances que tenoit le contrôleur-général; mais quoi qu'il en arrive, il aura par devers lui huit ou neuf cent mille francs de profit à bon marché. On le déchire tous les jours par des vers &. des chanſons.

» Morville alla le 24 décembre à Chantilly, & il eut une converſation de quatre heures avec M. le duc : je crois qu'il étoit queſtion de lui faire entendre qu'il lui feroit inutile de ſe propoſer pour aller à la guerre, ſuppoſé qu'elle commençât, parce qu'on ne vouloit pas ſe ſervir de lui, & de lui inſinuer en même temps d'empêcher ſes frères de faire la même demande, qui leur feroit inutile : il ſemble par-là que le gouvernement veut exclure les collatéraux des fonctions militaires; je ne ſais pas même ſi cette excluſion n'ira pas juſqu'à M. le duc d'Orléans, ſous le prétexte de l'embarras des fonctions de

sa charge de colonel général de l'infanterie dont on voudroit qu'il se défît.

» Au reste, le zèle militaire anime plus que jamais toute la nation : vos plus vieux & vos plus impotens lieutenans-généraux demandent à servir, & tout le reste à leur exemple; & ce qui est admirable, c'est qu'à commencer par les plus grands seigneurs, qui que ce soit n'a le premier écu pour faire ses équipages : c'est assurément un bel emploi que d'être le *Roi des François* (1) ».

Le cardinal étoit absolument le maître; il travailloit dans une confiance entière avec chacun des sous-ministres, pour ce qui concerne leurs départemens; mais il ne paroissoit pas encore que personne eût sa grande confiance pour les affaires générales : il soutenoit l'autorité, & quoiqu'elle se fît sentir plus durement que jamais, il ne paroissoit ni cabale marquée, ni murmures scandaleux. Un silence respectueux étoit établi dans le public; & le bonheur & la réputation du cardinal faisoient qu'il n'étoit pas l'objet de sa haine : on avoit eu besoin de changer de ministère, & en comparant celui-ci au précédent,

(1) Ce M. de Silly avoit le don des prophéties. On n'a pas changé un mot à sa lettre.

on se croyoit heureux : la haine tomboit presque entière sur Desforts : il étoit en horreur à Paris, & on le regardoit à la cour comme un ignorant présomptueux & un arrogant; il ne laissoit pas cependant d'avoir pour lui ceux de l'ancienne cabale, qui, peut-être, ayant lieu de s'en plaindre, étoit encore retenue par ses anciens engagemens.

Le Blanc, vieilli & affaissé, se conduisoit avec sa dextérité ordinaire à l'égard de Desforts. Dans le temps que ses dures opérations de finances s'étoient manifestées, il avoit fait répandre dans le public, par ses amis, que c'étoit contre son avis : « Il a, disoit Silly, fait paroîrre un refroidissement marqué à l'égard de Desforts, & l'intimité publique de leur liaison a paru suspendue : cette manœuvre lui a si bien réussi, qu'il s'est sauvé de la portion d'iniquité qui lui étoit très-légitimement due : mais, quoi qu'il en soit, il est bien difficile que l'amitié puisse subsister entre ces deux hommes; l'intérêt & le caractère du contrôleur le portent à l'économie la plus dure; celui de le Blanc est de répandre & d'être affectueux ».

» Ce dernier ne portera pas son crédit jusqu'au point que son ambition lui avoit fait espérer; le cardinal le connoît, & il est en garde

contre lui sur tous les chapitres où il convient de l'être ; & vous croyez bien que l'Eminence a mis au fait le Roi, qui ne paroît pas avoir plus de goût pour le Blanc que pour les autres ministres ; c'est au comte de Maurepas qu'il en montre le plus, & ce Maurepas se conduit aussi bien qu'il est possible, & au-delà de son âge, avec beau jeu pour l'avenir ».

M. de Silly écrivoit en ces termes sur le Roi :

» J'ai trouvé le Roi tel que je l'avois laissé ; pas plus de goût & d'application pour les affaires ; chassant, courant & toujours hors de chez lui, parce qu'il ne sait qu'y faire. Le seul changement qui m'a paru, c'est que son maintien est plus convenable, & qu'il badine moins : au surplus, il traite assez également tous ceux qui l'approchent ; nulle préférence marquée, nulle apparence de goût pour aucune femme, ni pour le sexe en général ; rien de marqué non plus pour la jeunesse ; il vit plus poliment qu'il ne faisoit avec la Reine ; je n'en sais encore que jusque-là sur ces chapitres.

» La maison d'Orléans est dans la même situation : on n'a rien fait pour elle ; & la mère & le fils sont dans l'indolence la plus parfaite sur leurs intérêts. Je sais qu'ils n'ont fait aucune

démarche nouvelle jusqu'à présent, je ne les en avois pas soupçonnés; mais il faut qu'ils soient quiétistes ».

Quelque temps après, le marquis écrivoit :

» On vient de rendre aux princes légitimés les mêmes honneurs qu'ils avoient à la cour au terme du brevet de 1711. L'abbé de S. Remi vous fera le détail de celui qui leur a été accordé. Cet évènement fournit matière à réflexions: ce sera une époque dans le ministère du cardinal, qui jusqu'à ce moment paroissoit vouloir ménager tout le monde. Comme on attribuoit cette conduite à la sagesse de sa façon de penser aussi bien qu'à son caractère, l'on a été tout-à-fait surpris d'un pareil changement ; rien ne sembloit le presser, il auroit pu pousser le temps avec l'épaule ; il continue de le faire sur bien d'autres chapitres: ses amis les plus particuliers n'ont connu le brevet qu'au moment qu'il a été public: il n'avoit pris aucune mesure à l'avance avec les Condés; ils sont outrés, & d'autant plus, que l'exil de M. le Duc se prolonge ».

» M. le duc d'Orléans le savoit; mais je ne sais si dans la suite il verra avec plaisir son fils en parité avec M. le duc de Penthièvre. M. le prince de Conti pourra bien penser de même pour le sien, & peut-être dès à présent

pour lui-même. Pour vos confrères, ils sont outrés, & encore plus ceux d'entre eux qui, vivant en intimité avec le cardinal, ont parfaitement ignoré l'histoire du jour. On est dans la crise de la guerre ou de la paix. Il me semble que l'on souhaite la dernière : je le pense, & j'ai toujours pensé de même, depuis que j'ai su que la cour de Vienne auroit la liberté du choix. Ce sera votre ouvrage : faites-le bien ; vous le pouvez, je crois ; & je le desire fort ».

On a vu, par tout ce qui précède, combien Fleury étoit dominé par toute la faction Sulpicienne qui l'environnoit à Issy. Les Jésuites le gouvernoient aussi, mais ils n'influoient point autant sur les détails ni sur la distribution des graces.

La cour de Rome étoit, depuis très-longtemps, disposée en faveur de Fleury, qui l'étoit aussi pour la cour de Rome : il ne falloit donc que l'agrément de l'empereur pour que Fleury fût fait cardinal avant son retour ; l'affaire n'étoit plus que très-ordinaire.

Fleury, qui avoit influé secrètement sur sa nomination à l'ambassade de Vienne, vouloit être assuré d'une personne affidée dans cette cour : on prétendit aussi que les Jésuites & les Sulpiciens, se disant en commerce avec Rome, étoi-

tement liés d'ailleurs avec le nonce en France, avoient obtenu de lui la parole que, devenu cardinal & miniſtre, il ôteroit au parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, & qu'on attribueroit à une commiſſion particulière, formée de prélats, de conſeillers d'Etat, ou de maîtres de requêtes; on ajoutoit que Rome n'avoit accordé le chapeau à Alberoni, à Dubois, miniſtres qu'en traitant de la ſorte; mais ſi les traités de Fleury exiſtent, ils ne ſont point venus à la connoiſſance de l'auteur de ces mémoires; il ſait ſeulement qu'on vouloit établir une eſpèce d'inquiſition par ce nouveau tribunal; & qu'en attendant, Polignac à Rome, & Richelieu à Vienne près l'empereur ne ceſsèrent de travailler de concert pour accélérer l'expédition de cette calotte que Louis XV deſiroit d'obtenir avec plus d'impatience & d'ardeur que Fleury lui-même; & cependant l'empereur ne ſe rendit qu'après que la comteſſe Badi ani, maîtreſſe du prince de Savoie, eût diſpoſé toutes choſes, & préparé avec Richelieu le conſentement de Charles VI, le duc s'étant comporté avec elle en conſéquence.

On ne doit pas être ſurpris ſi le chapeau eſt ſi ardemment deſiré des eccléſiaſtiques en crédit. Les ſouverains ſont dans l'uſage d'accor-

der un grand état à la pourpre, soit en évêchés, soit en abbayes, pour entretenir le faste qui y est attaché, leur rang de princes de l'église, & celui d'électeurs du souverain pontife.

Les âges de Saint-Clet & de Saint-Clément ne sont plus ; on peut même observer à ce sujet, que, tant que ce faste durera, l'église Romaine ne cessera d'être attaquée par les ennemis de l'Evangile. Elle retardera toute réforme dans ses chefs & dans ses membres, parce que, pour la maintenir dans sa splendeur, il sera nécessaire de l'alimenter des biens donnés à la religion pour l'exercice de ses fonctions, pour l'instruction des ignorans, pour l'entretien des pauvres, pour l'administration des sacremens. Les peuples ne doivent de récompenses qu'à ces occupations augustes : mais que doivent-ils à des fainéans commandataires qui ont réduit ce que la religion avoit de plus sublime en commissions, qui gardent pour leurs plaisirs & leur faste les biens donnés pour des travaux religieux, qui ont salarié les vrais officiers de l'évangile, des pasteurs utiles, obligés de tendre la main pour recevoir le prix de l'administration d'un sacrement ? Non, ce ne peut être là ni l'esprit de Dieu, ni l'esprit de l'évangile.

Mais lors même qu'un mouvement d'indignation anime l'historien contre des abus si déplorables, la vérité l'oblige de dire de Fleury qu'il fut le père & le soutien des pauvres, & qu'il fut modeste; il n'employa les biens consacrés à la religion qu'à des œuvres de piété ou d'humanité chrétienne : il fut l'exemple des cardinaux; & Rome n'eut point à rougir de cette création comme de celle de Dubois son prédécesseur.

Et cependant, quoiqu'il eût été fait cardinal sans obstacle, quoique Polignac eût agi à Rome avec sincérité, la cabale d'Issy, dont Barjac, qui la haïssoit, faisoit connoître les secrets, les intrigues & les intérêts, ne manqua pas de persuader le cardinal de Fleury qu'il avoit été contrarié à Rome pour le chapeau, & qu'il existoit même une correspondance fort curieuse, que les Jésuites avoient découverte dans l'intérieur de la cour du pape, contre la volonté du roi, qui vouloit faire son précepteur chéri cardinal.

Fleury se laissa donc persuader, ou fit semblant de l'être; il demanda à Morville, mi-

niſtre des affaires étrangères, qu'on vouloit perdre, les lettres écrites à Rome contre lui, ſous le miniſtère de M. le duc, pour qu'il ne fût point cardinal.

C'étoit où la cabale Sulpicienne vouloit en venir : elle ne voyoit dans Morville qu'un homme trop foible pour exécuter les grands deſſeins qu'elle avoit conçus. Elle vouloit dépoſer des prélats Janſéniſtes, anéantir les libertés de l'égliſe Gallicane, réduire les parlemens, ſoutien des appelans du pape à l'égliſe aſſemblée, leur enlever la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, comme on leur avoit jadis ôté celles qui dépendoient du concordat, & créer, ſous une dénomination plus honnête, un vrai tribunal d'inquiſition. Le nonce promettoit à S. Aubin, puis à Couturier l'extenſion de ſa congrégation juſque dans le fond de l'Italie; & comme l'ambition ſecrète & la diſcipulomanie la tourmentoient, il falloit profiter du règne du cardinal de Fleury en France pour accomplir ces grands deſſeins. L'*homme de paille*, nom que la cabale d'Iſſy donnoit à Morville, fut donc ſacrifié; ſon père, d'Armenonville, garde des ſceaux, fut renvoyé avec lui : on étoit aſſuré, à la vérité, du

dévouement de l'un & de l'autre ; mais d'Armenonville, occupant la place de d'Agueſſeau, n'étoit ni eſtimé, ni reſpecté du public ; l'un & l'autre étoient trop nonchalans ; ils étoient donc incapables de ſervir ; il falloit un homme actif, ferme, intrigant. On choiſit Chauvelin, parent du cardinal de Biſſy : on rappela d'Agueſſeau. Voilà la ſeule, la vraie cauſe de la chûte de Morville ; la correſpondance n'en fut que le prétexte.

Il eſt probable cependant qu'il exiſtoit quelques lettres de M. le duc au cardinal de Polignac ſur le chapeau de Fleury ; néanmoins elles n'avoient point pour but de priver Fleury du cardinalat, mais tout au plus de le retarder, afin que la faction Jéſuitique & Sulpicienne, qui faiſoit ſecrètement des efforts pour chaſſer M. le duc, s'occupât de le faire cardinal, plutôt que de leurs querelles théologiques. M. le duc travailloit plus efficacement, en attendant, à la paix de l'égliſe ; elle alloit être décidée à Rome, ſi la cabale Sulpicienne n'eût eu l'art, à Iſſy, de la traverſer & de la ſuſpendre.

Le cardinal de Fleury étoit donc intéressé à connoître à fond l'esprit des intrigues de M. le duc, à suivre les personnages qui s'étoient liés à lui pour empêcher ou retarder la détermination du pape en faveur de Fleury ; & le comte de Morville, se sentant ainsi attaqué, répondit d'abord à Fleury, que toutes les correspondances différentes de lettres officielles, dont l'original étoit resté en dépôt dans les bureaux, étoient des lettres particulières de M. le duc à Polignac comme ami, & non comme ministre, & qu'il ne pouvoit & ne devoit dévoiler le secret de M. le duc. S. Sulpice & Bissy, qui triomphoient déja de Morville par une réponse aussi ingénue, ne manquèrent pas de conduire Fleury jusqu'à la persuasion intime que le commerce n'étoit qu'une négociation pour l'empêcher d'être cardinal, & non pour en retarder l'expédition ; en sorte que Fleury, soupçonneux de son naturel, curieux par conséquent, & timide, voulut absolument voir les lettres ; & son desir augmentoit avec les obstacles, car Morville répondoit toujours qu'il ne montreroit jamais les lettres de M. le duc, ce qui étoit assez clairement dévoiler le secret du prince. Le cardinal de Polignac envoya même, disoit-on, de pré-

tendues copies concertées avec Morville, pour satisfaire l'inquiète curiosité du vieillard : mais Fleury ne voyant plus clair dans cette affaire, renvoya Morville, & mit à sa place Chauvelin, actif ambitieux, & qui avoit tout promis à la cabale d'Issy, pour s'appuyer d'elle. Cette cabale se fortifioit : elle alloit mettre le trouble dans l'Etat, dans le clergé, dans la magistrature, établir une inquisition ecclésiastique ; déposer les évêques, se mêler des affaires du gouvernement ; & comme plusieurs provinces tenoient des Etats pour leur administration, cette compagnie d'ecclésiastiques vouloit obtenir aussi des conciles provinciaux & nationaux. Suspendons notre marche ; établissons la vérité dans tous ses droits. On ne peut quelquefois la dire dans l'histoire qu'en publiant des pièces justificatives : montrons ce que Richelieu fit à Vienne & Polignac à Rome pour obtenir la calotte de Fleury qui écrivit la lettre qui suit au cardinal de Polignac, & en écrivit une seconde à peu près semblable, à Vienne.

» Il est vrai, dit Fleury à Polignac, le 26 septembre 1726, que M. le duc de Richelieu a su saisir avec beaucoup d'habileté le moment

d'arracher le consentement de l'empereur: mais V. E. n'a pas eu moins d'attention à profiter de son crédit auprès de S. S. & de toutes les conjonctures, pour la déterminer à avancer une promotion sans attendre le consentement du Roi d'Espagne, & à ne pas différer à la déclarer. Pour peu qu'il y eût eu du retardement, il seroit survenu mille obstacles qui eussent pu la traverser. Je reconnois devoir cette grace, monsieur, aux soins & au zèle de votre excellence pour exécuter les ordres du roi : je serois bien fâché de douter qu'il n'y eût aussi un peu de personnel dans toute l'activité avec laquelle vous avez suivi cette affaire, & je suis bien éloigné de me défendre de toute la reconnoissance que je vous dois, & que je conserverai toute ma vie ».

Malgré cette lettre, où il y a de la délicatesse de la part de Fleury, Polignac fut sensible à ce que la cabale Sulpicienne & Jésuitique publioit par-tout sur les prétendues entraves dont on l'accusoit d'être l'auteur. Il écrivoit de Rome au duc de Richelieu :

» Quant à ce qu'on publie sur la promotion de M. le cardinal de Fleury, pour m'en faire

perdre le mérite, & pour empêcher qu'il n'en ſoit reconnoiſſant, quoique ce n'ait pas été ici un petit ouvrage, vous pouvez compter qu'il n'y a pas un mot qui ne ſoit impoſture. Lorſque je fus chargé des affaires, il avoit la nomination du roi pour être cardinal avec ceux des autres couronnes, & cela devoit aller ſon train. Il n'a jamais été queſtion d'anticiper la ſienne que du jour qu'il fut déclaré principal miniſtre; & le courier qui m'en porta la nouvelle, m'apporta auſſi le premier ordre d'y travailler. Vous ſavez mieux que perſonne ſi je m'y ſuis porté de bonne grace, ſi j'avois bien préparé la matière en attendant ce qu'il falloit, & ſi je l'ai fait languir quand vous me l'avez envoyé. Il eſt vrai que M. le duc, peu de jours avant d'être dépoſſédé, avoit deſſein de lui procurer cette faveur, ſi elle étoit poſſible; mais il n'eut pas le temps d'y vaquer. J'ai une preuve en main qui détruit bien ce qu'on dit de notre intelligence pour l'empêcher. Vous ſavez que depuis ſa diſgrace il ne s'eſt plus mêlé de rien ».

La cabale moliniſte néanmoins ne ceſſoit d'attaquer le cardinal de Polignac, qui vouloit la paix de l'égliſe, & qui, ſupérieur à tous les

partis; ne vouloit pas être l'instrument de leurs passions; & tout Saint-Sulpice, Saint-Aubin son général, Couturier son successeur, Bissy, Rohan, qui tenoient dans leurs filets tout le ministère de France, fatigués d'avoir à combattre d'aussi beaux génies, prenoient la résolution d'écarter de pareilles têtes de l'état ecclésiastique, & de composer le clergé de prélats ignorans ou argumentateurs.

Fin des Pièces relatives au quatrième Volume.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME IVme.

MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY.

d'état casse l'arrêté, & le roi écrit au parlement, pour lui défendre de s'occuper de ces matières. Cette cour refuse d'ouvrir cette lettre du roi. Harangue de l'abbé Pucelles; il anime le parlement, & l'engage à partir pour Marly, où étoit le roi; il ne peut être admis à son audience. Fleury, Maurepas & d'Aguesseau accourent à Marly. Le parlement menace de cesser ses fonctions, si on lui refuse la liberté de délibérer. Harangue de l'abbé Pucelles au parlement. Le premier président lève les séances, quand le parlement veut délibérer. Les affaires s'assoupissent. Le parlement mandé à Versailles. Menaces du Roi. Mandement de Vintimille, archevêque de Paris, contre lequel se roidit le parlement. L'abbé Pucelles délibère de porter sa tête au roi à Versailles. Débats du parlement contre le premier président. Assemblée des chambres; elles refusent d'ouvrir une lettre du roi; débats violens. On délibère sur ce qu'on diroit au roi, qui mande le parlement. Réception à Versailles. Colère du roi. L'abbé Pucelles, à genoux, pose aux pieds du roi l'arrêté du parlement; Maurepas le déchire; l'abbé Pucelles exilé. Maurepas le fait chanter dans la capi-

---

Pièces relatives aux évènemens racontés dans ce volume.

Fin de la table du Tome quatrième.







